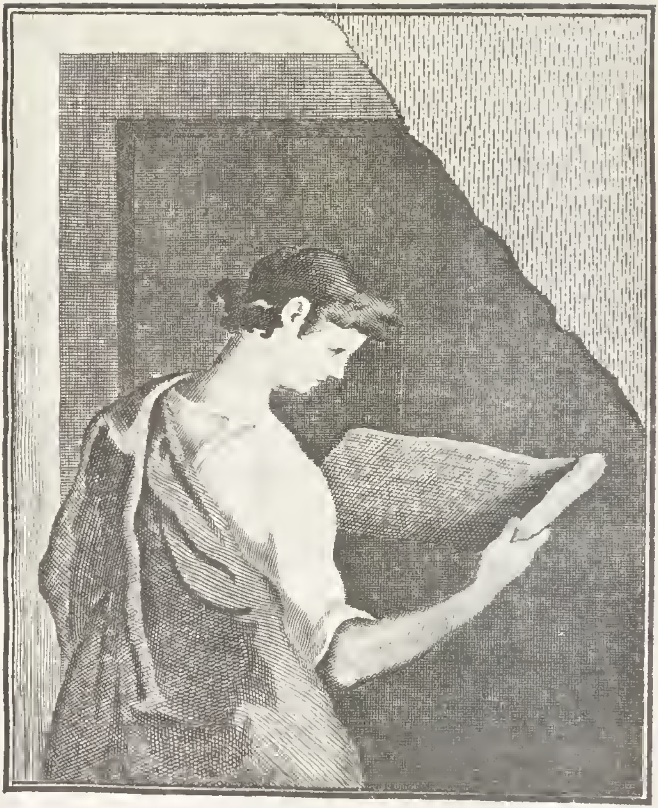

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1732unse

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Janvier 1732.

Coll. Billom; Societatis Jesu.
Catal. inscript.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD. ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, sur le Quai des Augustins, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc ; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	1. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1732.

ARTICLE I.

VITA ABSCONDITA, SEU ſpeciebus Euchariſticis velata, &c. *C'eſt-à-dire, Vie de J. C. cachée, ou voilée ſous les Eſpéces Euchariſtiques, &c. par S. E. Mgr. Alvare* CIENFUEGOS, *Eſpagnol, D. L. C. D. J. Cardinal Prêtre du Titre de St. Barthelemi en l'Iſle &c. In fol. pages 708 : ſans compter une Diſſertation préliminaire en forme d'approbation, de 79. pp. une Préface, & deux Index, l'un des paſſages de*

l'Ecriture cités dans l'Ouvrage, l'autre des choſes principales. A Rome 1728.

CE n'eſt point ici un de ces Ouvrages communs, qui doivent effrayer par leur groſſeur, & d'autant plus ennuyeux qu'ils ne font que répéter ce qui a été dit mille fois : preſque tout y eſt neuf ; & avec une connoiſſance profonde de l'Ecriture, des Péres & des Scholaſtiques, l'Illuſtre Cardinal, qui en eſt l'Auteur, a trouvé le rare ſecret de montrer, que ſes propres connoiſſances ſont beaucoup au deſſus de celles des Théologiens qui l'ont précédé. Il s'eſt propoſé deux fins principales : 1^{mt}. de prouver, que dans l'Euchariſtie J. C. vit réellement d'une vie humaine, corporelle, & dépendante des ſens ; de ſorte que comme homme, & en tant qu'il eſt dans le S^{t}. Sacrement, il voit & il entend ceux qui le prient & qui l'adorent : 2^{mt}. d'expliquer en quoi conſiſte, & comment ſe fait l'union de J. C. avec celui qui le reçoit

dignement ; union si souvent promise dans l'Evangile, & comme inconnuë jusqu'ici aux Théologiens. La seule idée de nouveauté les effrayera peut-être ; mais on les prie de ne pas condamner sans entendre : nous osons assûrer qu'ils regarderont comme bien employé le tems, qu'ils auront consacré à la lecture d'un livre, où il y a beaucoup à apprendre, quand on ne croit pas sçavoir tout.

L'Ouvrage contient IX. *Dissertations*, dont chacune est divisée en plusieurs *Sections*. Dans la premiére on expose ce que la saine Théologie nous enseigne sur l'essence & la nature du Sacrement de l'Eucharistie, sur la présence réelle de J. C. sur la *Conversion* qui s'y fait, sur les fins que J. C. s'est proposées en l'instituant, sur les Espéces Eucharistiques, & sur plusieurs autres questions moins importantes, qu'on a coûtume de traiter dans l'Ecole. Quoique tout y soit solide & bien manié, nous nous dispenserons d'en faire un plus long détail ; parce qu'on n'y trouve rien qui ne soit dans les bons Traités Théologi-

ques ſur l'Euchariſtie, & que ce n'eſt qu'un préliminaire, & comme un degré pour monter à quelque choſe de plus ſublime, & de plus digne de l'eſprit & de la piété du ſçavant Cardinal.

Il s'excuſe avec une modeſtie qui ſied bien à un grand homme, de n'avoir pas donné à ſon livre toute la perfection qu'il demanderoit. „ Il „ n'eſt pas auſſi chatié que je le ſouhaiterois, dit-il : on y trouvera „ peut-être quelque défaut de méthode, des façons de parler peu élégantes, ou même impropres, des „ répétitions inutiles : mais c'eſt, „ ajoûte-t'il, un Ouvrage né tout nouvellement & à la hâte, quoique „ conçû par une profonde méditation „ de pluſieurs années „. Certainement on pardonnera bien quelques petites négligences, d'ailleurs compenſées par tant d'érudition, de recherches, & de beautés nouvelles; ſur tout quand on ſongera aux affaires importantes, dont S. E. eſt chargée depuis ſi long-tems, & dont Elle ſoûtient le poids avec tant de gloire.

Ce qu'on ne conçevra pas aiſément, c'eſt qu'au milieu de tant d'autres occupations, qui ſeules ſuffiroient pour immortaliſer un grand politique, cet illuſtre Cardinal ait pû compoſer un Ouvrage, ſeul capable d'immortaliſer un ſçavant Théologien.

Cet extrait n'auroit guére d'autres bornes que celles du livre, s'il falloit entrer dans le détail de tout ce qui mérite l'attention du Lecteur : nous nous contenterons d'en donner une idée capable d'engager un eſprit curieux à conſulter la ſource même.

Dans la 2de. *Diſſertation*, on ſoutient donc contre le ſentiment ordinaire, que J. C. dans l'Euchariſtie vit actuellement d'une vie réelle *in actu ſecundo*, ainſi que s'exprime l'Ecôle, d'une vie corporelle, organique, humaine. D'abord on examine les différens ſentimens des Théologiens ſur la queſtion dont il s'agit : enſuite on ſe borne à montrer le fait ; ſçavoir, que J. C. dans le Sacrement exerce toutes les fonctions organiques, qui ſont dignes de lui & utiles aux hommes. De là, dit l'Auteur, quel motif d'amour,

de confiance, & de respect ! Quel commerce divin ! Quelle attention à s'approcher de lui dignement ! Car, dés que je pense que J. C. me voit, de l'Hostie même où il est renfermé, qu'il y entend mes priéres d'une façon humaine, & comme il les auroit entendües, lorsqu'il conversoit autrefois avec les hommes, quels sentimens ne doivent pas naître aussitôt dans mon ame ! Au reste cette opinion n'est point une pure idée de mysticité: & pour la prouver, l'Ecriture, les Péres, & les raisonnemens les plus solides sont ici employés.

1[mt]. Quant à l'Ecriture, le sçavant Cardinal montre que ces paroles de J. C. dans S. Jean * *Je suis le pain de vie . . . . je suis le pain vivant descendu du ciel*, supposent la vie humaine & actuelle du Sauveur dans l'Eucharistie. Car, si on les entend dans le sens figuré, en tant que l'Eucharistie signifie la vivification de l'ame par la grace; pourquoi les Hérétiques n'auront-ils pas droit de s'en tenir à ce sens figuré contre la présen-

* J. C. 6. v. 35. & 51.

ce réelle & physique ? Il insiste encore sur ce texte du même Evangeliste, ℣. 58. *Sicut misit me vivens Pater, & Ego vivo propter Patrem; & qui manducat me, & ipse vivet propter me*, aussi bien que sur tous les autres endroits où il est parlé de *vie*, de *vivant*, de *vivification*. En effet, ces termes si souvent inculqués, tandis que J. C. promettoit ce Mystére, & qu'il vouloit établir sa présence réelle, tandis qu'il parloit de son Corps comme d'une Viande aussi vivante que réelle, peuvent-ils être entendus, comme ils le doivent être dans un sens propre & non figuré; si on suppose que J. C. y est dans une éspéce d'état de mort & que la vie ne lui convient, que parcequ'il produit la vie spirituelle de la grace dans l'ame de celui qui le reçoit, de la même maniére que les autres instrumens inanimés la produisent dans les autres Sacremens ? Et n'est-il pas clair que le Corps de J. C. y est désigné comme une cause vivante, d'une vie *formelle* par rapport à lui, & d'une vie *efficiente* par rapport à nous ? D'ailleurs le Corps de J. C.

ne peut, comme cause *efficiente*, donner la vie spirituelle d'une maniére digne de lui, qu'il n'agisse d'une maniére *vitale* propre de l'humanité ; sans quoi il ne feroit ici rien de plus que dans les autres Sacremens, où sa divinité opére par le moyen de corps inanimés : & par conséquent il faut qu'il y ait une vie propre de son Corps ; puisque ce Corps concourt à la vivification de nos ames & de nos corps même, à qui il confére un droit à la résurrection. Enfin le docte & profond Cardinal fait sentir que ces paroles de S. Paul ; * *car celui qui le mange & qui le boit indignement, mange & boit son propre Jugement*, sont très-impropres ; à moins que J. C. par des opérations humaines n'y prononce un vrai Jugement de mort contre le pécheur : ce qui est prouvé par les paroles de S[t]. Augustin & de S[t]. Chrysostome à ce sujet. Ensuite il répond à quelques objections philosophiques contre le sens attribué aux passages de l'Ecriture : & par le jour qu'il répand sur les ténébreuses conceptions de certaines gens, qui n'ont

* 1. Cor. c. 11.

que des chicanes à opposer à une opinion qui ne leur plaît pas, il fait voir qu'il sçait aller aussi loin qu'eux dans les idées abstraites, & plus loin qu'eux dans l'intelligence des livres Saints. De plus, quand les paroles de l'Ecriture ne démontreroient pas, ne seroit-ce point assés que dans ce sentiment on leur donnât une interprétation plus naturelle & plus littérale ?

2mt. Pour ce qui est des Péres, il s'arrête à ceux qui lui sont expressément & clairement favorables. St. *Augustin* * fait entendre, que l'erreur des Capharnaïtes consistoit à croire, que J. C. leur donneroit pour nourriture sa Chair morte, & non vivante d'une vie propre d'un Corps vivifié par l'esprit ou l'ame. St *Thomas* est décisif. *L'œil corporel de J. C.* dit-il, † *se voit lui-même existant sous le Sacrement.* Car quelque entorse qu'on ait donnée à ce passage, il prouve clairement pour les autres puissances, & les autres objets. Les paroles de St. *Bonaventure* sont encore plus

* Tract. 27. in Joan. † 3. p. q. 76. art. 3. ad. 2.

précises : * *Corpus Christi, est vivens ; & si vivens, organicum ; & si organicum, quantum. . . . Item Corpus Christi, sive Christus, ibi (in Eucharistiâ) videt & audit, quamvis non loquatur, nè deprehendatur.* A ces trois grands Docteurs, il ajoûte le témoignage de *Guillaume* Abbé de S. Thierri dans un opuscule faussement attribüé à S^t. *Anselme*, témoignage d'autant plus fort, que cet Abbé avoit l'amitié & l'estime de S. *Bernard*, qui le regardoit comme un des plus sçavans Docteurs de l'Eglise. Voici ses termes ; *Corpus Domini, imò Dominum Jesum in Corpore suo, ipso, inquam, corpore in quo nobis præsto est in Altari . . . motum & sensum habere, & per omnia nostræ esse naturæ ; licet alterius gloriæ, contradicit nullus, nisi insipiens ille qui dicit in corde suo, non est Deus.* Enfin *Scot* a son tour ; & quoiqu'il n'ait jamais enseigné positivement cette opinion, on tâche de la tirer de ses principes & de toute la doctrine répandüe dans ses Ouvrages sur cette matiére.

3^mt. Viennent ensuite des raison-

* In 4. dist. 10. art. 1. q. 2.

nemens ſolides, fondés ſur l'Ecriture & ſur les principes de la Théologie : nous en rapporterons quelques-uns, ſans prétendre que les autres ayent moins de force. . . . 1^{mt}. dit-on, les mérites de J. C. étant d'une valeur infinie, ils doivent avoir toute récompenſe poſſible, pourvû que d'ailleurs elle puiſſe tomber ſous le mérite : il doit donc avoir dans l'Euchariſtie une vie actuelle & ſenſitive ; puiſqu'elle eſt poſſible, qu'elle peut être méritée, & qu'elle convient à J. C.. Tout ce raiſonnement eſt accompagné d'une ſçavante *Diſſertation* ſur les mérites du Sauveur : & certes on lui a donné pour récompenſe tout ce qu'il y a de plus grand & de plus ſublime : or, la vie Euchariſtique eſt une perfection propre de l'homme, elle eſt utile, elle eſt même néceſſaire ; c'eſt ce qu'on prouve en toutes maniéres. Pourquoi donc l'auroit-on exceptée de tous les autres dons ? . . 2^{mt}. Indépendamment de tout le mérite libre, la dignité infinie de J. C. exige tous les dons de la grace, & de la nature qui lui conviennent : or, l'uſage actif

des ſens, les fonctions *vitales* ſont un don & un privilége eſtimable, qui ne dit aucune imperfection dans un homme pris en tant qu'homme; & qui eſt ici poſſible, au moins par miracle. Donc, &c. Toutes les propoſitions de ce raiſonnement ſont prouvées par la raiſon & par les Péres: & on va même juſqu'à faire ſentir l'indécence qu'il y auroit à ce que J. C. fût dans un autre état ſous les Eſpéces Sacramentelles.. 3^{me}. Selon les Théologiens, & ſur tout les Thomiſtes, l'humanité de J. C. concourt phyſiquement & d'une maniére active à tous les effets & à toutes les graces qu'on reçoit dans l'Euchariſtie: or, cela ne ſe peut faire, qu'elle n'y influë d'une maniére *vitale*, & par conſéquent par une vie actuelle & humaine: les principes de la plus ſaine Philoſophie, ceux de S. *Thomas* & des plus habiles Théologiens ſervent de preuves à cette propoſition... 4^{me}. J. C. en tant qu'il eſt dans l'Euchariſtie, eſt formellement Chef de l'Egliſe, & cela ſelon toute ſon humanité. Or, en cette qualité, il eſt néceſſaire qu'il vive

d'une vie actuelle, ſenſitive, & corporelle, qui vienne phyſiquement de l'*intrinſéque*; ſans quoi il ne pourroit influer phyſiquement & efficacement, comme Chef ſur les membres : d'autant plus que tous les effets qu'il produit, ne ſont pas ſpirituels, donc, &c. 5.mt.. J. C. a dans l'Euchariſtie, comme il avoit autre fois ſur la terre, la vertu *inſtrumentale* de faire les miracles néceſſaires, & à la fin de l'Incarnation, & à la conſervation de ſon Corps; puiſque, ſelon la doctrine de S. *Thomas* & des Théologiens, cette vertu eſt dûë à l'humanité du Sauveur, à raiſon de l'union hypoſtatique. Il exerce donc toutes les fonctions de la vie ſenſitive, auſſi bien que les autres opérations qui dépendent du Corps; puiſque ſans cela cette vertu ſeroit inutile aux deux fins expoſées... 6mt. Que ne doit-on pas conclure de ces fréquentes apparitions de J. C. dans l'Hoſtie, dont les hiſtoires ſont remplies? Si l'enfant qui apparoît, par exemple, n'étoit pas J. C. lui-même, ou du moins, ſi cette figure n'indiquoit pas la préſence réelle de J. C.

dans le Sacrement, ces apparitions ſeroient trompeuſes : les Théologiens en conviennent. Mais ſi J. C. en tant que voilé ſous les Eſpéces, n'avoit aucunes fonctions de vie corporelle, ces mêmes apparitions ne pourroient être le ſigne ou le ſymbole de la préſence réelle, & de la vérité cachée ſous le Sacrement ; puiſqu'elles indiquent toutes une vie actuelle & corporelle, qui ne ſeroit point ici ; qui ne ſeroit pas même dans le ciel, telle qu'elle paroît ſouvent ſur l'Autel. Il faut donc dire que J. C. dans l'Hoſtie eſt auſſi réellement vivant, que J. C. apparoiſſant ailleurs, ou par lui-même, ou par un phantôme qui le repréſente & qui indique ſa préſence réelle. Cet argument paroît ſi invincible à l'Auteur, qu'il réfute d'une maniére très-étenduë tout ce qu'on pourroit objecter pour en éluder la force... 7^{mt}. La préſence reélle & phyſique de J. C. dans l'Euchariſtie, n'eſt pas ſeulement *matérielle* ; mais elle doit être encore *formelle* & proprement dite : car les Péres nous la repréſentent comme pleine de Majeſté, attentive à

nos actions, & propre à nous inſpi-per du reſpect : & ſans cela J. C. pourroit à la rigueur être dit abſent, plûtôt que préſent. Or, s'il n'exerçoit dans l'Euchariſtie aucune fonction *vitale*, ſa préſence y ſeroit purement *matérielle* : puiſque la préſence *formelle* d'un ſuppôt raiſonnable, ou d'une perſonne, dit eſſentiellement la vie, ou le ſentiment des objets qui l'environnent ; comme on le démontre ici fort au long. Donc, &c.... 8^{mt}. Cette preuve ſe tire du commerce que J. C. a voulu avoir avec nous dans l'Euchariſtie, pour y être nôtre conſolation & nôtre réfuge dans tous les accidens de la vie. Car, ſi ce divin Sauveur ne nous y voit point, ne nous y entend point, pourquoi s'y addreſſer à lui ? Que ne recourt-on à ſon humanité placée dans le ciel ? Si un Roi caché ſous un voile ne pouvoit, ni voir, ni entendre, iroit-on lui expoſer ſes peines avec la même confiance, que ſi on ſçavoit qu'il voit & qu'il entend, quoique caché ? Ici, le ſçavant Cardinal donne un libre eſſor à ſa piété & à ſa tendreſſe envers J. C. dans

l'Euchariſtie. Oüi, dil-il, il y voit nos larmes, il y entend nos priéres & nos ſoûpirs : & voila la conſolation dont on ſe prive dans le ſentiment oppoſé.

IV. Après quelques autres preuves tirées des Ecrits des Auteurs ſpirituels, on s'attache à ſapper tous les fondemens de l'opinion contraire, & à répondre à mille objections, qui ne roulent pour la plûpart, que ſur je ne ſçais quelles vetilles d'une Philoſophie obſcure & embroüillée, peu propres à épouvanter un eſprit auſſi ſubtil que ſolide. Qui voudra voir de la plus fine Méthaphyſique, n'a qu'à lire les ſections 7, 8, & 9, de cette ſeconde *Diſſertation*. Mais pour couper court aux plus épineuſes de ces objections, l'Auteur avance trois propoſitions. 1°. J. C. en tant que réellement préſent à telle Hoſtie conſacrée, n'a qu'une même & unique viſion corporelle du même objet placé dans la ſphére de la puiſſance *viſive*; en ſorte qu'il produit & qu'il reçoit cette viſion unique de tous les points où il ſe trouve, & par la même puiſ-

ſance, en tant qu'elle ſe trouve dans tous les points. 2^e^. Aucune des opérations paſſagéres qu'il produit, ou dans le ciel, ou dans une autre Hoſtie conſacrée, & qui ont rapport aux objets ou aux Agens extérieurs qui ſont dans un tel lieu particulier, ne peut ſe trouver par concomitance dans la nouvelle Hoſtie qui vient d'être conſacrée : comme auſſi les opérations produites pour la premiére fois dans cette Hoſtie conſacrée ne paſſent, ni dans le ciel, ni dans une autre Hoſtie pareillement conſacrée. 3^e^. Ainſi non ſeulement les opérations & les ſenſations paſſagéres qui viennent après la replication, ne ſe repliquent point avec le ſujet : mais encore celles qui étoient propres du Corps de J. C. placé, ou dans le ciel, ou dans les autres Hoſties, ne ſe repliquent point avec lui. Tout ce que la Philoſophie a de plus ſolide, eſt apporté en preuve de ces propoſitions ; & principalement tout ce qui concerne la replication, y eſt éclairci autant qu'il eſt poſſible.

Ce ſentiment eſt ſi cher à l'Auteur, qu'il emploïe encore toute la troiſiéme

Dissertation à prouver que J. C. en tant que présent dans l'Euchariſtie, a en particulier l'uſage de la vûë, de l'oüie, & même d'une certaine puiſſance *motrice*, qui n'eſt point oppoſée au mérite de la foi, ni au libre arbitre du Prêtre qui tranſporte l'Hoſtie. Il ne faut point s'étonner d'un tel attachement : tout ce qu'on avancera dans la ſuite, ſuppoſe ce principe.

1^{mt}. donc, quant à la viſion, on fait voir que ces paroles de l'Epouſe des Cantiques, en parlant de ſon Epoux, *En ipſe ſtat poſt parietem noſtrum, reſpiciens per feneſtras, proſpiciens per Cancellos*, ont été appliquées par les Théologiens, & par S. *Thomas* lui-même à J. C. caché ſous les Eſpéces Euchariſtiques : ce morceau eſt plein d'eſprit & de doctrine. On remarque que dans l'ancienne Loi on excluoit du Sacerdoce, les aveugles, les boiteux, &c. que Dieu même rejettoit les victimes défectueuſes en ce point : J.C. Prêtre & Victime par excellence, ſeroit-il donc ſans aucun uſage de la vûë & des ſens ? On inſiſte ſur ce que J. C. dans l'Evangile eſt figuré par ce

Roi, qui visitant ceux qui étoient venus aux nôces de son fils, apperçût qu'un des conviés n'avoit pas la robe nuptiale : Parabole, dit-on, que les Péres ont appliquée au Sauveur, qui examine ainsi ceux qui viennent à la Table Eucharistique. Enfin, outre les preuves nouvelles tirées des apparitions qui se sont faites dans diverses Hosties, & plusieurs autres raisons déja touchées ailleurs, on conclut de ce que le Corps glorieux de J. C. est le principal objet de la vision corporelle des Bienheureux & de la beatitude leurs corps; on conclut, dis-je, que J. C. lui-même dans l'Eucharistie, a la vision corporelle de son propre Corps.

2^{mt}. Quant à l'exercice actuel du sens de l'ouie, on joint ici plusieurs preuves particuliéres aux générales qu'on a déja apportées. Car 1^{mt}. J. C. en tant qu'homme, seroit-il parfaitement heureux, s'il lui manquoit l'usage d'un tel sens, & s'il ne pouvoit dans le Sacrement entendre par lui-même les paroles de ses bien-aimés? 2^{mt}. Pourquoi l'Eglise par l'or-

gane du Prêtre parle-t'elle à J. C. dans l'Euchariſtie, en s'addreſſant à lui comme à l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde ? Elle ſuppoſe donc qu'il entend de l'Euchariſtie où il eſt. Sans cela toutes les priéres, tous les ſoûpirs addreſſés au Sauveur dans l'Euchariſtie, ſeroient inutiles. Alors on pourroit inſulter aux Chrétiens, comme *Elie* inſultoit aux Prêtres de Baal, en leur diſant de crier plus haut, pour ſe faire entendre de leur Dieu. 3^{mt}. J. C. en tant qu'il eſt dans l'Euchariſtie, eſt le Chef de l'Egliſe Militante, office qu'il ne peut exercer ſans avoir l'uſage de l'oüie, auſſi-bien que de la vûë : ce qu'on démontre avec toute la ſolidité poſſible. Enſuite, des ſens externes on tire des conſéquences certaines pour les ſens internes ; d'autant plus que l'uſage des premiers ſe rapporte néceſſairement à l'uſage des derniers ; ainſi nous ne nous y arrêterons pas davantage.

3^{mt}. Il y a plus de difficulté ſur la puiſſance *motrice* ; & on demande ſi elle a quelque action par rapport au

Corps de J. C. dans l'Euchariſtie ? On convient maintenant que ce Corps eſt mû, toutes les fois que le Prêtre meut l'Hoſtie. Mais par qui, & comment ? C'eſt-ce qui partage les Théologiens. Laiſſant à part toutes les creuſes idées des Scholaſtiques ſur l'union des accidens avec le Corps de J. C., ſur la puiſſance *obédientielle*, ſur l'élevation de certains inſtrumens à un effet ſurnaturel, &c. l'Eminentiſſime Auteur ſoûtient, que c'eſt la puiſſance *motrice* de J. C. même, qui comme inſtrument uni au Verbe, eſt le principe vital qui produit le mouvement du Corps du Sauveur, tandis que les Eſpéces ſont muës par le Prêtre, ou par quelque autre Agent naturel. On ſera ſurpris de voir l'étenduë avec laquelle il explique & il prouve ſa propoſition, l'attention qu'il a à ſe ſervir de l'autorité de l'Écriture & des Péres, & le ſoin qu'il ſe donne pour examiner & combattre les ſentimens de ſes Adverſaires : mais il a voulu montrer à ceux dont le mérite conſiſte ſur tout dans les termes & les vaines ſubtilités, qu'il n'ignoroit pas tout

cela, & qu'il sçavoit encore quelque chose de plus.

Le voici arrivé à un Article bien plus intéressant, & qui fait tout le sujet de la quatriéme *Dissertation*. Il consiste à montrer que J. C. en tant que présent sacramentellement sur l'Autel, y exerce par lui-même d'une maniére immédiate & active, les fonctions de Grand-Prêtre, aussi réellement qu'il y fait *passivement* l'office de victime non sanglante. Pour cela il suppose & il prouve par toutes sortes d'autorités : 1^{mt}. que J. C. est encore aujourd'hui & pour toûjours Prêtre selon l'ordre de Melchisedec ; & qu'ainsi, de quelque maniére qu'on l'explique, il en exerce actuellement & formellement les fonctions dans le sacrifice de l'Autel : 2^{mt}. qu'il les exerce par son Humanité sainte unie au Verbe ; & cela d'une maniére *pratique* & actuelle, dans un sens propre, quoique d'une façon invisible : 3^{mt}. que par lui-même il concourt à l'essence du sacrifice physiquement, immédiatement, & d'une maniére *vitale*, tant effective qu'affective. Cette der-

niére partie a des Adverſaires qui ne veulent qu'une action morale de la part de J. C. ; mais on l'établit ſolidement, & l'on verra avec plaiſir la maniére auſſi ſçavante que neuve, avec laquelle ſont expliquées ici les différentes actions de J. C. & du Miniſtre dans le ſacrifice, auſſi bien que la nature de ce ſacrificc pris en lui-même.

Ce n'eſt pas du ciel, dit-il, mais de l'Autel même, & en tant qu'il y eſt ſacramentellement préſent, que J. C. exerce phyſiquement & immédiatement par lui-même l'office de Grand-Prêtre dans le ſacrifice de la Meſſe. Voila, ajoûte-t'il, l'aſſertion qui m'eſt propre, & qui depuis long-tems eſt gravée dans mon eſprit & dans mon cœur. Auſſi ne cherche-t'il point à s'appuyer des Scholaſtiques qui embroüillent bien des choſes ; mais il la tire, 1[mt]. de la doctrine de S. Paul ſur le Sacerdoce J. C. *Tout Pontife, dit cet Apôtre,* * *eſt établi pour offrir des préſens & des Hoſties ; il eſt donc néceſſaire qu'il ait quelque choſe à offrir.* Or, J. C. dans le ciel n'a pas réellement

* Hebr. c. 8.

présente,ni à la main, la Victime qui est offerte sur l'Autel, il ne l'a pas, dis-je, prise en tant que Victime propre à être offerte. Tout ce morceau est traité de main de Maître, & les Sçavans ne seront pas rebutés de sa longueur.

Il la prouve, 2^{mt}. par l'autorité des Péres, & sur tout de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Chrysostome, & de Paschase. Tous disent clairement que sur l'Autel même J. C. est vrai Prêtre, & qu'il s'y offre pour nous comme une vraye Victime: or, ces paroles n'ont aucun sens propre & raisonnable, si on n'adopte le sentiment qu'on expose ici.

Il la confirme 3^{mt}. par une foule de raisons Théologiques. L'office de Grand-Prêtre selon l'ordre de Melchisedec est propre de J. C. de la même maniére & dans le même sens, que celui de Victime: mais dans le ciel il ne peut faire l'office de Victime; il ne peut être la chose offerte: c'est donc en tant qu'il est sur l'Autel qu'il offre, & qu'il fait l'office de Prêtre

Souverain. D'ailleurs ne faut-il pas que que le Prêtre & la Victime ſoient préſens l'un à l'autre ? que le Prêtre principal puiſſe voir & entendre les Aſſiſtans pour qui il offre le ſacrifice ? Mais que ſera-ce, ſi on fait attention encore que par là on concilie deux ſentimens, ſur leſquels les Théologiens & les Péres mêmes ſont ſi partagés ? Car au ſujet de ces paroles de S. Paul, * *Semper vivens ad interpellendum pro nobis*, les uns veulent que ce ne ſoit de la part de J. C. qu'une priére *interprêtative*, toute autre ne lui convenant plus dans l'état de ſa gloire : les autres veulent que ce ſoit une priére formelle. Or, ces deux ſentimens ſont conciliés, en diſant que J. C. en tant qu'il vit dans le ciel, ne prie point formellement ; mais qu'en tant qu'il vit dans l'Euchariſtie, il produit des actes formels par leſquels il intercéde pour nous auprès de ſon Pére. Tout ce qu'il expoſe à ce ſujet devroit ſeul ſuffire pour engager à penſer comme l'Auteur.

Les Théologiens font ici une objec-

* Hebr. c. 7.

tion qu'on a regardée comme insoluble. La voici ; pendant les trois jours que l'Ame de J. C. fut séparée de son Corps, Pierre, ou quelqu'autre Apôtre pouvoit faire le sacrifice perpétuel de la nouvelle alliance, en consacrant du pain selon la forme établie depuis peu par J. C. Or, dit-on, J. C. auroit fait alors l'office de Victime & non pas de Prêtre : & pourtant c'eût été le même sacrifice qu'aujourd'hui ; puisqu'il n'y a qu'un unique sacrifice non sanglant. Mais ce raisonnement n'embarrasse point le sçavant Cardinal. Après avoir montré que l'objection peut également être retorquée contre ceux, qui disent que J. C. ne fait l'office de Grand Prêtre que du haut du ciel, il répond deux choses. 1mt. Que dans cette supposition l'Ame de J. C. eût été présente à l'Autel sous les accidens, non pour animer le Corps & lui servir de forme, mais pour influer physiquement & immédiatement dans l'action du sacrifice. Il cite plusieurs graves Théologiens qui ont adopté cette opinion. 2mt. Et c'est ici son vrai sentiment, que selon

l'institution du sacrifice de la nouvelle Loi, S. Pierre, ni aucun autre Apôtre, n'a pû faire ce sacrifice pendant les trois jours en question, (quoiqu'il en soit de la possibilité d'une consécration, qui auroit mis sur l'Autel le Corps de J. C. sans aucun Sacrificateur :) & il montre que Hugues de S. Victor, Rupert, Durand, Vasquez, plusieurs autres Docteurs, & même S. Thomas, ont ainsi pensé. Il soûtient donc, que le pouvoir de consacrer & de célébrer n'avoit été accordé aux Apôtres, que pour le tems d'après la résurection de Jesus-Christ, afin de ne pas joindre la figure avec la chose figurée. Et c'est dans ce sens que S. Augustin a dit : *Hujus sacrificii caro & sanguis ante Christi adventum per victimarum similitudinem promittebatur : in Passione Christi, per ipsam veritatem reddebatur : post Ascensionem Christi, per Sacramentum memoriæ celebratur.* De là cette Coûtume tant approuvée par les Péres & les Conciles, de ne point sacrifier le jour même où l'on célébre la Passion du Sauveur ; parce qu'on suppose

qu'il n'y a plus de vrai Grand-Prêtre ; & qu'ainsi tout autre Prêtre n'étant que le Vicaire, & non pas le Successeur de J. C. personne ne peut sacrifier. Cela se prouve encore par les paroles mêmes de la consécration : car on ne dit pas *ceci est le Corps de J. C.* mais, *ceci est mon Corps*. C'est donc J. C. qui sacrifie par le ministére extérieur du Prêtre visible : ce Prêtre n'auroit donc pû sacrifier tandis que J. C. étoit mort. En un mot, il n'y avoit point alors d'Homme-Dieu: ainsi point de Souverain Pontifie, point de sacrifice. D'ailleurs, si S. Pierre eût sacrifié il eût donc été le Prêtre principal, & le Successeur de J. C. pour ce sacrifice ? Mais ce sacrifice auroit-il été aussi parfait que celui où J. C. étoit le véritable Pontife ? Rien n'est mieux raisonné, que tout ce qu'on ajoûte ici pour confirmer cette vérité, & pour resoudre toutes les difficultés qu'on y pourroit opposer.

Ce n'est pas là le seul avantage qu'on trouve à admettre la vie actuelle de J. C. dans l'Eucharistie : sans elle la Messe ne fournit point la vraye

idée de ſacrifice ; elle repréſenteroit bien l'Hiſtoire ſanglante du ſacrifice de la Croix, mais on n'y ſacrifieroit aucune Victime. C'eſt le ſujet de la cinquiéme *Diſſertation.* D'abord on y montre, qu'il eſt eſſentiel au ſacrifice proprement dit, & ſur tout à l'Holocauſte, qu'il y ait une immolation, une deſtruction, du moins un changement réel de l'Hoſtie ou de la choſe offerte, changement qui ait raport à la vie de la Victime, ſi elle eſt vivante. Mais comment trouver cela dans le ſacrifice de la Meſſe ? C'eſt ici que paroît toute l'érudition & la force d'eſprit de l'illuſtre Cardinal, appliqué à faire voir l'inſuffiſance & la fauſſeté des ſyſtémes imaginés par ceux, qui nient la vie actuelle, ſenſitive & corporelle de J. C. dans l'Euchariſtie. Selon quelques-uns, un ſacrifice commémoratif & relatif, tel que celui de l'Autel, n'exige de vraye deſtruction, que dans le ſacrifice auquel il ſe rapporte. Mais les Hérétiques en peuvent conclure d'abord, que dans la Meſſe il n'y a aucun vrai ſacrifice, & que c'eſt une pure céré-

monie qui repréſente celui de la Croix. Selon d'autres, la deſtruction du pain & du vin qui s'y fait, ſuffit pour lui donner le nom de vrai ſacrifice. Mais, outre que la deſtruction ne tomberoit pas ſur la véritable Victime, qui eſt J. C. il s'enſuivroit que le pain & le vin ſeroient la Victime même qu'on offre à Dieu, & par laquelle on prétend honorer ſa ſuprême Grandeur : ce qui eſt contraire à la Foi. D'autres ont recours à une eſpéce d'immolation qui ſe fait par les paroles de la conſécration : car, en vertu de ces paroles, le Corps ſeroit ſéparé du Sang, ſi l'effet n'en étoit d'ailleurs empêché par une concomitance néceſſaire. Mais ſi l'immolation n'eſt pas actuelle, le ſacrifice ne l'eſt donc pas non plus : ce ne ſeroit donc qu'une diſpoſition au ſacrifice, comme ce n'eſt qu'une diſpoſition à la deſtruction. Car, encore une fois, pour un ſacrifice vrai & actuel, il faut une vraye deſtruction, une vraye mort de la Victime. D'autres s'attachent à l'eſpéce de mort civile où J. C. eſt réduit par la conſécration, n'exerçant actuelle-

ment aucune fonction humaine. Mais outre que ce ſentiment ſuppoſe faux, s'il n'y a aucune immolation phyſique, il n'y aura auſſi qu'un ſacrifice moral & myſtique. D'ailleurs, cette maniére d'exiſter ſacramentelle, n'ôte ni ne ſépare rien de la Victime : ainſi, par la conſécration, on mettroit J. C. dans un état où le Sacrement exige qu'il ſoit, mais on ne le ſacrifieroit pas. D'autres, & c'eſt, dit-on, aujourd'hui le ſentiment le plus en vogue, ont recours à la manducation de l'Euchariſtie, par laquelle on détruit la préſence réelle de J. C. ſous les Eſpéces ; mais quoi ! Avant la manducation n'y auroit-il donc qu'un ſacrifice partiel & commencé ? N'eſt-ce pas ouvrir un champ libre aux Luthériens, qui nient la préſence réelle de J. C. avant l'uſage ? D'ailleurs, il paroît que l'action par laquelle le Prêtre s'applique l'Hoſtie conſacrée, n'appartient point à la nature du ſacrifice. Car, 1^{mt}. il eſt certain que J. C. à la Cêne ſacrifia comme Grand-Prêtre, ſelon l'ordre de Melchiſedec ; & il eſt incertain s'il ſe communia lui-

même : car, 2^{mt}. ceux que l'on éléve à l'ordre de Prêtriſe, célébrent & ſacrifient avec l'Evêque qui les conſacre : & cependant ils ne communient pas ſous les deux Eſpéces ; ce qui pourtant dans le ſentiment que l'on combat ici, eſt eſſentiel au ſacrifice : car, 3^{mt}. le précepte de communier n'eſt pour le célébrant qu'un précepte eccléſiaſtique : donc, s'il y manquoit, il n'en feroit pas moins le ſacrifice inſtitué par J. C : car, 4^{mt}. la Communion eſt commune au Prêtre & au Laïque : or, peut-on dire que le ſacrifice leur ſoit commun de la même maniére ? Car, 5^{mt}. dans la manducation le Corps & le Sang de J. C. ne perdent rien ; puiſqu'il demeure juſqu'à la conſommation des Eſpéces: ce n'eſt donc point la manducation même qui conſtitueroit finalement le ſacrifice. On omet pluſieurs autres raiſons auſſi ſolides.

Pourquoi donc n'avoir pas recours à la vie actuelle de J. C. dans le Sacrement, vie ſi bien prouvée d'ailleurs, & qui par cela ſeul ſe prouveroit invinciblement ? Oui, dit le ſça-

vant Cardinal, l'immolation réelle de la vie actuelle Eucharistique, est le seul vrai changement physique de la Victime, requis pour constituer l'essence & la raison proprement dite du sacrifice de l'Autel. Car J. C. reçoit par la consécration une vie actuelle, dont il exerce des actes sous les Espéces : or, dans le sacrifice il immole seul, comme Grand-Prêtre, cette vie actuelle, en tant que par sa volonté puissante il suspend tous les actes vitaux & humains, qu'il produisoit un moment auparavant ; jusqu'à ce que par une espéce de résurrection commémorative de sa résurrection glorieuse, & représentée dans la mixtion du Corps & du Sang, il se rende sa premiére vie actuelle, & l'usage libre de toutes ses puissances. Ainsi, J. C. offre à son Pére, comme au souverain Arbitre de la vie & de la mort, son Corps volontairement privé de la vie qu'il possédoit : & tout cela est rendu sensible par les paroles & les actions du Prêtre, qui en ce sens constituent essentiellement, quoiqu'en partie, le sacrifice ; puisqu'il doit être sensible.

Le Miniſtre eſt donc un vrai Prêtre, un vrai Sacrificateur, quoiqu'il ne concoure au ſacrifice, qu'en tant qu'il le rend extérieurement ſenſible. Nous ne tirerons pas ici toutes les belles conſéquences qui ſuivent de cette doctrine : on peut, & pour peu qu'on ait de goût pour le vrai, on doit les lire dans l'Auteur même. Il ſuffira de remarquer, que par là on concilie encore deux ſentimens opposés au ſujet de ces paroles de la conſécration du Calice, *qui pro vobis & pro multis effundetur*. Car elles ſeront eſſentielles à la conſécration du Calice, non pas en tant qu'elle eſt Sacrement, & qu'elle opére la converſion du vin au Sang de J. C : mais en tant qu'elle ſignifie, & le ſacrifice de la Croix, qui doit être ſuffiſamment exprimé, & le ſacrifice de l'Autel qui commence à s'opérer après l'inſtant où J. C. a été mis dans un état de vie actuelle. Mais, dira-t'on, la vie ſubſtantielle, qui conſiſte dans l'union de l'ame avec le Corps, n'eſt point ici immolée : qu'importe, pourvû que la vie formelle & actuelle le ſoit ? Si l'Ame *informoit* le

Corps de quelque Victime, ſans y exercer aucune opération *vitale*, l'immolation de cet animal devroit être miſe au rang des ſacrifices de choſes inanimées. D'ailleurs, dés que la vie formelle & actuelle eſt ôtée, il y a une immolation, une tranſmutation réelle : ce qui ſuffit pour le ſacrifice.

Au reſte, il ne faut pas croire que ce ſentiment ſoit dénué de preuves ſolides : 1mt, outre qu'on refute tous les autres ſentimens d'une maniére à ſurprendre, le ſacrifice de l'Autel n'a-t'il pas toûjours été regardé, comme une vraye immolation actuelle ? Or, cela ne ſe peut faire que de la façon qu'on a expoſée : façon qui s'accorde admirablement avec ces paroles de S. Jean, *vidi Agnum tanquam occiſum*. Cet Agneau n'eſt pas mort, parceque ſon ame reſte toûjours unie à ſon Corps : mais il eſt comme mort, *tanquam occiſus*, parceque toutes ſes fonctions vitales ſont ſuſpenduës. . . . 2mt. Le ſacrifice de la Croix eſt le modéle du ſacrifice non ſanglant de l'Autel ; & celui-ci doit en imiter l'ordre, la ſuite, & la maniére, au-

tant que cela se peut ; or, J. C. comme Grand-Prêtre, a offert sur la Croix le sacrifice sanglant, d'abord en conservant miraculeusement & par une opération puissante de sa volonté, sa vie humaine & l'union de son Ame avec son Corps, vie qui devoit cesser par la violence des supplices, & puis en suspendant par une autre action positive, cette opération puissante & miraculeuse. Sans cela il n'auroit pas été proprement, positivement, directement Grand-Prêtre & Sacrificateur ; en acceptant simplement la mort, qu'il pouvoit empêcher ; il ne se seroit pas vrayement immolé lui-même : il auroit accepté l'immolation de son humanité, mais il n'y auroit pas concouru ; il n'auroit pas livré son Ame dans toute la rigueur : c'est ce qu'on montre par une infinité de raisonnemens & de conclusions tirées des Textes des Péres à ce sujet ; il faut donc que le sacrifice de l'Autel se passe de la même maniére, quant à ce qui convient au Sacerdoce de J. C : excepté que dans celui-là il s'agissoit de la vie tant substantielle, qu'accidentelle, ou

in actu secundo : & que dans celui-ci il ne s'agit que de la derniére.

Une des plus fortes preuves se tire de l'ancienne Lithurgie des Grecs, Lithurgie qu'ils tiennent de S. Basile, de S. Chrysostome, & même selon quelques-uns, de S. Jacques & de S. Marc. Après la consécration du pain & du vin, le Prêtre invoque le S. Esprit, pour sanctifier ce pain & ce vin, & pour le changer au Corps & au Sang de J. C. :d'ailleurs, presque tous les Péres Grecs, plusieurs Latins, le Rit Mozarabique, & Ethiopien, semblent mettre l'invocation & la priére, comme une partie essentielle de la forme de la consécration. Et cependant l'Eglise tient le contraire ; & les mêmes Péres dans leurs Ouvrages reconnoissent que le Corps de J. C. est mis dans l'Eucharistie par ces seules paroles, *ceci est mon Corps.* Voila une difficulté & une contradiction apparente, à laquelle nôtre Auteur montre qu'on n'a jamais bien satisfait : mais dans son sentiment tout se concilie. Car, dit-il, les Péres Grecs par leur invocation adressée au S. Es-

prit, ont inſinué l'eſpéce de réſurrection de J. C. auparavant immolé ſur l'Autel par la perte de la vie actuelle, telle qu'on vient de l'expliquer : ils prient cet Eſprit Vivificateur de vivifier ce Corps ainſi privé de ſa vie actuelle, & qui dans cet état n'eſt plus propre à opérer tous les effets, qui doivent pourtant reſulter du Sacrement. C'eſt dans ce ſens que le Corps du Sauveur, même après la conſécration, peut être appellé, comme l'appelle S. Baſile, le Type & l'Antype de lui-même, ou pris en tant que réſuſcitant à une vie glorieuſe, ou encore pris en tant que doüé d'une vie actuelle & ſenſitive. D'ailleurs, n'avons-nous pas dans l'Egliſe Latine quelque choſe d'équivalent à l'invocation des Grecs après la conſécration ? Car, ces paroles du Canon, *ſupra quæ propitio ac ſereno vultu reſpicere digneris :* & encore, *per quem hæc omnia, Domine ſemper bona creas, ſanctificas, vivificas, benedicis, & præſtas nobis*, ne peuvent bien s'entendre que par la réſurrection de J. C. ci-deſſus expliquée, réſurrection

qui se fait quand on mêle une portion de l'Hostie, avec le Sang du Sauveur. Il ne faut que jetter les yeux sur les différentes Lithurgies qu'on a citées, pour voir qu'elles présentent le même sens : mais il n'est pas étonnant que les Grecs récens ayent erré à ce sujet, faute d'en bien prendre l'esprit ; c'est dommage qu'on ne puisse insérer ici toute cette belle *Dissertation* avec les preuves. Mais comment accorder l'unité du sacrifice de J. C. une fois offert sur la Croix, & tous les jours renouvellé sur l'Autel, avec la diversité *spécifique* qui se trouve dans l'un & dans l'autre, & avec la diversité *numérique* des Espéces, des paroles, des actions, qui constituent le sacrifice non sanglant ? Car, cet Article décidé par S. *Paul*, & par le Concile de Trente, est un abîme où l'on s'est comme perdu jusqu'ici. Nôtre illustre Cardinal s'en tirera à l'aide de ses principes, & il y employe toute la sixiéme *Dissertation*, qui est une des plus curieuses. Voici comme il parle. Il ne faut que lire l'Epître de S. Paul aux Hébreux, pour voir que le Sacer-

doce éternel de J. C. Sacerdoce ſelon l'ordre de Melchiſedec, n'a dû s'exercer que par un ſeul & même ſacrifice ; & qu'il ſeroit contraire à la dignité du Sacrificateur & du ſacrifice, d'en demander un autre pour les péchés : de là il ſemble qu'on doive conclure avec S. *Paul*, que ſi les anciens ſacrifices ont été inſuffiſans, tous les ſacrifices poſtérieurs à celui de la Croix, ſont inutiles. Et cependant il eſt de la Foi, que la Meſſe eſt un vrai ſacrifice. Comment réſoudre cette difficulté ?

Les uns ſoûtiennent, que la pluralité des ſacrifices ne nuit point à celui de la Croix, dés que c'eſt la même Victime. Mais, reprend-t'on ; l'Apôtre parle de l'unité de ſacrifice, comme de l'unité de Victime. De plus, quoique la Victime ſoit la même ſur la Croix, & ſur l'Autel, ſi les actions *ſacrificatives*, étoient *ſpécifiquement* ou même *numériquement* diverſes, les ſacrifices le ſeroient auſſi : or, toute pluralité de ſacrifices combat l'autorité & le raiſonnement de Saint Paul. Et par là tombe l'opinion de ceux qui n'admettent

ici qu'une multiplicité *numérique* de ſacrifices, jointe à l'unité de Victime : car, ſi J. C. eût voulu après ſa réſurrection mourir une ſeconde fois ſur la Croix ; ou bien il eût dérogé au mérite infini de ſon premier ſacrifice, ou bien il en auroit fait un inutile. D'autres veulent que le ſacrifice de la Croix, ſoit le même *numériquement*, pris formellement en raiſon de ſacrifice ; quoique pris matériellement, ils ſoient diſtingués en nombre. Mais, ou toutes les raiſons qu'ils apportent ne prouvent rien, ou elles prouveroient que tous les anciens ſacrifices, ſoit comparés entre eux, ſoit comparés à celui de la Croix & de l'Autel, ſeroient *numériquement* un même ſacrifice d'une unité formelle. D'autres (& c'eſt le plus grand nombre) répondent, que S. Paul n'a parlé que du ſacrifice univerſel, ſatisfactoire, & qui a une fois payé le prix de la rançon du genre humain ; ſacrifice qui a dû être unique : mais qu'il n'a point exclus les ſacrifices qui appliquent en particulier le prix univerſel déja payé, ou les mérites du ſacrifice unique de la Croix; comme il a dû

exclure les ſacrifices qui par eux-mêmes ne ſatisfaiſoient point pour les péchés, ou qui n'appliquoient pas les mérites du ſacrifice de la Croix. Ainſi, ni l'exiſtence, ni la pluralité des ſacrifices, dès-là qu'ils ne font qu'appliquer le mérite univerſel de celui de la Croix, ne répugne, ni à l'autorité, ni au raiſonnement de S. Paul. Mais dés qu'on ſuppoſe une multiplicité quelconque de ſacrifices, cette réponſe ne plaît pas à l'Auteur. Car enfin, les anciens ſacrifices ne faiſoient auſſi qu'appliquer les mérites futurs de la Paſſion de J. C. moyennant la Foi dans le Meſſie : or, cela étant, ou le raiſonnement de S. Paul ne conclut rien de la pluralité des ſacrifices de l'ancienne Loi contre leur excellence ; ou il conclut également contre la pluralité des ſacrifices de la Loi nouvelle ; & par conſéquent contre les ſacrifices de l'Autel, s'ils ſont diſtingués entre-eux, ou même de celui de la Croix. C'eſt ce qu'on montre ici avec une force à laquelle il eſt difficile de réſiſter. De plus, le Sacerdoce dont parle S. Paul, & qu'il éléve

si fort au dessus de celui d'Aaron, est un Sacerdoce selon l'ordre de Melchisedec, & pourtant il ne parle que du sacrifice de la Croix. Or, cependant le Sacerdoce selon l'ordre & le Rit de Melchisedec, regarde particuliérement le sacrifice de l'Autel : il faut donc, ou que l'Apôtre ait mal raisonné, ou que le sacrifice sanglant & non sanglant ne soient différens ni en espéce, ni même en nombre.

Aussi, c'est ce que le Cardinal prétend prouver. Pour cela il faut se rappeller tout ce qu'il a dit dans la précedente *Dissertation*, en parlant du sacrifice de la Messe. Cela posé, il s'explique ainsi. Le sacrifice de la Croix, & le sacrifice de l'Autel, (en tant que celui-ci renferme tous les sacrifices qui se sont faits, ou qui se feront depuis son institution) sont physiquement & réellement un seul & même sacrifice complet, d'une unité *numérique formelle* ; & s'il y a pluralité & distinction, elle n'est que matérielle, & encore dans un certain sens, *secundùm quid*, elle ne tombe sur le sacrifice, qu'en tant qu'il se fait sen-

ſiblement : mais elle n'eſt point formelle ; elle ne tombe ni ſur la forme, qui partout eſt une d'une unité *numérique* ; ni ſur le ſacrifice pris comme ſignifié par les ſignes extérieurs : parceque la Victime & l'immolation eſt partout phyſiquement & réellement la même. Quelle eſt donc cette forme unique, qui conſtituë ici une unité *numérique* ? C'eſt l'Acte interne par lequel J. C. comme Grand-Prêtre, immole ſa propre vie ; ou par lequel il commande la ceſſation de cette vie miraculeuſement conſervée, ſoit ſur la Croix, ſoit ſur l'Autel : de ſorte pourtant que cet acte n'emporte qu'une ſeule fois la privation de la vie, tant ſubſtantielle qu'actuelle, ſur la Croix, & cela d'une maniére ſanglante : au lieu que ſur l'Autel il emporte la privation réïterée de la vie actuelle ſeulement, & par conſéquent d'une maniére non ſanglante. Cet acte eſt toûjours & partout le même, parcequ'il eſt reproduit & repliqué, auſſi-bien que le Corps de J. C ; replication auſſi néceſſaire pour l'unité de ſacrifice, que pour la pré-

 ſence

ſence réelle. C'eſt le même acte d'immolation & de ſacrifice, mais qui a rapport à deux maniéres différentes d'immoler la même Hoſtie, & qui renferme ces deux maniéres de ſacrifier, quoique pour être exécutées dans des tems différens. Produit par J. C. ſur la Croix, il cauſe l'immolation ſanglante qui s'y fait, & il exige l'immolation non ſanglante, qui ſe doit faire dans la ſuite, il la renferme comme devant ſe faire : mais reproduit ſur l'Autel, il cauſe l'immolation non ſanglante qui s'y fait ; & il ſuppoſe, il ſignifie l'immolation ſanglante faite autrefois, il la renferme comme ayant été faite. Or puiſque dans ces deux cas c'eſt le même acte d'immolation de la même Victime, c'eſt donc le même ſacrifice.

Par là S. Paul, auſſi-bien que les Péres qui ont parlé comme lui, ſont expliqués mieux qu'on n'avoit fait juſqu'alors. On le montre ici fort au long. Car ſelon l'Apôtre, le ſacrifice de la Croix eſt ſelon l'ordre de Melchiſedec : or cela n'eſt point abſolument vrai, à moins que ce ne ſoit

formellement & *numériquement* le même que celui de l'Autel. De l'une & de l'autre maniére de ſacrifier, il doit donc réſulter un ſeul & même ſacrifice réel : ce qui ne ſe peut faire que dans le ſentiment du Cardinal *Cienfuegos*, où, quoique la maniére ſenſible de ſacrifier ſoit différente, le ſacrifice eſt réellement le même ; & parceque tout ce qui le conſtituë eſſentiellement, c'eſt-à-dire, la Victime & l'action *ſacrificative*, ſe trouve le même ; & parceque cette action qui immole ſéparément ſelon un Rit, exige l'immolation ſelon l'autre Rit. En effet, J. C. par la même action par laquelle il s'eſt immolé ſur la Croix, s'eſt encore offert pour être perpétuellement immolé ſur l'Autel, quoique d'une autre maniére. Ainſi cette même action qui étant ſur la Croix une immolation ſanglante de la vie ſubſtantielle de J. C. exige ſa perpétuelle réproduction pour l'immolation non ſanglante de la vie actuelle ; & qui étant ſur l'Autel une immolation non ſanglante de la vie actuelle, ſuppoſe & repréſente l'immolation ſanglante

de la vie ſubſtantielle ; cette même action, dis-je, conſtituë la perpétuité & l'unité réelle du Sacerdoce & du ſacrifice de J. C.

Non content des autorités alléguées, l'Auteur apporte les raiſons les plus ſolides, pour prouver l'unité réelle & *numérique* de ſacrifice dans les deux maniéres de ſacrifier, unité qui ne peut ſe trouver que dans ſon opinion : & il eſt difficile de les lire ſans être ébranlé. D'ailleurs, il fait voir que pluſieurs avant lui ont admis cette unité *numérique*, quoiqu'ils l'ayent mal expliquée ; & qu'ainſi ſon ſentiment, pris quant au fond de l'aſſertion, n'eſt pas auſſi nouveau qu'on voudroit peut-être le croire, pour avoir droit de le rejetter. Il entre enſuite dans la diſcuſſion de tout ce qu'on pourroit objecter : mais il ſeroit impoſſible de le rapporter ici. On prie ſeulement les Théologiens qui liront cet extrait, de ne pas croire ces opinions renverſées par les objections qui pourroient leur venir en foule à l'eſprit, & de ne point prononcer ſans avoir lû les réponſes dans le Li-

vre même : on peut aſſûrer que ce qui leur paroiſſoit inſoluble, ſera bientôt éclairci. C'eſt ce que nous pourrions ajoûter des autres Articles, où l'Auteur a une opinion qui lui eſt propre. Faut-il attaquer les ſentimens des autres ? Les Scholaſtiques ſont forts. Mais s'agit-il de prouver le leur contre celui qu'ils combattent ? Souvent ils ſont bien foibles.

On ne ſçauroit cependant omettre une conſéquence, qui ſuit immédiatement de tout ce qui a été dit ſur le Sacerdoce éternel de J. C. Car, dans le ciel, dit-on, & après la conſommation des ſiécles, il y aura donc un vrai ſacrifice, & le même qu'aujourd'hui. Comme cet Article & ſa réponſe font le ſujet de toute la ſeptiéme *Diſſertation*, on ne peut ſe diſpenſer de s'y arrêter. Voici donc comme on raiſonne. Le Sacerdoce de J. C. doit durer éternellement, en tant que vrayement & proprement Sacerdoce ; or, cela ne peut être ſans quelque vrai ſacrifice : donc J. C. offrira pendant toute l'éternité un vrai ſacrifice. De plus, le ſacrifice eſt l'acte le plus

ſublime de la Religion; & ſa premiére & ſa principale fin eſt d'honorer Dieu, & de reconnoître ſon pouvoir ſuprême : Dieu aura donc éternellement un ſacrifice, & même offert par J. C.; puiſqu'autrement ſon Sacerdoce finiroit. Cela poſé, on reprend ainſi : ce ſacrifice éternel ne peut être le même que celui de la Croix, ou de l'Autel; & par conſéquent il en ſera réellement diſtingué. Donc il n'eſt pas néceſſaire que le ſacrifice propre du Sacerdoce de J. C. ſoit unique : mais il peut être différent, ſelon les divers états de l'Egliſe. Donc toute la doctrine établie dans la diſpute précedente porte à faux. Les Scholaſtiques, ajoûte le ſçavant Cardinal, ont ſuccombé ſous le poids de cette difficulté, qui leur a fait prendre le change.

Pour lui, non ſeulement il accorde, mais il embraſſe de tout ſon cœur, mais il prouve de toute ſa force les deux propoſitions, qui roulent ſur le Sacerdoce & le ſacrifice éternel de J. C., tel qu'on l'a expoſé. A l'égard des conſéquences qu'on en tire, il s'atta-

che d'abord à montrer par l'Ecriture & les Péres, que le ſacrifice Euchariſtique eſt formellement un ſacrifice de loüanges & d'actions de graces, non ſeulement pour le ſacrifice ſanglant de la Croix, mais encore, comme parle S. Chryſoſtome, pour lui-même. Enſuite, voici comme il s'explique. Après la conſommation des ſiécles, il y aura un vrai ſacrifice éternel, que le Souverain grand-Prêtre offrira lui-même. Mais il ne ſera, ni *ſpécifiquement*, ni même *numériquement* diſtingué du ſacrifice de l'Autel, & par conſéquent de celui de la Croix: toute la diſtinction ne ſera que matérielle, & encore en certain ſens, *ſecundùm quid*; ainſi qu'on l'a expoſé en comparant le ſacrifice ſanglant avec le non ſanglant. Mais comment donc ſe fera-t'il? Il ſe fera par la réproduction de ce même acte interne de J.C., par lequel il s'immole maintenant ſur l'Autel, & il s'eſt autrefois immolé ſur la Croix; acte qui conſtituë *formellement* le ſacrifice, & qui étant le même, rend le ſacrifice *formellement* le même. Or, comme dans le ciel ce ſacrifice ne

ſçauroit s'accomplir, ni d'une maniére ſanglante, ni ſous les eſpéces du pain & du vin, il s'y accomplira ſous le Rit de loüanges & d'actions de graces : car cet acte de J. C. a un rapport eſſentiel à ce nouveau Rit de la même façon qu'aux deux autres ; de ſorte qu'il les exige, & qu'il les renferme tous trois.

Mais, dira-t'on, où eſt la Victime ? Où eſt ce changement réel de la vie, qui eſt eſſentiel à un vrai ſacrifice ? Rien de plus clair. L'action *ſacrificative* de J. C. ſuſpendra alors, & pour ces momens de ſacrifice, toute vie actuelle préexiſtente & dépendante du Corps phyſique du Sauveur (à la reſerve pourtant de l'acte de la viſion béatifique qui pourroit être propre de ce Corps) pour ſubſtituer & produire en la place de ces actes détruits, d'autres opérations auſſi dépendantes du Corps, qui toutes tendent à la gloire & à la loüange de Dieu, & à lui rendre d'immortelles actions de graces pour le ſacrifice de la Croix & de l'Autel. Ainſi, dans un certain inſtant toute la vie actuelle &

corporelle, qui d'elle-même subsisteroit éternellement, sera vrayement immolée : ce qui fera un vrai sacrifice de loüanges, *sacrificium laudis*, *formellement* le même que celui de la Croix & de l'Autel, mais sous un Rit différent. Au reste, il ne faut pas être surpris, si l'on fait succéder d'autres opérations *vitales* à celles qui sont détruites; car, outre que ces opérations sont ce qui constituë la *raison de sensible* nécessaire au sacrifice, & qu'elles sont le Rit particulier de celui-ci; le propre du sacrifice de loüange est de faire que la victime meure & chante tout à la fois.

Voila le précis le plus exact que nous puissions donner de cette doctrine aussi ingénieuse que solide. Et peut-être cessera-t'on de la trouver étrange, si on examine avec soin toutes les autorités & les raisons, qu'on employe ici pour établir les deux points fondamentaux, d'où elle suit comme nécessairement. L'Auteur ne dissimule point la force des objections qu'on peut lui faire : mais il y répond avec une force supérieure à celle des dif-

ficultés mêmes. Tout ce que le Lecteur peut desirer de nous en ceci, c'est que nous donnions dans la suite quelque idée du sentiment particulier de S. E. Mgr. le Cardinal CIENFUEGOS, sur l'union qui se fait de J. C. avec le fidéle dans la Communion. C'est le second motif de son Ouvrage.

ARTICLE II.

LETTRES DU P. CASTEL *D. L. C. D. J. à M. l'Abbé de* SAINT PIERRE, *sur la véritable cause primitive & insensible de la pesanteur en général, & de la chûte des corps en particulier.*

Voyés les Articles CXX. & CXXI. au mois de Décembre 1731.

TROISIE'ME LETTRE.

J'Ai, Monsieur, un grand Paradoxe à vous proposer ici. Il n'y a pas moins de quinze ans que je lutte contre son évidence. L'espéce de nécessité où vous m'avés mis de parler clair enfin sur tout ceci, me force de l'a-

dopter déſormais en dernier reſſort.

J'ai prouvé de mon mieux, & je crois aſſés paſſablement qu'entre le ciel & la terre il y a une *hétérogénëité, parfaite*, une *immiſcibilité inſurmontable*, un *divorce éternel*, une *diſtinction conſtante*. Je l'ai prouvé, & je ne m'en repens pas. Il eſt pourtant vrai que nous avons beſoin du ciel ou de la matiére céleſte dans le ſein de l'atmoſphére, dans la mer même, pour faire tomber nôtre pierre qui eſt peſante partout, & dont les parties les plus intérieures, auſſi-bien que les plus extérieures du globe entier, ſont toûjours peſantes en quelque lieu & ſituation qu'elles ſe trouvent.

D'où je conclus, ſans balancer déſormais, que le ciel parfaitement hétérogéne avec les matiéres terreſtres, & incapable de ſe mêler avec elles, les pénétre néanmoins intimement, & beaucoup plus intimement qu'aucune matiére ne pénétre celle qui lui eſt le plus homogéne : ouï, plus intimement que l'eau ne pénétre le ſel, l'eau forte le cuivre, l'eau regale l'or. L'air, l'eau, la terre en ſont pleins.

Jovis omnia plena, & une pierre ſuſpenduë au milieu de l'air ou de l'eau, poſée ſur la terre, ou abſorbée dans ſes ſoûterraïns les plus profonds, retrouve partout cette matiére céleſte pour lui donner la loi, & la repouſſer vers ſon centre.

Elle pénétre tout ſans ſe mêler avec rien. On ne peut monter à elle; elle deſcend par des canaux ſecrets juſqu'à tout ce qu'il y a de plus bas. Elle n'eſt pas dans les corps terreſtres, elle eſt dans leurs élémens purs. Elle ſe communique ſans s'allier, pour ne pas ſe méſallier. Voila le paradoxe. Pour le juſtifier, je remonte déſormais tout-à-fait aux principes les plus inſenſibles, les plus primitifs; choſe que j'avois eû de bonnes raiſons pour m'interdire juſqu'ici, quand ce n'eût été que pour me donner le tems de faire plus à coup ſûr, une démarche ſi délicate, où tant d'autres avoient échoüé ſelon *M. Herman.*

Mais, ſans critiquer perſonne, je rends volontiers, comme je l'ai toûjours fait, juſtice à tout le monde. C'eſt en grand Maître que *Deſcartes* a

diſtingué trois ſortes de matiéres ou de formes générales dans la conſtitution primitive de cet univers : la *matiére ſubtile*, la *matiére globuleuſe*, & la *matiére ſtriée*, ou plûtôt ; car je m'en tiens aux penſées de ce grand Homme, bien plus qu'à ſes termes, la *matiére craſſe* de mille formes différentes.

Cette matiére craſſe compoſe la terre, la lune, le ſoleil même, quoiqu'en diſe *Deſcartes*, que je n'ai garde de ſuivre en tout ſervilement, ni près de là. En un mot, elle compoſe tous les corps viſibles les plus céleſtes, tant les étoiles que les planétes. La matiére globuleuſe eſt, ſelon moi, la *vraie matiére céleſte*, & compoſe le ciel qui en eſt très-étroitement plein. La matiére ſubtile brochant ſur le tout ; ne compoſe rien & ſe fourre partout. C'eſt *l'eſprit univerſel* des Anciens comme des Modernes, *ſpiritus intùs alit*. Mais la matiére globuleuſe que je regarde pour bien des raiſons profondes, comme le grand chef-d'œuvre de *Deſcartes*, & qui ſeroit parfaite, ſi elle n'étoit point ſi fragile & ſi va-

riable, se fourre aussi un peu partout, étant aussi fort subtile, quoique moins que celle qui porte ce nom & qui l'est infiniment, ou plûtôt infiniment fluide, n'ayant ni consistence, ni forme déterminée dans ses molecules toûjours variables, toûjours en action de varier. Tel est à-peu-près le systéme Cartésien à cet égard.

Mais il faut désormais étendre tout-à-fait nôtre point de vûë, & juger des choses par leurs idées de rapport; & surtout suivre de très-près, à l'aide de la Géométrie, les principes que nous venons d'adopter. *Descartes* en a rompu le fil plus d'une fois, pour s'être trop arrêté aux idées abstraites & aux natures absoluës des choses. Il avoit posé d'excellens fondemens, s'il leur avoit laissé prendre un peu plus de consistence. Il avoit même assés recüeilli tous les matériaux du systéme: &, s'il a manqué le but, ç'a été en le passant, comme il arrive aux personnes d'un génie élevé. De sorte que je n'innoverai pas beaucoup pour produire un systéme assés nouveau. Car, selon *M. Herman*, ce systéme n'est

pas encore trouvé : & voici comme je me flatte d'y avoir été plus heureux.

Toutes choses ont leurs contraires; & c'est par des *actions antagonistes* que s'opére tout le mécanisme de l'univers. Mouvement & repos, action & réaction, *impulsion & répulsion* sont jusqu'ici tout le jeu de la nature. *Descartes* ne parloit guéres que d'impulsion.

Quoiqu'il en soit de ce grand homme que je suis bien aise d'avoir suivi d'assés près jusques-là, la matiére crasse de soi indifférente à tout, se trouve comme balotée entre deux *matiéres antagonistes*, qui l'animent & la ranime sans cesse. Le jeu en est assés fin ; je vous prie, Monsieur, de vous rendre un peu attentif à ce jeu, qui n'a pas été si connu, ce me semble, jusqu'ici. Lorsqu'une idée, sur tout une idée systématique, est un peu nouvelle, de quelque heureux génie qu'on soit pourvû, on ne la prend pas la premiére fois qu'on la rencontre, & lorsqu'on l'a prise, il se passe encore bien du tems avant qu'on la pénétre, & qu'on en soit tout-à-fait possesseur.

Janvier 1732.

La matiére ſubtile, dépoſitaire de tout le mouvement, de toute l'impulſion, de toute l'action de la nature, comme l'a aſſés bien penſé *Deſcartes* : cette matiére ſubtile *pouſſe* la matiére craſſe comme hors de ſa ſphére, en coulant entre ſes molecules qu'elle tâche à ſéparer : la matiére globuleuſe, comme je le penſe, dépoſitaire de tout le repos, de toute la réſiſtance, de toute la réaction, *repouſſe* la matiére craſſe, & la retient autour de ſes divers centres. C'eſt cela ſurtout qui eſt le nœud du ſyſtème. 1°. Que *la matiére ſubtile ſeule agiſſante, pouſſe & pouſſe en dehors, du centre à la circonférence* : 2°. que *la matiére globuleuſe ſeule réagiſſante, repouſſe en dedans, de la circonférence au centre* ; de ſorte qu'à elle ſeule appartienne, comme en propre, tout le ſyſtéme de la peſanteur & de la chûte des corps.

Car la matiére ſubtile s'inſinuant partout, il a falu que la matiére globuleuſe, pour lui faire tête en quelque ſorte, s'inſinuât auſſi partout, afin d'être à portée de modérer la fougue de cette matiére *mobile*, ou

plûtôt *mouvante* & *motrice* : car c'est à la matiére subtile qu'il appartient d'être mobile plûtôt que mouvante. Elle se dérobe même facilement au mouvement de la matiére globuleuse, & n'est mobile que pour lui échaper ; lui donnant très-peu de prise par ses surfaces rases & toutes rondes, sans aucune sorte d'angles & d'inégalités ; sans cela la matiére subtile eut été mauvaise œconome du mouvement dont on l'avoit chargée ; elle eut tout bouleversé, l'eau avec l'air, l'air avec la terre ; & mis même tout en feu : puisqu'elle est dépositaire de tout le feu, lorsqu'elle est dépositaire de tout le mouvement de la nature. *Aristote*, de l'aveu même de *Descartes*, n'avoit pas mal défini la *nature*, en disant qu'elle est le *principe du mouvement & du repos*. Et *Descartes* avoit bien commencé, lorsqu'il avoit mis le repos en jeu dans le systéme de l'univers. Il n'a pas cependant soûtenu cette idée, & dans le fort du systéme il n'a guéres connu que le mouvement.

Par exemple, jamais cette raison n'influa dans le parti qu'il prit d'in-

troduire ces merveilleux globules, qui ſont le morceau de ſon ſyſtéme le plus neuf, & le plus à lui, l'antiquité la plus éclairée ſur tout le reſte n'en ayant jamais eû le moindre ſoupçon. Sa raiſon pour cette innovation heureuſe, fut leur néceſſité tout-à-fait indiſpenſable pour le ſyſtéme de la lumiére, qu'on a beau tourner & retourner, & qu'on n'expliquera jamais ſans un ciel, ſans un univers tout plein de globules contigus dans le pur ciel, & entremêlés d'air dans l'air, d'eau dans l'eau, &c. Car tous les corps ſont tranſparens dans leurs derniers molecules comme le très-célébre *M. Nevvton* l'a bien établi dans ſon excellent *Traité d'Optique*.

Mais le ſyſtéme de la peſanteur étant lié d'auſſi près avec celui de la lumiére, que je l'ai prouvé dans mon *Traité de Phyſique*, c'eſt là que *Deſcartes* a paſſé le but, & multiplié les cauſes ſans néceſſité, lorſqu'après avoir expliqué la lumiére par les globules avec tant de ſuccès, il les a laiſſés là, & s'eſt jetté dans de nouveaux frais ſuperflus pour expliquer

la peſanteur, qui lui a ſi mal réüſſi, ſelon *M. Herman*. Auſſi ce grand homme faiſoit-il conſiſter la lumiére dans un effort inanimé, qui l'empêchoit de voir la liaiſon immédiate de ces deux grands ſyſtémes qui n'en font qu'un.

Oüi, la lumiére & la peſanteur ne ſont que les deux revers d'un même & ſimple ſyſtéme. La matiére ſubtile en pénétrant les corps groſſiers, les *pouſſe*, & par leur moyen pouſſe les globules du centre à la circonférence. C'eſt là le mouvement de la lumiére, qui rend les corps plus ou moins lumineux, & le ſoleil avec les étoiles brillant & éclatant. Mais tout étant plein & en équilibre, ce mouvement eſt peu étendu, & ſuivi ſur le champ d'un mouvement contraire de *répulſion*. Les globules pouſſés contre le ciel qui en eſt tout plein, *repouſſent* tout à leur tour, de la circonférence vers le centre, & après avoir répandu la lumiére, concentrent toutes choſes par un mouvement centripéte de peſanteur. Et, comme ce mouvement alternatif de peſanteur eſt très-promt, très-vif & très-peu étendu, ſi ce n'eſt dans

ſon effet, la lumiére & la peſanteur n'ont point d'intervale ſenſible.

Ces deux effets, quelque divers qu'ils paroiſſent, partant d'un même principe, vont au même but dans le plan de la nature. La lumiére fait voir les objets : la peſanteur les rend viſibles en les rendant diſtincts & durables. Sans la peſanteur qui tient chaque choſe à ſa place, tout ſeroit broüillé & confus, & le ſeroit par le mouvement même d'élancement centrifuge qui produit la lumiére. On verroit les objets au premier inſtant : au ſecond, les objets ne ſeroient plus viſibles, il n'y auroit plus d'objets.

Mais le paradoxe ſubſiſte, & ce pourroit bien être ce paradoxe qui auroit empêché *Deſcartes* de reconnoître le vrai ſyſtéme de la peſanteur. Il introduiſoit partout les globules ſans difficulté, pour expliquer la lumiére. Quelle apparence de les exclure de partout pour expliquer la peſanteur ? Et comment enfin deux choſes auſſi contradictoires que celles-là, peuvent-elles ſe concilier ? Tout auſſi facilement que deux ſyſtémes auſſi

opposés que le sont en apparence le systéme centrifuge de la lumiére, & le systéme centripéte de la pesanteur.

Je vis un jour le corps d'une pendule tout chargé de mouches. Le dedans en étoit plein comme le dehors. Il y en avoit sur les dens des roües, il y en avoit sur les rayons, & dans tout l'intérieur de leur circonférence. La détente partit, les roües joüérent. Les mouches qui étoient sur les dens des roües & dans les engrainures, y furent prises, & la plûpart écrasées. Plusieurs eurent le tems de partir & furent chassées. Celles qui étoient en dedans des roües, n'eurent point de mal, & ne s'apperçûrent de ce mouvement que par le bruit. C'est là un fait, ou, si vous voulés, un apologue: peu importe.

Il y a bien sûrement deux sortes de pores dans tous les corps: 1°. ceux dont chaque molecule ou atome primitif & élémentaire, est comme percé à jour; & 2°. ceux que laissent dans leur entre-deux ces atomes ou molecules en se réünissant. C'est dans ceux-ci que regne souverainement la

matiére ſubtile, ſans y ſouffrir de globules, & dans ceux-là la matiére globuleuſe, ſans y ſouffrir de matiére ſubtile, ſi ce n'eſt tout au plus pour remplir les interſtices, que laiſſent néceſſairement des globules, qui ne ſont pas infiniment petits. Il faut dans un ſyſtéme que les rangs, les places, les fonctions de chaque choſe ſoient réglées & bien préciſes, ſans y laiſſer rien de vague & d'indéterminé, ou de hors d'œuvre. Dans le ſyſtéme Cartéſien la matiére globuleuſe après la lumiére, n'étoit bonne à rien, & la matiére ſubtile n'étoit que trop bonne à tout.

Je ne ceſſe, Monſieur, de vous prier de bien prendre garde qu'en établiſſant la matiére ſubtile pour l'action, & la globuleuſe pour la réaction, je prétends les caractériſer à demeure & pour tout le ſyſtéme : comme en attribuant le ſyſtéme de la lumiére à celle-là, & à celle-ci le ſyſtéme de la peſanteur. Elles ſont auſſi caractériſées, l'une par ſa parfaite fluidité, & par ſa forme changeante & indétetminée, & l'autre par ſa du-

reté invincible & par ſa ſphéricité conſtante. Voici un quatriéme caractére qui ſe rapporte à tous les autres. La matiére ſubtile eſt entre les molecules des corps, & les tient ſéparés ſans qu'aucune force puiſſe les réünir, n'y ayant aucun vuide exiſtant ni poſſible, & la globuleuſe eſt dans les molecules mêmes. Elle leur donne de la conſiſtence & les raffermit contre les efforts trop vifs de la matiére ſubtile, qui de ſon côté ne tend qu'à leur donner de la legéreté & du mouvement. C'eſt comme le poids & le contrepoids, ou le balancier qui modére le jeu.

Le quatriéme caractarére des deux matiéres antagoniſtes eſt eſſentiel : l'apologue des mouches en fait bien ſentir le vrai. La matiére globuleuſe eſt *mobile*, & la ſubtile eſt *mouvante*. Celle-ci chaſſe donc celle-là autant qu'il eſt poſſible. La ſeconde a l'avantage de ſe plier, de ſe replier, & de s'accommoder à tous les plus petits & les plus irréguliers intervales des molecules craſſes. La ſoupleſſe dans tous les ſyſtémes donne une grande ſupé-

riorité ſur ſes adverſaires ou ſes concurrens ; & la roideur ne réüſſit guéres dans le commerce de la vie. La matiére globuleuſe, toute céleſte, toute pure, ne ſe plie à rien, & ne fait qu'embarraſſer dans les interſtices des molecules, empêchant leur mouvement, & celui de la matiére ſubtile, qui par ſa ſoupleſſe, & s'aidant des molecules mêmes & de leurs inégalités, chaſſe facilement ces globules de l'entre-deux des atomes, & les chaſſeroit de partout, ſi enfin il ne faloit pas abſolument qu'ils fuſſent quelque part.

Remarqués bien, Monſieur, combien la matiére ſubtile aidée des angles, pointes, inégalités des molecules craſſes, eſt forte pour chaſſer ces globules ; & combien ceux-ci par leur figure ronde, polie & raſe, ſont foibles, déſarmés, & ſans défenſe. Mais la grande vertu de ces globules vraiment céleſtes eſt de ne pouvoir même pour ſe défendre, s'accrocher, s'engrainer, ni par conſéquent s'allier, s'amalgamer, s'incorporer avec rien de terreſtre, d'anguleux, d'inégal,

Si dans un eſpace on agitoit des boules bien rondes avec des corps pleins de pointes, d'inégalités, de crochets ; bien ſûrement ces boules n'y tiendroient pas, ſe debarraſſeroient vîte de tout mêlange en ſe portant vers la circonférence; vers les extrémités, ou bien, s'il ſe pouvoit, elles ſe logeroient dans le dedans même de ces corps. Voici le propre ſyſtéme des globules.

Ils ne ſont pas faits pour la terre, ni pout tous ces combats inteſtins, dont ſont ſans ceſſe animés des corps pleins d'inégalités, tout heriſſés de pointes, & pénétrés d'un feu ardent & ſéditieux. Dés qu'on preſſe un peu ces globules, ils cédent la place. Leur vraye *force* n'eſt proprement qu'une *contre-force* de réſiſtance, d'impénétrabilité, & tout au plus de réaction. C'eſt dans le ciel pur qu'ils ſont bien forts & d'une fermeté à toute épreuve. Chaſſés de partout ils s'y cantonnent, & le rempliſſent en s'y ſerrant d'auſſi près qu'il eſt poſſible. Or, cela arrive ſelon les principes de Géométrie, lorſque les uns ſont ni-

 chés

chés dans les angles de contingence des autres ; de ſorte que, trois à trois, ils laiſſent un intervale triangulaire, qui eſt un *minimum*, c'eſt-à-dire, le plus petit qu'ils puiſſent jamais laiſſer. J'ai démontré cette diſpoſition des globules, pour mon premier coup d'eſſai, il y a dix à onze ans, dans les *Mémoires de Trevoux*. C'eſt la premiére choſe que j'aye jamais imprimée. Je n'en parlois alors que par rapport à la *refraction de la lumiére*, que je prétendois démontrer par la ſeule ſuppoſition des globules, ſans recourir à d'autre fiction.

Dans cette ſuppoſition que je trouve l'unique vraye, le ciel eſt, conformément à l'Ecriture, un vrai *firmament*, & un rempart impénétrable, contre lequel les aſtres ſont buttés inutilement ſans pouvoir le pénétrer, ni y produire d'autre mouvement qu'une *radiation* vive & très-bruſque, qui ne détache pas les globules les uns des autres, ſi ce n'eſt tout au plus par longues trainées, qui gliſſent un peu avec effort les unes ſur les autres.

Dans l'atmoſphére les globules ne ſont pas ſi preſſés, ſi ce n'eſt dans l'intérieur de chaque molecule d'air, où ils ont la même diſpoſition triangulaire que dans le firmament, & où, pour le dire en paſſant, il doit y en avoir des milliers, ces globules étant exceſſivement plus petits que les molecules de la matiére craſſe. D'où réſulte dans l'air & dans tous les liquides une double propriété tout auſſi contradictoire en apparence & paradoxe, que celle des *globules exclus & admis*. On a ſouvent éprouvé avec ſurpriſe, mais je doute qu'on ait jamais ſçû expliquer cette contrariété; la voici.

Un petit mouvement ne trouve dans l'air ni dans les autres corps liquides aucune ou preſqu'aucune réſiſtance. Un mouvement violent y trouve ſouvent une réſiſtance inſurmontable. Par exemple, le plus petit mouvement diviſe l'air. Nous nous y remuons nous-mêmes fort librement. Qu'on pouſſe cet air avec trop d'impétuoſité, ſouvent on n'y réüſſira pas, & on ſera repouſſé. On dit

que, si un canon est trop chargé, le boulet ne va pas à dix pas, & que souvent il trouve l'air si dur & si impénétrable, qu'au sortir du canon il se brise en poudre contre cet air, comme un verre qui heurteroit avec violence contre un marbre. Tous les jours un oiseau par un coup d'aîle vif & rapide, rend l'air ferme & solide pour lui servir de point d'appui, malgré sa fluidité, qui le feroit céder à un coup d'aîle paresseux & indolent. Le coup de rame fait le même effet sur l'eau, lors qu'il est lent ou rapide. Un coup de bâton ferme & bien assené, coupe net la tête d'un pavot sans pouvoir ébranler la tige, qu'un coup médiocre feroit plier. Une bâle de mousquet perce une giroüéte sans l'ébranler.

L'air, comme je viens de l'établir, est composé de deux substances fort différentes, qui exécutent leurs fonctions l'une au milieu de l'autre, comme si chacune étoit la seule. Un petit mouvement n'intéresse que l'air, & comme ses molecules ne s'unissent jamais de si près, qu'elles ne puissent

ſe rapprocher davantage, il eſt capable de compreſſion, & en ſe comprimant il céde ſans difficulté. Les globules renfermés dans ces molecules les ſuivent dans ce mouvement ſans le reſſentir, comme des boules dont un cofre ſeroit plein ſans l'être trop, ſuivroient un petit mouvement de ce cofre ſans ſe déranger. Mais ſi le cofre étoit pouſſé avec roideur, on entendroit les boules s'entre-heurter; &, s'il y avoit divers cofres ſemblables, contigus & percés de trous aſſés grands, un de ces cofres ne pourroit être ainſi violemment ſecoüé, ſans que toutes les boules des cofres voiſins, en reſſentiſſent l'impreſſion.

De même, lorſque l'air eſt rudement frappé, toute la ligne des globules qui s'étend depuis cet air juſqu'au firmament, en reſſent le choc. Et comme ces globules ſont déja fort près les uns des autres, ce mouvement les rend contigus, & les uns ſoutenant les autres, & le firmament ou le ciel les ſoutenant tous, c'eſt un mur impénétrable, c'eſt une barre de fer roide, & d'autant plus roide,

que le choc eſt plus violent. Rien ne ſçauroit la fléchir.

Voici une comparaiſon que je crois bien juſte. Imaginés, Monſieur, un peloton de laine, tout percé d'aiguilles fines, qui n'atteignent pas tout-à-fait d'outre en outre; mais qui n'ayent que l'envelope du peloton qui couvre leurs extrémités. On pouſſe foiblement ce peloton contre ma main, il avance tout d'une piéce, ſans faire ſur moi aucune impreſſion. Je ne ſens que la laine; j'ignore juſques là qu'il y ait des aiguilles. Mais, ſi l'on donne ſur ce peloton, dans la direction des aiguilles, un coup ſec & vif, il ne branlera pas, & les aiguilles feront leur devoir, juſqu'à ſortir même tout-à-fait du peloton, & à percer ma main comme des fléches, ſi j'étois aſſés ſot pour l'y laiſſer.

De tous les mouvemens bruſques, nul n'égale en vivacité celui de la lumiére & celui de la peſanteur. Ils ſe font ſans ceſſe au milieu de l'air, au milieu de l'eau. On a été ſouvent ſurpris que ces deux ſubſtances paruſ-

ſent y prendre ſi peu de part ; quoi-qu'à la longue on voie bien que la lumiére les intéreſſe un peu. Et on ne doute pas que la matiére céleſte, en portant ſur nos corps terreſtres l'impreſſion de la péſanteur au travers de l'air, ne lui en communique en paſſant ſa bonne part.

Mais enfin, pour venir au fait qui eſt bien avancé par tout ceci, la pierre ſuſpenduë au milieu de l'air, fait effort en tous ſens pour ſe dilater. Cet effort eſt très-vif. Tous les globules environnans le reçoivent, & le tranſmettent juſqu'au ciel qui le ſoûtient & le repouſſe de toutes parts. Or, vous ſentés bien, Monſieur, que d'un côté cette pierre a entre elle & le ciel tout le corps de la terre, qui émouſſe bien l'action ou la réaction des globules, & qui énerve leur fermeté ou leur *firmament*, ſoit en rendant plus longue la ligne de communication de ces globules avec le *firmament*, ſoit même en l'interrompant tout-à-fait, & la mêlant de molecules capables de compreſſion, & plus dans la ligne du centre que dans

toute autre. En un mot, il faut que la loi des homogénes ſoit gardée. La pierre fuit le côté le plus hétérogéne, & ſe porte vers le plus homogéne. C'eſt ainſi que lors qu'avec la pointe d'une aiguille, on détache une très-petite goutelette d'huile d'une plus groſſe goute, & qu'on l'en éloigne à proportion, ou qu'on allonge un peu cette goute, la goutelette revient & la goute reprend ſa rondeur. Je vous ferois injure de pouſſer plus loin les éclairciſſemens. Je ſuis, &c.

Voyés le mois ſuivant.

ARTICLE III.

RERUM ITALICARUM Scriptores, &c. *C'eſt-à-dire, Recuëil des Ecrivains qui ont travaillé ſur l'Hiſtoire d'Italie, depuis l'an 500. juſquà l'an 1500, &c. In folio T. VIII^e^. pp.* 1234. A Milan.

IL ne nous a pas été libre de ſuivre d'auſſi près que nous l'euſſions voulu, MM. de la Société Palatine, dans la rapidité de leur courſe. Ce

huitiéme Tome de leur immenſe & judicieuſe compilation, eſt dedié à M. le Comte de Dawn, Prince de Théano, Gouverneur du Milanez ; & comprend quinze Articles.

Le premier Auteur qu'on y produit, eſt *Gerard Mauriſio*, Citoyen & Magiſtrat de Vicence, qui a donné environ cinquante-quatre années de l'Hiſtoire d'*Ezzelin de Romano*, III^e^. du nom, un des petits Tyrans d'Italie les plus décriés dans le XIII. ſiécle. *Mauriſio* avoit intérêt à ſe concilier ſes bonnes graces ; ainſi, il ne l'en a pas moins comblé d'éloges; lui, ſon frére *Alberic*, le I. & II. *Ezzelin*, leurs Ancêtres, & toute leur famille. M. *Muratori* appréhende fort, que l'on ne concluë delà ; que c'étoit donc un Ecrivain à condamner aux ténébres d'un cabinet, plûtôt que d'illuſtrer dans ſa perſonne un flatteur abominable, lâche panegyriſte du crime & de la tyrannie. Mais il prie de conſidérer qu'*Ezzelin* III. ne fût véritablement en horreur qu'après la priſe de Padoüe, réduit à y cimenter ſon pouvoir par les plus cruelles exécu-

tions ; qu'il ne manquoit pas auparavant de quelques dehors avantageux, & même de quelques ſemences de vertus; que c'eſt le point de vûë où l'a enviſagé *Mauriſio*, l'encenſoir à la main ; & que ſans adulation il a pû y découvrir une juſte matiére à ſes loüanges. M. de *Leibnits* qui en avoit déja publié une édition ſur celle de 1636. enrichie des notes de *Felix Oſio*, avoit fait la même remarque pour ſa juſtification.

Mauriſio parle plus au long que perſonne d'un fameux Dominicain, nommé Frére *Jean* de Vicence, homme rare en ces tems-là par ſes talens, & qui l'auroit été dans tous les tems par l'uſage qu'il en a ſçû faire. Sans aucunes armes que celles de la parole, il n'avoit qu'à paroître dans une ville pour en diſpoſer à ſa volonté. Il vint d'abord prêcher la paix à Padoüe, dit *Mauriſio* ; & on lui remit généralement tout ce qu'on y avoit d'intérêts à démêler. Il ſe montra dans Tréviſe, & les Tréviſans conſentirent pareillement à tout ce qu'il propoſa. Ce fut la même déférence à *Feltri*, *Belluno*,

Conogliano, *Vicence*, *Verone*, *Mantoüe*, *Brescia*. Il s'y acquit une telle autorité, qu'il ajoûtoit, retranchoit, & corrigeoit absolument, comme il lui plaisoit, aux propositions qui lui étoient présentées. Ayant indiqué Vérone, pour le lieu où la paix devoit se conclure entre ces différentes villes : Evêques & Capitaines, Seigneurs & Magistrats, tous s'y rendirent à son ordre, avec une multitude inombrable de Peuple ; & la plûpart nuds piés par le respect qu'on avoit pour lui. C'étoit peu de les accorder, il les renvoya contens à quelques murmures près ; car ils le regardoient comme un Prophéte. „ Et moi-même, „ continüe *Maurisio*, j'ai entendu de „ la bouche des Fréres Mineurs qui „ préchoient à Vicence, que par ses „ priéres il avoit résuscité dix morts„. Le Pape *Grégoire* IX. l'honoroit, & s'en servoit utilement pour pacifier l'Italie ; mais il s'abstint de prononcer sur les opérations miraculeuses qu'on en racontoit ; & il est vrai que les suites en ternirent un peu l'éclat. Soit que Frére *Jean* ne fût pas inaccessible à

la tentation des grandeurs humaines; ſoit qu'il crût bonnement, qu'un peu de diſtinction de ce côté là lui étoit néceſſaire pour conſerver la tranquilité & l'union, il ſouhaittoit d'être élevé à la charge de Chef & de Podeſtat de Vicence, & les Vicentins la lui accordérent. Il en demanda autant aux Véronois pour leur ville, & ils reçûrent ſa demande avec une pareille ſoûmiſſion. Les uns & les autres ne pouvoient lui rendre un plus mauvais ſervice. On lui avoit obéi quand il parloit en Apôtre ; on remua & on conſpira contre lui quand il eût changé de profeſſion. Ce fut bien pis de le voir à la tête des troupes, faire des excurſions, attaquer des châteaux, & rallumer le premier une guerre qu'il venoit d'éteindre avec un ſuccès qui tenoit du prodige. On ſe broüilla dans toute la Lombardie malgré ſes ſoins, & l'on ſe battit à l'ordinaire : ce qui fut attribüé à ſon ambition, dit *Mauriſio* ; & au mépris qu'il fit de la parole de Salomon ; *ne cherchés point à vous charger de la conduite des autres.* Le nom & les em-

plois de Frére *Jean de Vicence*, reviennent si souvent dans ce volume, qu'il étoit essentiel de nous y arrêter. Pour *Ezzelin*, ce qu'on en lit dans *Maurisio* n'est pas ce qu'il y a de plus intéressant à en dire, quand il n'est pas question d'approfondir & de parcourir certains détails, où tout autre que les gens du païs prennent peu de part. On en trouve de très-curieux sur les familles dans les deux Chroniques Vicentines : l'une d'*Antoine de Godis*, l'autre de *Nicolas Smarego*, retouchées & éclaircies par M. *Joseph Antoine Sassi*, avec cette exactitude à laquelle rien n'échape. Il y fournit aux reviseurs & continuateurs du *Moreri* un Article pour l'*errata*. C'est que par un Anachronisme de deux cens ans, le *Moreri* confond *de Godis*, Auteur de la Chronique, avec un autre de *Godis*, Avocat si célébre, qu'une seule Cause plaidée à Venise en faveur des Juifs, lui valut dix mille écus d'or. M. *Sassi* ne dissimule pas, que la bévüe peut venir d'un Italien même, *Jean Imperiali*, qui semble aussi les confondre dans le *Musæum*

Historicum. On doit aux recherches de *Felix Osio*, une Vie assés courte, mais bien remplie. C'est la Vie du Comte *Richard de saint Boniface*, un des Héros de la faction des *Guelphes*, ennemi infatigable d'*Ezzelin*, & des autres Chefs de la faction *Gibeline*, sous *Frideric* II. Il causa plus d'un échec à ce Prince, dont le plus humiliant fut la levée du siége de Parme, en l'année 1248. *Frideric* qui serroit la place avec une armée de soixante mille hommes, se flattoit si fort du succès qu'il avoit refusé de la recevoir à discrétion. Son assûrance diminua la vigilance de ses Officiers, pendant quelques jours d'une maladie qui l'obligeoit à s'éloigner du camp, de deux ou trois milles. Alors le Comte de S^t^. *Boniface*, accompagné du Légat, Grégoire *de Monte Longo*, sortit inopinément de Parme, avec tout son monde, battit les Impériaux, pilla le camp, s'empara des bagages, prit la caisse militaire, & la Couronne même de l'Empereur, & sauva la ville. Ce fut pour le parti de *Frideric* un affoiblissement considérable. *Janvier* 1732.

Les monumens qui ſuivent, nous font voir *Ezzelin* de *Romano*, ſupérieur à bien d'autres diſgraces, monté, malgré cela, au comble de puiſſance, où il ſe maintint pendant neuf années, moins en homme d'un vrai mérite, l'artiſan de ſa fortune; qu'en bête féroce, le fleau, & l'exécration du genre humain. Pour ne laiſſer aucun vuide là deſſus, on a extrait du 13ᵉ. Livre de l'hiſtoire de Veniſe, par Laurent *de Monacis*, ce qu'on y a trouvé qui regarde particuliérement *Ezzelin*: & on en a fait comme un abrégé préliminaire des douze Livres des Chroniques, ou Mémoires du Rheteur *Rolandino* de Padoüe, Hiſtorien clair, exact, digeré, d'une prudence & d'une fidélité reconnuë, au jugement de *Voſſius*, qui eſt adopté par M. *Muratori*. Son premier but eſt de raconter ce qui s'eſt paſſé d'important dans la Marche Tréviſane entre les années 1188. & 1260. Mais Ezzelin y fut ſi conſtamment le principal mobile des négotiations, des guerres, & de tous les autres mouvemens, qui

lui assûrérent par degrés une domination absoluë, que cette Histoire devient par là l'Histoire de sa Vie, & de son Gouvernement. Il régloit communément l'un & l'autre sur la disposition des planétes, & les chimeriques principes de l'Astrologie judiciaire : foiblesse étonnante, avec autant de force de génie qu'il en témoignoit. Il n'avoit rien découvert que de favorable pour lui dans le thême céleste, à la derniére Campagne, suivant la description détaillée, que *Rolandino* nous en donne. Une chose néanmoins devoit l'effrayer, c'est que le signe du Sagittaire étoit ascendant lorsqu'il partoit : ce qui paroît avoir fait quelque impression sur nôtre Historien, comme un pronostic de la funeste fin qui attendoit le Tyran, blessé, & mort peu après d'un coup de flêche, au passage de l'Adda. Mais il se corrige par une profession déclarée d'incrédulité dans ces matiéres. On nous avertit de tenir pour supposée une Histoire d'*Ezzelin* en Italien, sous le nom de *Pierre Gerardi*. MM. *Sassi* & *Argelati*, ont beaucoup contribüé à

rendre celle-ci la plus correcte & la plus compléte qu'il a été possible. Elle finit par une Liste des Evêques de Padoüe, depuis S. *Prosdocime*, Disciple de S. Pierre; & trois Tables des Podestats, Consuls & Recteurs de la même ville, mais plus fournies & avec leurs dates. Cela conduit assés avant dans le 14^e^. siécle; tems, où les *Lescalas*, celui sur tout qu'on appelloit, *Dominus canis grandis de la scala*, renouvelloient en bien des choses la méchanceté d'*Ezzelin*.

Il s'en faudroit peu qu'on ne mît les Marquis d'*Est* au même rang, s'il n'y avoit beaucoup à rabatre de la fidélité d'un Ecrit intitulé *La petite Chronique de Ferrare*. M. *Muratori* ne manque pas de nous précautionner contre la partialité de l'Auteur, qui avoit vrai-semblablement à y venger quelque querelle personnelle. *La petite Chronique* remonte jusqu'à la fondation de Ferrare, formée, comme l'ancienne Athénes, de quelques Bourgades qu'on nommoit les douze Masses, & que le Pape *Vitalien*, à qui les Empereurs

les avoient données, réünit en une ſeule ville. Voila pour le Siége Apoſtolique un premier droit de ſouveraineté qui dormit long-tems. Tout ce qu'on en apprend juſqu'au Pontificat d'*Eugene* III^e^. c'eſt que Ferrare ſe gouvernoit en République, qu'elle acquit des dépendances, qu'elle fut aſſiégée par la Comteſſe *Mathilde*, & entra peut-être par là dans le dénombrement des grands Domaines, que cette généreuſe Bienfaitrice de l'Egliſe de Rome lui légua. Mais l'intérieur n'y étoit pas plus exempt de brigues & de factions que dans les autres Villes. Elle en eut d'opiniâtres entre deux puiſſantes Maiſons, les *Adelards* & les *Sabinguerra*. Celle des Marquis d'*Eſt* principalement recommandable par l'union des cinq fréres, *Azon*, *Boniface*, *Obizon*, *Foulques* & *Albert*, s'en prévalut & jetta de bons fondemens pour ſon élevation prochaine. Peu d'Etats ont eſſuyé des révolutions plus fâcheuſes, & qui ſe ſuiviſſent de plus près. „ On m'a raconté, dit l'Auteur, que dans l'eſpa-
„ ce de 40. années les partis s'étoient

„ alternativement ſupplantés juſqu'à „ dix fois ; & qu'ils l'avoient fait „ avec tant d'acharnement, qu'il ne „ reſtoit dans la Ville au parti vain- „ cu, ni bien, ni meuble, ni retraitte, ni „ ſûreté. Les Ferrarois ne pouvoient „ ſe déterminer au choix de quelque „ Seigneur qui les dominât, mais il „ leur en falloit un. Vous avés à „ remplacer le Marquis *Azon*, dit „ un de ſes partiſans après ſa mort : „ quelque jeune que ſoit ſon héritier, „ prenés-le pour maître, ou bien „ nous vous en ferons un de paille „. *Azon* d'*Eſt* leur avoit procuré une ſituation aſſés douce, après la défaite de *Taurelle Sabinguerra*, ſon rival, détenu priſonnier par les Venitiens. Ils ne ſe plaignoient que de ſes exactions : mais ils les payoient volontairement & vivoient tranquilles. *La petite Chronique* ne va pas plus loin qu'*Obizon*, ſucceſſeur d'*Azon*, vers l'an 1293. C'eſt une découverte dont M. *Muratori* ſe ſçait très-bon gré, que d'avoir trouvé le vrai pére d'une Hiſtoire d'une juſte étenduë, contenant les faits mémorables de l'Empereur

Frideric II. & ceux des deux Rois *Conrad*, & *Mainfroy*, ſes enfans. *Ughelli* l'avoit donnée ſous le tître d'*Anonime* : un nouveau Manuſcrit vient de l'aſſûrer tout récemment à un *Nicolas* de *Jamſilla*, au moins dans ce qu'elle rapporte des trois Princes, juſqu'au commencement de *Mainfroy* ; car on n'ignoroit pas que le reſte appartenoit au *Sabas*, ou *Salla Malaſpina* publié par M. *Baluze*. Le compilateur qui a joint ces deux Ecrivains, ne pouvoit former une Société moins aſſortie. Le ſtile en eſt auſſi différent, que les intérêts en ſont oppoſés. L'un & l'autre laiſſe couler ſa plume, au gré de ſes inclinations ; mais *Jamſilla* Gibelin, eſt plus ſéduiſant, par une maniére d'écrire ſimple, naturelle, ingénieuſe, qui plaît & qui occupe, au lieu que *Malaſpina* ſert très-mal la faction des Guelphes dont il étoit ; tant il fait voir d'animoſité & d'indignation; s'exprimant de plus avec embarras & péſanteur. On ne ſçait même ſi le ſilence du premier au ſujet de *Mainfroy*, n'eſt pas plus injurieux à Mainfroy, que les invectives du ſe-

cond. On ſoupçonne du moins *Jamſilla* de n'être demeuré court dans un champ ſi fertile en grandes choſes, que par la honte qu'il avoit d'en raconter, qui ne ſouffroient ni palliation, ni excuſe.

M. *Muratori* commence ſes obſervations ſur la *Chronique de Vérone* par un magnifique éloge de cette Ville; comme pour la dédommager des avantages qui lui manquent du côté de l'Hiſtoire. Ce qu'il en met ici au jour pour la premiére fois, renfermé en une quarantaine de pages, eſt le monument le plus ancien & le plus authentique qu'on en ait; de l'aveu même des Sçavans de la Province. Bien en prend à l'Auteur qu'il ait voulu inſtruire la poſtérité d'un voyage, qu'il fit à Rome en l'année 1233, c'eſt l'unique endroit qui le faſſe connoître; & d'où l'on ſçache même qu'il ſe nommoit *Pariſio* de *Cereta*, aujourd'hui *Cerea*. Mais cela montre auſſi qu'il n'a pas composé tout l'Ouvrage, qui s'étend juſqu'à l'année 1374. Les exemplaires que l'on en conſerve à Vérone, varient beaucoup, & ne

permettent pas de déterminer, ce qui est précisément de lui, & ce qui n'en est pas. L'objet le plus intéressant, que l'Auteur & le Continuateur nous y présentent, est la maison des l'*Escale*, ou *Scaliger*, Souverains de Vérone. Ce fut une race de Capitaines & de Politiques distingués; mais qui se détruisit elle-même par la cruauté de ses précautions, pour assûrer la souveraineté à une branche préférablement à l'autre. Parens aussi barbares que les Ottomans, ils furent moins heureux & bientôt ils disparurent tous de dessus la terre.

M. *Murtatori* ne trouve *Parisio de Cereta* en défaut que sur un Article, qui le fait crier bien haut à l'imposture. C'est qu'à l'occasion de la bataille de Modéne en l'année 1249. *Parisio* marque nettement que cette Ville se soûmit aux Boulonnois victorieux. „ Il se trompe, reprend le „ sçavant Modenois; jamais Modé„ ne n'a subi le joug de Bologne „; ce qu'il confirme par l'autorité de *Gérarducci* où il nous renvoye; sans rien dire du Moine de Padoüe, dont la

Chronique ſuit immédiatement celle de Vérone dans la collection, & qui en rapporte tout autant. Le Moine de Padoüe étoit un Religieux Bénédictin de S^{te}. Juſtine à Padoüe même, qui s'eſt propoſé à peu près les mêmes choſes que *Rolandino*; moins borné cependant, & plus diverſifié. Il comprend l'intervalle des années 1207, & 1270; ou plûtôt 1260. ſelon les judicieuſes conjectures de M. Joſeph-Antoine *Saſſi*, qui a découvert une différence manifeſte de goût & de compoſition, entre les derniéres années & les précédentes. Le Marquis d'*Eſt*, & le ſanguinaire *Ezzelin* reparoiſſent ici ſur la ſcéne, avec des circonſtances qui ajoûtent bien à ce qu'on en a déja vû. Le Marquis n'offre preſque jamais aux yeux qu'un caractére humain, pacifique, bien faiſant: on jugera des diſpoſitions du Moine de Padoüe à l'égard d'*Ezzelin* par ces traits. *Ecelinus ſatanæ Miniſter, diaboli carnifex, potator humani ſanguinis ſitibundus, inimicus Eccleſiæ, Hæreticorum perfugium, malitiæ ſedulus adinventor*, &c. Encore n'eſt-ce là

que ce qu'on en peut citer en moins de mots. De quelques reproches qu'il le charge, les termes ſont toûjours au deſſous des actions qui y donnent lieu.

M. *Muratori* ne voit rien de mieux, pour diſtinguer une Hiſtoire de Sicile déja imprimée au ſecond tome de la Bibliothéque de *Caruſio* p. 829. que de la déſigner ſous le tître d'*Anonyme du Vatican* : puiſque les Manuſcrits du Vatican ſont en effet la ſeule ſource, d'où on l'ait tirée ſous le Pontificat du Pape *Clement* XI. Les premiéres guerres, & les conquêtes des Normans y ſont exactement décrites. Le ſtile change depuis la mort du Comte *Roger*, juſqu'à l'invaſion de *Pierre* d'Arragon. Ce n'eſt qu'un pur abrégé des événemens, legérement indiqués.

Le *Sabas* ou *Salla Malaſpina* de l'édition de Mr. *Baluze*, dont nous avons fait mention, & que MM. de la Société Palatine adoptent tout entier à la ſuite de l'Anonyme, eſt de nouveau deſtiné à remplir ce vuide. Nous en avons marqué les défauts,

qui ne sont pas tels qu'ils doivent arrêter un Lecteur avide de faits. Les six Livres de *Malaspina* en fournissent d'aussi assûrés qu'on en puisse avoir d'un homme de probité; appliqué à éloigner ce qui ne seroit qu'étonnant & extraordinaire, & à n'écrire que ce qu'il a ou vû, ou pû voir, ou entendu de vrai: c'est le témoignage qu'il rend à la droiture de ses intentions, qui mérite bien qu'on lui pardonne un genre de composition, moins retenüe & moins chatiée. Plût à Dieu que nous en eussions beaucoup de pareils, dit M. *Muratori*, „ il ne nous resteroit que très-peu à „ nous plaindre de la disette des siécles d'ignorance „. *Malaspina* avoit de la naissance & des emplois. Il prend dans son Histoire la double qualité de Doyen de *Melito* dans la Calabre citérieure, & de Sécretaire du Pape; & parle de lui-même comme d'une personne qui avoit souvent couru de grands risques sur terre & sur mer. Le but de son travail sont les affaires de Sicile. Il commence en 1250. & finit en 1276. M. *Muratori*

 ne lui

ne lui trouve que trop d'eſprit, mais d'un eſprit qui s'envelope & qui s'obſcurcit, à force d'art & de contention, pour penſer ſubtilement & profondément : ne ſeroit-ce peut-être pas un attrait pour plus d'un Lecteur ?

La même famille des *Malaſpini* donne à ce Recüeil un ſecond Hiſtorien, diſtingué de l'autre par le prénom de *Ricardano*. On croit que de cette multitude d'Hiſtoires compoſées en langue Italienne, la ſienne a ſur toutes les autres la prérogative de l'antiquité. Quoiqu'il ſuive de là qu'elle n'a pas certainement celle de l'élégance ; c'eſt un bonheur, qui devroit paſſer en France pour un prodige, que les Italiens ne s'y méconnoiſſent preſque point aujourd'hui, & qu'ils ne trouvent à y retoucher qu'un petit nombre d'expreſſions ſurannées. Il s'agit néanmoins du XIII. ſiécle, d'un Auteur contemporain de *Joinville*, & peut-être plus vieux que lui de cinquante à ſoixante ans.

L'Ouvrage de *Ricardano Malaſpini* eſt l'Hiſtoire de Florence diviſée en deux cens vingt-huit Chapitres, avec

les extensions & les digressions qui ne lui sont pas particuliéres à lui seul. On peut bien juger qu'en débutant par *Adam*, *Nemrod*, & la guerre de Troye pour en venir aux premiers établissemens, qui ont peuplé la Toscane, il enfile aveuglément une suite de Fables. A cet égard, les illustres Editeurs l'abandonnent sans peine; mais ils en font beaucoup de cas à mesure que la narration avance dans les âges plus voisins du nôtre; & sur tout en ce qui concerne le tems où il vivoit. *Jean Villani*, disent-ils, s'en est approprié quantité d'excellentes choses; mais en vrai plagiaire qui a poussé l'impudence & l'ingratitude, jusqu'à ne pas nommer une seule fois son Bienfaiteur.

Cette Histoire fut inprimée en 1568. elle l'a encore été plusieurs autres fois, & pour la derniére en 1718. Dans la plûpart de ces éditions on avoit eû un ménagement que M. *Muratori* ne veut pas laisser ignorer au Public. On avoit retranché l'Article des Manuscrits, où il est dit de S. *Thomas d'Aquin*, qu'il

avoit été Bénédictin ; & de plus mort au Monastére de Fosse-neuve, l'an 1274. pendant qu'il alloit au Concile de Lyon, pour y détruire l'Ordre des Carmes. Voila une intention qui étonne si fort dans le S. Docteur, & qui paroît si éloignée de tout ce qu'on lui connoît de douceur & de charité, que l'Article de *Ricardano* rétabli en sa place par MM. de la Société Palatine, demandoit au moins un leger éclaircissement. M. *Muratori* ne l'a pas refusé à la vérité & à l'édification. Ce qu'il en dit néanmoins, ne va pas à décharger S. *Thomas* du dessein qu'on lui impute ; mais à exposer, comment il a pû avoir ce dessein sans préjudice de sa sainteté. C'étoit une résolution prise dans le Clergé avant ce Concile, d'y proceder à l'extinction de plusieurs Ordres Religieux, à cause de la multitude des Instituts, entre lesquels on ne découvroit pas des différences assés essentielles, ni assés proportionnées aux besoins présens de l'Eglise. Or les Carmes n'étoient pas encore bien connus en Europe : on pouvoit y ré-

vérer la vertu des Particuliers, & ne rien voir dans le Corps, d'où l'on attendît plus d'utilité, que l'on en retiroit des autres Obſervances. Seroit-ce donc une diſpoſition ſi condamnable; que S. *Thomas*, conſulté peut-être par le Pape, eût en ce cas panché pour la ſuppreſſion? M. *Muratori* ne ſçauroit ſe le perſuader. Le Concile même qui revoqua tous les Ordres Mandians, poſtérieurs au quatriéme Concile de Latran, & non confirmés ou aprouvés; en laiſſant les Carmes, avec les Hermites de S. Auguſtin ſur le pié où ils étoient, comme plus anciens, ne le fit que par proviſion, & en attendant qu'il en eût été réglé autrement. Il leur manquoit aux uns & aux autres, d'avoir rendu ſenſible le mérite propre de leur forme de vie. Le délai ne fut pas long; l'éclat des exemples, l'importance des ſervices parla pour eux; l'Egliſe les combla bien-tôt de ſes graces les plus ſignalées.

On n'a pas daigné réfuter ce qu'ajoûte *Ricardano*, que la mort de S. *Thomas d'Aquin* fût un miracle de la

protection divine sur les Carmes ; & qu'un Religieux de S. François, qui ne leur étoit pas plus favorable, demeura muet devant le Pape, au moment qu'il voulut parler de supprimer l'Ordre ; *quando fu inanzi al detto Papa, ammutoló & non potè parlare.*

Il n'y a pas jusqu'aux Constitutions Synodales les plus simples, & autres Réglemens Ecclésiastiques, dont un Historien, même prophane, ne puisse profiter; ne fût-ce que pour la connoissance des mœurs. C'est ce qu'on a cherché dans l'impression des deux petits Manuscrits, l'un d'un Concile de la Province de Milan, tenû en 1287. sous l'Archevêque *Othon Visconti* ; l'autre de quelques Statuts donnés à *Lodi* vers le même tems, par un Légat du S. Siége. La derniére Piéce du Recüeil est un mémorial des Podestats de *Regio* en Lombardie, entre les années 1154. & 1290. avec un accompagnement de tout ce que l'Auteur a jugé bon d'extraire, & de ramasser sur les guerres & les autres événemens de ces deux Siécles. Il avoit fait une Histoire générale qu'il commençoit à la

Naiſſance de JESUS-CHRIST: mais une pareille lecture, pleine de redites & de ſuperfluités, n'auroit été que du tems perdu pour les Lecteurs; on le prend ici où l'on a crû qu'il pouvoit être plus utile, & où lui-même s'applique expreſſément à toucher l'Hiſtoire de *Regio* ſa patrie. On ignore d'ailleurs qui il étoit; ſi ce n'eſt qu'à la maniére dont il s'explique ſur l'Ordre de S. François, on conjecture qu'il pouvoit être Franciſcain.

M. *Muratori* qui ſauve ce monument de l'obſcurité, où il pourriſſoit dans la Bibliothéque du Duc de Modéne, n'a pû ſe réſoudre à en ſéparer, je ne ſçai quels vers du fameux *Merlin*, qu'il a trouvé joints au Mémorial: pitoyables reſtes des vielles ſottiſes de nos Péres, comme il l'avoüe: mais dont il a voulu nous communiquer quelque choſe, pour nous faire ſentir de quel abîme d'ignorance, d'impertinence, & de mauvais goût, nous étions heureuſement ſortis. Le Mémorial eſt terminé par une liſte des Evêques, & des Abbés de ſaint

Pierre de Regio, qui peut ſervir à corriger pluſieurs fautes dans l'*Italia Sacra* d'Ughelli.

ARTICLE IV.

THE METHOD OF THE fluxions, &c. *C'eſt-à-dire, Méthode tant directe qu'inverſe des fluxions, dont la premiére partie eſt une traduction de l'analyſe des infiniment petits du célébre Marquis de* l'Hopital, *& la ſeconde partie eſt ſuppléée par le Traducteur, M.* Stone, *Membre de la Société Royale. A Londres chés* Innys 1730. *In* 8°. *la premiére partie de* 238. *pages ſans compter les planches & deux préfaces, l'une de l'Auteur, l'autre du Traducteur; & la ſeconde partie de* 212. *pp. avec des planches auſſi.*

IL eſt ſurprenant qne le Livre de M. *de l'Hopital*, étant un fort bon Livre en ſon genre, n'ait pas été plûtôt traduit en Anglois. L'Ouvrage étoit imparfait; l'Auteur avoit promis la ſeconde partie & ne l'avoit pas

donnée : il falloit un Traducteur capable de passer sur cette difficulté, non en laissant l'Ouvrage dans son imperfection, mais en suppléant la partie qui lui manque.

C'est ce que M. *Stone* exécute beaucoup mieux qu'on n'eût pû faire jusqu'ici, le calcul intégral n'étant pas du tems du Marquis *de l'Hopital*, aussi parfait qu'il l'est, depuis que les célébres disputes entre MM. *Nevvton* & *Leibnis*, ont fait sentir la véritable étenduë de ce calcul, que M. *Leibnis* bornoit à la simple intégration d'une grandeur infiniment petite; mais que M. *Nevvton* a fait voir qui ne pouvoit aller sans l'intégration ou la sommation des séries.

Voila le pié sur lequel le prend ici d'abord M. *Stone* : car nous ne dirons rien de la premiére partie de son Livre, qui n'est qu'une simple traduction d'un Ouvrage assés connu. La premiére section de cette seconde partie, traite donc de la réduction des expressions fractionaires, & des quantités sourdes en séries infinies. Le calcul intégral ne va pas loin, ne va

même preſque qu'à des exemples faits à plaiſir, ſans cette réduction le plus ſouvent préliminaire.

Le premier Probléme apprend à diviſer une quantité *b* connuë par la quantité connuë *a plus x* inconnuë. Cela s'applique aux fractions numériques, à 1 par exemple diviſé par 3, en rendant ce dénominateur complexe, 2 *plus* 1.

Le ſecond Probléme eſt ſur les quantités ſourdes comme *aa plus xx* réduites auſſi en ſéries infinies. Cela ſe fait par la formule Newtonienne, ou comme M. *Stone* le fait ici toûjours d'après le grand *Nevvton*, en extrayant la racine de la grandeur donnée, à la maniére des fractions décimales, par l'addition des chifres, & en continuant juſqu'à ce que la Loi des termes, c'eſt-à-dire des expoſans & des coefficiens ſe faſſe connoître. Cela revient à l'extraction ordinaire des racines compoſées : car j'extrais la racine *a* du premier terme; puis je quarre *a* & j'ôte ce quarré : il reſte *xx* que je diviſe par le double 2*a*, & le quotient *xx* : 2*a* eſt le ſe-

cond terme de la ſérie radicale, &c. M. *Stone* applique cela à toutes ſortes de grandeurs, aux ſéries mêmes dont il extrait la racine infinie auſſi.

Mais comme l'opération s'en abrége par le fameux théoréme de M. *Nevvton* ſur ce ſujet, l'Auteur donne auſſi ce théoréme & l'applique à des exemples de toutes les ſortes, ſimples & ſurtout compoſés : car les Géométres aiment, dit-on, les difficultés, & les Anglois ſurtout ne les évitent pas. Dans ce goût, M. *Stone* quoique rangé, & méthodique, eſt un peu ſuccint, & renvoye quelquefois pour la démonſtration aux *Tranſactions* ou ailleurs. Telle eſt la premiére partie ou la partie préliminaire du calcul intégral.

Dans la ſeconde ſection il s'agit de trouver les *fluentes* ou *intégrales* de toute expreſſion fluxionaire donnée. Au reſte, dans tous le cours de l'Ouvrage, l'Auteur ſe ſert de l'expreſſion & de la caractériſtique Angloiſe, traduiſant, comme il convient, *dx* en *x* ſurmonté d'un point, ſelon le langage de ſon Païs. Certe ſection, après

avoir donné toutes les méthodes d'intégrer des grandeurs entiéres ou fractionaires, complexes ou incomplexes, radicales ou potentielles, de les intégrer exactement ou par approximation, & par des suites infinies, est terminée par la belle méthode de la *mesure modulaire des angles & des rapports* du célébre M. *Roger Cotes*, dans son sçavant Ouvrage posthume de l'*harmonie des mesures*.

La 3e. section apprend l'usage de la méthode inverse des fluxions, pour la quadrature des espaces courbes. Il l'applique d'abord au triangle, à la parabole & à toutes sortes de paraboles, exprimées par des équations simples ou composées, aux hyperboles, au cercle, à l'ellipse, à leurs portions, secteurs & segmens, à la courbe des tangentes, à celle des sécantes, à la lunule, à cicloïde, à la cissoïde, à la logarithmique, à la spirale & enfin à la quadratrice.

La 4e. section est sur les rectifications des paraboles, des logarithmiques, des spirales, du cercle, de l'ellipse, de l'hyperbole, de la cycloïde,

& de la ciſſoïde. La 5^e. roule ſur les cubatures des ſolides & les quadratures de leurs ſurfaces. Les cones, cylindres, ſphéres, paraboloïdes, hyperboloïdes, &c. vont de ſuite, & puis viennent leurs ſurfaces convexes & concaves.

La ſixiéme ſection fait connoître l'uſage du calcul intégral, pour trouver le centre de gravité; & la 7^e, pour le centre de percuſſion des figures. La 8^e. enfin eſt un mêlange de Problémes de géométrie & de méchanique.

Par exemple, le 1^r. Probléme trouve la courbe, dont la ſouſtangente eſt égale à la ſemi-ordonnée. Le 4^e. trouve celle, dont la ſouſtangente eſt invariable. Le 5^e. un nombre étant donné en trouve le logarithme. Le 6^e. recherche la proportion des tems, qu'un corps employe à deſcendre par deux plans différemment inclinés. Le 7^e. eſt ſur la courbe, dont les eſpaces égaux ſont parcourus en tems égaux. Le 10^e. ſur le cone tronqué de moindre réſiſtance dans un fluide uniforme. Le 11^e. ſur la durée du tems

d'un pendule, qui parcourt des arcs de cyloïde. Le 12^e. sur les longitudes, &c.

Comme l'histoire des études de M. Stone a quelque chose de fort singulier, voici l'extrait d'une Lettre qu'en a écrite à un Journaliste, un de ses illustres Collégues dans la Société Royale de Londres.

Lettre de M. le C. D. R. au P. C. J.

Le véritable génie surmonte tous les désavantages de la fortune, de la naissance, de l'éducation. M. *Stone* en est un rare exemple : né fils du Jardinier du Duc d'*Argyle*, il parvint à l'âge de 18. ans, sans sçavoir lire ; son pére ne sçavoit pas lui apprendre son métier de cette maniére élevée, qui rend le jardinage & l'agriculture une partie très-utile & très-noble de la Cosmographie & de la Physique.

Par hazard, un domestique ayant appris au jeune *Stone* les Lettres de l'Alphabet, il n'en falut pas d'avantage pour faire éclore son génie & pour le déveloper. Il s'appliqua lui-même, il étudia, il parvint aux connoissances de la plus sublime géométrie, & du calcul, sans maître, sans

conducteur, ſans autre guide que le pur génie.

A l'âge de 28. ans il avoit fait tous ces progrès ſans être connu, & ſans connoître lui-même les prodiges qui ſe paſſoient en lui.

Mylord Duc d'*Argyle*, qui joint à toutes les vertus militaires & à tous les ſentimens d'un Héros, une connoiſſance univerſelle de tout ce qui peut orner & perfectioner l'eſprit d'un homme de ſon rang, ſe promenant un jour dans ſon jardin, vit ſur l'herbe le fameux Livre du Chevalier Newton en Latin. Il appella quelqu'un pour le ramaſſer & le reporter dans ſa Bibliothéque.

Le jeune Jardinier lui dit que ce Livre lui appartenoit. *A vous*, répondit le Mylord ? *Entendés-vous la Géométrie, le Latin, M. Nevvton ? J'entends un peu de tout cela*, repliqua *Stone* avec un air de ſimplicité fondé ſur l'ignorance profonde de ſes propres talens, & de l'excès de ſon ſçavoir.

Mylord Duc fut très-ſurpris : mais comme il a le goût de ces ſcien-

ces, il daigna entrer en conversation avec le nouveau Géométre : il lui fit plusieurs questions, & demeura étonné de la force, de la justesse, & de la candeur de ses réponses.

„ Mais comment, dit le Mylord, „ es-tu parvenu à toutes ces connois„ sances ? L'autre répond : un domes„ tique m'apprit, il y a dix ans, à li„ re : a-t'on besoin de sçavoir autre „ chose que les 24. lettres pour ap„ prendre tout ce qu'on veut „ ? La curiosité du Duc redouble ; il soupçonne que les démarches de ce génie merveilleux étoient encore plus surprenantes que ses progrès ; il s'asseoit sur un banc, & lui demande le détail de tout ce qu'il a fait pour devenir habile.

„ J'appris d'abord à lire, dit *Sto„ ne*, les massons travailloient alors „ à vôtre maison : je m'approchai „ d'eux un jour, & je vis que l'Ar„ chitecte usoit d'une régle, d'un „ compas, & qu'il calculoit. Je de„ mandai ce qu'il faisoit là, & à quoi „ tout cela étoit bon ; & je compris „ qu'il y avoit une science qu'on ap-

„ pelloit Arithmétique. J'achetai un
„ Livre d'Arithmétique, & je l'ap-
„ pris.

„ On m'avoit dit qu'il y en avoit
„ une autre appellée Géométrie : j'a-
„ chetai des Livres, & j'appris la
„ Géométrie. Je vis à force de lire
„ qu'il y avoit de beaux Livres sur ces
„ deux sciences en Latin : j'achetai
„ un Dictionaire, & j'appris le La-
„ tin. J'appris aussi qu'il y avoit de
„ beaux Livres de même espéce en
„ François : j'achetai un Dictionaire,
„ & j'appris le François. Voila, Mon-
„ seigneur, tout ce que j'ai fait, il
„ me semble qu'on peut tout appren-
„ dre quand on sçait les 24. lettres de
„ l'Alphabet „.

Ce récit charma Mylord Duc. Il tira ce génie merveilleux de l'obscurité; & il le pourvut d'un emploi qui lui laisse tout le tems de s'appliquer aux sciences. Il découvrit en lui le même génie pour la musique, pour la peinture, pour l'architecture, pour toutes les sciences qui dépendent du calcul & des proportions.

J'ai vû le S[r]. *Stone*. C'est un homme

d'une ſimplicité admirable. Il ſçait à préſent qu'il ſçait : mais il n'en eſt pas enflé. Il eſt poſſédé d'un amour pur & deſintéreſſé pour la Géométrie. Il ne ſe ſoucie pas de paſſer pour Géométre. Le bel eſprit & la vanité n'ont aucune part aux travaux infinis, qu'il ſubit pour exceller dans ce genre. Il mépriſe auſſi la fortune, & m'a ſollicité vingt fois de prier Milord de lui donner un moindre emploi, qui ne valoit que la moitié de celui qu'il a, afin d'être plus ſolitaire, & moins diſtrait de ſes études favorites. Il découvre quelquesfois, par des méthodes qui lui ſont propres, les mêmes vérités que d'autres ont déja trouvées. Il eſt charmé de voir qu'il n'en eſt pas l'inventeur, & que les hommes ont fait plus de progrès qu'il ne croyoit. Loin d'être plagiaire, il attribuë les ſolutions ingénieuſes & admirables, qu'il donne de certains Problémes, aux indices qu'il en trouve dans les autres, quoiqu'elles n'en découlent que par des conſéquences fort éloignées, &c.

Article V.

REFLEXIONES MILITARES, &c. *Réflexions Militaires, du Marquis de* Santa-Cruz *de* Marzenado, *Maréchal des Camps & Armées de Sa M. Catholique, & ſon Ambaſſadeur extraordinaire, & Plénipotentiaire au Congrès de* Soiſſons, *& auprès de S. M. Très-Chrétienne. Tome XI.* A Paris, *chés* Simon Langlois. *MDCCXXX. In 4°. pages* 446.

NOus rendons à M. le Marquis de *Santa-Cruz* le tître, que ſa modeſtie lui fait revendiquer, au lieu de celui-ci, que lui donne la traduction Françoiſe de ſes Réflexions : *Corps Militaire & Politique*. Ce n'eſt pas que l'Ouvrage entier ne pût avec raiſon être regardé comme un *Corps de Politique* ; puiſqu'à tout ce que l'illuſtre Auteur a écrit juſqu'ici ſur l'Art Militaire, il promet d'ajoûter les moyens d'augmenter le commerce de ſa nation ; commerce ſi néceſſaire

pour fournir à l'entretien des Troupes, ſans incommoder les Sujets. L'Ouvrage ſera terminé par un *Projet d'Académie Politique*, où les jeunes gens pourront s'inſtruire de ce qui regarde la ſcience du Miniſtére, par la converſation, par la pratique & les Livres qu'il indiquera, & qu'il ſe charge de compoſer lui-même, ou de traduire, ſi ſa ſanté répond au zéle qui l'anime pour le ſervice de ſes amis, & la gloire de ſa nation.

Dans cet onziéme volume des *Réflexions Militaires*, lequel ne contient que le XXI. Livre, diviſé en XXIX. Chapitres, M. le Marquis de *Santa-Cruz* propoſe un nouveau plan d'armée, dont il prétend qu'on tireroit de grands avantages, ſi l'on vouloit le réduire en pratique. Il ne compoſe cette armée que de trente mille hommes; ſçavoir, 28272. d'Infanterie, & 1728. de Cavalerie; ſans y comprendre l'Etat-Major des Régimens, trois Compagnies de gens à pied, les Compagnies de l'Artillerie, celles du Prévôt, des Guides, & des Ouvriers. Ce Seigneur entre dans les plus

grands détails des Officiers, des Soldats, & généralement de toutes les perſonnes néceſſaires dans une armée, & qui conviennent à l'idée qu'il s'eſt formée ; de leurs armes, de la maniére de s'en ſervir, ſoit pour attaquer, ſoit pour ſe défendre ; de tout ce qu'il juge le plus propre pour compoſer, entretenir, & faire agir une armée ; de l'ordonnance de ſes Troupes, dans un camp, dans une marche, dans les diverſes ſituations où elle peut ſe trouver. Il parle de la maniére la plus circonſtanciée de l'Artillerie, des bagages, des convois, de la paye des Troupes, de toutes les dépenſes néceſſaires. Il expoſe les raiſons des changemens, qu'il a crû devoir faire à ce qui a coûtume de ſe pratiquer ; il fait voir l'utilité de ces changemens, les avantages de ſon ſyſtéme, les épargnes que feroit le Souverain, en le ſuivant : il prévoit les difficultés qu'on pourroit lui oppoſer, il y ſatisfait, il répond à tout. Tout eſt ſupputé, calculé avec une préciſion & une exactitude, à laquelle il paroît qu'il n'y a rien à

ajoûter, & dont on ne peut rien retrancher.

Mais, pour faire voir l'utilité de ſon nouveau plan, & la facilité de le réduire en pratique; le ſçavant Marquis ne demande au Roi ſon Maître, qu'un Régiment d'Infanterie, armé de la maniére qu'il propoſe. Ce ne ſont ni les appointemens qu'il ſollicite, ni le rang qu'il ambitionne. Après avoir été Colonel près de ſeize ans, S. M. C. en le faiſant Maréchal de Camp, au printems de 1718. lui offrit de donner ſon Régiment à un de ſes fils, s'il en avoit en âge de ſervir. Etant en ſuite Inſpecteur de l'Infanterie & de la Cavalerie, & Commandant des Troupes de *Sardaigne*, le Roi voulut encore le faire Colonel des Dragons qui furent levés dans cette Iſle, quoiqu'il fût déja Maréchal de Camp. Ce Seigneur, préférant à ſes intérêts ceux de ſon Maître, qui auroit pris ſur ſon compte la dépenſe du Régiment, remercia ſa M. de l'emploi qu'elle lui deſtinoit. M. le Marquis de *Santa-Cruz* offre encore de renoncer aux négotiations glo-

rieuses dont Sa M. C. l'a honoré. Peut-on douter du motif qui l'engage à demander un Commandement au dessous de son rang, & à le demander sans aucun intérêt, sans prétendre aucune récompense, & dans la seule vûë de prouver par l'expérience & par la pratique l'utilité d'un projet, dans lequel il ne se propose d'autre avantage que la gloire de son Maître, la défense de sa patrie, & d'apprendre à ses fils le moyen d'y concourir, à son exemple, au peril même de la vie ?

Il manqueroit quelque chose au grand Ouvrage des *Réflexions Militaires*, si M. le Marquis de *Santa-Cruz* ne parloit dans la suite de l'Hôpital de l'Armée, des trains & du chariage de l'Artillerie & des vivres, des Milices des villes, lesquelles seront d'une grande utilité, & de peu de dépense, des Troupes de mer, des moyens d'entretenir autant de Matelots qu'il plaira au Roi; de maniére que le Païs, sans en être incommodé, n'en sera que plus peuplé : & c'est ce qu'il promet d'ajoûter aux volumes

précédens. Pour rendre plus ſenſibles ſes nouvelles idées ſur la guerre, l'illuſtre Auteur a fait graver en grand volume, & ſur de très-belles planches, tous les plans & les figures qui ont rapport à ce volume XI. Il n'a rien omis pour les rendre utiles, & pour en faciliter l'intelligence & l'uſage.

ARTICLE VI.

ESSAY SUR L'ESPRIT, ſes divers caractéres, & ſes différentes opérations, diviſé en ſix Diſcours. A Paris *chés André* Cailleau, *Place du Pont St. Michel, &c.* 1731. *Vol. in* 12. *pp.* 416.

UN tître ſi modeſte ne doit que prévenir heureuſement en faveur de l'Ouvrage. L'Auteur déclare ne l'avoir entrepris que par une eſpéce de mutinerie. Indigné qu'on apliquât tous les jours la qualité d'homme d'eſprit, ou de femme d'eſprit à des perſonnes de ſa connoiſſance, dont il portoit un jugement fort différent; il

commença, dit-il, à se demander compte des idées qu'il avoit de l'esprit; ne fût-ce que pour découvrir qui avoit tort, ou des Panégiristes, ou du Censeur. Il ne comprenoit pas que l'esprit pût être si commun, & le nombre des gens raisonnables si resserré; accoûtumé d'ailleurs à penser assés avantageusement de ses talens, il ne souffroit pas volontiers que l'on prodigât à la multitude un bien, qu'il se flattoit d'avoir spécialement en partage entre lui & très-peu d'autres. Le dépit & la vanité concoururent ainsi à lui faire tenter des découvertes, dans ce qu'il appelle lui-même la région des idées; mais il le fit en homme, qui n'y étoit pas étranger. Quelque commerce néanmoins qu'il eût déja lié avec ceux qui y tiennent les premiers rangs, les grands noms de *Descartes*, de *Malebranche*, de *Locke*, ne le rassuroient pas: beaucoup plus; il s'en défia: il regarda ces génies sublimes comme autant d'habiles & d'agréables séducteurs, aussi capables de l'enchanter que de l'instruire: & puisqu'il cherchoit à connoître l'es-

 prit,

prit, il reſolut de ne prendre pour maître & pour guide que l'eſprit même. Ce parti n'étoit pas encore abſolument ſans danger. L'eſprit le plus épuré, à ce qu'on imagine, ou le plus dégagé du joug de l'autorité, n'en eſt ſouvent ſujet qu'à plus d'illuſions. Mais nôtre Auteur n'apperçevoit & ne concevoit rien de mieux. Il s'appliqua à pénétrer ce que c'eſt que penſer, & ce qu'il faut pour penſer juſte, noblement, conformément à la vérité : il examina dans les idées ce qui en fait la fauſſeté, & ce qu'il y a de moyens de les ramener au vrai. „ Pour cet effet, dit-il, je „ me ſuis ſuivi depuis mon enfance „ juſqu'à l'âge de raiſon ; (réminiſ„ cence aſſés difficile au commun des „ hommes.) J'ai reconnu que mes „ idées s'entreproduiſent & qu'elles „ s'entredétruiſent ſucceſſivement : „ l'attention & la réflexion perpétuel„ le à mes mouvemens, m'ont parû „ les ſeuls freins que je puiſſe oppoſer „ à leur legéreté. Après les avoir conſi„ ſiderées dans leur abſtraction &

„ comme isolées, je les ai combinées
„ avec les expressions; & les suivant
„ du plus près que j'ai pû dans les ef-
„ fets de leurs liaisons, j'ai trouvé
„ que je ne m'étois pas gendarmé mal
„ à propos, contre l'usage ordinaire
„ de donner de l'esprit à tout le mon-
„ de; & j'ai reconnu qu'il ne pouvoit
„ être que très-rare, pris dans le vrai
„ sens que ce mot doit recevoir „.

L'Auteur pour fruit de ses méditations, en revient enfin à rendre hommage aux lumiéres de ces Personnages illustres, dont il avoit crû pouvoir aisément se passer pour ne consulter que les siennes; mais en même tems que par sa propre capacité il rentre dans les principes qu'il en avoit déja appris, il donne à ces mêmes principes une étenduë, que d'ordinaire on ne leur donne pas: il en fait des applications assés neuves pour qu'on ne puisse lui refuser le mérite de l'invention: son stile n'est rien moins qu'uniforme; & il n'a pas dû l'être. Tantôt tout occupé des sublimités & de précisions, il perce si avant dans les profondeurs du raison-

nement, qu'il faut l'étudier pour l'entendre, & que même alors on ne l'entend pas ſans quelque contention. Tantôt pour égayer ou diverſifier ſon ſujet, il rabat ſur des objets moins ſérieux, il répand élégamment les images, il ſéme utilement les moralités ; mais en tout cela, il demande des Lecteurs un peu Philoſophes.

L'Ouvrage eſt diviſé en ſix Diſcours. Le premier, *ſur la nature du véritable eſprit*, l'Auteur le définit, *le talent de penſer juſte & de s'exprimer de même.*

Le 2d. Diſcours, *ſur les cauſes de la fauſſeté de l'eſprit* ; & il appelle *eſprit faux*, celui qui a des idées oppoſées à l'eſſence de ſon ſujet.

3me. Diſcours ; *le bel eſprit.* Mais au lieu d'une notion ſimple qu'on attend ici avec avidité, on trouve une multitude de notions préambulaires, *toutes ſuppoſées néceſſaires à la formation & à la dénomination du bel eſprit.* „ C'eſt, dit-il, l'aſſemblage des idées „ les plus nettes & les plus juſtes, les „ plus grandes & les plus étendües, „ les plus vives & les plus brillantes,

„ dont un objet puisse être & embrassé & proposé, le tout soûtenu de la „ diction la plus claire, la plus élé„ gante & la plus noble „. Que de noms à rayer du tableau des beaux esprits, si ce n'est qu'à ces tîtres, qu'on est en droit de s'en arroger la qualité ! L'Auteur avec cette magnifique description, n'a-t'il pas craint de révolter contre lui tout ce qui fait nombre dans la République des Lettres ?

4°. Discours, *sur le bon esprit considéré dans son idée métaphorique*. Par ces termes il entend, *la raison même que la réflexion & l'étude ont éclairée, & qui en conséquence juge sainement des objets qui se présentent.*

5°, *sur le bon esprit considéré comme une vertu civile.* De tous les caractéres d'esprits, il n'y en a certainement pas de plus estimable que celui-ci, parcequ'il n'y en a pas qui nous intéresse par des endroits plus solides : mais est-il pour cela le plus desiré & le plus recherché ? L'Auteur le définit, *cette heureuse disposition qui dans toutes les occasions de la vie nous fait prendre le parti de la sagesse & de la raison.* Il en

traite fort au long ; & peut être trop au long par rapport au méchanisme du tempérament, pour des gens toûjours subtils, & toûjours féconds en mauvaises excuses. En cas d'abus néanmoins, il n'y a qu'à le suivre dans ce qu'il dit bientôt après des opérations libres. Epoux, parens, amis, alliés, associés de quelque espéce qu'ils soient, y trouveront tous un bon correctif.

Il finit par un 6e. Discours, *sur l'esprit superficiel*, désignant par là, *celui qui n'a que les premiéres idées d'un sujet* ; d'où il arrive, qu'il n'embrasse & n'en peut *exprimer que l'écorce*. Ce Discours instruit plus qu'aucun autre du systéme de l'Auteur, par une recapitulation fort exacte qu'il y fait de ses principes & de sa méthode.

ARTICLE VII.

RECUEIL DE PIECES d'Histoire & de Littérature. In 12. *Tome premier. pp.* 240. *A* Paris *chés* Chaubert *à l'entrée du Quai des Augustins.* 1732.

VOici de quoi ſatisfaire une ſorte de Public ; qui ne lit guéres que pour ſe recréer, & qui cherche néanmoins dans la lecture quelque choſe de plus ſolide qu'une ſimple recréation. L'Auteur qui eſt dans le goût des compilations, n'en veut ni de tout-à-fait ſçavantes, ni de purement badines : il prend un milieu. Son ambition, dit-il, va principalement „ à mériter le ſuffrage des per-„ ſonnes polies, qui ſans mépriſer le „ ſçavant & ſans courir après le frivo-„ le, eſtiment ce qui peut plaire à „ l'eſprit, ou inſtruire ſans cauſer du „ dégoût „.

Plein d'heureux préjugés ſur le génie & les maniéres des Anglois, qu'il témoigne avoir étudiées, il ſouhaiteroit que ſon Recüeil pût reſſembler aux Ouvrages ſi connus en Angleterre, ſous le nom d'*Eſſays* ou de *Miſcellanées*. Ce ſont, comme il s'en explique, d'excellentes collections „ où „ regne une utile & ingénieuſe varié-„ té. On y trouve des points d'Hiſtoi-„ re curieuſement traités, des allégo-

„ ries fines qui cachent une morale „ judicieuſe, des réflexions d'un tour „ libre & original, des critiques ſen- „ ſées d'Ouvrages célébres. Les Au- „ teurs de ſemblables Recüeils ne peu- „ vent manquer de plaire par cette „ aimable variété à une nation portée „ au changement ; au lieu que parmi „ nous, on ne ſoulage l'inconſtance, „ continüe-t'il, qu'en inventant de „ nouvelles façons de ſe mettre. En „ Angleterre on la dévoüe à un plus „ noble uſage, je veux dire, au plai- „ ſir de l'eſprit ; & on l'exerce utile- „ ment en liſant ces Ouvrages, que „ j'appellerois volontiers, les heureux „ caprices de l'eſprit humain ; & où „ les réflexions politiques contraſtent „ avec un ingénieux badinage la fic- „ tion avec l'Hiſtoire, &c „.

Il eſt aiſé ſur ce peu de paroles de juger du ſtile & du tour d'eſprit, qui ſeroit particulier à l'Auteur, s'il en venoit un jour juſqu'à répandre ſes productions même après avoir recüeilli celles des autres. On y voit qu'il penſe fortement ; qu'il a l'expreſſion hardie & brillante ; mais que pour don-

ner trop à la profondeur des réflexions, il n'est pas exempt de quelque irrégularité & de quelque embarras.

La premiére des Piéces, dont il compose ce volume, est une Lettre sur la nouvelle édition des œuvres de M. l'Abbé *de St. Réal*. On s'y plaint de l'infidélité des Editeurs, qui l'ont frauduleusement grossie par un mélange d'Ecrits, où M. de *St. Réal* n'a aucune part. Il sont, dit-on, la plûpart de M. le Marquis de la B.... Gentilhomme d'Avignon : & on les indique. Il y en a aussi de M. de *Villefort*, comme la *Vie d'Octavie*.

Une Piéce véritable qui manque à l'édition & qui trouve ici sa place, c'est le *panégyrique de la Régence de Madame Royale Marie Jeanne-Baptiste de Savoie, prononcé dans l'Académie de Turin le 13. May 1680. veille de la Majorité de S. A. R.* Ce discours est d'un genre d'éloquence vif, délicat, sublime : il présente des peintures achevées, & caractérise parfaitement M. l'Abbé de *St. Réal*.

Ce qui suit sous le tître de *Réflexions nouvelles de M. de la R....* fait

ſentir beaucoup de naturel & de fineſſe. La matiére en eſt priſe de ces ſept Articles : la confiance ; la différence des eſprits, les goûts, la ſocieté, la converſation, le faux, l'air & les maniéres. „ Bien que la ſincérité & „ la confiance, dit l'Auteur, ayent „ du rapport, elles ſont néanmoins „ différentes en pluſieurs choſes. La „ ſinçérité eſt une ouvérture de cœur, „ qui nous montre tels que nous ſom„ mes ; c'eſt un amour de la vérité, „ une répugnance à ſe déguiſer, un „ deſir de ſe dédomager de ſes dé„ fauts, ou de les diminuer, même „ par le mérite de les avoüer. La con„ fiance ne nous laiſſe pas tant de li„ berté, ſes régles ſont plus étroites : „ elle demande plus de prudence & „ de retenüe, & nous ne ſommes pas „ toûjours libres d'en diſpoſer. . . La „ confiance plaît toûjouss à celui qui „ la reçoit : c'eſt un tribut que nous „ payons à ſon mérite, c'eſt un dépôt „ que l'on commet à ſa foi ; ce ſont „ des gages qui lui donnent des droits „ ſur nous. . . . On ſe confie le plus „ ſouvent par vanité, par envie de

„ parler, par le desir de s'attirer la
„ confiance des autres, & pour faire
„ un échange des secrets. Il y a des
„ persônnes qui peuvent avoir raison
„ de se fier en nous, vers qui nous
„ n'aurions pas raison d'avoir la mê-
„ me conduite. On s'acquite avec
„ ceux-ci, en les payant de legéres
„ confidences. Il y en a d'autres dont
„ la fidélité nous est connüe, qui ne
„ ménagent rien avec nous; & à qui
„ on peut se confier par choix, & par
„ estime. On ne doit leur cacher rien
„ de ce qui ne regarde que nous, se
„ montrer à eux toûjours vrais dans
„ nos défauts même; se faire une loi
„ de ne leur jamais faire de demi-
„ confidences: elles embarassent toû-
„ jours ceux qui les font, & ne con-
„ tentent jamais ceux qui les reçoi-
„ vent. . . . . On a souvent besoin de
„ force & de prudence, pour oppo-
„ ser à la tyrannie de quelques amis,
„ qui veulent tout sçavoir de nous.
„ Il y a des circonstances qui ne sont
„ pas de leur jurisdiction; s'ils s'en
„ plaignent, on doit souffrir leurs
„ plaintes & s'en justifier avec dou-

„ ceur; mais s'ils demeurent injustes,
„ on doit sacrifier leur amitié à son
„ devoir „.

L'Article *de la différence des esprits* & celui *des goûts* démêlent fort exactement tant de qualités diverses, sur lesquellés il n'est pas facile d'avoir des principes fixes, qui empêchent de les confondre ; ou ce qui est encore plus ordinaire, de n'y mettre que des distinctions frivoles, & de pur caprice. Celui *de la société* & celui *de la conversation*, renferment des régles sages qui feroient le plus ferme lien, & l'agrément du commerce, si l'on avoit l'attention & le courage de s'y soûmettre : l'Article *du faux* est humiliant à la nature humaine, en ce que on y pose pour base ; qu'il n'y a presque partout que fausseté, & que mécompte : & celui *de l'air, & des maniéres*, est mortifiant pour quiconque force ou abandonne ce qui lui est propre & naturel, veut paroître ce qu'il n'est pas, & tombe certainement par là dans le ridicule.

On s'étonnera peut-être de trouver pour quatriéme Piéce, un Ou-

vrage ou un projet d'Ouvrage aussi considérable que l'*Histoire du Mahométisme* en trois parties : l'Ecrivain à qui on la doit, a jugé ses recherches là dessus d'autant plus nécessaires, que la plûpart des Historiens Chrétiens, à qui on s'en rapporte, en ont été selon lui mal informés, entre autres *Cédrenus* & *Langius Calcondyle*, les deux principaux guides que *Baronius* a suivis. Il ne compte pas davantage sur *Anastase*, *Zonare*, & les autres Auteurs de l'Histoire Bizantine, non plus que sur l'Espagnol *Isidorus Pacensis*. Pour éviter les ignorances & les bévües qu'il leur reproche, il s'est transporté jusqu'aux sources que le Païs même de *Mahomet* lui a ouvertes : *Elmacin Albujacer* traduit en Latin par *Erpenius* en 1625 ; *Albufaraje* donné par *Pocock* en 1650 : *Eutychius* ou *les Annales d'Alexandrie* du même *Pocock*, *la Geographia nubiensis* & son appendix, le *Chronicon Orientale* imprimé au Louvre en 1631, les *Memoires d'Abraham Echellensis*, M. *Berthelot*, le P. *Marraci*, & principalement la Vie de Mahomet écrite par *Ismaël*

Abulfeda, Prince de *Homach* en 1300, & traduite récemment par M. *Gaignier*. Il déclare avoir auſſi beaucoup profité de l'Hiſtoire Orientale d'*Hottinger*, édition de 1660, & de la lecture de l'*Alcoran* même : ſur quoi il fait trois choſes : 1^mt^. il donne l'Hiſtoire de la vie de Mahomet, de l'établiſſement, & du progrès de ſa ſecte. 2^mt^. Il marque les fautes, & les fables principales, où d'autres ſont tombés à ce ſujet. 3^mt^. Il montre en peu de mots la fauſſeté de la Religion Mahométane.

Il développe aſſés nettement dans la premiére partie, quoique fort conciſe, toute la politique de Mahomet, & les facilités qu'il a eûës pour s'avancer ; mais il y rejette auſſi-bien que *Grotius*, ce qu'on a oſé publier comme un acte de convention faite la quatriéme année de l'Hegire, entre *Mahomet* & les Chrétiens, *Pactiones initæ inter Muhammedem & fidei Chriſtianæ Cultores*.

Il n'épargne dans la ſeconde partie, ni la fiction du Pigeon inſtruit par le fameux Prophéte à lui venir parler,

ni celle du tombeau suspendu en l'air, non à la Méque, mais à Médine, où il est mort, & où il est inhumé sans aucune distinction qu'un gros treillis de fer autour du cercueil; ni quelques autres points plus sérieux : comme le combat donné contre l'Empereur *Heraclius*, & la prise de Damas. Jamais *Mahomet* n'a vû *Heraclius*; & il n'est point sorti d'Arabie.

Le but de la troisiéme partie n'est point de détromper les Mahométans, gens grossiers & incapables de se rendre à toute autre impression qu'à celle des sens; elle ne tend pas même à repousser le paralléle impie, & les vains raisonnemens des libertins, adversaires méprisables qu'il faut seulement convaincre de leur ignorance profonde en fait de Religion, dit l'Historien, ou devant qui l'on ne doit qu'imiter le silence de Jesus-Christ devant Herode. On ne s'y propose que d'édifier le fidéle, l'affermir dans sa Foi, & le mettre en état d'en rendre raison. Tout y roule sur le principe, qu'après la révélation de Jesus-Christ, il est contraire à l'un &

à l'autre Teſtament, & à la Tradition entiére, d'attendre une autre révélation & une autre Loi.

La cinquiéme des Piéces que l'Auteur a inſérées dans ſon Recüeil, doit paſſer pour une de celles qu'il goûte davantage, puiſqu'elle eſt tirée de ces ingénieux *Eſſais* ou *Miſcellanées* d'Angleterre, dont il a ſi fort relevé l'excellence. Ce ſont des *remarques ſur l'administration des Finances parmi les Romains*. On y entreprend de montrer que Rome fut redevable de ſa puiſſance à une ſage diſpenſation de ſes revenus ; & que la diſſipation de ces mêmes revenus entraîna ſa ruïne. Cela conduit à un enchaînement de faits cités en preuve, & forme une Hiſtoire ſuivie des Finances de la République, & de l'Empire, dont le détail n'eſt en ſoi ni moins curieux, ni moins intereſſant que celui de leurs guerres, & de leurs triomphes. Les Romains viſoient à la gloire, mais ils n'avoient garde de s'en contenter : ils comprenoient au contraire qu'une gloire infructueuſe ne ſe ſoûtenoit pas long-tems. Pendant qu'ils rempliſſoient

leur trésor de richesses immenses, ils ne continuoient ordinairement la guerre, & ne poussoient leurs expéditions qu'aux dépens du nouvel ennemi qu'ils avoient en tête ; ou si quelquefois ils étoient obligés aux avances, ils ne tardoient pas à s'en faire payer. *Bellum se ipsum alet*, dit un jour *Porcius Cato* en renvoyant les pourvoyeurs venus de Rome en Espagne pour la subsistance de l'armée ; & cette parole étoit au fond une maxime de politique commune à tous les Généraux.
„ Vous payerés vingt-quatre millions
„ pour les frais de la guerre, dit *Sci-*
„ *pion* aux Ambassadeurs d'*Antiochus*,
„ sçavoir huit cens mille livres qui
„ seront comptées sur le champ, qua-
„ tre millions après que la paix aura
„ été ratifiée, & un million six cens
„ mille livres tous les ans pendant
„ douze années consécutives „. Ces exemples reviennent partout. C'étoit le moyen de rendre inépuisable celui des deux trésors, qui étoit destiné aux besoins journaliers de l'Etat, & de ne toucher jamais, ou que très-rarement à celui qu'on appelloit *aurum*

Vicesimarium établi sur la vente des Esclaves, & qui étoit réservé pour les plus grandes nécessités. Ainsi l'abondance fleurit à Rome, tant que les Particuliers y furent fidéles à remettre inviolablement au trésor public, le fruit de leurs conquêtes; mais la corruption gagna; le prétexte de justice dans les partis autorisa l'esprit de propriété, & la fureur des guerres civiles fit attenter sans scrupule à la sûreté du dépôt. Il y eût un autre fonds sous les Empereurs que le trésor public; ce fut le fisc: le premier, *Ærarium*, comprenoit les revenus de la République: le second, *Fiscus*, renfermoit le patrimoine & les acquets du Souvérain regnant. L'un fut plus ou moins respecté, l'autre plus ou moins ménagé, selon la différence des bons & des mauvais Princes: & comme la prodigalité alla si loin sous quelques-uns qu'on y eût recours à des impôts, & à des exactions exorbitantes, il arriva deux maux; le désordre des Troupes & l'établissement des Provinces: de là l'invasion des Barbares, leurs accroissemens, & enfin la

décadence & la ruïne de l'ancienne Rome. Ces remarques ſont toûchées ſçavamment. Le point précis de l'administration n'offre pas néanmoins une diſcuſſion auſſi approfondie, ni auſſi circonſtantiée, que le tître le promet.

On examine dans une ſixiéme Piéce ce que le Pape *Zacharie* eût de part à la dépoſition du Roi *Childeric*. Quelques-uns, comme les Péres *le Cointe*, *du Bois*, & *Alexandre* nient abſolument le fait : d'autres tels que *Baronius* & *Bellarmin*, n'en demeurent pas à en ſoûtenir la réalité ; ils veulent qu'à cet égard *Zacharie* ait agi d'autorité abſoluë & de ſa pleine puiſſance. On tombe également ici ſur les uns & ſur les autres. On prouve que le Pape *Zacharie* a été conſulté, mais on n'attache rien de plus à ſa réponſe que la voie de Conſeil ou de déciſion.

Le tître de la Piéce ſuivante, qui eſt la ſeptiéme, frappe & effarouche d'abord. On y met en queſtion : *ſi la grandeur temporelle de l'Egliſe n'eſt point contraire à la Loi de Dieu & aux*

maximes des tems Apostoliques. Triste disposition des gens du siécle, pour qui il est difficile que l'Eglise puisse jamais prendre un extérieur qui leur plaise. ,, Si elle est pauvre, dit l'Au-,, teur, ils la méprisent. Si elle pa-,, roît riche, ils l'accusent d'ambi-,, tion, d'avarice, de vaine gloire. ,, Car pour les Hérétiques, qui trou-,, vent dans la puissance temporelle ,, des Papes, & des Evêques, un obs-,, tacle à leurs entreprises, leurs dé-,, clamations ne doivent ni toucher, ,, ni surprendre ,,. Cette dissertation comprend trois propositions.

1mt. Que le Sacerdoce n'est point incompatible avec les grandeurs & les souverainetés temporelles. 2mt. Que l'esprit & les maximes de tems Apostoliques ne condamnent point la possession des richesses dans les premiers Ministres de l'Eglise. 3mt. Que les Pasteurs les plus saints & les plus éclairés jusqu'à S. *Grégoire*, tems encore révéré par les Hérétiques, ont fait voir par leurs Ecrits & par leur exemple, que l'Eglise pouvoit posséder les plus grands biens. Il y a sur

chacun de ces points, & beaucoup à expoſer, & beaucoup à réfuter. Si l'Auteur ne convertit pas, ce ne ſera ni faute de raiſonnemens, ni faute d'autorités, ni faute de juſteſſe & de force dans l'un & dans l'autre.

Une huitiéme & derniére Piéce composée en 1700. a pour objet, la maniére de compter par ſiécles, & en particnlier s'il faut placer le commencement d'un nouveau ſiécle à la centiéme année, ou à la cent-uniéme. Après quelques traits d'érudition ſur la notion & ſur la meſure du ſiécle, & ſur les jeux ſéculaires des Romains; on en rapporte qui ſont déciſifs pour établir, que c'eſt la centiéme année qui termine le ſiécle expirant; & la cent-uniéme qui en commence un nouveau. Il n'eſt rien tel que de fournir quelque ouverture à un ſçavant, & ſurtout à un ſçavant antiquaire. Ses Mémoires ſont prêts, ſes collections digerées. Il a dequoi répandre l'abondance ſur les ſujets les plus minces, & groſſir les volumes.

Tout ce Recüeil vaut aſſés par luimême, pour n'avoir pas eû beſoin

qu'on l'élevât ſur la ruïne des Journaux. Que ce ſoit mauvaiſe humeur, ſévérité de Critique, ou querelle perſonnelle qui irrite l'Auteur contre tout Journal en général ; il ne tient pas à lui que ceux qui s'y appliquent, ne changent de profeſſion, & ne tournent entiérement à la compoſition des *Recüeils*. L'un & l'autre genre d'Ouvrage a ſon prix dans le monde Littéraire ; tant pis des deux côtés pour qui s'écarte du vrai but. Le Public eſt ſon juge. L'Auteur ſe plaint que dans les Journaux *on trouve des extraits de Livres connus* : mais où connus ? Combien peu de gens ſçauroient en un Païs, ce qu'on imprime dans un autre ? Qui entendroit parler à Rome ou à Veniſe d'un *Recüeil de Piéces* publié à Paris, ſi tout le monde penſoit des Journaux, ce que l'Auteur du nouveau Recüeil en veut faire penſer ?

ARTICLE VIII.

DE INITIO METROPOLEOS Eccleſiaſticæ Coloniæ Auguſtæ

Janvier 1732.

Agrippinenſium, Diſquiſitio, &c. *Diſſertation ſur le tems auquel le Siége Epiſcopal de* Cologne *a commencé à être Métropole. A* Cologne, *aux dépens de* Jean Engelert. MDCCXXXI. In 4°. *Pagg.* 32.

DAns l'Article CII. du mois d'*Octobre* dernier, nous avons rapporté le ſentiment de M. *Roderique*, qui prétend que la ville de *Cologne* n'a été érigée en Métropole Eccléſiaſtique, qu'en 745, par le Pape *Zacharie*. Nous avertimes en même tems qu'un nouvel Auteur avoit pris le parti du Pére *Martene*, contre M. *Roderique*, & ſoûtenoit l'antiquité de la Métropole de *Cologne*. Nous promimes de rendre compte de ſon Ouvrage, lorſqu'il ſeroit venu juſqu'à nous. C'eſt pour ſatisfaire à cet engagement, que nous allons donner le précis de la *Diſſertation*, qui fait le ſujet de cet Article.

L'Anonyme l'a réduite à ces deux propoſitions : 1°. la dignité Archiépiſcopale a commencé dans l'Egliſe

de *Cologne*, avec S. *Materne* ſon premier Evêque, envoyé par S^t. *Pierre*.

2^e. Cette dignité fut renouvellée au milieu du VIII. ſiécle, après avoir été obſcurcie & ſuſpenduë par les guerres & les déſordres, qui avoient rempli l'état de troubles & de confuſion. Il prouve ce qu'il avance, par trois argumens. Le premier ſe tire de la Lettre même du Pape *Zacharie*, qui ſert de fondement au ſentiment de ſes Adverſaires. Le ſecond a pour principe la diſcipline Apoſtolique dans l'établiſſement des Métropoles. La poſſeſſion, & l'uſage que les Evêques de *Cologne* ont fait des droits des Métropolitains, avant le tems de S. *Boniface*, fournit la derniére preuve. L'Opinion que je combats, dit l'Auteur de cette Diſſertation, a pour unique, ou du moins pour principal appui, cet argument négatif : *les Auteurs contemporains ne parlent point de ce tître de Métropolitain, ils ne le donnent pas aux Evêques de* Cologne, *ces* Evêques *eux-mêmes ne le prennent pas : donc ils ne l'avoient pas avant le tems que nous marquons.* Argument aveugle, reprend

l'Anonyme, & qui n'a de force, que lors que le ſentiment contraire eſt deſtitué de preuves poſitives. Mais voïons ce qu'il y oppoſe, & ſuivons-le dans ſes raiſonnemens.

Commençons par rapporter les paroles de la Lettre de *Zacharie* à S. *Boniface*, que chacun explique à ſa façon, & tourne à ſon avantage. Les Princes François avoient demandé au Souverain Pontife pour l'Egliſe de *Cologne* le tître de Métropole, en faveur de *Boniface*. *Zacharie* répond : *De civitate namque illa quæ nuper Agrippina vocabatur, nunc verò Colonia, juxta petitionem Francorum, per noſtræ autoritatis præceptum nomini tuo METROPOLIM CONFIRMAVIMUS, & tuæ ſanctitati direximus pro futuris temporibus EJUSDEM ECCLESIÆ METROPOLITANÆ STABILITATEM*. Nous avons dit au mois d'Octobre, page 1711, le ſens que M. *Roderique* donnoit à ce texte. Nous le voïons, s'écrie l'Auteur de la nouvelle Diſſertation ; *Zacharie* CONFIRME la Métropole de *Cologne* : cette ville étoit donc déja Métropoli-

 taine ;

taine ; nous connoissons le *Confirmateur*, qu'on nous nomme l'*Instituteur* : qui jamais s'avisa de dire qu'on puisse confirmer un établissement, qui n'a point encore subsisté ? L'Anonyme réfute ensuite les évasions de ses Adversaires ; c'est-à-dire, de *Gelenius*, du P. *Charles de S. Paul*, Feüillant, & de M. *Roderique*. Selon le premier, S. *Boniface* n'étoit pas Archevêque, mais Légat du S. Siége, avec pouvoir d'établir *Agilolfe* Evêque. Rapporter cette explication, c'est, dit nôtre Auteur, la réfuter suffisamment. Le tître de Métropolitain, reprend M. *Roderique*, étoit un tître personnel, & non local, attaché, non pas à une ville, mais à la personne du S. Archevêque, qui le porta d'abord à *Cologne* en 745, & trois ans après, à *Mayence*. Mais la Lettre de *Zacharie* ne dit pas cela ; elle dit même tout le contraire. De quoi s'agissoit-il ? De la ville, ou de la personne ? De la ville, sans doute. *De civitate illa.* Qu'avoit-on demandé au Pape ? Qu'il confirmât le tître, à la personne, ou à la ville ? *De civitate illa. . . Metro-*

polim confirmavimus. La réponſe fait connoître la demande, & bannit toute incertitude. Les autres réflexions de l'Auteur n'ajoûtent rien à celles-ci, & paroiſſent aſſés inutiles.

Mais enfin, qui a donc donné lieu aux fauſſes interprétations, que nous venons de rapporter ? C'eſt, remarque l'Anonyme, la Lettre de S. *Boniface* au Pape *Zacharie*, dans laquelle le S. Archevêque lui dit que depuis LX, ou LXXX ans la Religion en *France* eſt deshonorée, avilie, dans le trouble & dans la confuſion; & que depuis ce tems-là les François n'ont point tenu de Concile, & n'ont point eu d'Archevêque. *Franci enim, ut ſeniores dicunt, pluſquam per tempus octoginta annorum Synodum non fecerunt, nec Archiepiſcopum habuerunt.* D'où M. *Roderique* tire cette concluſion *Raginfroi*, alors Evêque de *Cologne*, n'étoit donc pas Métropolitain, ou Archevêque, mais ſimplement Evêque. De ces paroles là mêmes l'Adverſaire de M. *Roderique* tire une conſéquence directement contraire. Depuis LXXX. ans, dit-il, les François n'avoient point eu

d'Archevêque ; ils en avoient donc avant ce tems-là, pendant plus de six cens ans. Les Gaules étoient pleines d'Evêques ; & peut-on douter qu'il n'y eut parmi eux plusieurs Archevêques ? Le P. *Charles de S. Paul* reconnoît, même avant le regne du Grand *Constantin*, non seulement des Archevêques, mais encore des Primats, à *Arles*, à *Lyon*, à *Sens*, & à *Treves*. Plusieurs Métropolitains assemblés à *Cologne*, au milieu du IV. siécle, déposérent *Euphrate*, Evêque de cette ville. Si ce Concile étoit véritable, il s'en suivroit de tout cela, qu'il y avoit des Archevêques dans les Gaules, ou, si l'on veut, des Métropolitains, bien long-tems avant le VIII. siécle : mais cela ne prouve rien pour la ville de *Cologne*. Encore les Evêques de ce Concile ne prennent-ils pas le tître d'Archevêques : aussi est-il bien plus récent. Mais n'est-ce pas encore là l'Argument négatif, que nôtre Auteur combat à toute occasion ? Pour ce qui est de l'Ecrivain qu'il cite en cet endroit, il reconnoît lui-même que son témoignage n'est pas d'un

grand poids : & la réflexion qu'il fait à ce sujet, est remarquable : „ Gil„ les, quoique Moine d'*Orval*, a dit „ une fois la vérité, & pour le coup „ il a raison, de nommer *Euphrate*, „ Archevêque de *Cologne* „. C'est donc une chose bien singuliére, qu'un Moine d'*Orval* ait dit une fois la vérité. Reste seulement à prouver qu'il l'a dite en cette occasion, en faisant *Euphrate*, Archevêque de *Cologne*, dès le IV. siécle ; car c'est justement ce que nient ceux que la Dissertation combat. On conviendra sans peine, que les paroles de S. *Boniface* ne doivent pas être prises à la Lettre, & que, durant les LXXX. ans dont il parle, il y eut en *France* & des Conciles & des Archevêques. On voit par la Lettre même, que c'est une hyperbole, qui signifie simplement que les Loix Canoniques étoient méprisées, & que les Evêchés étoient donnés à des Laïques qui en faisoient l'objet de leur cupidité, ou à des Clercs qui y cherchoient de quoi satisfaire à leurs débauches. Mais que s'ensuit-il de là, pour la Métropole de *Cologne* ?

Venons au second Argument : il est tiré de la régle établie par les Apôtres, & par le S. Esprit même, selon laquelle les Métropoles civiles, ont été pareillement Métropoles Ecclésiastiques ; l'Auteur le prouve par induction. Les Apôtres, dit-il, n'étoient pas de simples Evêques ; ils étoient Métropolitains : ceux qu'ils établissoient pour gouverner & fonder des Eglises, avec pouvoir d'y ordonner des Evêques, joüissoient de la même prérogative. Tel fut S. *Materne*, envoyé par S. *Pierre*, pour prêcher l'Evangile aux *Frisons*, & aux *Turingiens*. *Cologne* étoit une ville des plus considérables de la *Germanie*. S. *Materne* y fixa son siége : il fut donc Archevêque, & Métropolitain de *Cologne*. C'est à M. *Roderique* de répondre à ce raisonnement, s'il le juge à propos. L'Anonyme ne dissimule pas que le Martyrologe Romain, de l'édition de *Baronius*, place S. *Materne* à *Treves* : mais il lui oppose *Bollandus* & *Henschenius*, & prouve par le Martyrologe d'*Usuard*, & par la possession de ses Reliques, qu'il fut Arche-

vêque de *Cologne*. Au ſouvenir de ce ſacré dépôt, l'Enthouſiaſme poëtique ſaiſit nôtre Auteur; il ne peut ſe refuſer à l'attrait qui l'invite à célébrer les loüanges de ſon Saint; & ſes vers marquent au moins ſa piété & ſon zéle pour le premier Apôtre de ſon Païs.

Selon *Sulpice Severe*, la Foi s'eſt répanduë plus tard au delà des *Alpes*, que ne le ſuppoſe la Diſſertation que nous examinons. Mais on lui oppoſe un témoignage de S. *Irénée*, que l'on fait beaucoup valoir. Ce Saint qui vivoit deux ſiécles avant *Sulpice Severe*, vante la Foi des Egliſes établies dans la *Germanie*, parmi les *Ibériens*, les *Celtes*, &c. Ces Egliſes étoient donc fondées dés le ſecond ſiécle. Cela ne conclut encore rien pour le tems des Apôtres, ni pour S. *Materne*, qu'on ſuppoſe envoyé par S. *Pierre* même.

Si ce Saint a été Archevêque de *Cologne*, ſes Succeſſeurs l'auront été ſans doute. Mais comme l'Hiſtoire des premiers ſiécles eſt fort ignorée, l'Auteur paſſe au IV. ſiécle, & prouve que depuis ce tems-là, *Cologne* a été

Métropole civile ; & que par conſéquent, ſuivant ſon prlncipe, elle a été honorée de la même dignité dans l'Ordre Eccléſiaſtique. Mais la ville de *Capoüe*, diſent *Gélénius* & M. *Roderique*, Métropole civile, n'avoit pas ce rang dans la Hiérarchie. La raiſon de cette différence, répond l'Anonyme, c'eſt que l'Evêque de *Capoüe* étoit immédiatement ſoumis à la Métropole de *Rome*.

Les Evêques de *Cologne* ont exercé les fonctions des Métropolitains ; ils ont conſacré leurs Suffragans, & ont fait la viſite de leurs Egliſes. C'eſt la troiſiéme propoſition de nôtre Auteur, & ſon troiſiéme argument. Il prouve ainſi la premiére Partie. S. *Cunibert*, vers l'an DCLX, donna pour Evêque à l'Egliſe de Maſtricht ſaint *Théodard*, & le conſacra. C'eſt ce que témoignent les deux anciens Auteurs de la Vie de S. *Cunibert*. Ce que l'on objecte contre ce fait, ne paroît pas d'un grand poids : auſſi nôtre Ecrivain en fait-il fort peu de cas. Il ne laiſſe pas d'y répondre, pour ne rien négliger dans la défenſe de ſa cauſe. Reſte à

faire voir que les Evêques de *Cologne* ont viſité, en qualité de Métropolitains, le Diocéſe de quelque Suffragant. Or c'eſt ce que témoignent les Hiſtoriens des Saints *Séverin*, *Evergiſle*, & *Cunibert*, à l'égard du Diocéſe de *Tongres* : & il faut convenir que leur ſeul récit, & la maniére dont ils parlent de ces viſites, excluent tous les ſubterfuges de *Gélénius*. Ainſi, ſi ces Ecrivains n'ont pas accommodé l'Hiſtoire de leurs Saints, aux uſages de leurs tems, il demeurera prouvé que, dés le IV. ſiécle, auquel vivoit S. *Séverin*, l'Evêque de Cologne exerçoit les fonctions de Métropolitain.

Cependant M. *Roderique* ne ſe rend pas encore. Le Pape *Zacharie*, dit-il, nomme S. *Agilolfe*, Succeſſeur de S. *Boniface*, ſimplement Evêque, & même un des derniers parmi les Evêques : il ne donne auſſi que cette qualité aux Prédéceſſeurs de S. *Agilolfe* : donc,&c. L'Anonyme fait voir par des exemples ſemblables, qu'anciennement la qualité d'Evêque étoit commune aux Métropolitains, & aux Suf-

fragans, & qu'on n'obſervoit pas toûjours ſi réguliérement les rangs des Siéges, qui diſtinguoient les Prélats. Les autres difficultés de M. *Roderique* ne lui coutent guéres plus à réſoudre; &, s'il n'a pas entiérement démontré ce qu'il s'étoit propoſé, il a certainement fait ce qu'on pouvoit attendre d'un homme d'eſprit, habile & éclairé; &, tout bien examiné, on demeure convaincu, qu'il eſt pour le moins auſſi bien fondé à faire remonter l'antiquité de la Métropole de *Cologne* au-delà du huitiéme ſiécle, que ſes Adverſaires à la fixer au tems de ſaint *Boniface*.

ARTICLE IX.

LETTRES EDIFIANTES & curieuſes, écrites des Miſſions étrangéres par quelques Miſſionnaires D. L. C. D. J. XX. Recüeil. In 12 pp. 449. *A* Paris chés *Nicolas* le Clerc, *ruë de la Bouclerie, & chés P. G.* le Mercier *fils, ruë S^t. Jacques*, 1731.

CE nouveau Recüeil ne remplit pas moins bien toute l'étenduë de ſon titre, que les précédens. Outre l'Epître dédicatoire qui ſert de Préface, & d'une Préface hiſtorique comme dans tous les autres, on y trouve quatre Lettres écrites de la Chine, une de la Loüyſane, trois de la Guyane, & deux de S^t^. Domingue.

Nous avons annoncé dans nos *Nouvelles Littéraires* du moins de Juin de l'année derniére (p. 1112.) le tremblement de terre, qui en 1730. a fait de ſi grands ravages à la Chine; mais nous n'en ſçavions pas encore toutes les circonſtances: le Pére *du Halde*, dans ſon Epître dédicatoire, les a recüeillies avec ſoin de pluſieurs Lettres, qu'il a reçûës de *Pekin*. Ce que quelques-uns ont trouvé de plus ſingulier dans ce tremblement, c'eſt qu'il n'a pas été égal dans la ligne qu'il a parcouruë, ayant fait de grands ravages dans des endroits de cette ligne, ne s'étant fait ſentir dans d'autres que legérement, & ayant repris après ces intervales toutes ſes forces. La raiſon

en est assés plausible : les feux souterrains, qui sont les véritables causes des tremblemens de terre, ne trouvent pas toûjours la même matiére ou la même quantité de cette matiére, ni une aussi grande compression ou une résistance égale. La ligne que ce tremblement paroît avoir suivie, est Nord-Oüest & Sud-Est. D'abord les maisons étoient élevées perpendiculairement ; puis on les voyoit pancher au Sud-Est ; ensuite elles étoient subitement ramenées au Nord-Oüest, enfin elles tomboient. Ce sont-là de ces funestes jeux de la nature, dont le tonnerre nous fournit des exemples pour le moins aussi variés, & dont on n'est pas fort embarrassé aujourd'hui à expliquer les causes physiques.

Ce terrible fleau a été précédé & accompagné d'inondations de riviéres & de refoulemens de marée, qui ont causé les plus grands désordres. Quelque naturels que puissent être absolument ces événemens, toutes les nations s'accordent d'ordinaire à les regarder comme des châtimens du Ciel. Lorsque la premiére secousse se

fit ſentir, l'Empereur ſe proſterna d'abord contre terre, & éleva les yeux & les mains au Ciel ; il publia enſuite un Edit, où il attribuë ces effets de la colére divine à ſes offenſes, & au peu de ſoin qu'il a apporté au Gouvernement de ſes Etats. Il eut peut-être rencontré plus juſte, s'il eut reconnu que Dieu le frappoit pour la perſécution, dont ſon Egliſe eſt affligée dans l'Empire. Quelques traits marqués d'une Providence particuliére ſur les Miſſionnaires & ſur les Chrétiens, ont au moins dû faire ſentir, que c'étoit moins contre eux que contre les Idolâtres, que le bras vengeur de Dieu étoit armé. On verra ces particularités avec édification dans la lettre du P. *du Halde*.

Mais ſi le Monarque Chinois n'a pas connu, d'où venoit le coup qui le frappoit, il a du moins paru fort ſenſible à l'affliction de ſon Peuple, & il a d'abord ouvert ſes tréſors pour ſoulager ceux, qui avoient le plus ſouffert, & dont les beſoins étoient plus preſſans. Les Miſſionnaires même ont eu part à ſes libéralités.

Sur la fin de cette lettre le P. *du Halde* annonce pour la ſeconde fois un grand Ouvrage, auquel il travaille depuis quelques années, & qui contiendra en 2. ou 3. volumes *in folio* une Deſcription Géographique, Hiſtorique, Politique, & Phyſique de l'Empire de la Chine, de la Tartarie Chinoiſe, du Thibet, & de la Corée. Cet Ouvrage ſi intéreſſant par lui-même, ſera encore enrichi de ces belles Cartes, que le feu Empereur *Canghi*, a fait dreſſer avec tant de ſoin, & de ſi prodigieuſes dépenſes par neuf Jéſuites Mathématiciens; & d'un grand nombre d'Eſtampes & de Figures. l'Auteur promet d'en donner inceſſamment le plan, qu'il dreſſera en forme de table, afin que le Public ſoit inſtruit dans le plus grand détail, des matiéres qui doivent y entrer.

Lettres de la Chine. La premiére Lettre, qui eſt du P. *Parennin*, nous apprend la ſuite de la perſécution, que ſouffre depuis pluſieurs années pour la Foi, toute une Branche de la Maiſon Impériale. Un des Princes qui la compoſoit, eſt mort dans ſa priſon le 13. *Janvier* 1732.

de Novembre 1727. Pluſieurs extraits de Lettres que la Princeſſe ſon Epouſe a écrites à ce ſujet, retracent à nôtre ſiécle tout le zéle & tout le courage des *Natalies* & des *Perpétues*. Auſſi cette Princeſſe a-t'elle, comme ces Héroïnes chrétiennes, l'honneur de confeſſer JESUS-CHRÎT dans le fers.

La ſeconde lettre eſt à peu près dans le même genre. Le P. *Dentrecolles* y rapporte ce qu'il a vû de plus ſingulier, parmi les Chrétiens qui ſont ſous ſa conduite : & comme les autres Ouvriers Apoſtoliques ont apparemment les mêmes ſujets de conſolation, il y a tout lieu de bien eſpérer pour des fidéles, qui ſçavent faire un ſi ſaint uſage des épreuves, où Dieu permet que leur foi ſoit miſe. Au reſte, la pratique des plus ſublimes vertus dans des Néophytes, un tems de perſécution, une Egliſe naiſſante ; tout cela, ſelon la parole de JESUS-CRÎT, ſemble demander des miracles : au moins y ſeroient-ils fort à leur place. Il paroît que la Chrétienté de la Chine a quelque part, aux promeſſes du Sauveur du monde.

sur cet Article. Les Lecteurs en pourront juger par eux-mêmes.

Dans la 3^e. lettre le P. *Dentrecolles* parle de la maniére, dont les Chinois font les fleurs artificielles. Les Européens, dit-il, les prennent d'abord pour des fleurs naturelles; & après avoir été avertis, ils ont encore bien de la peine à croire, que l'art puisse si bien imiter la nature : mais on doit moins attribuer, selon lui, cette perfection à l'industrie des Ouvriers, qu'à la matiére qu'ils employent à ces ouvrages. Il convient pourtant que les Chinois manient la soye avec beaucoup d'adresse, & qu'ils sçavent peindre à l'aiguille toutes sortes de fleurs sur des feüilles de papier. Ces fleurs ainsi peintes, continue-t'il, „ ressemblent assés à ces „ beaux colifichets, qui nous viennent „ de Bourges. . . . . Nous en présentames autrefois à l'Empereur *Canghi*, qui nous montra en même-„ tems celles qui se font à la Chine : „ elles étoient travaillées finement ; „ cependant il fit plus de cas des nôtres, à cause du poli de la soye, & „ de la vivacité des couleurs „.

Les fleurs artificielles, dont il est ici question, ne sont faites, ni de soye, ni d'aucune sorte de toile ou de papier : un roseau ou une espéce de cannes en fournit la matiére. Le P. *Dentrecolles* pense que cet arbrisseau, que les Chinois nomment *Tong-tsao*, pourroit se trouver en France; & il ne tiendra pas à lui que nos Herboristes n'en fassent la découverte, si sa conjecture est juste. Il croît, dit l'Herbier Chinois, dans des fonds ombragés, sur les montagnes, & dans les bois. Ses feüilles ressemblent au *Pi ma*, c'est-à-dire, à celles du *Riccin* ou *Palma Christi*. Il s'éléve à la hauteur de plus d'une brasse : le contour de sa tige est de plusieurs pouces ; & elle est divisée comme celle du *Bambou*, par divers nœuds éloignés quelque fois d'un pied & demi l'un de l'autre : on en trouve de la grosseur du poingt. Le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche, très-legére ; & cependant assés unie, & agréable à la vûë : on en fait des ornemens pour les personnes du sexe.

» Avant que d'avoir consulté l'Her-

„ bier Chinois, dit le P. *Dentrecolles*, „ je m'étois imaginé, ſur ce que j'a„ vois entendu dire, que le *Tong-„ tſao* pourroit bien être la même „ choſe que la plante appellée *Papy„ rus*, qui croît dans des marais & „ dans des foſſés autour du Nil à la „ hauteur de ſix coudées, & dont les „ anciens tiroient la moëlle renfermée „ dans la tige, & en faiſoient une eſ„ péce de boüillie, d'où enſuite ils le„ voient des feüilles propres à écrire : „ c'eſt qu'en effet on pouvoit faire le „ même uſage de la moëlle qu'on me „ montroit, & qu'on tire de cette „ moëlle du *Tong-tſao* une eſpéce de „ feüille, qu'on prend d'abord pour „ du papier ; mais ces feüilles ſont „ tout-à-fait différentes de celles du „ *Papyrus* : ils ne conviennent enſem„ ble, qu'en ce que leurs parties li„ gneuſes ſont également inflamma„ bles „.

Les Médecins Chinois diſent que le *Tong-tſao* eſt apéritif, laxatif, propre à ouvrir les pores, & à ôter les obſtructions. „ Ces vertus médicina„ les, ajoûte le P. *Dentrecolles*, qu'on

» attribuë au *Tong-tſao*, le feront peut-
» être regarder comme une eſpéce de
» ſureau plus moëlleux. C'eſt une idée
» qui peut ſervir à la découverte que
» je propoſe. On lit dans le Diction-
» naire des Arts, qu'au rapport de
» *Mathiole*, il croît dans les lieux ma-
» récageux un petit arbriſſeau, qu'-
» on nomme ſureau de marais, dont
» les verges ſont noüées, & reſſem-
» blent à celles du ſureau; qu'au de-
» dans il y a une moëlle blanche, &
» que la matiére de ſon bois eſt frêle.
» Je vois en tout cela bien des rap-
» ports ».

Si jamais on fait en Europe la découverte d'un arbriſſeau ſemblable à celui, qui fournit aux Chinois la matiére dont ils font leurs fleurs artificielles, il ne ſera pas difficile aux Ouvriers Européens, d'imiter, & même de ſurpaſſer l'adreſſe Chinoiſe dans cette ſorte de travail. Ils pourront s'inſtruire dans cette Lettre, de la maniére de préparer la moëlle de cet arbriſſeau, pour la rendre propre aux bouquets artificiels, c'eſt-à-dire, de réduire les bâtons de cette moëlle

en feüilles minces & déliées ; d'y appliquer les couleurs, d'y donner le vernis ; & de s'en servir pour imiter les fruits, & les petits insectes qui s'y attachent, en quoi les Chinois excellent.

La 4e. Lettre, qui est aussi du P. *Dentrecolles*, traite de l'insertion ou inoculation de la petite vérole, que l'Auteur nous assûre être en usage à la Chine depuis un siécle. Le terme, dont les Chinois se servent pour signifier cette opération, est *Tchung-teou* : *Tchung*, signifie *semer* ; *Teou* la petite vérole & un *pois à manger* sans aucune différence de prononciation. Le caractére en est aussi le même pour le fonds, à cela près qu'on y a joint à côté le signe propre de la maladie.

Un Médecin Chinois qui vivoit, il y a environ cent ans, se récrie fort contre l'usage de semer ainsi la petite vérole ; & il faut avoüer que puisqu'après l'avoir eüë de cette façon, on est encore exposé à l'avoir, & que plusieurs enfans à qui on l'a ainsi donnée, en sont morts, on ne voit pas comment on peut justifier cet usage

& donner une maladie mortelle à un enfant qui se porte bien. „ Le mo-
„ yen le plus sûr, ajoûte le Docteur
„ Chinois, pour les conserver (les en-
„ fans) c'est le soin qu'ont les parens
„ de pratiquer constamment la vertu.
„ Aussi dans la priére qui se fait à
„ l'Esprit, qu'on croit présider à la
„ petite vérole, on dit de lui : il suit
„ exactement ce que le Ciel a réglé
„ touchant le commencement, le pro-
„ grès, & l'issuë de la maladie ; &
„ tout ce qui arrive à cet égard, c'est
„ précisément ce qu'on s'est attiré ; car
„ les vertus & les vices d'un pére &
„ d'une mére sont alors pesés, & c'est
„ ce qui détermine le bon ou le mau-
„ vais succès ; en sorte même qu'il va-
„ rie, selon que les parens viennent à
„ changer, ou pour le bien, ou pour
„ le mal. Voilà ce que j'appelle un se-
„ cret salutaire aux enfans „.

Cette morale ne donneroit pas une fort grande idée de l'habileté de cet Auteur, si on ne sçavoit que tous les Médecins Chinois sont grands moraliseurs, sans préjudice pourtant de leur science, qui n'est pas aussi mé-

diocre qu'on le croit communément en Europe. Après cette morale, le Médecin Chinois vient à la maniére de traiter la petite vérole. Il y a un Proverbe populaire, qui dit: *affamés la rougeole, rassasiés la petite vérole*, que nôtre Docteur réfute. „ Ce Proverbe, dit-il, est faux & dangereux.
„ Gardés au contraire une grande
„ diette pour la petite vérole, surtout
„ les trois premiers jours que la fiévre
„ se fait sentir. La nature en agira
„ mieux pour pousser le venin au-de-
„ hors. Que si l'on prescrivoit au ma-
„ lade durant dix ou quinze jours un
„ jeûne trop rigoureux, il s'affoibli-
„ roit extraordinairement, & l'on au-
„ roit bien de la peine à le sauver.
„ Ainsi n'y condamnés pas les jeunes
„ gens : contentés-vous de les défen-
„ dre du froid & du vent ; modérés
„ leur appétit ; permettés-leur l'usage
„ du ris clair, sur-tout après que la
„ fiévre sera considérablement dimi-
„ nuée. C'est principalement, lors-
„ que le mal ne s'est pas tout-à-fait
„ déclaré par la fiévre, qu'il faut
„ apporter le plus de soin & d'atten-

tion „. L'uſage de ſemer ainſi la petite vérole, étoit tout nouveau à la Chine, lorſque ce Médecin s'élevoit avec tant de force contre cette méthode. Il changeroit peut-être de ſentiment, s'il vivoit aujourd'hui, dit le P. *Dentrecolles*, à qui il paroît que cent ans de poſſeſſion donneroit une grande autorité, dans l'eſprit du Docteur, à cette méthode trop hazardeuſe.

Comme ce fut peu de tems avant la conquête de la Chine par les Tartares, que l'uſage de la petite vérole artificielle eut cours dans cet Empire; le P. *Dentrecolles* conclut de cette époque, que cette invention a pris naiſſance chés les Chinois. Quelques Anglois croyent que les Grecs de Conſtantinople ont tiré, des païs de la mer Caſpienne, le ſecret de l'inoculation, comme il a paſſé de Conſtantinople en Angleterre : ſur quoi on pourroit penſer que les Chinois le tiendroient auſſi de la même ſource, par le moyen des caravanes des Marchands Arméniens, qui vont à la Chine par la Tartarie. Mais outre que „ cette conjecture, dit le P. *Dentrecolles*, prou-

„ veroit également que c'eſt de la
„ Chine, que ce ſecret a paſſé chés les
„ Habitans des environs de la Mer
„ Caſpienne : un préjugé qui montre
„ que cette nouveauté ne s'eſt pas in-
„ troduite à la Chine par la Tartarie;
„ c'eſt que les Tartares ont abſolu-
„ ment ignoré cette méthode de ſe-
„ mer la petite vérole..... Ils regar-
„ dent cette maladie comme une eſ-
„ péce de peſte ; & dés que quelqu'-
„ un d'eux en eſt atteint, il eſt aban-
„ donné de tout le monde, & n'a
„ guéres de reſſource que dans la bon-
„ té de ſon tempérament „. Ce qui achéve de détruire cette conjecture, c'eſt que ſi les Tartares ont changé de ſyſtéme ſur ce point, ils le doivent à l'Empereur régnant, qui en 1724. envoya des Médecins du Palais en Tartarie, pour y mettre cette méthode en pratique, & procurer la petite vérole aux enfans. On aſſûre de plus que l'exécution en a été heureuſe ; & comme cette méthode a réuſſi également dans toute l'étenduë de l'Empire de la Chine, qui a tous les climats de l'Europe, il paroît vray-ſemblable

qu'elle pourroit être employée avec le même ſuccès, dans les divers Royaumes de l'Europe ; ſi ſon utilité étoit une fois bien reconnuë.

Il y a pluſieurs maniéres de ſemer la petite vérole : ce ſont des ſecrets, que leurs Auteurs ont grand ſoin de ne pas communiquer. Outre ce qu'il en couta au Miſſionnaire pour avoir les trois recettes, dont il nous a fait part, on lui fit encore promettre de n'en point parler à la Chine. Nous nous diſpenſons de parler de ces recettes, qui ne ſont nullement ſuſceptibles d'un extrait, & qu'il ſeroit trop long de tranſcrire ici. Elles ſont une preuve que la méthode de ſemer la petite vérole, n'eſt pas une invention ſi nouvelle à la Chine ; puiſqu'on y a ainſi réfléchi, & qu'on a travaillé à la perfectionner en pluſieurs maniéres. Les Médecins Chinois conviennent, que la petite vérole artificielle eſt de la même eſpéce que la naturelle ; qu'elle eſt ſujette aux mêmes ſymptômes, que le venin ſort au même tems ; & que les puſtules ſont ſemblables pour la figure, pour la nature de la matiére,

& pour le tems néceſſaire à ſa maturité. Auſſi ne dit-on point de l'inoculation Chinoiſe, comme on l'a dit de la Grecque, que les puſtules venuës par artifice ne ſont pas propres à ſemer ou à inſérer de nouveau la petite vérole. Mais ſur quoi fondé, peut-on prétendre qu'une telle maladie, qu'on procure par artifice, eſt plus bénigne & moins dangereuſe, que quand elle vient naturellement; & qu'il n'y a plus qu'à aider la nature, qui pour l'ordinaire ſe purge bien plus doucement, quand elle ſe purge d'elle-même, que quand on eſt obligé de la provoquer par des purgatifs?

Après avoir marqué dans le plus grand détail, tout ce qui regarde la petite vérole artificiéle, le P. *Dentrecolles* nous donne deux autres recettes, qu'on lui a aſſûré être propres, non ſeulement à prévenir les accidens fâcheux de cette maladie; mais encore à en préſerver pour toute la vie. Si ces préſervatifs étoient ſpécifiques, ils ſeroient d'un grand uſage en Europe. Il eſt du moins à ſouhaiter que nos Médecins les examinent, & l'on ne

court aucun riſque à les éprouver. Car à la ſaignée près, que les Médecins Chinois ne connoiſſent pas, il y a de grands rapports entre la maniére, dont ils traitent cette maladie, & ce qui ſe pratique parmi nous. Du reſte, ils ſont perſuadés que la petite vérole a été connuë dés les premiers tems; que l'enfant en apporte le principe du ſein de ſa mere; & que des cauſes occaſionnelles en avancent, retardent, ou arrêtent entiérement l'effet. Mais comment cette legére portion de ferment, reſte-t'elle ſi long-tems ſans action dans la maſſe du ſang, ou en quelque autre réſervoir que ce ſoit, ſur tout dans un âge ſi tendre & ſi ſuſceptible d'impreſſion? Comment ce levain n'eſt-il, ni attenué, ni diſſipé à la longue aprés des fiévres ſi ardentes & de ſi violentes criſes, qui ont dû renouveller les humeurs, les alcalis, les acides, les ſoulfres du ſang, & tous les principes de vie & de ſanté; d'où réſulte un nouveau tempérament? C'eſt ſur quoi le curieux Miſſionnaire paroît avoir en vain cherché des éclairciſſe-

mens dans les Livres Chinois. Après-tout, on pourroit faire les mêmes difficultés sur les maladies périodiques, telle qu'est par exemple l'épilepsie, dont le principe ne sçauroit être qu'un levain, qui fermente dans le sang & dans les humeurs à certains tems.

Au reste, les Médecins Chinois, si l'on en croit le P. *Dentrecolles*, ne méritent point le mépris, où il paroît qu'ils sont parmi nous. Ils ne changent point de pratiques ni de modes, & leurs aphorismes sont très-anciens. Lorsque les Livres Classiques de la nation, furent brûlés 228. ans avant J. C. par ordre d'un de leurs Empereurs; les Livres de Médecine furent exceptés & préservés de l'incendie. L'Esculape de la Chine, si l'on peut s'exprimer ainsi, est de plusieurs siécles plus ancien que celui de la Gréce, & que la Gréce même.

Pour ne rien laisser à desirer sur la matiére, qui fait le sujet de cette lettre, l'Auteur la finit par une explication des diverses drogues, dont il est parlé dans les recettes que nous avons indiquées. Nous y renvoyons le Lec-

teur, qui y trouvera des choſes très-curieuſes & d'une grande utilité. Il verra peut-être auſſi avec plaiſir, les raiſons qu'apporte le Miſſionnaire, pour prouver que la méthode Chinoiſe de ſemer la petite vérole, a de grands avantages ſur l'inoculation Angloiſe. Mais fût-elle encore plus parfaite, la meilleure choſe que puiſſe faire un peuple ſi ſage, c'eſt d'imiter nos voiſins qui ont abandonné cet uſage.

Nous parlerons des autres Lettres, qui compoſent ce vingtiéme Recüeil, dans un ſecond Extrait.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

PHILOSOPHIE. ELOQUENCE. DROIT.

DE LONDRES. *L'Abrégé des Ouvrages Philoſophiques* du Chevalier BACON que l'on imprime, a été rédigé par M. SAW, Abbréviateur ci-devant de M. BOYLE. *Rogeri* BACON *Ordinis* MINORUM *Opus*

MAJUS *ad Clementem IV. Pontificem Romanum.* Ce sont les recherches & les découvertes, que le docte Cordelier eut ordre de la part du Pape de communiquer à sa Sainteté, & défense de la part de ses Supérieurs de les communiquer au Public.

DE CAMBRIDGE. M. DE MONTENEY, Membre de nôtre Collége, a donné une nouvelle édition en Grec, & une traduction Latine faite par lui de quatre Oraisons de DEMOSTHENE, qui sont la premiére *Philippique* & les trois premiéres Olynthiaques. Il y a joint à ses propres notes, celles qu'il a tirées de *Libanius*, de *Wolfius*, de M. *de Toureil* & de M. l'Abbé *Dolivet*.

DE DIJON. Les *Décisions* du Parlement de Dole, nouvellement imprimées par les soins de M. GRIVEL *de Périgny*, arriére petit fils de l'Auteur, sont augmentées de 21. Décisions, de trois Consultations, & de plusieurs Observations sur les 151. premiéres Décisions des Editions d'Anvers & de Genéve : on a été aidé par les Manuscrits de M. GRIVEL, Auteur, qui mourut en 1624.

ARTS.

DE PARIS. M. le C. de C. a promis une *Hiſtoire de la Gravûre*, enrichie de tout ce qu'il a pû recüeillir par beaucoup de recherches, touchant la vie des Graveurs & leurs Ouvrages, dont il donnera le Catalogue. Cette promeſſe ſe lit dans une lettre de Mr. M. le fils ſur *Leonard de Vinci*, écrite à M. le C. de C. & imprimée chés *Mariete* à la ſuite du Recüeil de Teſtes de caractéres & de charges, deſſinées par *Leonard de Vinci*, & gravées par M. le C. de C. On trouve en cette lettre tout ce qui peut être ſçû ſur ce Peintre, né en 1443. au Château de Vinci, qui eſt ſitué dans le Val d'Arno près de Florence, & tout ce qui regarde ſes Ouvrages.

DE PARIS. „ Train de carroſſe „ inverſable, par conſéquent moins „ dangereux, & pour être porté auſſi „ doucement que dans un batteau, „ beaucoup plus en ſeureté, ſur lequel on y pourra lire, même écrire „ & s'entretenir ſans être interrompu

„ par le bruit que les roües causent en
„ roulant sur le pavé, quoiqu'on ail-
„ le aussi vîte que sur les carrosses or-
„ dinaires. Par M. DUGUET, Ingé-
„ nieur.

Les roües qui servent actuellement, quoique très-utiles, ont pourtant des défauts très-dangereux lorsqu'elles roulent sur le pavé, qui à cause de son inégalité, les oblige de rouler toûjours en sautillant. Outre que ce sautillement continuel oblige de faire le train & le corps du carrosse plus forts pour y résister, il faut encore suspendre le corps, y ajoûter une quantité de fers qui rendent tout cet assemblage très-pesant, ce qui ébranle le pavé. Les essieux d'un autre côté, qui sont sujets à casser par cet ébranlement continuel, ajoûtent encore un poids de plusieurs quintaux, qui se fait très-rudement sentir, lorsque les carrosses montent sur un plan incliné plus ou moins selon l'inclination du plan.

Ce ne sont pas là les seuls défauts des roües : leur propre pesanteur, lorsqu'elles montent, est un surcroît de

difficulté pour les chevaux, parcequ'-ils portent la moitié de tout le fardeau, quand ils montent sur un plan dont la ligne est entre la perpendiculaire & l'horisontale, que les Géométres apellent la diagonale. D'ailleurs, les roües étant faites de bois, sont sujettes à la pourriture, & il arrive souvent que le rayes des roües étant parvenuës à un certain degré de pourriture imprévoïable, elles se brisent, & tout tombe en grand danger de faire périr ceux qui sont dans le carrosse. Ces accidens n'arrivent que trop souvent, pour n'être pas obligé de s'en garantir, lors qu'il est possible.

Les Hollandois considerant le fracas, que les roües causent par la destruction des plans où elles passent, en y faisant de profondes orniéres, considerant aussi la dépense qu'elles obligent de faire & la peine des chevaux, lors qu'ils sont obligés de monter les plans inclinés, en ont secoüé le joug en appliquant le corps du carrosse sur des traînaux, de même que nous voïons traîner ici les balots de marchan-

diſe, ce qui doit être de très-mauvaiſe grace à l'œil.

La figure du train qui rend le carroſſe inverſable, eſt une ſorte de traîneau de nouvelle invention, ſur lequel le corps du carroſſe eſt élevé à la même hauteur du pavé, que ceux dont on ſe ſert actuellement; & l'on y peut donner tel ornement que l'on voudra, en faiſant travailler les Ouvriers qui en ont le goût.

Le corps du carroſſe & le train ne font enſemble qu'un ſeul & même corps; c'eſt pourquoi les chevaux qui le traîneront, n'auront pas plus de peine qu'aux carroſſes ordinaires ſur le pavé de niveau; & ils en auront moins en montant qu'avec les autres, à cauſe de la legéreté de ces nouvelles voitures & de la peſanteur des carroſſes ordinaires, qui avec leur train péſent au moins le triple, & que les frotemens ne ſont que par rapport à la preſſion ou à la peſanteur.

Un plan incliné ſur lequel il a été appliqué une portion de repréſentation de pavé, a fait connoître la différence qu'il y a entre rouler & traîner,

en faiſant monter un modéle dans les meſures convenables ſur ce plan incliné, par un poids qui le traîne plus facilement en montant, que lors que ce modéle monte avec les roües.

Les cochers qui ſont aſſis ſur les petites roües, qui ſautillent encore plus fort que les grandes, gouverneront ces voitures beaucoup plus à leur aiſe; les laquais ſeront auſſi portés plus doucement: ainſi on peut conclure que les maîtres & leurs domeſtiques ſeront plus en ſeureté ſur ces nouvelles voitures, que ſur celles de l'ordinaire, & avec beaucoup plus de commodité.

Le Roi, les Propriétaires des maiſons, & le Public, ont intérêt que ces nouvelles voitures ſoient en uſage dans Paris, dont le pavé humecté toute l'année convient à ce tirage.

L'intérêt du Roi s'y trouve par rapport au roulage, qui ébranle le pavé qu'il ne faudroit par renouveller auſſi ſouvent: celui des propriétaires des maiſons, à cauſe que cet ébranlement peut endomager les fondemens de leurs batimens: le Public y trouve

aussi son avantage par rapport au bruit du roulage, & au danger qu'il y a lors qu'un carrosse tombe, pour ceux qui passent à côté, soit qu'un des essieux casse, ou une des roües.

On peut encore ajoûter à l'avantage de ces nouvelles voitures, que lors que les chevaux prennent le mors aux dents, ceux qui y seront portés, pourront sortir hors du carrosse; sans courir le même danger du funeste accident qui est arrivé à Madame la Présidente *de la Chaise*, & à bien d'autres personnes de distinction, qui ont péri faute de l'usage de ces voitures.

De Paris. M. *de la Richardiere* a inventé trois pratiques qui perfectionnent l'horlogerie. Par la premiére de ces inventions on évite de percer les cadrans, qui le sont toûjours au moins dans deux endroits; & par une machine solide & de très-peu d'ouvrage, sans roües, pignons, corde, ni chaîne, l'arbre qui reçoit la clef pour monter la pendule, se trouve aussi éloigné du cadran qu'on le peut desirer, sans que le plus ou le moins de détachement cause plus d'ouvrage, ni

change ce moïen en aucune autre forme. Ainsi il ôte d'abord la difformité qui se trouve dans les cadrans percés ; il délivre de l'incommodité d'attendre, pour monter la pendule, que les aiguilles qui se trouvent souvent sur ces trous, ayent passé plus loin. Ce moïen se pratique également à l'égard des pendules, qui n'ont qu'un ressort pour les deux mouvemens.

Seconde découverte. M. *de la Richardiere* sans roües, sans pignons, sans cordes ni chaînes, fixe la portée des grands ressorts à un point déterminé ; de sorte que l'on ne peut les outrer ni les porter à leur plus haut degré, quelque effort qu'on fasse en les montant. Par là on est affranchi du danger de casser les ressorts, & on est d'ailleurs toûjours assûré de monter la pendule, pour l'espace de tems pour lequel elle aura été faite, sans aucun doute & sans hésiter.

Le troisiéme secret est une répétition du tirage de pendule, à demi-quarts, réduit à une seule & simple roüe divisée en vingt, avec un seul pignon servant au rateau. M. *de la*

Richardiere ſupprime la fuſée, pour remédier à l'effort préjudiciable qu'elle fait faire entre le rateau & ſon pignon aux répétitions ordinaires. Ce moïen eſt ſimple & infaillible ; & prévenant le tirage d'un intervale ſuffiſant, il n'expoſe point au mécompte. Les piéces qui compoſent ce tirage, ſe placent ſans démonter la cage & dans un inſtant.

L'Auteur fait auſſi qu'avec l'aiguille des heures, on tranſpoſe tout d'un coup le limaçon à l'heure deſirée, ſans être obligé, lors qu'il s'en trouve éloigné, de faire faire à l'aiguille des minutes pluſieurs fois le tour du Cadran. Il donnera encore la maniére d'une roüe en rocher, & ſon ancre d'une façon extraordinaire, où l'échapement ſe fait égal.

Sa demeure eſt rüe de la vieille Bouclerie, chés M. Giſſey, *Imprimeur à l'arbre de Geſſé.*

De Paris, La gloire des Académies établies & la preuve de leur utilité, c'eſt qu'à leur imitation il s'en érige de nouvelles par rapport à d'autres objets, que celui qu'elles ont

saisi. Perfectionner par la voie principalement de l'expérience & de l'observation, l'art ou la pratique de la Chirurgie, est un but si singulier, si intéressant, d'une si vaste étenduë, si propre à exciter & soûtenir l'émulation, qu'il méritoit lui seul qu'une Académie en fît toute son occupation & son étude : & c'est l'entreprise d'une *Académie de Chirurgie*, instituée nouvellement en cette ville sous la protection du Roi, assemblée pour la premiére fois à la Salle de S. Côme, le 18. Décembre 1731 ; composée de de dix Académiciens libres & soixante ordinaires. Les Statuts paroissent imprimés sous le tître de *Réglement* in 4°. pages 8. Dans les Mémoires qui se liront aux assemblées les mardis depuis deux heures après midi jusques à quatre heures ; on traitera des *maladies* chirurgicales, des *opérations* capables de procurer l'avancement de la guérison, de l'effet des *remédes* topiques dont on aura fait usage, surtout, lorsque ces maladies auront été extraordinaires ; ces remédes, particuliers ; & ces opérations, nouvelles.

Et parcequ'il n'eſt rien de plus utile dans les Sociétés Académiques, pour y entretenir l'eſprit de l'inſtitution, que l'application aſſiduë de tous les Membres à la compoſition d'un ouvrage, qui ſoit le fonds d'un travail commun : cette Compagnie ſe propoſe de donner une *Hiſtoire compléte de la Chirurgie*, qui contienne „ non ſeu-
„ lement toutes les pratiques ancien-
„ nes, mais encore l'origine de toutes
„ celles qu'on leur a ſubſtituées, & les
„ raiſons de préference qui les ont fait
„ adopter „. Déja l'on travaille à dreſſer un Catalogue de tous les Livres anciens & modernes, dont les extraits ſerviront à l'exécution de ce deſſein. Pour connoître toutes les forces de cette Société, dont le Préſident & Inſpecteur né doit toûjours être celui qui eſt le premier Chirurgien du Roi, aujoud'hui M. *Marêchal*; on doit ſçavoir que l'Académie aura ſoin de s'*aſſocier* ceux de la profeſſion, qui s'y diſtingueront le plus dans le Roïaume & même parmi les Etrangers; elle regarde auſſi comme *Adjoints* les maîtres Chirurgiens, qui ne ſont point

du nombre des 70 : elle les invite à mettre par écrit les Obſervations de Chirurgie, qui leur paroîtront importantes, & les apporter à l'aſſemblée, où ils auront ſéance chaque fois qu'ils produiront un pareil travail ; leurs Ouvrages avec leurs noms ſeront publiés parmi ceux de l'Académie : car l'Académie publiera chaque année, en entier ou par extrait, les Piéces qui auront paru dignes de cet honneur : elle propoſera auſſi chaque année à tous les Chirurgiens de l'Europe, qui ne ſont pas de ſon Corps ou des 60, un prix d'une Médaille d'or de deux cens francs, qui ſera donnée à celui qui aura fait le meilleur Mémoire, ſur une queſtion importante de Chirurgie. Par exemple, la queſtion ſur laquelle les Mémoires doivent être fournis cette année, en François ou en Latin, avant le premier jour du mois d'Octobre, eſt celle-ci. *Pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes ? Dans l'une & l'autre maniére d'opérer, quels ſont* les *cas où* il *faut préferer le cautére à l'inſtrument tranchant,*

& quelles sont les raisons de préference ? Les Auteurs feront remettre leurs Mémoires à M. *Morand*, Sécretaire de cette Académie ; il est aussi associé dans l'Académie Roïale des Sciences à Paris & Membre de celle de Londres. Les 70. présentés par M. *Maréchal* ont été choisis par le Roi pour former cette Société académique. Lorsqu'une place sera vacante, Sa Majesté à laquelle l'Académie aura proposé six maîtres Chirurgiens de Paris, des plus zélés pour la perfection de l'art & les exercices académiques, la remplira par son choix. Il sera de même proposé 3. Académiciens pour chacun des 6. offices chaque année. Ces offices sont ceux de Directeur, Vice-directeur, Sécretaire, Académicien chargé des correspondances au dehors, Académicien chargé de faire les extraits, & le Trésorier. Les Officiers sont aujourd'hui M. *Petit*, Directeur, M. *Malaval*, Vice-directeur, M. *Morand*, Sécretaire ; M. *Le Dran*, chargé des correspondances, M. *Garengeot*, chargé des ex-

traits, M. *Bourgeois* fils, Tréſorier. Leurs fonctions & tous les autres points de diſcipline ſont exactement marqués dans le Réglement.

De Paris. *Le Bombardier François*, ou *nouvelle méthode de jetter les bombes avec préciſion.* L'Auteur eſt M. Belidor, Commiſſaire ordinaire de l'Artillerie, Profeſſeur Roïal de Mathématiques aux Ecôles du même Corps, Membre des Académies Roïales des Sciences en Angleterre & en Pruſſe, Correſpondant de celle de Paris. Dés la premiére partie de l'Ouvrage tout le deſſein eſt exécuté : elle préſente la table de toutes les différentes élévations, qu'il faut donner aux mortiers pour jetter des bombes à une diſtance propoſée. On y trouve de plus un *Diſcours* pour en faciliter l'uſage, avec des *Réflexions* ſur la cauſe des accidens qui ſurviennent dans l'exécution, & ſur la maniére de les corriger. La ſeconde partie contient l'eſſai d'une théorie ſur la *poudre à canon* : un *traité* des feux d'artifice les plus en uſage à la guerre : un autre

traité pour ceux qui ſe font dans les réjoüiſſances publiques. De l'Imprimerie Roïale.

De Paris. M. Rameau vient de publier une *Diſſertation* dans le genre, qui le rend ſi célébre. Il y traite *des différentes méthodes d'accompagnement pour le clavecin, ou pour l'orgue*; & il en propoſe une *nouvelle* dont il donne le plan. Elle eſt *établie*, cette méthode, *ſur une méchanique des doigts que fournit la ſucceſſion fondamentale de l'harmonie.* L'avantage eſt qu'à *l'aide de cette méchanique on peut devenir ſçavant compoſiteur & habile accompagnateur, même ſans ſçavoir lire la muſique.* Cette *Diſſertation* qui contient 64 pages in 4°. ſe vend trois livres *à la Régle d'or* ruë S. Honoré, & *à la Croix d'or* ruë du Roule.

De Londres. M. Wrist a donné dans ſes *Obſervations* en deux volumes in 4°. ornés de 40. planches, ce qui s'eſt préſenté à lui de plus curieux en ouvrages de peinture, de ſculpture, & d'architecture dans le voïage de France & d'Italie, qu'il fit en 1720, 21, & 22. avec Mylord

PARKER, fils du Comte de MACCLESFIELD.

DE ROME. Les *Vies des Peintres, Sculpteurs & Architectes modernes.* Par M. l'Abbé PASCOLI. Tome 1. in 4°. On y trouve les vies de 40. Maîtres habiles ; le reste paroîtra bientôt dans un second volume. Plusieurs de ces hommes distingués étant morts, depuis que M. BALDINUCCI a imprimé dans un pareil Ouvrage leur Histoire, M. PASCOLI peut y avoir ajoûté de nouvelles particularités de leur vie.

DE PARIS. M. ROYLLET, expert Ecrivain juré, a donné au Public *Les nouveaux principes de l'art d'écrire, ou la vraïe Méthode pour y exceller,* divisée en deux parties. La premiére s'exécute par demandes & par réponses : & la 2e. en six tables. Chés Alexis *Mesnier* ruë S. Séverin ; au Soleil d'or. *In folio* 1731.

DE LUNEBOURG. *Vitriarius illustratus.* Le 4e. Tome est imprimé ; & il paroît. L'Auteur est feu M. PSEFFINGER.

DE LEIPSICK. M. Benjamain HEDERICH est l'Auteur de plusieurs

Dissertations sur l'*Architecture* tant civile que militaire. Le Recüeil se vend chés *Cleditsch*.

MATHÉMATIQUE. PHYSIQUE.

DE LONDRES. *Systéme d'Astronomie*. M. LONG qui le publie, en a écarté tout ce qui pourroit arrêter les personnes peu instruites des Mathématiques. In 4°. grand nombre de planches, grand papier, guinée & demie, Edition pour les seuls souscripteurs.

DE BERLIN. M. KIRCH a donné diverses Observations. Un Ouvrage latin de 80. pages in 4°. en contient sur les *immersions* & émersions des Satellites de Jupiter; sur la différence des méridiens de Paris, Berlin, Petersbourg, qu'il détermine; sur l'éclipse totale de la Lune le 9. Août 1729; sur une éclipse de *Venus* par la Lune aussi en 1729. le 19. Septembre depuis deux heures jusques à trois heures après midi; contre le nouveau systéme du P. Jacques *Alexandre* Bénédictin, qui fait tourner la terre au-

tour de la Lune ; & sur l'Aurore Boréale.

De Cambridge. On a par M. Trevisar *Sectionum conicarum elementa methodo facillima demonstrata in usum juventutis Academicæ.* In 4°.

De Zurich. La 3ᵉ. édition de la Physique de M. Scheuchzer, écrite en Allemand, est considérablement augmentée & se publie.

De Dresde. M. *Jean-Frideric* Bachstrohm, l'un des traducteurs de la Bible en langue Turque à Constantinople, a donné pour échantillon d'un systéme entier de Philosophie qu'il promet, une brochure intitulée : *Exercitatio sive specimen de causa gravïtatis, cui adjuncta sunt nonnulla de originibus rerum tanquam fundamenta Physices novæ Antatheisticæ.*

TABLE

DES ARTICLES.

Article I. VIta abscondita. . . . . *Vie de J. C. cachée, ou voilée sous les Espéces Eucharistiques, &c.* p. 5

Art. II. *Troisiéme Lettre du P.* Castel *sur la véritable cause primitive & insensible de la pesanteur, &c.* p. 57

Art. III. Rerum Italicarum Scriptores. . . . *Recüeil des Ecrivains qui ont travaillé sur l'Histoire d'Italie, &c.* p. 79

Art. IV. The Method, &c. *Méthode tant directe qu'inverse des fluxions, &c.* p. 103

Art. V. Reflexiones Militares, &c. *Réflexions de M. le Marquis de* Santa - Cruz, &c. p. 114

Art. VI. *Essay sur l'Esprit, &c.* p. 119

Art. VII. *Recüeil de Piéces d'Histoire & de Littérature.* p. 125

Art. VIII. De initio Metropoleos, &c. *Dissertation sur le tems auquel le Siége Episcopal de Cologne a commencé à être Métropole, &c.* p. 141

Art. IX. *Lettres édifiantes & curieuses, &c.* p. 153

Train de Carrosse inversable, &c. p. 174

Inventions nouvelles pour perfectionner l'horlogerie, &c. p. 179

Etablissement d'une Académie de Chirurgie, &c. p. 181

Janvier 1732.

Art. X. *Nouvelles Littéraires.* p. 172
D'ITALIE. *De Rome.* p. 188
D'ALLEMAGNE. *De Lunebourg.* *Ibid.*
De Leipſick. *Ibid.*
De Berlin. p. 189
De Zurich. p. 190
De Dreſde. *Ibid.*
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 172. 187. 189
De Cambridge. pp. 173 190
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 174 179. 181. 186. 187. 188
De Dijon. p. 173

FIN DE LA TABLE.

On donnera de trois en trois mois les Tables des Matiéres & des Auteurs pour chaque trimeſtre, parceque la coûtume eſt de faire relier trois mois en un même volume. On travaille à d'autres Tables, qui regardent tout l'Ouvrage.

Janvier 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le Duc du Maine.

Février 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M D C C X X X I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc ; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
—	1702.	12 v.
—	1703.	12. v.
—	1704.	13. v.
—	1705.	12. v.
—	1706.	12. v.
—	1707.	12. v.
—	1708.	12. v.
—	1709.	12. v.
—	1710.	12. v.
—	1711.	12. v.
—	1712.	12. v.
—	1713.	12. v.
—	1714.	12. v.
—	1715.	12. v.
—	1716.	12. v.
—	1717.	12. v.
—	1718.	12. v.
—	1719.	12. v.
—	1720.	5. v.
—	1721.	12. v.
—	1722.	12. v.
—	1723.	12. v.
—	1724.	12. v.
—	1725.	12. v.
—	1726.	13. v.
—	1727.	12. v.
—	1728.	12. v.
—	1729.	12. v.
—	1730.	12. v.
—	1731.	12. v.
—	1732.	2. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Fevrier 1732.

ARTICLE XI.

VITA ABSCONDITA, SEU ſpeciebus Euchariſticis velata, &c. *C'eſt-à-dire, Vie de J. C. cachée, ou voilée ſous les Eſpéces Euchariſtiques, &c. par S. E. Mgr. Alvare* CIENFUEGOS, *Eſpagnol, D. L. C. D. J. Cardinal Prêtre du Tître de St. Barthelemi en l'Iſle, &c. In fol. pages 708 : ſans compter une Diſſertation préliminaire en forme d'approbation, de 79. pp. une Préface, & deux Index, l'un des paſſages de*

l'Ecriture cités dans l'Ouvrage, l'autre des choses principales. A Rome 1728.

Voyés l'Artictle premier au mois précédent.

ON a déja fait remarquer dans l'autre Extrait, que le second, & peut-être même le principal but de M. le Cardinal *Cienfuegos* dans son Ouvrage, est d'examiner quelle est, & en quoi consiste l'union qui se fait par l'Eucharistie entre J. C. & celui qui le reçoit dignement. C'est ce qui fait la matiére des *Dissertations* VIII. & IX. Ce seul Article occupe près de 200. pag. Ainsi tout ce que nous pouvons faire ici, c'est d'en toucher l'essentiel. On ne peut douter, dit l'illustre Auteur, qu'il n'y ait une union très-étroite entre J. C. & les fidéles qui le reçoivent. Ces paroles du Sauveur, Joan. 6. *qui manducat meam Carnem & bibit meum Sanguinem, in me manet & ego in illo*, sont trop formelles; & tous les Péres & les Docteurs en convien-

nent. Cette union doit même être le premier & principal effet du Sacrement : mais quelle eſt-elle ?

La plûpart des Thélogiens n'ont admis qu'une union affective & myſtique ; par la foi & par l'amour, qui vient de ce que l'Euchariſtie, outre l'augmentation de la grace ſanctifiante, donne des ſecours actuels pour entretenir & pour augmenter, l'amour de Dieu dans nos cœurs ; mais ſi cela eſt, il n'y a donc point ici de lien particulier entre J. C. & celui qui le reçoit, qui ne ſoit auſſi produit par la réception de tout autre Sacrement *des vivans* ; puiſque par ces Sacremens on reçoit des graces actuelles, avec l'augmentation de la charité & de la grace ſanctifiante : & il ne ſert de rien de dire, que l'Euchariſtie donne tout cela par maniére de nourriture de l'ame ; car ou cette nutrition ne produit aucun lien réel, & la difficulté reſte ; ou elle en produit un, & alors il ne peut être purement affectif & moral, puiſqu'il ſeroit commun aux autres Sacremens. On ne ſe contente pas ici de termes. Les Sacremens d'Eucha-

ristie & de confirmation étant *spécifiquement* différens, ils doivent avoir des effets *spécifiquement* divers, ce qui n'arrive point dans ce sentiment. On en trouvera ici bien des raisons solides, ausquelles peut-être on n'avoit point assés pensé.

D'autres, après quelques SS. Péres, ont admis pour premier & principal effet de l'Eucharistie, une union réelle & substantielle de la Chair de J. C. avec la chair de celui qui le reçoit dignement; d'où résulte une union morale & mystique, quand le Corps de J. C. cesse par la destruction des espéces d'être présent; c'est-à-dire, une union qui persévére moralement, quand elle cesse physiquement. Mais de quelque comparaison que l'on se serve ici, cette union ne plaît point au sçavant Cardinal. Car 1mt. elle passe trop vîte pour pouvoir répondre à ces paroles de J. C. *in me manet & ego in illo.* 2mt. Si cette union consiste dans une perception *vitale* de la présence de J. C.; elle n'est qu'affective; si elle concourt à la production des actes *vitaux*, elle ne s'expli-

que point. 3^mt^. Outre que selon de très-graves Docteurs, cette union corporelle est indigne de la Majesté du Sacrement, elle ne sanctifie point par elle-même; elle est moins noble que l'union par la grace; & par conséquent elle ne sçauroit être le principal effet du Sacrement. 4^mt^. En un mot, on prétend la démontrer impossible, & on renverse toutes les maniéres dont on a coûtume de l'expliquer, soit qu'elle soit physique, soit qu'elle soit purement matérielle. On admirera combien ici & par tout ailleurs, l'Auteur est au fait de tous les sentimens Théologiques, & l'érudition dont son Ouvrage est rempli.

Il faut donc trouver une autre opinion; mais on ne la propose qu'avec une extréme modestie. On suppose avec les Théologiens, que pour une *assumption* proprement dite (terme de l'école qu'il est difficile de rendre autrement, mais que les Scholastiques entendront bien) il ne suffit pas précisément d'admettre une union du moteur avec le mobile; mais qu'il faut une union avec ce mobile, comme

représentant, ou devant représenter le moteur ; ainsi un globe céleste, qui seroit mû par un Ange, ne pourroit être dit pris par *assumption* (*assumptus*) parceque l'Ange ne se sert pas de lui pour manifester les propriétés de sa nature propre. On suppose encore, qu'une ame séparée & bienheureuse, sur-tout un Ange, peut prendre un corps par voye d'*Assumption*, du moins par miracle : ainsi cela peut convenir à l'ame de J. C. ou séparée positivement de son propre Corps, comme elle l'a été après la Passion, ou même conçûë en tant que, quoique unie à son propre Corps, elle peut pourtant avoir une autre maniére d'exister dans un autre Corps, non pas à la vérité, *en l'informant* & en se l'unissant en unité de *suppôt*, mais en se l'unissant comme un moteur s'unit à un mobile pour se manifester par lui. On prouve ceci par plusieurs exemples & plusieurs raisonnemens, dont il résulte que l'Ame de J. C. unie hypostatiquement au Verbe, peut prendre par voie d'*Assumption* un Corps animé par une Ame libre ; sans que les opérations

libres de ce Corps ainſi animé empêchent la repréſentation néceſſaire à cette *Aſſumption*, puiſque au contraire ſes opérations *vitales* peuvent devenir par là ſi ſublimes, quelles faſſent connoître une union transformative avec J. C. qui ſe manifeſte alors par cet homme comme par un inſtrument docile à ſa volonté, quoique libre. C'eſt ainſi que S[t]. *Paul* a dit, *vivo ego, jam non ego, vivit verò in me Chriſtus :* & encore, *ut & vita Jeſu manifeſtetur in corporibus noſtris.* On ſuppoſe enfin, que pour cette ſorte d'*Aſſumption*, il faut une union réelle entre le moteur & le mobile, de quelque façon qu'on l'explique, pourvû que ce ne ſoit pas une union ſemblable à celle du Verbe avec la nature humaine ; ou de l'ame avec le corps. Tout ceci poſé, voici comme on explique l'union de J. C. avec le Chrétien qui le reçoit dignement.

Quand par la deſtruction des eſpéces le Corps de J. C. ceſſe d'exiſter dans l'eſtomach de celui qui l'a reçû, l'Ame de J. C. ne ceſſe pas d'y exiſter ; mais elle s'unit avec le Chrétien

par la voie d'*Assumption* qu'on a expliquée : ou plûtôt le Verbe divin, par le moyen de cette Ame qui lui est unie, s'unit lui-même avec ce Juste orné antécédemment de l'augmentation de la grace sanctifiante, produite par la réception même de l'Eucharistie ; l'Ame de J. C. unit donc à soi l'ame du Juste avec toutes ses puissances, pour les mouvoir & les gouverner, pour exprimer par là les actions saintes, & la Vie même de J. C. & pour donner par ce moyen aux actions de l'homme, une dignité supérieure à celle qu'elles acquiérent par la grace sanctifiante. C'est là l'effet premier & principal de l'Eucharistie, en tant qu'elle différe des autres Sacremens des vivans. Or cette union réelle avec le Juste, & propre du Verbe agissant par l'Ame de J. C. est de soi perpétuelle, quoique l'homme la perde par un péché mortel, ainsi qu'il est vrai de le dire de la grace sanctifiante. Que si elle est une fois perduë, elle ne s'acquiert pas de nouveau par la pénitence, comme la grace sanctifiante ; mais il faut une nouvelle

Communion pour la produire de nouveau. Et voilà pourquoi l'Euchariſtie eſt appellée une extenſion de l'Incarnation.

Pour prouver ce ſentiment, on a recours aux plus ſolides autorités. 1^me^. dit-on, ces paroles de J. C. *in me manet, & ego in illo*, ne ſçauroient ſe vérifier à la Lettre, ni par la ſeule préſence réelle du Corps & du Sang de J. C. ſous les eſpéces, puiſqu'elle eſt paſſagére, & que d'ailleurs elle ne fait point une *immanence* mutuelle; ni par la grace ſanctifiante; puiſque c'eſt un effet commun aux autres Sacremens, & que pour le plus excellent Sacrement, il faut un effet plus excellent. Certainement, comme les paroles par leſquelles J. C. promet de ſe donner en nourriture, marquent ſa préſence réelle dans l'Euchariſtie: auſſi celles par leſquelles il promet de demeurer toûjours avec celui qui le reçoit, marquent une permanence réelle & dans un vrai ſens. Or elle ne peut être telle quant au Corps de J. C. puiſqu'il ceſſe: on tire cette vérité des textes des S^ts^. *Cyrille* d'Ale-

xandrie, *Hilaire*, *Chrysostome*, *Irenée*, *Augustin*. Sur-tout ces fameuses paroles du dernier, qui ont fait tant de difficulté, Tr. 20. in Joann. *Hoc est ergo manducare illam escam, & illum bibere potum, in Christo manere, & Christum in se manentem habere : ac per hoc qui non manet in Christo, & in quo non manet Christus, procul dubio non manducat spiritualiter carnem ejus, nec bibit ejus sanguinem, licèt carnaliter & visibiliter premat dentibus Sacramentum*; ces paroles, dis-je, deviennent claires. C'est que dans un homme bien disposé, la manducation corporelle devient spirituelle, par l'union de l'ame de J. C. avec l'ame du fidéle : car on montre encore, que l'union dont il est parlé dans le Passage déja cité, ne peut s'appliquer, ni à la Divinité comme existant d'une façon spéciale dans le Juste, ni au Verbe seul séparé de l'ame de J. C. ni à toute l'humanité du Sauveur.

2mt. Ce n'est, dit-on, que dans cette opinion qu'on peut donner un vrai sens à ces autres paroles de J. C. dans S. Jean : *Sicut misit me vivens*

Pater , & ego vivo propter Patrem ; & qui manducat me , & ipſe vivet propter me. Car ou bien on entend cette comparaiſon dans le ſens de la vie de J. C. pris ſelon ſes deux natures ; & alors elle ſuppoſe une union réelle , phyſique & permanente ; autrement il faudroit dire avec les Ariens , que l'unité du Fils & du Pére ne ſeroit qu'affective : ou bien on l'entend de la vie divine que le Verbe reçoit du Pére par la génération éternelle ; & alors , ſi celui qui communie , ne vivoit pas immédiatement de la vie même de J. C. mais ſeulement de la vie de la grace ; les Ariens auroient raiſon de ſe ſervir de ces paroles contre la *conſubſtantialité* du Verbe ; & les Péres pour leur répondre avoient tort de recourir à une union réelle de J. C. avec celui qui le reçoit. Rien n'eſt plus docte que la maniére , dont on éclaircit ici cette diſpute contre les Ariens , & ſurtout que l'uſage qu'on fait des Argumens de S. *Hilaire* , Argumens qui ne prouvent rien , ou qui prouvent l'opinion qu'on établit ici. Il faut lire tout ce morceau , pour bien connoî-

tre tout le prix de ces recherches.

3^mt^. Que veulent dire ces autres paroles, *nisi manducaveritis carnem Filii hominis & biberitis ejus sanguinem ; non habebitis vitam in vobis ?* Pour avoir la vie de la grace, l'Eucharistie n'est pas nécessaire de nécessité de moyen, ni en effet, ni en desir, *in voto*. C'est le commun sentiment, & on prétend le démontrer ici contre ceux qui penseroient le contraire. Il s'agit donc d'une autre vie, qui est la vie même de J. C. produite par l'union ou l'*assumption*, qu'on a expliquée plus haut, & pour laquelle la Communion est de nécessité de moyen. Car enfin, il ne s'agit pas non plus d'une nécessité de pur précepte, ce que l'on montre par des raisons qui paroissent sans replique ; d'autant plus que les enfans & les fous sont incapables de précepte, & que les paroles du Sauveur ne souffrent aucune exception.

4^mt^. Après plusieurs autres Passages bien favorables à ce sentiment, quoiqu'on puisse leur donner d'autres interprétations moins propres, on a

recours à l'autorité des Péres. On avoüe qu'ils n'ont pas enſeigné cette doctrine en termes exprès ; mais on montre que *S. Hilaire*, *S. Chryſtome*, *S. Cyprien*, *S. Denis*, *Theophilacte*, *S. Thomas*, *Hugues* de S. Victor, *S. Auguſtin*, & pluſieurs autres ; mais ſur-tout *S. Grégoire* de Nyſſe, ou ne diſent rien du tout, ou n'ont point eû d'autre penſée que celle de nôtre profond Cardinal.

A l'autorité ſuccédent les raiſons. Elles ſont tirées de l'amour de J. C. dans l'Euchariſtie, qui ne ſeroit pas un amour ſouvérain, le plus grand des amours, ainſi que parlent les Péres & les Conciles, s'il ne produiſoit quelque union réelle & permanente de l'ame de J. C. avec celui qui le reçoit : de l'idée de l'Euchariſtie, qui ſans cela ne ſeroit pas dans un ſens propre & rigoureux une extenſion de l'Incarnation : de la fin de l'Euchariſtie qui doit être la nourriture ſpirituelle de nos ames, nourriture par laquelle J. C. change en lui-même ceux qui le reçoivent, comme parlent les Péres, & ſur-tout S. *Auguſtin* ; ce qui

ne se peut faire sans que l'ame de J. C. unisse à elle celui qui le reçoit, comme on s'unit une nourriture naturelle que l'on prend. On donne beaucoup d'étenduë à tous ces raisonnemens, & nous sommes fachés de ne pouvoir entrer dans ce beau détail ; mais nous ne pouvons nous dispenser de toucher une autre preuve bien solide. L'Eucharistie, dit-on, nous donne un droit spécial à la Résurrection & à la gloire de nos corps, aussi-bien qu'à la béatitude de l'ame : on ne peut lire les termes de l'Ecriture, des Péres & des Docteurs sans en être convaincu ; mais puisque la Résurrection glorieuse est dûë au corps à raison de la béatitude de son ame, que cette béatitude est dûë à la persévérance dans la grace sanctifiante, & que d'ailleurs cette grace s'acquiert par les autres Sacremens, quel est donc & sur quoi est fondé ce droit nouveau à la Résurrection, & à la gloire, qui est propre de l'Eucharistie & que les Péres appellent le germe de l'immortalité ? On rapporte ici & on réfute les explications ordinaires des

Théologiens. Car, ajoûte-t'on, qu'on examine bien les expreſſions de l'Ecriture & des Péres, elles n'ont aucun ſens réel & ſolide, ſans cette union réelle & permanente de l'ame de J. C. unie au Verbe avec celui qui reçoit dignement l'Euchariſtie. Par là ce fidéle a en effet un gage réel, un droit phyſique & divin, une ſemence de la Réſurrection corporelle & de la béatitude eſſentielle, droit fondé ſur ce que le débiteur eſt uni au créancier. Omettons pluſieurs autres raiſons ſoûtenües d'exemples en faveur de cette doctrine, pour dire quelque choſe des objections qu'on peut y oppoſer. Le Lecteur nous pardonnera bien de nous arrêter aux principales; car on ne finiroit point, ſi on vouloit relever tout ce qu'un eſprit rempli de chicanes métaphyſiques, ou prévenu pour ce qu'il a crû juſqu'alors, peut imaginer contre un ſentiment, qui ſouvent n'a point d'autre défaut que le malheur de lui déplaire.

1^me, on dit: il eſt impoſſible que l'ame de J. C. ſoit unie à ſon Corps naturel, ſoit dans le ciel, ſoit en mille

autres endroits ſous les eſpéces Euchariſtiques, & que cependant elle exiſte quelque part ailleurs, ſéparée réellement du même corps : car être unie & n'être pas unie au même corps, ſont deux attributs abſolus, indépendans du lieu, & d'ailleurs contradictoires. On pourroit répondre avec de grands Théologiens, que la diverſité des lieux ôteroit ici la contradiction; parceque quoique ces deux attributs ſoient abſolus en eux-mêmes, ils exiſtent pourtant dans le lieu. On fait voir que *Scot*, *Suarès*, & *S. Thomas* lui-même qu'on avoit objecté ici, ont été de cette opinion à l'égard de toutes les propriétés, qui conviennent à un ſujet par comparaiſon aux corps *extrinſéques*; mais pour ne rien dire de controverſé, on donne une autre réponſe plus déciſive. Car, il eſt de foi que l'humanité de J. C. n'eſt pas par-tout où eſt le Verbe : il n'y a donc aucune contradiction à ce que le Verbe divin ſoit hypoſtatiquement uni à l'humanité dans le ciel & ſur l'Autel, & que hors de là il n'y ſoit pas uni. On n'a qu'à faire l'application à la

doctrine que l'on vient d'expoſer.

Mais 2^{mt}, le corps myſtique de J. C. ceſſe donc d'être myſtique pour devenir ſon corps réel ? Non, car l'idée de myſtique s'accorde très-bien avec la préſence réelle de la choſe ou de la perſonne, par rapport à laquelle un corps eſt appellé myſtique. Ainſi, quoique l'ame de J. C. ſoit unie au fidéle, ce fidéle eſt toûjours corps myſtique ; ſur-tout parceque l'Ame de J. C. ne lui eſt point unie par une union naturelle, mais par une union divine, comme un moteur d'un ordre ſurnaturel : elle ne l'*informe* pas, mais elle le meut, comme une forme aſſiſtante d'une eſpéce toute particuliére.

Mais 3^{mt}, qu'y a-t'il, qu'un Juſte, auquel l'ame de J. C. eſt déja unie, acquierre par une ſeconde Communion ? Il acquiert une union plus étroite de cette ame de J. C. qui eſt en lui. Il eſt vrai qu'ici le plus ou le moins ne s'explique pas auſſi aiſément, que le plus ou le moins par rapport à l'*intenſion* de la grace ſanctifiante : on le conçevra pourtant, ſi

on fait attention que l'*assumption* dont il est ici question, ne se fait pas précisément par l'union du moteur avec le mobile ; mais par l'union du moteur, comme étant ou devant être représenté. Or, plus il y a de disposition d'amour actuel & de ferveur dans l'homme, plus il devient capable de représenter J. C. qui s'unit à lui, & de recevoir pour cela une vertu physique plus abondante de la part de l'ame même du Sauveur.

Mais 4me, quand ce Juste a commis un péché mortel, & qu'ensuite il recouvre la grace sanctifiante par la pénitence, recouvre-t'il aussi son union avec J. C. ? On peut, dit le sçavant Cardinal, l'affirmer ou le nier sans conséquence : on peut l'affirmer, parcequ'en supposant dans ce Pénitent un droit à tous les biens qu'il a perdus, on suppose aussi en lui le droit à l'union dont il s'agit, ce qui n'empêche pas que cette union ne soit toûjours un fruit de l'Eucharistie ; puisqu'on ne suppose qu'elle revient, que parceque l'Eucharistie l'a produite. On se déclare pourtant pour la néga-

tive, & on montre que cela ne nuit point à la reviviſcence des mérites, parceque cette union n'eſt, ni un mérite, ni une choſe acquiſe par les mérites.

Mais enfin, le moteur doit opérer dans le corps qu'il s'eſt uni ; & cependant l'ame de J. C. ne peut opérer librement dans le corps myſtique auquel elle s'unit ; ſeulement elle fait qu'il opére. On répond que quand le corps, qui eſt pris par voie d'*aſſumption*, eſt vivant & libre d'ailleurs, le moteur qui s'y unit doit ſeulement le mouvoir à opérer dans l'ordre ſurnaturel, & opérer avec lui en *influant* dans les actions propres à repréſenter le moteur.

Après avoir ainſi ſatisfait à tout, S. E. prend encore ſon vol plus haut, pour examiner ſi l'union déja expliquée de l'ame de J. C. avec celui qui le reçoit, durera éternellement dans le ciel ; & quels fruits elle y produiroit. C'eſt le ſujet de toute la IX. & derniére *Diſſertation*. Sur cela il établit trois propoſitions.

1re. *Propoſition*. L'union précieuſe

avec l'ame de J. C. dont on a parlé jusqu'ici, durera éternellement dans le ciel, si à l'heure de la mort elle s'est trouvée dans le Chrétien. Car, quoique cette union soit le principal effet & la fin prochaine de l'Eucharistie, elle se rapporte à la vie éternelle comme derniére fin. Ceci se prouve 1mt, par les endroits où J. C. promet à ceux, qui mangent sa Chair & qui boivent son Sang, la résurrection des corps, qu'ils auront en eux la vie éternelle, & qu'ils demeureront en lui comme lui en eux, d'une *permanence* semblable à celle qui se trouve entre les personnes adorables de la *Ste*. Trinité. 2mt, parceque la fin prochaine de cette union est une espéce de transformation de l'homme en Jesus-Chrît, transformation qui ne doit être nulle part plus réelle & plus parfaite que dans le ciel. 3mt, parceque devant y avoir dans la béatitude quelque chose de spécial, qui reléve ceux qui ont approché de la table Eucharistique, & qui les distingue des autres; on ne peut imaginer rien de plus convenable, ni de plus excellent que

cette union. 4mt, parceque sans cela on ne peut vérifier, comme il faut, ces paroles de J. C. *celui qui mange ma Chair & qui boit mon Sang, a la vie éternelle, & je le ressusciterai au dernier jour.* En effet la résurrection est dûë aux autres Justes, à raison de la grace sanctifiante, & de la béatitude de leurs ames. Or, dire que la promesse du Sauveur s'accomplit par un nouveau droit à une résurrection, qui est déja dûë; n'est-ce pas se moquer, & donner lieu aux Sacramentaires de railler une union réelle, qui n'auroit point d'autre utilité? D'ailleurs, en quel sens les Anciens qui n'ont mangé que la manne, sont-ils morts, qui ne convienne aussi à ceux qui communient? Et en quel sens ceux-ci vivent-ils, qui ne convienne aussi à ceux-là?

Ainsi, outre un nouveau droit à la résurrection des corps avec leurs ames propres, il y aura une résurrection spéciale des corps avec l'ame de J. C. unie au Verbe, telle qu'on l'a expliquée, & qui ne sera que pour ceux qui ont communié dignement; résurrection d'un ordre supérieur & divin,

quoiqu'elle ſuppoſe & renferme l'autre. Voila la vie que n'auront point ceux qui n'ont mangé que la manne, vie attachée à la réception de l'Euchariſtie. *S. Auguſtin* & *S. Thomas* ont connu, ils ont même expliqué cette différence & cette réſurrection toute divine, quoiqu'ils n'en ayent pas parlé d'une maniére ſi claire.

2.de *Propoſition.* De cette union intime de l'ame de J. C. avec l'ame du Bienheureux, réſulte dans celle-ci la même viſion béatifique, la même *numériquement*, par laquelle l'ame de J. C. voit Dieu : de ſorte pourtant que cette viſion eſt plus claire, & en un plus grand degré d'*intenſion* dans l'ame de J. C. comme elle eſt auſſi inégale dans les différens Bienheureux, ſelon l'inégalité de leurs diſpoſitions & de leurs mérites. Or, à raiſon de cette *identité* de viſion, les Bienheureux reçoivent *ex opere operato*, une augmentation de gloire qu'ils n'auroient point ſans cela, & que n'ont point ceux, qui avec des mérites égaux, n'ont pas cependant communié. On ne finiroit point, ſi on vouloit

rapporter toutes les autorités & les raisons, qu'on allégue ici en preuve. Sur-tout on se fonde beaucoup sur ces paroles de J. C. *sicut misit me vivens Pater, & ego vivo propter Patrem, & qui manducat me, vivet propter me.* Car J. C. compare l'unité de sa propre vie & de la vie de celui qui le mange, avec l'unité de la vie qui lui est commune avec son Pére, entant que Fils de Dieu : & d'ailleurs la vie de Dieu n'est rien autre chose, qu'un acte de vision & d'amour terminé à lui-même. Ainsi la vision par laquelle l'ame de J. C. vit dans le ciel, doit se repliquer avec cette ame dans tous ceux qui ont reçû dignement l'Eucharistie. On fait encore valoir ces paroles de S. Paul, *vita vestra abscondita est cum Christo in Deo : cùm verò Christus apparuerit vita vestra, tunc & vos apparebitis cum ipso in gloria.* Car, comment J. C. pourroit-il dans un sens propre & exact, être appellé *nôtre vie* dans la gloire, si son ame ne nous étoit intimement unie, & si la vision de cette ame (ce qui est formellement sa vie heureuse) ne

nous étoit infuse selon divers degrés, à raison de nos divers mérites ?

Mais, dira-t'on, si les Bienheureux qui ont communié, ont un certain degré & un certain excès de gloire *ex opere operato*, outre celui qui est dû au mérite ; degré, excès qui n'est point accordé aux autres : comment est-il vrai que Dieu rendra à chacun selon ses mérites, & cela dans toute la rigueur de la justice ? Un grand Saint, par exemple, avec plus de mérites, mais qui n'auroit point communié, ne seroit donc pas plus élevé dans la gloire, qu'un autre qui avec moins de mérites auroit reçû l'Eucharistie ? Or cela est absurde & contraire à toute la Théologie. Donc, &c. L'objection est spécieuse ; mais voici ce qu'on y répond.

1mt. Les Théologiens après les Péres, enseignent, que Dieu récompense toûjours au-delà du mérite, sans que cet excès qui vient de sa libéralité, nuise à la justice, par laquelle il distribuë la gloire selon les mérites. On peut donc sans blesser cette justice, admettre quelque excès de gloire ac-

cordé au Bienheureux, à raison de son union avec J. C. La justice dans la distribution consiste, en ce que le mérite obtienne une récompense proportionnée, en sorte qu'à un moindre mérite on ne donne point un prix égal à titre de dette & de païement; mais elle n'exige point, qu'on ne donne rien par de-là, ou par libéralité pure, ou à raison de quelque autre titre spécial. Ainsi J. C. auroit droit de dire alors à ceux qui se plaindroient, *mon ami, vous fais-je tort? Est-ce que vôtre œil est mauvais, parce-que je suis bon?*

2ment. Quand les Théologiens traitent de la diversité des récompenses, ils comparent seulement les mérites propres & personnels des Bienheureux entre-eux; & en cela ils ont raison. Mais l'excès de gloire dont il s'agit ici, se tire de l'union réelle de l'ame de J. C., de l'*identité numérique* de la vision béatifique, & par conséquent des mérites de J.C. & de la promesse faite à ceux qui communient dignement; en cela ni la justice, ni le droit des mérites propres ne sont lésés. De là,

3^{mt}. on peut raiſonner ainſi : partout où il y a un mérite équivalent, auquel répond un certain degré de gloire, quoiqu'il n'y ait aucun mérite formel ; non ſeulement on ne fait aucune injuſtice en donnant ce degré de gloire, tandis qu'on le refuſe à un autre deſtitué de ce mérite équivalent, quoique d'ailleurs égal en mérite formel : mais encore ce ſeroit injuſtement qu'on ne le lui donneroit pas. Car enfin, à un droit étroit, on doit en rigueur une récompenſe auſſi-bien qu'à un mérite condigne, & il peut y avoir un droit étroit, où il n'y a qu'un mérite équivalent, à raiſon par exemple d'une promeſſe ou d'un décret de Dieu. Or dans un Bienheureux qui a reçû l'Euchariſtie, il y a par rapport à ce degré de gloire un mérite équivalent, qui ne ſe trouve point dans un autre qui a d'ailleurs un égal mérite formel, ſçavoir l'union réelle & permanente de l'ame de J. C. avec ce Juſte, la promeſſe qui lui a été faite de la vie éternelle, l'*identité numérique* de la viſion par laquelle l'humanité de J. C. voit

la Divinité. Donc, &c. Ce raisonnement est d'autant plus convaincant que la gloire est dûë, non seulement à tître de mérites & de combats, mais encore à tître d'héritage & de filiation, comme l'on le voit dans les enfans qui meurent après le baptéme.

3e *Proposition.* La clarté glorieuse du corps d'un Bienheureux qui a communié, non seulement dérive de l'immense océan de lumiére, qui se forme dans le Corps de J. C. nôtre Chef, ce qui est commun à tous les Saints; mais encore elle est formellement celle de J. C. même repliquée dans ce Bienheureux, mais inégale selon la diverse mésure de la béatitude essentielle. Quiconque aura bien pénétré les deux autres propositions, n'aura point de peine à convenir de celle-ci.

Il ne reste qu'une difficulté contre tout cet Ouvrage. Cette doctrine, peut-on dire, est toute nouvelle; on ne la trouve, ni dans l'Ecriture, ni dans les Conciles, ni dans les Péres; aucun Théologien ne l'a enseignée, & cependant il s'agit d'une matiére importante, du plus grand

des Sacremens : n'y a t'il point ici de témérité ? A cela le ſçavant Cardinal donne en finiſſant pluſieurs réponſes : ſçavoir.

1^mt^. Que ſa doctrine eſt fondée ſur l'Ecriture par des conſéquences & des raiſonnemens légitimes ; & que d'ailleurs on en trouve des traces bien marquées dans les Péres, comme il l'a fait voir.

2^mt^. Que les Péres & les Docteurs ont toûjours ſuppoſé que dans l'Euchariſtie, il y avoit beaucoup d'autres Myſtéres, que ceux qui ont déja été découverts ; & qu'ainſi c'étoit aux Théologiens à les découvrir. En effet, puiſque dans tous les ſiécles on y a découvert des ſecrets peu connus aux ſiécles précédens, doit-on trouver mauvais qu'aujourd'hui on en propoſe encore d'autres, dés qu'ils ſont dignes de ce Myſtére, qu'ils augmentent la Foi & l'amour, & que loin d'être contraires aux Dogmes décidés, ils expliquent mieux qu'on n'avoit fait, les textes de l'Ecriture & des Péres.

3^mt^. Que tous ces reproches affectés

de nouveauté, qu'on fait indifféremment à tous ceux qui diſent quelque choſe de plus que les autres, prouvent ſouvent la pareſſe ou la jalouſie d'un eſprit peu fertile; (ce ſont les termes exprès de *Richard* de S. Victor) que d'ailleurs le Myſtére de l'Euchariſtie étant ſelon la penſée d'un grand Docteur, la nouveauté de toutes les nouveautés, *omnium novitatum novitas*, on aura toûjours à dire quelque choſe de nouveau en cette matiére.

4^{mt}. Que tandis qu'il a profeſſé la Théologie, il a marché ſur les traces des Scholaſtiques, parcequ'il le falloit; mais que quand il s'agit de faire imprimer, il faut dire du neuf, ou ſe tenir en repos. Il n'y a point de peſtes publiques plus inſuportables, que ces faiſeurs de Livres qui ne font que reſſaſſer mille fois ce qu'on trouve par tout ailleurs: & c'eſt ici qu'on peut bien s'écrier avec Horace:

O imîtatores ſervum pecus. . . .
Libera per vacuum poſui veſtigia Princeps;
Non aliena meo preſſi pede.

5^{mt}. Qu'il ne ſert de rien de dire,

que ces ſentimens, s'ils étoient bons, n'auroient pas été inconnus à tant de grands hommes, qui nous ont précédé : car, comme dit S. *Jean Damaſcene*, les diſciples & les ſimples trouvent quelquefois ce qui étoit caché aux maîtres & aux ſages.

6^{mt}. Que ſi l'explication qu'il donne de ce Myſtére, paroît dure à pluſieurs, ſon inſtitution a auſſi paru dure aux Diſciples mêmes de J. C. . . . *durus eſt hic ſermo, & quis poterit audire ?* Qu'ainſi il ne s'étonne pas des plaintes & des critiques, pourvû que ſa bonne volonté & ſes droites intentions plaiſent à Dieu qui les connoît, & qu'il ſoûmette, comme il le fait, tout ſon Ouvrage au jugement infaillible de l'Egliſe, prêt au moindre ſigne de cette part de brûler en un inſtant ce qui lui a coûté tant de ſoins.

7^{mt}. Enfin, qu'on prenne garde qu'en voulant l'attaquer, on n'attaque la gloire & la vie de J. C. dans ſon Sacrement : car alors, à l'exemple du fils de *Créſus*, qui voioit un ſoldat pourſuivre le Roi l'épée à la main, & à qui l'amour ôta tout-à-coup

l'empêchement naturel de ſa langue, il s'écriera : ô homme, prenés garde de tuer Créſus ! *O homo, cave Creſum interficias !*

ARTICLE XII.

LETTRES DU P. CASTEL *D. L. C. D. J. à M. l'Abbé de SAINT PIERRE, ſur la véritable cauſe primitive & inſenſible de la peſanteur en général, & de la chûte des corps en particulier.*

Voyés les Articles CXX. & CXXI. au mois de Décembre 1731. & II. au mois de Janvier 1732.

QUATRIE'ME LETTRE.

JE vous en ai trop dit, Monſieur, pour m'arrêter en ſi beau chemin. Mais il eſt vrai que, lorſque je penſe que ce qui me reſte à vous dire, eſt marqué à un certain coin de nouveauté, je ſens une ſecréte répugnance à le dire. Car, quoiqu'on en penſe, je n'aime pas plus la nouveauté qu'un autre : &, s'il n'y avoit quinze &

près de vingt ans que je laiſſe la choſe vieillir pour moi, & ſe meurir pour le Public, rien ne ſeroit capable de m'arracher une eſpéce de ſecret, qui eſt de tout ce ſyſtéme le ſeul morceau que je n'ai point laiſſé tranſpirer juſqu'ici. Car, pour tout le reſte vous en avés vû des traces ou des ſemences aſſés dévelopées dans mon *Traité de Phyſique*. Voici dequoi il s'agit : mais, après cela, je n'en ſçais pas davantage, & vous pourrés juger du ſyſtême en entier.

C'eſt ſur la conſtitution primitive & mécanique des corps groſſiers, & ſur la ſtructure des premiéres molecules que tombe la nouveauté de mon idée. Eſt-elle ſi nouvelle cette idée ? Je ne le voudrois pas, je ne le crois pas. *Deſcartes* à la vérité figuroit ſes premiers atomes en *ſtries* ou en *viſſ*: cela n'eſt fondé ſur rien. Les Cartéſiens avec plus de raiſon les conçoivent d'après *Epicure*, *Democrite*, ou *Leucipe*, de toutes ſortes de figures, inégales, raboteuſes, rameuſes, hériſſées : parceque n'ayant pas plus de conſiſtence que les globules, elles ſont,

ſelon eux, les débris, les fragmens des corps, & doivent par conſéquent reſſembler à de la limaille de fer, d'acier, de cuivre; à de la rapure, à de la ſcieure de bois; à des déchirures de cuir, de linge, &c.

Ôtés à cette idée deux petits inconvéniens que j'y trouve, vous rencontrerés auſſi-tôt la mienne. Ces inconveniens ſont 1°. l'irrégularité vague & indéterminée de ces molecules, 2°. l'air de hazard qui regne dans leur formation. Que dans les fragmens de bois, de terre, qui ſe font entre nos mains, ou à nôtre occaſion, il y ait mille irrégularités & une eſpéce de hazard relativement à nous, je n'en ſuis pas ſurpris. Mais, qu'il y ait tout cela dans des molecules inſenſibles, primitives, élémentaires, fondamentales, d'où dépend eſſentiellement la conſtitution & la forme de l'univers; dans des molecules auſquelles l'irrégularité de nos mouvemens ne ſçauroit atteindre, & qui ſont toutes eſſentiellement de la main & de la façon de Dieu, je ne ſçaurois me le perſuader.

Fevrier 1732.

En formant ces élemens, Dieu suivoit son idée & exécutoit son dessein. Il vouloit faire non un monde quelconque, mais un tel monde, composé de tels & de tels corps, d'un tel Soleil, d'une telle Lune, d'un tel Jupiter, qui eût tant de tels satellites, qui eussent tels & tels mouvemens; d'une terre & d'une telle terre, qui eût tant & de tels élemens, tant & de telle eau, tant & de tel air, &c. qui portât tels animaux, tels arbres, tels fruits; susceptibles de telles propriétés, de tels mouvemens, de tels phénoménes. Or, tout cela dépend immédiatement de la nature précise, & de la forme géométrique même des parties élémentaires, & tout-à-fait primitives de ces corps: aussi essentiellement & plus sans doute que le jeu d'une montre, ou de toute autre machine, dépend de la structure des rouës, du nombre des dens, & de toutes les autres piéces qui la composent.

Dieu ne peut rien donner au hazard. Un horloger habile ne le peut pas, comment Dieu le pourroit-il? Une matiére indéfiniment molle &

indéterminément figurée, telle que *Descartes* & *Malebranche* l'admettent, ne peut servir à rien de déterminé & de précis, ne peut même servir à rien du tout. Dieu a donc, dés le commencement, par sa toute-puissante sagesse, en vûë d'un dessein fixe & arrêté, il a formé immédiatement lui-même toutes les molecules, tous les atomes élémentaires des corps, & il les a formés de telle ou de telle grandeur, grosseur, longueur, largeur, épaisseur; & cela à perpétuité, & pour autant de tems que le monde doit durer selon son bon plaisir; & par conséquent il les a faits solides & inaltérables, sans les abandoner à aucune sorte de vicissitude & de hazard. *Donnés-moi de la matiére & du mouvement, je ferai un Monde.* C'est un homme qui a parlé ainsi; le croiroit-on? Sans doute: c'est-là le discours d'un homme. Dieu y a mis un peu plus de façon; & après avoir créé la matiére, ou en la créant, il lui a donné une premiére forme insensible, convenable à la forme sensible qu'il vouloit

que ce monde prît & conſervât juſqu'à la fin.

Or, ces molecules étant l'ouvrage de Dieu, toute inégalité, toute bizarrerie de figure doit diſparoître. Ce n'eſt qu'en faveur du hazard, de la façon, que les Cartéſiens ont admis ces irrégularités. Dés qu'ils voudront bien convenir que Dieu même en a été l'artiſan, je m'aſſûre qu'ils ne balanceront pas à proſcrire tous les caprices, qu'ils n'ont jamais eû garde de lui attribuer.

Pour ce qui eſt de leur idée de molecules hériſſées & anguleuſes, elle eſt géométrique, elle eſt belle, dés quelle eſt réguliére. Ils ont encore une idée qui eſt belle, qui eſt profonde, qui eſt que l'univers entier eſt comme une montre, & que la plûpart des corps ſont comme des montres, mais des montres bien faites & bien réguliéres, ainſi qu'il convient à l'ouvrage de Dieu.

Sur tout cela je prends mon parti. Les piéces d'une montre ſont des roües; & c'eſt par ces roües & par

des mouvemens circulaires, que de toutes nos machines diverſes les montres ſont tout ce qu'il y a de plus reſſemblant à l'univers, & qui mérite le mieux de lui donner ſon nom. Ai-je raiſon de le penſer ? Ai-je tort de le dire ? Peut-être ne l'ai-je qu'imaginé ? Que fait-on ? Les molecules des corps groſſiers pourroient bien n'être que de jolies petites roües, façonnées à peu près comme celles d'une horloge.

Différence eſſentielle pourtant : les roües d'une horloge ſont plates ; ce ne ſont que des cercles qui ne peuvent tourner que d'un ou de deux ſens, autour d'un eſſieu déterminé. Nos molecules doivent être globuleuſes, ſphériques, armées de dens de toutes parts, comme l'envelope d'une chataigne, ou la peau d'un hériſſon ; capables de s'engrainer & de tourner de tous ſens autour de tous leurs diamétres.

Parlons clair enfin : je conçois donc les premiéres molecules ſolides des corps terreſtres, lunaires & autres, les molecules de l'air, de l'eau,

de la terre &c. comme des globes percés à jour, évuidés en dedans, & armés ſur toute leur ſurface de pointes, de dens ou de vannes, égales & réguliéres dans chaque molecule de même eſpéce, mais diverſifiées de bien des maniéres dans les diverſes ſubſtances: en ſorte que celles d'air ſoient toutes d'une façon, celles d'eau d'une autre, celles de terre d'une autre, celles des ſubſtances lunaires d'une autre, celles des ſolaires d'une autre, telles qu'avec le tems je pourrai les définir, conformément aux phénoménes & à ce qu'on connoît de la nature des choſes.

Par exemple en concevant les molecules de terre plus maſſives, c'eſt-à-dire, plus groſſes ou moins évuidées en dedans que celles d'eau, & celles-ci plus que celles d'air; concevant de plus les dens ou les vannes de l'air plus longues, plus larges ou plus plates que celles d'eau ou de terre; concevant même celles d'eau plus courtes & moins ſerrées que celles de terre, &c.; on aura une idée de la grande élaſticité de l'air jointe à ſa gran-

de legéreté & à sa transparence, de la fluidité de l'eau sans beaucoup d'élassticité, avec une legéreté & une transparence médiocres, de la grande cohésion & dureté de la terre jointe avec sa grande pesanteur, & son peu de transparence. Mais tout cela n'est que jetté en passant.

A quoi je m'en tiens, c'est à l'idée générale de roües dentées ou à vannes; idée qui ne laisse pas d'avoir sa solidité, & sur-tout beaucoup de simplicité & de régularité, & qui s'ajuste mieux au jeu général & aux divers jeux particuliers de la nature, que je ne sçaurois vous le dire dans une Lettre que je me hâte de finir.

D'abord par cela seul tous les corps deviennent de véritables machines, de véritables montres, & quelque chose de bien supérieur à nos montres. Ce sont des assemblages réguliers faits à loisir par la nature même sur mille desseins généraux & particuliers, d'une multitude innombrable de très-petites roües diverses, de terre, d'eau, de sels, d'air, d'huile, &c., engrainées avec un art infini, & que la

matiére subtile dont le courant les suspend & les fixe même, fait tourner continuellement d'un mouvement concerté, régulier, capable de produire par un vrai mécanisme tous les phénoménes dont ces corps sont les agens, les uns d'une façon, les autres d'une autre, comme les diverses machines artificielles produisent divers effets, comme les diverses horloges ont diverses sonneries. Je demande aux Cartésiens qui veulent que tout soit machine & mécanisme, si ce n'est pas là dans le fond, si non ce qu'ils ont dit, du moins ce qu'ils ont voulu dire?

Pour contenter tout le monde, & puisque j'y suis, j'ajoûterai en faveur des Chymistes, que leurs élemens, leur esprit, leur soulfre, &c. ont pour molecules de petites montres, qui venant à se mêler, forment des montres plus composées; & qu'un corps sensible est le résultat de plusieurs machines réünies en une seule, dont le jeu général résulte du jeu particulier de toutes ces machines accordées ensemble. Je ne fais qu'indiquer tout ceci.

Fevrier 1732.

Or, des roües ainsi engrainées, font un grand effort pour se désengrainer & se chasser mutuellement. Car, si lorsqu'une montre sonne l'heure, & que toutes les roües sont dans un mouvement vif, l'essieu qui les fixe, étoit anéanti, & que la caisse qui contient tout, fût anéantie aussi, on verroit ces roües partir & se repousser à plus de vingt pas l'une de l'autre. Il est aisé de calculer cet effort qui doit être différent dans les diverses roües, & plus grand à proportion que les roües ont plus de masse, & des dens plus longues, plus larges, & en plus grand nombre. Sur ce pied les globules célestes n'ont aucune forcè d'action, & ne font que résister par leur masse & leur impénétrabilité.

Suivant ces principes, il est aisé de rendre raison de l'*homogénéïté*, & de l'*hétérogénéité* des corps. Deux corps sont homogénes lorsqu'ils sont composés de roües semalables, proportionées, & faciles à s'engrainer : & ils sont hétérogénes lorsqu'il y a une disproportion de roües, qui ne sont pas faites en quelque sorte les unes pour

les autres, & qui ne peuvent s'engrainer ni se concerter à un même jeu, au moins sans se démonter ou sans changer de nature.

Quelquefois l'hétérogénéïté est telle entre des corps liquides qui se mêlent sans pouvoir s'allier, qu'il en arrive en effet une espéce de mêlée plûtôt qu'un mêlange. Il se fait un choc violent de roües qui ne peuvent s'engrainer, & qui se désengrainent même, dans ce combat, de celles, ausquelles elles étoient jusques là paisiblement assujéties. Dans ce moment de désengrainement, la matiére subtile s'empare tout-à-fait de ces roües déchaînées, les fait piroüeter avec fureur, comme lorsque la détente d'une montre a tout-à-fait manqué. La matiére crasse ainsi balotée occupe un plus grand espace, se gonfle, boüillonne, s'échauffe, petille, fume, quelquefois s'enflame. C'est là une fermentation.

Tout est bouleversé : la matiére globuleuse même se met de la partie, & se jette pour le coup entre les molecules, & même entre leurs dens qui

ne ſont plus engrainées. Deux cauſes la font accourir, 1°, ſa mobilité; elle coule naturellement dans tout eſpace qui s'aggrandit : 2°. La rarefaction même de cet eſpace en condenſe un autre, d'où la matiére globuleuſe eſt chaſsée. Mais ſouvenons-nous que cette matiére eſt l'antagoniſte de la matiére ſubtile, qu'elle eſt dépoſitaire du repos & de la paix, comme l'autre l'eſt de la guerre & du mouvement, & qu'ainſi elle ne vient là que pour y ramener l'ordre, l'union & le concert.

Les globes ainſi jettés en abondance au milieu des roües, en modérent l'impétuoſité, les embarraſſent, leur donnent lieu de ſe raprocher, & peu à peu de former de nouveaux engrainemens & des corps tout nouveaux. C'eſt ainſi que la fermentation eſt ſuivie de coagulation, d'amalgamation, d'union, de nouvelle génération, de précipitation, par la médiation de la matiére céleſte; comme la guerre eſt ſuivie de la paix entre les Princes, par la médiation de quelque ami neutre & déſintéreſſé, que le ciel ſuſcite

pour le bien commun. Ce Principe s'étend, &, ſi je ne me trompe, il donne lieu à une mécanique & à une Phyſique géométrique toute nouvelle.

Mais il s'agit ici de la peſanteur, & je veux finir. C'eſt bien ici que nous voyons diſtinctement deſormais, que la pierre tombe par ſon propre mécaniſme, & par un vrai mécaniſme fondé ſur une ſtructure vraiment mécanique. C'eſt une montre compoſée d'une infinité d'infiniment petites roües, qui font à chaque inſtant effort pour ſe débander, du centre vers la circonférence. Cet effort eſt ſoutenu & repouſſé par les globules environnans, & mieux ſans difficulté par ceux qui ſont au deſſus, ſoit parcequ'ils y ſont en plus grand nombre, ſoit parcequ'ils appuyent ſur le *firmament,* qui eſt au deſſus de l'atmoſphére, & qui en eſt tout plein, à la réſerve tout au plus de quelque mêlange d'éther, &c. Cela eſt facile : voici quelque détail de phénoménes.

1°. La *chûte perpendiculaire & centrale*, qui eſt le grand écüeil des ſyſtémes modernes, ne peut être autre

dans celui-ci, comme vous le voyés assés.

2°. La *figure ramassée & ronde* du globe entier, en est une suite immédiate & nécessaire. Ceux qui pour expliquer l'une, ont besoin de supposer l'autre, supposent l'état de la question.

3°. Ils supposent même tout, s'ils ne débroüillent le *Cahos.* La terre étant brisée en lambeaux, ou même dissipée en vapeurs & en exhalaisons, broüillée & confondüe avec la matiére céleste, se rassembleroit, se ramasseroit, s'arrondiroit autour d'un centre. Les petites roües chasseroient les globules & en seroient repoussées à leur tour. Les filous chassés des villes se réunissent fort naturellement dans les forêts. Une goûte d'huile broüillée dans un plein bassin d'eau, s'en dégage & reprend sa rondeur. Une pierre qui s'éléve dans l'air ou dans l'eau, est un commencement de cahos; sa chûte en est le discernement.

4°. L'*acceleration*, tout-à-fait inexplicable dans les autres systémes, s'explique très-démonstrativement

dans celui-ci. Dans ceux-là la matiére extérieure qui pousse le corps, ne sçauroit l'atteindre pour lui donner un second & un troisiéme coup, après lui avoir donné le premier. Ici le corps a toûjours en lui-même sa force ; & son effort se renouvelle à tous les instans.

5°. L'objection du célébre *M. Boerhaave* renverse les autres systémes, & confirme celui-ci. Un globe creux de cuivre doit, selon son raisonnement appliqué à ces systémes, ou plûtôt à ces hypothéses, peser autant qu'un globe solide. Ici la force de la pesanteur est toute intérieure & inhérante ; elle résulte de l'effort général que font tous les molecules d'un corps pour se chasser & s'étendre, & les globules qui soûtiennent cet effort & le repoussent, agissent ou reagissent sur chaque molecule qu'ils pénétrent très-intimement.

6°. Le plomb calciné en perdant de son volume & de sa substance, a acquis un nouveau degré de pesanteur. Le feu a bandé son ressort, & mis les petites roües qui lui restent, dans un grand mouvement. Il contient beaucoup de particules de feu, disent

ceux qui veulent par la masse de ce feu suppléer à celle des parties exhalées. Si cela est, ces particules de feu sont bien plus propres par leur mouvement que par leur masse, à augmenter le poids d'un corps.

7°. La masse contribuë cependant à la pesanteur, par la même raison qu'elle contribuë au mouvement, dont la force dépend de la masse & de la vîtesse. Ainsi, il est probable que les molecules de terre sont plus massives que celles d'eau, & celles-ci plus que celles d'air. Car, du reste, un volume de terre est plus massif qu'un pareil volume d'eau, & celui-ci plus qu'un volume d'air.

8°. Le feu fait une exception. J'ai démontré, j'ose dire sans replique, qu'il est non seulement pesant, mais le plus pesant de tous les corps. C'est dans mon *Traité de Physique* que je l'ai démontré. Or, ce n'est pas par sa masse que le feu est si pesant : c'est par son mouvement ou sa vîtesse, qui lui faisant repousser les globules avec le plus de force, fait aussi qu'il en est le plus repoussé, &

obligé de se tenir le plus éloigné du ciel, au-dessous de l'air, de l'eau, de la terre, & dans le centre même du globe.

C'est par accident & par une *interruption de l'équilibre primitif*, comme je l'ai fait voir dans l'Ouvrage cité, que le feu a cette pesanteur. Car, à le bien prendre, le feu, l'élément du feu n'est autre que la matiére subtile, laquelle indifférente à tout, se répand par tout, pénétre tout; tend même naturellement du centre à la circonférence, comme il convient à tout corps en mouvement, qui cherche à se dégager & à se mettre en liberté. Mais où l'un perd, il faut que l'autre gagne lorsque tout est compté, pesé, mesuré.

Un *systéme de liberté*, supérieur à tout le mécanisme, suspend celui de la pesanteur, & introduit le *systéme antagoniste d'une legéreté* accidentelle. La terre s'éléve, si non totalement, du moins en bien des endroits, au-dessus de l'eau, & l'eau au dessus, ou au milieu de l'air. Ce soulévement n'a rien de mécanique, & je défie tous les *Spinosa* de l'expliquer par au-

cune loi de la matiére. Dieu ſeul, dès le commencement, a pû faire & a fait ce dérangement utile aux plantes & aux animaux. Il ſe fait donc un échange de propriétés entre la matiére craſſe & la matiére ſubtile : celle-ci prend la peſanteur que perd celle-là, comme celle-là prend la legéreté que perd celle-ci.

Mais en ſuſpendant les natures des choſes, Dieu ne les a point détruites. Chacun de ces élémens tend à reprendre ſa place & ſes fonctions ; &, s'il n'y réüſſit qu'en partie & jamais en entier, c'eſt que le *ſyſtéme ſupérieur d'une liberté divine & humaine*, ſubſiſte, & en diſcernant le cahos, l'empêche de revenir. Je ne parle point énigme pour vous, Monſieur, qui avés lû & médité le *Traité* en queſtion, dont voila enfin le *mot* & la *clef*.

J'appelle tout cela un *ſyſtéme*, & je crois que c'en eſt un. Mais ce terme eſt équivoque, & je vous prie de ne pas le confondre avec celui d'hypothéſe. Ce n'eſt point du tout une hypothéſe que j'ai prétendu vous donner là. Si je l'avois voulu donner ſur

ce pied, j'aurois pû le faire il y a quinze ou vingt ans. Je ne débroüillois pas alors assés la contradiction apparente des *globules exclus & admis*, & il n'y a guéres que douze ou quinze ans que je tiens l'idée des petites roües. Mais aujourd'hui je crois ne rien supposer dont je ne rende ou ne puisse rendre raison *à priori*, sans être obligé d'admettre aucun nouveau principe, & en me contentant de déveloper ceux-ci à mesure que vos objections & les objections raisonnables des *Philosophes*, c'est-à-dire, des *sincéres & sages amateurs du vrai*, me donneront lieu de faire ce developement. Je suis, &c.

Article XIII.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE Meaux, avec des Notes ou dissertations, & les Piéces justificatives. Par Dom Toussaint du Plessis, *Bénédictin de la Congrégation de St. Maur. In* 4°. 2. *vol. A Paris chés Julien Michel* Gandoüin, *Quai de Conty; & Pierre François* Giffart, *rüe S. Jacques. MDCCXXXI.*

Fevrier 1732.

ON lit dans la *Préface* que „ l'on „ voyoit avec peine , qu'aucun „ Ecrivain n'avoit donné l'Hiſtoire „ particuliére du Diocéſe de Meaux , „ fertile en événemens , illuſtre par „ l'antiquité des Monaſtéres qu'il ren- „ ferme , & par le grand nombre de „ Saints qu'il a donnés à l'Egliſe ; re- „ commandable par les grands Evê- „ ques qui l'ont gouverné , célébre „ enfin par la naiſſance du Calviniſ- „ me en France & par les troubles de „ la ligue „. L'Auteur ne prétend pas ſans doute que ce ſoit ici un tître d'honneur pour le Diocéſe de Meaux, d'avoir été comme le berceau du Calviniſme & de la ligue ; mais il déſigne, en parlant ainſi, un morceau des plus intéreſſans de cette Hiſtoire , & qu'il a le mieux touché. Monſeigneur le Cardinal de Biſſy forma le projet de l'Ouvrage , & en commit l'exécution à D. Touſſaint *du Pleſſis* , initié aux Hiſtoires particuliéres par l'Hiſtoire de *Couſſy* , qu'il a miſe au jour.

Le premier ſoin de l'Auteur a été de ſe fournir de bons matériaux pour

l'édifice qu'il entreprenoit ; il en indique les ſources dans ſa *Préface*. Outre un aſſés grand nombre de Livres imprimés, qu'on voit cités à la marge & qu'il lui a fallu parcourir, le ſçavant Cardinal ſous les auſpices duquel il travailloit, commença par lui mettre en main la clef de ſon chartrier ; & à l'ombre d'une ſi puiſſante protection, les Archives du Chapître, de toutes les Abbayes, & de toutes les Communautés du Diocéſe, lui furent ouvertes.

Il avouë néanmoins, qu'il n'attendoit pas de là une recolte fort abondante, n'ignorant pas que la ville Capitale & le Diocéſe de Meaux ont ſouffert divers ravages, & des incendies en différens ſiécles, où preſque tous les anciens tîtres & monumens hiſtoriques ont péri : à peine pouvoit-on ſe flatter d'en pouvoir recouvrer un ſeul ; cependant, ajoûte l'Auteur, tout n'a pas été perdu. Il reſte encore dans les Archives du Diocéſe pluſieurs tîtres de conſéquence & de la prémiére main ; & au défaut de quelques-uns de ces tîtres originaux, on

a conſervé des copies détachées qui les repréſentent.

Nôtre Auteur a eû encore recours à des Egliſes étrangéres, qui ont eû des relations, ſoit de dépendance ou de ſupériorité avec l'Egliſe de Meaux. Il n'a pas même négligé les traditions locales : car, quoiqu'il s'y mêle ſouvent bien des fables, il eſt du devoir d'un Hiſtorien attentif, de démêler ce qu'il y a de vrai d'avec ce qu'il y a de fabuleux dans ces Mémoires particuliers. On n'a pas, pourſuit l'Auteur, le même inconvénient à craindre des recherches de quelques Sçavans, qui ont conſacré leurs veilles à illuſtrer les Antiquités de leur Province, ou qui ont écrit dans le temps ce qui ſe paſſoit ſous leurs yeux. Ces Mémoires ſont ordinairemeut plus fidéles, plus exacts, & plus judicieux que les autres.

Le Diocéſe de Meaux en a fourni quatre de cette eſpéce ; les Mémoires de *Lenfant*, ceux de *Janvier*, ceux de M^r. *le Dieu*, & ceux de M. *Phelipeaux*. Cependant on n'accuſera pas ici nôtre Auteur de s'être épuiſé en

loüanges au ſujet de ces 4. Sçavans, dont le travail, comme il le reconnoît lui-même, a ſervi de baſe & de fondement au ſien ; il les traite même avec aſſés de rigueur.

„ Nicolas *Lenfant* étoit Procureur „ au Siége Préſidial de Meaux, pen„ dant les guerres du Calviniſme & „ de la ligue, & n'eſt mort qu'après „ l'an 1607. Il eut quelque part aux „ troubles qui agitérent le Royaume „ dans ces tems funeſtes : il a écrit „ jour par jour avec impartialité, ce „ qui ſe paſſoit alors de conſidérable „ à l'avantage de l'un & l'autre parti „ dans toute l'étenduë du Diocéſe „. Son impartialité doit être un peu ſuſpecte à moins qu'on n'en ait d'ailleurs de bons garans. Quoiqu'il en ſoit, l'original de ſon Manuſcrit ne paroît plus ; on aſſûre qu'il y en a une copie exacte dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. *Faron* de Meaux ; c'eſt celle qu'on a ſuivi dans cette Hiſtoire.

Pierre *Janvier* étoit fils d'un Médecin de Meaux. Il naquit le 20. Juin 1618. & eſt mort Curé de S. *Thibaut* proche l'Abbaye de S. *Faron*. On con-

ſerve dans ce Monaſtére ſept volumes *in folio* manuſcrits, preſque tous de ſa main, & de ſa compoſition, ſur l'hiſtoire de la ville & du Diocéſe de Meaux. C'eſt un fatras énorme de bonnes, & de mauvaiſes choſes, dit Dom *Touſſaint*, qui laiſſe dire le reſte par M. *le Dieu*. Celui-ci fait un caractére très-odieux de *Pierre Janvier*. On en jugera par ces traits ; „ cet homme, „ dit-il, aimoit la lecture & l'Hiſtoi- „ re ; mais il n'a jamais rien ſçû exac- „ tement ; ſon eſprit broüillon & toû- „ jours paſſionné étant incapable de „ prendre aucune idée juſte, ni de ſe „ faire aucun ordre. Avec un corps „ puiſſant, une forte ſanté, une tête „ de fer, & un grand loiſir, il a fait „ des recüeils immenſes dans une con- „ fuſion, où l'on ne voit goute. . . . „ Le pis eſt, ajoûte M. *le Dieu*; que „ cet eſprit dur & violent, cet hom- „ me mordant & médiſant, ne ſe „ poſſédoit pas quand il avoit une fois „ échaufé ſa bile, non ſeulement dans „ l'entretien, mais même étant dans „ ſon cabinet : là, il prenoit de ſang „ froid ſa plume trempée de fiel, pour

„ tracer des calomnies noires & des „ injures atroces, contre toutes sortes „ de personnes, sans épargner ni rang, „ ni caractére, ni dignité; il a répan- „ du ses traits perçans en mille en- „ droits de ses recüeils „. On conclut, que c'est avec raison qu'il a été méprisé des Evêques de Meaux, du Chapître, & des Abbés & Religieux de S. *Faron*; „ parceque c'étoit un fou, un „ original, &c. ayant seulement la „ mémoire garnie de beaucoup de „ faits historiques, & de toutes les „ médisances de son siécle „. Le P. *Duplessis* ajoûte à ce portrait pour dernier coup de pinceau, l'Epitaphe, où ce personnage s'est peint lui-même au naturel. La voici telle qu'on l'a trouvée écrite de sa main parmi ses papiers.

Ci gist le bon Prêtre *Janvier*
Des *Nouvellistes* le premier;
Pasteur, ou perpetuel Vicaire;
Sçavant & curieux Antiquaire;
D'Almanachs agréable Auteur;
Entre les Peintres Inventeur;
L'Ennemi déclaré des Moines;

L'Antagoniste des Chanoines ;
Le fleau des Bénédictins ;
Le bon ami des Capucins ;
Le plus fécond de tous les Poëtes,
Si de ses bons amis vous êtes ;
Faites en son nom un rondeau ;
Et priés Dieu sur son tombeau.

Entre les Originaux du nouvel Historien, après Pierre *Janvier* vient M. *le Dieu* lui-même, dont à la vérité, on épargne plus la mémoire qu'il n'a épargné celle de son Prédécesseur. Cependant en qualité d'Ecrivain, il n'est guéres plus ménagé. Après lui avoir fait la justice de reconnoître, qu'il a beaucoup travaillé à éclaircir l'histoire & les antiquités du Diocése, & que généralement parlant, il y a du profit à faire dans ses recherches, on ajoûte que la confusion qu'il reproche à *Janvier*, n'est presque rien encore en comparaison de celle, qu'on trouve dans ses propres papiers. Ce ne sont que des broüillons, sans ordre, sans méthode, sans suite & sans liaison. M. *le Dieu* n'est pas encore ici sans reproche, au sujet d'un autre

Ouvrage auquel il a eû quelque part, c'eſt le nouveau *Miſſel* de Meaux. Il fut chargé d'en revoir les épreuves; mais il ajoûta de ſon autorité privée des *Amen* pour le Peuple ou pour le répondant, non ſeulement aux oraiſons de l'ordinaire de la Meſſe & du Canon, mais encore aux paroles de la Conſécration & de la Communion du Prêtre; il expliqua auſſi dans les Rubriques qui traitent de la Meſſe haute ces paroles *ſubmiſsâ voce* par celles-ci, *id eſt ſine cantu.* Monſeigneur le Cardinal *de Biſſy* condamna ces additions par un Mandement public du 22. Janvier 1710, comme autant de nouveautés contraires à l'uſage immémorial, non ſeulement du Diocéſe de Meaux & de tous ceux de la Métropole; mais encore à celui de l'Egliſe univerſelle, & qui tendoient à favoriſer la pratique de ceux, qui récitent le Canon de la Meſſe à voix haute. Le Reviſeur en conçût tant de chagrin qu'il en mourût, dit l'Hiſtoire, le 7 d'Octobre 1713.

Entre les Auteurs conſultés pour la compoſition de l'Ouvrage, dont nous

tirons ce que nous venons de dire; Jean *Phelipeaux* est celui pour qui Dom *Duplessis* marque ici le plus d'estime. Il étoit d'Angers, Docteur, Grand-Vicaire, Chanoine & Official de Meaux, Trésorier de la même Eglise: il est mort le 3. Juillet 1708: il avoit été Précepteur de M. *Bossuet*, aujourd'hui Evêque de Troye, avec qui il fut envoïé à Rome par feu M. *Bossuet*, Evêque de Meaux, dans le tems du fameux démêlé de ce Prélat avec M. de *Fenelon*, Archevêque de Cambray. On a de lui un Journal de ce qui s'est passé à Rome au sujet de cette affaire, & cet Ouvrage est demeuré Manuscrit entre les mains de son neveu, jeune Avocat du Parlement de Paris, qui en est encore aujourd'hui le dépositaire. Nôtre Historien déclare que ce n'est point là, où il a puisé tout ce qu'on trouvera de nouveau dans cette Histoire sur cette célébre contestation. „ Le neveu, dit-il, jaloux des productions d'un oncle, dont la mémoire „ lui est toûjours chere, les conserve „ précieusement pour lui seul: mais

„ (ajoûte-t'on) dans une affaire qui „ s'est passée de nôtre tems, & où tant „ de monde a pris part, la vérité s'of- „ fre à nous de plus d'un endroit ; il „ seroit difficile qu'il n'y eût qu'une „ seule & unique voie de s'en assûrer. „ Indépendamment de ce *Journal*, dit „ l'Historien, le Lecteur n'aura pas „ de peine à s'appercevoir que je parle „ en homme instruit. Et si au lieu de „ l'Histoire de *Meaux*, où il semble „ qu'on ne doive avoir des yeux que „ pour M. *Bossuet*, il eût fallu travail- „ ler à celle de M. *de Fenelon*, j'étois „ en état d'écrire avec moins de réser- „ ve „. Le nouvel Historien dit encore, que s'il a parû écrire avec beaucoup de complaisance sur la soumission de M. *de Cambray*, & sur tout ce qu'il a rapporté de ce Prélat, il l'a fait sans affectation, & sans vouloir relever en cela son mérite au préjudice de feu M. de Meaux : cette Déclaration n'a pas empêché que D. *Toussaint* n'ait été relevé sur ce morceau de son Histoire, par M. l'Abbé *de S. André*, Vicaire Général à Meaux, dans un Ecrit public. Pour revenir avec l'His-

torien à M. *Phelipeaux*, qui a donné une Chronique, ou si l'on veut une Histoire des Evêques de Meaux, continuée jusqu'à la mort de M. de *Ligny*; on assûre que cet Ouvrage est travaillé avec beaucoup d'exactitude, & pouvoit faire honneur à son Auteur, si on l'eût imprimé tel qu'il est. Mais c'est un Ouvrage Latin, & qui d'ailleurs ne renferme que la vie des Evêques. A cela près on reconnoît que cette Histoire est très-bonne, & quoiqu'on s'en soit écarté quelquefois, elle a été d'une grande utilité au nouvel Historien. Nous avons suivi le R. P. Dom *Duplessis* dans tout ce détail, parcequ'il appartient à l'Histoire Littéraire, & qu'il contient des particularités sur des Auteurs. Arrivé au corps de l'Histoire, Dom *Toussaint* la partage en cinq Livres. Le premier s'étend depuis la naissance du Christianisme dans le territoire de Meaux, jusqu'au Pontificat de S. *Gilbert*, & renferme un espace de 750 ans. Le 2d. commence à S. *Gilbert* & est conduit jusqu'au Pontificat d'*Anseau*, ou au cinquiéme Concile de Meaux tenu en

Fevrier 1732.

1204. ce qui fait un espace de 200. ans. Le 3^e^. Livre s'étend depuis la mort d'*Anseau*, ou depuis le Pontificat de *Geofroy* de *Tressy*, jusqu'à celui de Guillaume *Briçonnet*, pendant l'espace de plus de 300. ans. Le 4^e^. renferme tout ce qui s'est passé de considérable dans le Diocése, depuis les premiers mouvemens du Calvinisme, jusqu'aux derniers troubles de la ligue, en commençant à Guillaume *Briçonnet*, & s'étend jusqu'à l'Episcopat de Jean de *Vieupont* : l'espace est de 100. ans ou environ. Enfin le 5^e^. & dernier Livre comprend tout le tems, qui s'est écoulé depuis le commencement du dix-septiéme siécle, jusqu'à présent.

Le P. *Duplessis* a mis en marge des Sommaires qui indiquent la matiére principale de chaque endroit. Ces *Sommaires* rassemblés sont comme l'analyse de tout l'Ouvrage, & pour la commodité des Lecteurs on les a effectivement réunis à la fin de la *Préface* ; mais l'Auteur n'a pas crû devoir charger ces mêmes marges de la note Chronologique des années. Il

croit ſeul que ces ſortes de notes ſont réſervées à ceux, qui écrivent par forme d'annales. Il y ſupplée en quelque ſorte par une Table Chronologique, que l'on trouvera à la fin du premier volume. Les années en cette Hiſtoire commencent au premier Janvier & finiſſent au dernier Décembre, ſans égard à l'ancien ſtile de les compter d'une Pâque à la Pâque ſuivante.

A ce corps d'Hiſtoire l'Auteur a joint divers Catalogues des Evêques, des Doyens, des Généraux d'Ordre, des Abbés & des Abbeſſes du Diocéſe; & pour un plus grand éclairciſſement de certains points de l'Hiſtoire, qui demandoient quelque diſcuſſion, on trouve à la fin du premier volume des notes ou des diſſertations ſéparées.

Le 2d. volume contient les Piéces juſtificatives au nombre de plus de 750. Ce ſont des actes ou des extraits de Tîtres qu'il falloit donner, dit l'Hiſtorien, parcequ'il n'eſt plus permis aux Auteurs (ce qui, ce ſemble, leur fait peu d'honneur) de rien

avancer que la preuve à la main ; d'un autre côté ces gros recüeils de Piéces ne sont destinés que pour un certain nombre de Lecteurs peu étendu, de sorte qu'il devroit être libre d'acheter les Histoires sans cet accessoire. On n'a pas crû aussi que l'Histoire d'une Eglise particuliére dût être séparée des Statuts Synodaux de la même Eglise. C'est là, comme le remarque judicieusement nôtre Auteur, que l'on peut s'instruire à fonds de la discipline ancienne & moderne d'un Diocése ; & ce sont aussi les traces de cette discipline, qu'un grand nombre de Lecteurs cherchent dans une Histoire Ecclésiastique. On donne donc encore ici tous ces Statuts sous le même tître de *Synodicon Meldense*. Enfin, le second volume est terminé par un poüillé des Benefices du Diocése, le plus exact qu'il a été possible de faire, & tel qu'il en faudroit, dans un Recüeil nouveau, pour chaque Diocése du Royaume. Tels sont les aggrandissemens de l'Histoire, qui jusqu'à present nous a retenus dans ses dehors. *Voyés l'Article suivant.*

Fevrier 1732.

ARTICLE XIV.

HISTOIRE DE L'EGLISE de Meaux, &c.

Suite de l'Article précédent.

A L'ouverture du premier Livre, on a une notice exacte de la situation & de l'étenduë du Diocése de Meaux, lequel renferme une partie de la Brie, & de l'Isle de France. Il est borné au septentrion par les Diocéses de Senlis & de Soissons; à l'Orient par le même Diocése de Soissons & par celui de Troïe; au midi par le Diocése de Sens, & au couchant par celui de Paris. La ville Episcopale, qui n'est qu'à dix petites liües à l'Orient de Paris, en remontant un peu vers le Nord, tient un rang considérable entre les anciennes villes de France. Il est vrai que *César* dans ses *Commentaires*, n'en fait aucune mention, sur quoi l'on conjecture que de son tems les Peuples de Meaux faisoient encore partie de ceux de Paris; mais *Strabon* qui vivoit peu de tems

après *César*, & après lui, *Pline* & *Ptolomée* distinguent d'un nom particulier la ville & les Peuples de *Meaux*.

Cette ville est divisée en deux parties, dont l'une regarde le septentrion, & l'autre le midi. La prémiére retient le nom de ville, & la 2e. s'appelle le *Marché*. Celle-ci fait aujourd'hui comme une seconde ville, depuis qu'un Comte de Champagne jugea à propos de les séparer, en détournant le cours de la Marne.

On fixe ici l'époque de l'établissement de la Religion dans le territoire de Meaux, au tems de la Prédication de S. *Denis* 1er. Evêque de Paris; c'est-à-dire, vers le milieu du 3e. siécle. Car on tient, dit nôtre Auteur, que le Peuple de Meaux & celui de Paris ne faisoient en ce tems-là qu'un même Peuple; & qu'ils sont redevables l'un & l'autre de la connoissance de l'Evangile à S. *Denis*. Ce ne fut que vers l'an 375. que les Peuples de Meaux furent détachés de ceux de Paris, pour former un Diocése distinct, & indépendant du premier. Saint

Sainctin en fut alors établi premier Evêque ; mais comme tous ces points demandent une discussion particuliére, ils sont examinés dans une *Dissertation* à part, qu'on renvoye avec plusieurs autres de même nature à la fin de ce premier volume.

Pour ce qui est de S. *Sainctin*, qu'on met à la tête de ceux qui ont gouverné l'Eglise particuliére de Meaux, on honore sa mémoire à Meaux le 11^e. d'Octobre. L'Historien souhaiteroit, dit-il, pouvoir entrer dans le détail de ses actions ; mais il avouë de bonne foi qu'il n'y a aucun fond à faire sur les actes que nous avons de ce S. Evêque ; on ignore le tems précis de sa mort : D. *Toussaint* ne croit pas qu'on puisse douter avec M. de *Tillemont*, qu'elle ne soit arrivée à Meaux, & non pas à Verdun. La raison qu'il en apporte, prise du lieu où est bâtie l'Eglise de ce Saint à Meaux, ne paroîtra peut-être pas tout-à-fait convaincante.

La Chapelle qui fut élevée sur le tombeau du S. Prélat dans *le Marché de Meaux*, ne fut d'abord qu'un

ſimple Oratoire de dévotion. Il s'en forma dans la ſuite une petite Abbaïe, qui fut donnée vers le milieu du neuviéme ſiécle à un nommé *Vandelmar* par *Hubert*, Evêque de Meaux. Ce *Vandelmar* étoit diſciple de *Hilduin*, Abbé de S. Denis. On le ſoupçonne, dit-on, d'avoir fabriqué lui-même la Lettre attribuée à *Hincmar*, Archevêque de Reims, où ſe trouve l'hiſtoire fabuleuſe de S. *Sainctin*. Au reſte cette ancienne petite Abbaïe n'eſt plus aujourd'hui, qu'une ſimple Egliſe Collégiale & Paroiſſiale, composée de 12. Prébendes.

Après ſaint *Sainctin* on comptoit au neuviéme ſiécle dix-neuf Evêques de Meaux, juſqu'à S. *Faron*. On donne ici leurs noms; & dans ce nombre on fait ſur-tout mention d'un S. *Antonin*, dont on aſſûre que le culte n'eſt guéres moins ancien dans l'Egliſe de Meaux que celui de S. *Sainctin*. On n'oſe cependant aſſûrer qu'il ait gouverné cette Egliſe en qualité d'Evêque. Après lui vient ſaint *Rigomer* ou Rigomé. Un Auteur du douziéme ſiécle, le fait natif du territoire de

 Meaux,

Meaux, & loüe beaucoup sa fermeté contre les ennemis de l'Eglise : c'est tout ce qu'on dit de ce Saint, dont la Fête se célébre le 28. de Mai. S. *Medouée* autre Evêque de Meaux assista à un Concile d'Orleans, tenu en 549. &, au 2d. Concile de Paris l'an 555. il étoit contemporain de S. *Lubin*, Evêque de Chartres.

Baudoald, aussi Evêque de Meaux, étoit ami de *Fortunat* de Poitiers, qui loüe dans ses vers la bonté de cœur de ce S. Prélat, sa grande pieté, son éclatant sçavoir, enfin la fidélité avec laquelle il pratiquoit la Loi du Seigneur. *Gondoad* précéda immédiatement S. *Faron* dans le Siége Episcopal de Meaux, qu'il occupoit en 614. lorsqu'il donna le voile de la Religion à Ste. *Fare*, & en 625. lorsqu'il assista au Grand Concile qui fut assemblé cette même année à Reims, où l'on se rendit de tous les endroits de la monarchie Françoise.

Quant à S. *Walbert* nommé faussement entre les Evêques de Meaux ; le nouvel Historien le retranche absolument de ce nombre ; & il prouve

dans ſa note 8e. qu'il ne fut jamais qu'Abbé du Luxeüil, qu'il ſuccéda dans ce Monaſtére à S. *Euſtaſe* dix ans après la mort de S. *Colomban*, & qu'il le gouverna pendant 40. ans, ſçavoir depuis l'an 625. juſqu'en 665. Or, ajoûte-t'on, pendant tout ce tems-là même S. *Faron* a rempli le Siége Epiſcopal de Meaux.

Avant que de paſſer au tems de l'Epiſcopat de S. *Faron*, on fait ici mention des deux Saintes, qui ont illuſtré le Diocéſe de Meaux par l'éclat de leurs vertus, & qui ont donné naiſſance à deux célébres Monaſtéres, dont l'un ſubſiſte encore dans preſque toute ſon ancienne ſplendeur. L'une de ces ſaintes Vierges eſt Ste. *Celine*, qui vivoit ſous le Regne de Childeric, pére du grand *Clovis*, c'eſt-à-dire, environ l'an 470. On croit qu'elle étoit de la ville même de Meaux, ou des environs; que ſa famille tenoit un rang conſidérable parmi la nobleſſe du Païs; & qu'elle avoit été élevée d'une maniére fort chrétienne. Elle ſe trouvoit en âge d'être mariée, & étoit même déja fiancée à un jeune

homme du lieu, lorſque ſainte *Geneviéve* vint à Meaux, où ſa ſainteté étoit en grande vénération. *Celine* n'eut pas plûtôt apris ſon arrivée, qu'elle accourut à elle, & que renonçant à ſes premiers engagemens; elle lui demanda l'habit dont la Sainte avoit coûtume de revétir les Vierges, qui ſe conſacroient à Dieu ſous ſa conduite. Le jeune homme à qui *Celine* avoit été accordée, ayant ſçû ce qui s'étoit paſſé, ſe tranſporta auſſitôt à Meaux, la vengeance dans le cœur. *Geneviéve* auprès de qui *Celine* s'étoit retirée pendant ſon ſéjour à Meaux, ſe refugia dans l'Egliſe avec elle, & Dieu, dit-on, qui voulut favoriſer un deſſein dont il étoit l'Auteur, permit que la porte du Baptiſtére s'ouvrit d'elle-même, & par ce moïen ces deux ſaintes Vierges trouvérent ſur le champ l'azile, qu'elles cherchoient contre la violence d'un amant furieux & paſſionné.

On prétend que c'eſt là le premier miracle dont Dieu ait honoré l'Egliſe de Meaux. On aſſûre que ſainte *Geneviéve* en a fait pluſieurs autres dans le

territoire de cette ville, ſoit de ſon vivant, ſoit après ſa mort. On en rapporte ici quelques-uns de fort circonſtantiés, qui ſe firent ſur-tout dans la tranſlation de ſes Reliques à Paris, au neuviéme ſiécle, pour les préſerver de la fureur des Normans.

Cent-cinquante ans ou environ après ſainte *Celine*, parût dans le Diocéſe de Meaux une ſainte *Fare*, nouveau miracle de ſainteté, dit nôtre Hiſtorien. Elle devint dans la ſuite Fondatrice & premiére Abbeſſe de la célébre Abbaïe de *Faremouſtier*. Ce fut l'Evêque *Gondoald* qui connoiſſant ſon éminente vertu l'établit, toute jeune qu'elle étoit encore, mere & maîtreſſe d'un grand nombre de ſaintes Vierges, que ſon exemple & l'éclat de ſa ſainteté attirérent auprès d'elle. Ce S[t]. Prélat monta ſur le Siége de Meaux vers l'an 626. il fonda l'Abbaïe de ſainte Croix qui porte aujourd'hui ſon nom, & mourut le 28. d'Octobre 672. Son corps repoſe dans ſon Abbaïe : on peut lire en cette Hiſtoire les principaux actes de ſa Vie. On rapporte au Pontificat de S. *Faron*, la

fondation de la célébre Abbaïe de *Joüarre* au Diocése de Meaux, qui précéda de plusieurs années celle de S. *Faron*. On la rapporte communément à l'an de J. C. 630. Elle reconnoît pour sa premiére Abbesse sainte *Thelechilde*, qui paroît l'avoir gouvernée jusque vers l'an 660, on cite sur cela D. *Mabillon*; puis on ajoûte „ la „ vie cachée qu'elle menoit en Dieu, „ éclatoit si peu au dehors, que le „ détail en est demeuré inconnu à la „ postérité; mais l'inscription qui fut „ mise sur son cercüeil peu de tems „ après sa mort, & qui subsiste enco- „ re aujourd'hui presque entiére, nous „ apprend qu'elle étoit d'une illustre „ naissance „.

Ce qui contribua le plus à la gloire de l'Abbaïe naissante de *Joüarre*, fut d'avoir élevé dans son sein deux Vierges illustres, sainte *Bertile* & la vénérable *Etherie*, qui meritérent peu de tems après d'être établies Abbesses, l'une de *Chelles*, & l'autre de N. Dame de Soissons. On met ici un abrégé de leur Vie, qui donne une haute idée de leur sagesse & de leurs insignes

vertus. Il y avoit environ 9. cens ans que le corps de ces Saintes & de quelques autres reposoient dans deux chapelles de *Joüarre*, lorsqu'ils furent levés de terre pour être transportés dans la grande Eglise de l'Abbaïe. La cérémonie se fit avec solemnité le 13. d'Octobre 1627. en présence de la Reine *Marie de Medicis*, mere du Roi Loüis XIII. par Philippe de *Cospean*, alors Evêque de Nantes, & qui le fut depuis de Lisieux.

Vers l'an 634. fut fondée l'Abbaïe de *Rebais* dans le Diocése de Meaux, S. *Aile*, Moine de Luxeüil, illustre par sa naissance & plus encore par ses vertus, en fut établi premier Abbé. S^t. *Gilbert* après lui avoir succédé à *Rebais*, fonda les Abbaïes de *Jumiége*, de *Nermoustier*, de *Pavilli*, de *Montivilliers*, & de S. *Benoît de Quincy*. Saint *Rieal*, aussi son disciple, monta sur le Siége Archiépiscopal de Reims, & donna naissance à l'Abbaïe d'*Orbais*, Diocése de Soissons, sous la conduite de *Leudmar* sorti de *Rebais* comme lui. Dans la suite on vit encore briller à *Rebais* S. *Gautier*, premier Abbé

de S. *Martin* de Pontoiſe ; l'Abbé *Warin*, Profés de Corbie en Picardie, qui fut en même tems Abbé de la nouvelle Corbie en Saxe ; le célébre Abbé *Noël*, Chancellier de France, ſous le Roi Loüis le jeune.

Entre les Saints qui illuſtrérent le Diocéſe de Meaux du tems de S. *Faron*, il n'en eſt point de plus renommé ſoit pour l'étenduë de ſon culte, ſoit pour la multitude de miracles qui s'operérent par ſon interceſſion, que ſaint *Fiacre* : il étoit venu d'Irlande & ſelon quelques autres, il étoit fils d'*Eugéne*, Roi d'Ecoſſe ; il paſſa en France pour y mener une vie érémitique, & fixa ſa demeure dans le territoire de Meaux. Là le nouvel Anachoréte s'appliqua à bécher la terre, & il vécut des travaux de ſes mains. Il bâtit un Oratoire qu'il dédia à la S^te^. Vierge : il y paſſoit en priéres une grande partie du jour, & de la nuit : plein de tendreſſe & de charité pour les paſſans, il leur apprêtoit à manger de ſes propres mains, & leur donnoit le couvert : ſouvent il les guériſſoit dans leurs infirmités corporelles ;

mais l'entrée de ſon Hermitage étoit interdite aux femmes ; il s'en tenoit ſur ce ſujet à la ſévérité de la Régle de S. *Colomban*. Cette coûtume eſt encore aujourd'hui reſpectée ; les Dames chrétiennes s'abſtiennent religieuſement de mettre le pié dans l'intérieur de la Chapelle, où il fut inhumé ; celles qui plus hardies que les autres ont voulu franchir les bornes qui leur étoient preſcrites, en ont été punies ſur le champ. On en rapporte ici un exemple : en 1623. une femme du fauxbourg S. Germain à Paris, s'imaginant qu'il étoit au deſſous d'elle de s'aſſujettir à la Loi commune, entra tête levée dans la Chapelle ; auſſitôt frappée comme d'un coup de foudre, elle devint folle & furieuſe. La feuë Reine *Anne* d'Autriche, de pieuſe mémoire, avoit trop de Religion pour ſe croire permis ce que les Saints n'approuvent pas : elle alla en 1641. rendre ſes hommages au tombeau du Saint : elle s'y confondit dans la foule des Pelerins : elle ſe proſterna de loin, & offrit humblement ſa priére ; & quelque privilége qu'elle ſçût être

attaché à la Majeſté Roïale, la religieuſe Princeſſe s'abſtint d'entrer dans ce Sanctuaire. Après cette courte digreſſion, on pourſuit la Vie de S. *Fiacre*, juſqu'à ſa mort. On parle du culte qu'on lui rend & qui s'eſt étendu, non ſeulement dans toutes les Provinces de France, mais même juſqu'en Italie, où l'on a vû dans ces derniers tems une nouvelle Egliſe, érigée en l'honneur du S. Anachoréte par la piété des Ducs de Toſcane, dans l'enceinte d'une de leurs Maiſons de plaiſance, pour laquelle ils ont demandé des Reliques du Saint, & en ont obtenu premiérement de la Reine Marie de Médicis en 1627. & enſuite de feu M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux en 1695.

S. *Fiacre*, ſelon les Hiſtoriens dont on a extrait ici les principaux actes de ſa vie, eût une ſœur nommée *Syre*, qui paſſa en France à l'exemple de ſon frére, & qui embraſſa comme lui l'état Monaſtique. L'Abbaïe de *Faremouſtier*, qui ſe glorifie de l'avoir élevée dans ſon ſein, en fait la Fête le 23. d'Octobre.

L'Auteur de cette Hiſtoire nous fait une peinture affreuſe de l'état déplorable de l'Egliſe de France au VII^e. ſiécle, qu'il appelle un ſiécle de fer, où la puiſſance déſordonnée des Maires du Palais uſurpateurs de la puiſſance ſouvéraine, aſſujétiſſoit nos Rois mêmes à leur volonté. Les guerres inteſtines & étrangéres mettoient le feu aux quatre coins du Royaume: la licence des Peuples pouſſée à l'excès, n'étoit plus retenuë par le frein de la Religion, tout étoit débordé dans l'Egliſe & dans l'Etat. Au milieu de ce débordement affreux, le Diocéſe de Meaux ſe reſſentit comme les autres de la corruption générale. *Boniface*, Archevêque deMayence, en a tracé un tableau en racourci, que l'Auteur préſente d'après ce Saint. On voit enſuite les célébres converſions d'*Oger*, ſurnommé fauſſement *le Danois*, & de *Roger*, Officier de l'Empereur *Lothaire* 1^er. Suivent après cela les deux premiers *Conciles* de Meaux, dont on rapporte les Canons, & l'on reléve l'erreur de quelques Théolo-

giens au sujet du premier Concile tenu dans cette ville.

Au 2^d. Livre de cette Histoire, l'on présente d'abord l'état de l'Eglise de Meaux sur la fin du X^me. siécle & au tems de S. *Gilbert*. Ce fut sous le Pontificat de ce Saint, que les Chanoines s'ennuïant de vivre en Communauté sous la direction de leur Evêque, il fallut en venir à un partage des biens de l'Evêché entre-eux & les Evêques; & ce partage, dit nôtre Auteur, qui rendit chacun maître, & libre possesseur de son revenu, fit insensiblement évanoüir l'ancienne vie cléricale. On ne voit guéres dans tout le cours de ce second Livre, que des érections de nouvelles Abbaïes, ou des Prieurés qui se formérent, du démembrement, que l'on fit des anciens Monastéres, sous les différens Evêques qui gouvernérent successivement l'Eglise de Meaux, jusqu'à l'élection de Geofroi de *Tressy*, que l'on compte pour le 16^e. Evêque de cette Eglise, qui fut élevé sur ce Siége l'an 1208.

Avant ce tems-là deux célébres Monastéres du Diocése de Meaux,

ſçavoir, *Joüarre* & *Rebais*, commencérent ſous le Pontificat de Burchard à ſe prétendre exempts de la Juriſdiction de l'Ordinaire. Le Prélat pour maintenir les droits de ſon Egliſe, s'oppoſa avec fermeté à cette prétention ; l'Auteur envoie le détail de cette querelle au Livre ſuivant, pour paſſer à un événement d'une autre nature, qui fit un grand éclat dans l'Egliſe de France. *Thomas de Villeneuve*, Prieur de l'Abbaïe de S. Victor de Paris, fut aſſaſſiné le Dimanche 19. de Septembre 1133. auprès de Gournai ſur Marne, comme il revenoit de Chelles, par les neveux de *Thibaud*, Archidiacre de Paris. *Geofroi*, Evêque de Chartres & Légat du S. Siége, manda auſſi-tôt, à la ſollicitation de l'Evêque de Paris, aux Archevêques de Reims, de Roüen, de Tours & à leurs Suffragans, de ſe rendre à *Joüarre* pour juger cette affaire. *Hugues*, Evêque de Grenoble, & les Chartreux en écrivirent aux Péres du Concile, & S. Bernard de ſon côté agit fortement auprès du Pape.

Les Prélats frappérent d'excommu-

nication les meurtriers, & *Innocent* II. confirma la Sentence. Cependant, comme il la trouva encore trop moderée, il défendit de célébrer les divins Offices en quelque lieu que se trouvassent ces assassins, & prononça l'anathéme contre quiconque leur donneroit azile, ou agiroit en leur faveur.

Entre diverses fondations d'Abbaïes qui furent faites en ce tems-là au Diocése de Meaux, on fait une mention spéciale de celle de *Juilli*, rapportée à l'année 1182. sous l'Episcopat de *Simon* 1er. du nom. Dans les derniers tems elle a été soustraite à la Congrégation des Réguliers de sainte *Geneviéve*, pour être unie à celles des Péres de l'Oratoire. Ils y doivent entretenir un Collége pour l'éducation Catholique de la jeunesse. M. *Seguier* étoit Evêque de Meaux dans le tems que cette union fut faite : il n'y consentit qu'aux conditions suivantes : 1mt. que l'Evêque de Meaux joüira dans cette Maison de toutes jurisdictions, droit de correction, & de visite : 2mt. qu'il y exercera toutes

les fonctions Episcopales : 3^mt. que les PP. de l'Oratoire tiendront Séminaire à *Juilli*, si l'Evêque le juge à propos : 4^mt. qu'ils y recevront les Ordinans à leurs frais 15. jours avant l'ordination : 5^mt. qu'ils y acquiteront l'Office divin : 6^mt. qu'ils y nourriront *gratis* deux Séminaristes au choix de l'Evêque ou de son Grand Vicaire.

En l'année qui suivit l'érection de *Juilli* en Abbaïe, *Alberic* II. Comte de *Dammartin*, *Mathilde* son épouse, & *Renaud*, Comte de Bologne leur fils, confirmérent la donation du Prieuré de *Dammartin*, que ses Prédécesseurs avoient faite aux Chanoines Réguliers de S. *Martin* aux Bois, Diocése de Beauvais, dés l'an 1113. Il y avoit un Prieur-Curé à *Dammartin*, & six autres Chanoines, qui lui servoient de Vicaires. Ces Seigneurs avoient accordé des droits & des priviléges considérables au Prieur.

L'Abbaïe *de S. Martin* aux Bois posséde encore dans le Diocése de Meaux quelques autres Prieurés-Cures, & ce sont les Jésuites du Collége de Louis le Grand à Paris, qui nomment

à toutes les Cures aussi-bien qu'à celle de Dammartin, depuis l'union qui a été faite à ce Collége de la Mense Abbatiale de *S. Martin* aux Bois, par Bulle du 20. Mai 1677. & par Lettres Patentes du mois d'Août 1679.

Nous finirons l'extrait des deux premiers Livres de cette Histoire, par quelques traits de la Vie des SS. *Felix de Valois* & S. *Jean de Matha*, Fondateurs de l'Ordre de la S^te^. Trinité pour la redemption des Captifs, Ordre né dans le Diocése de Meaux, & confirmé par une Bulle autentique du Pape *Innocent III.* en date du 17 Décembre de l'année 1198. L'Historien en donne ici un Abrégé assés étendu, dont nous nous contenterons de recueillir quelques articles.

Ce fut sous le Pontificat d'*Anseau*, Parisien, de famille noble, qui succéda à *Simon* I. & est compté le 60^e^. Evêque de Meaux, que parurent deux illustres Solitaires, *Jean de Matha* & *Felix de Valois*. Celui-ci que quelques-uns croient avoir été de l'ancienne Maison de *Crepy* ou de *Valois*, & que d'autres croient n'avoir eû ce surnom

qu'à cauſe du long ſéjour qu'il fit dans ce canton, étoit né le 19. Avril, l'an 1127. Prévenu dès ſa plus tendre jeuneſſe de la grace du Seigneur, il s'étoit retiré dans les Bois de *Cerfroi*, entre *Gandelu & la Ferté-Milon*; là il s'étoit pratiqué un Ermitage composé d'une celulle, & d'un petit Oratoire, où il ſe livroit à toutes les rigueurs de la pénitence, d'une maniére qui n'étoit connuë que de Dieu ſeul. Le S. Ermite eſperoit de mourir dans l'obſcurité de cet état, lorſque la Providence qui avoit d'autres deſſeins ſur lui, conduiſit dans ſa ſolitude celui qu'elle devoit lui aſſocier, pour les faire paroître au grand jour.

C'étoit le B. *Jean de Matha*, né au mois de Juin 1160. dans le bourg de *Faucon* aux extrémités de la Provence, & baptiſé le jour de la nativité de S. Jean, dont on lui donna le nom. Ses parens, qui n'étoient pas moins diſtingués par leur vertu que par leur nobleſſe, prirent un ſoin tout particulier de le faire élever dans la piété. On voit ici le caractére aimable du jeune de *Matha* dans ſon enfance, &

la maniére dont Dieu le conduisit comme par degré, aux plus sublimes vertus dès sa tendre jeunesse. Après avoir fait ses premiéres études à Aix en Provence, avec tout le succès qu'on pouvoit attendre d'un génie heureux, & né pour les sciences; son pére, qui connoissoit toutes ses belles dispositions, l'envoïa étudier les sciences à Paris. Il parut avec distinction dans l'Université, où l'on lui fit prendre les degrés ordinaires; & malgré la répugnance qu'il avoit pour toutes sortes d'honneurs, il reçût enfin le bonnet de Docteur dans la Faculté de Théologie. Sa modestie en souffrit; mais l'obligation qui lui fut imposée vers le même tems, de prendre l'Ordre de Prêtrise, fit encore connoître d'une maniére bien plus éclatante, la profondeur de son humilité. Dieu voulut accompagner d'une faveur singuliére, non seulement son ordination, mais encore la célébration de sa premiére Messe. Il l'a dit dans la Chapelle de l'Evêché: l'Evêque *Maurice* de *Sully*, les Abbés de S. *Victor* & de sainte *Geneviéve*, & le Recteur de

l'Université y assistérent. Dans ce jour de graces & de bénédictions, Dieu commença à lui faire connoître la vocation particuliére, qu'il devoit lui donner pour travailler à délivrer ses fréres de la servitude des Infidéles. On voit ici comment *Jean de Matha* s'associa à S. *Felix* dans ce généreux dessein; & comment par une inspiration particuliére du ciel, ils entreprirent ensemble le voïage de Rome, où ils furent reçûs du Pape *Innocent* III. comme deux Anges que Dieu lui adressoit. L'Evêque de Paris, *Eudes* de *Sully*, & l'Abbé de S. *Victor*, furent chargés de la part de ce grand Pontife, de leur tracer une Régle pour la Rédemption des Captifs. On rapporte ici tous les Statuts de ce nouvel Ordre, qui furent approuvés par le S. Pére, à quelque changement près qu'il y fit. Tout cela est exposé dans un assés grand détail: on y marque les diverses modifications qui ont été faites à la premiére Régle par les Papes *Honorius* III. Clement IV. & Adrien VI. On n'oublie pas la réforme des Trinitaires déchaussés, établis

en Eſpagne par une Bulle de Clement VIII. du 20. d'Août 1599.

A peine les deux Fondateurs eurent-ils obtenu la confirmation de leur nouvel Inſtitut, & la Régle qu'ils devoient ſuivre, qu'ils revinrent en France comblés de bénédictions : ils allérent ſe préſenter au Roi *Philippe Auguſte*, qui ſur le récit de ce qui s'étoit paſſé à Rome, agréa l'établiſſement de leur Ordre dans ſon Roïaume, il le favoriſa même par ſes largeſſes autant que par ſon autorité : *Marguerite de Blois*, leur donna en même tems vingt arpens de bois, & d'autres biens dépendans de la Seigneurie de *Gandelu*, à condition de faire ratifier cette donation par les héritiers de Hugue d'*Oiſy*, Vicomte de Meaux ſon premier mari. Cette Princeſſe étoit alors mariée en ſecondes nôces à *Othon* 1er. Comte de la haute Bourgogne. Les vingt arpens de bois donnés par cette Comteſſe, paroiſſent être le lieu même, où les deux SS. Solitaires avoient demeuré quelque tems, & il porte encore aujourd'hui le nom de champ des Ermites. Car le Monaſtére

de *Cerfroi*, qui est la maison Chef d'Ordre, qu'ils bâtirent à leur retour de Rome, fut construite à demi lieüe ou environ de leur premiére habitation.

Plusieurs autres Seigneurs signalérent leur libéralité envers cette Maison; on nomme entre autres, les Seigneurs de la maison de *Chatillon*, & en particulier *Gaucher de Chatillon*, Connétable de France; Philippe 2^d^. Seigneur de *Nanteüil*, & d'autres de cette maison issuë de celle de *Crepy* en Valois; on met encore au nombre des insignes bienfacteurs du Monastére de Cerfroi, *Thibaud* VII. Comte de Champagne, *Alphonse*, Comte de Poitiers & de Toulouse, l'un des fils du Roi S. Loüis; les Seigneurs des *Barres*, Mathieu, Seigneur d'*Oisi* & de *Monmirel*, Isabeau de *Monmorenci*, femme de Jean de Chatillon, laquelle y choisit sa sépulture; & enfin Marguerite de *Luxembourg*, femme d'Anne de *Monmorenci*, Connétable de France. Le B. *Jean de Matha*, afin d'accomplir le principal devoir de sa vocation, fit divers voïages à Maroc & à Tunis,

pour la Rédemption des Captifs, qui gémissoient sous la dure servitude des Mahométans. Sa vie y fut souvent en danger, & sa personne exposée aux plus affreux tourmens. ce fut après un de ces voïages en Barbarie, qu'épuisé de fatigues & de travaux immenses, joints à de continuelles austérités qu'il ne discontinua jamais, il se vit obligé de demeurer à Rome le reste de ses jours, pendant que son Collégue S. *Felix de Valois* travailloit avec succès à la propagation de son Ordre en France. Il lui procura vers ce même tems une maison dans Paris, située au quartier de l'Université proche la ruë S. Jacques, en un lieu où étoit déja une Chapelle dédiée sous le nom de S. Maturin. Et c'est de là que le nom de *Maturins* a été donné par toute la France aux Religieux si respectés de l'Ordre de la sainte Trinité, ou de la Rédemption des Captifs. Le B. *Felix* mourut peu de tems après le 4^{e}. de Novembre de l'an 1212. âgé de quatre-vingt-cinq ans & sept mois, dans la solitude de *Cerfroi*, où il fut inhumé.

Fevrier 1732.

S. *Jean de Matha*, ne ſurvêcut à S. *Felix* que d'un an & ſix ſemaines. Il paſſa les derniéres années de ſa vie dans Rome, à viſiter les priſonniers, à conſoler les malades & à les aſſiſter, à ſoulager les pauvres dans leurs beſoins, & à annoncer la parole de Dieu au Peuple. Ces derniers travaux l'épuiſérent entiérement, & le conſumérent comme une victime, dont le long ſacrifice ne finiſſoit que par le feu de ſa charité. C'eſt ainſi que s'en exprime nôtre Hiſtorien. Il mourut en 1213. le 17. Décembre, ſuivant la plus commune opinion, quoique d'autres ayent reculé le tems de ſa mort au 17. du même mois de l'année ſuivante. On finit ici la vie de ces deux Saints par le culte Religieux dont l'Egliſe honore leur mémoire. Dans un autre Extrait, on rendra compte des trois derniers Livres, qui renferment des événemens d'une toute autre conſéquence, & bien plus dignes de l'attention du Public, que tout ce que nous avons eu à repréſenter juſqu'ici.

Fevrier 1732.

ARTICLE XV.

LETTRE SUR LE VERITABLE Auteur de l'explication de la Fontaine de Fonteſtorbe, *donnée ſous le nom du P.* Planque, *de l'Oratoire. A Montpellier, chés François* Rochard. 1731. *Brochure in* 8°. *de* 12. *pages.*

CEtte Lettre eſt adreſſée à l'illuſtre M. DE BON, ſi connu & ſi eſtimé des Sçavans. Le point qu'on ſe propoſe d'y éclaircir, pique d'autant plus la curioſité, que le fait eſt récent, & que le Public eſt intéreſſé à ne pas ſe laiſſer impoſer ſur le nom des vrais Auteurs. Voici le ſujet & l'occaſion de ce Procès Littéraire. En 1709. M. *Aſtruc* donna à la Société Roïale des Sciences de Montpellier, deux Mémoires ſur les Fontaines, qui ont une eſpéce de flux & de reflux, & en parriculier ſur celle de *Fonteſtorbe* dans le Comté de Foix. On obſerve dans le premier Mémoire, que la Fontaine de *Fonteſtorbe*, après avoir

coulé huit ou neuf mois de l'année avec beaucoup d'égalité & ſans interruption, n'a qu'un cours intermittant & alternatif pendant les trois ou quatre mois de ſéchereſſe : de ſorte qu'alors elle baiſſe inſenſiblement pendant 36. minutes, ou environ, juſqu'à ceſſer même de couler ; on la voit enſuite croître peu à peu durant 32. min, & lorſqu'elle eſt parvenuë à une certaine hauteur, elle jette une grande quantité d'eau, & baiſſe bientôt après ; ce qui ſe réïtére avec une grande régularité & ſans diſcontinuation, juſqu'à ce que les pluïes faſſent ceſſer, ou cachent par leur abondance ce jeu de la nature. Dans le ſecond Mémoire, M. *Aſtruc* entreprend de découvrir les cauſes phyſiques de cè phénoméne. 1^{mt}. Il admet dans l'intérieur de la Fontaine deux baſſins l'un au deſſus de l'autre, qui communiquent enſemble par un ſiphon renverſé, dont la plus longue branche répond au baſſin inférieur. 2^{mt}. Il établit au deſſous de la principale ouverture, différentes iſſuës ſecrétes, par où le baſſin inférieur ſe vuide dans

 le lit,

le lit, où coulent les eaux de la Fontaine. Telle eſt l'explication ingénieuſe, dont perſonne n'avoit encore oſé diſputer à M. *Aſtruc* d'être l'Auteur.

Mais l'année derniére 1731. on publia à Toulouſe une petite Brochure, ſous le titre d'*Obſervations ſur la Fontaine de Fonteſtorbe, accompagnées de l'explication de tout ce qu'elle a de remarquable, par le P.* PLANQUE *de l'Oratoire, de la Société des Sciences de Toulouſe, tirées des Régiſtres de cette Société.* Or cet Ouvrage contient les mêmes choſes, que les Mémoires de M. *Aſtruc.* On reconnoit les Obſervations données en 1709. par M. *Aſtruc*, dans celles qui ſont aujourd'hui publiées comme nouvelles, ſous le nom du P. *Planque*. L'explication moderne ne différe en rien de l'ancienne : mêmes principes, même application de ces principes, mêmes faits allégués de part & d'autre. En un mot, ces deux Ouvrages ſont en tout ſemblables, au ſtile près ; ou plûtôt, ils ne ſont différens qu'autant qu'un extrait peut l'être de l'Ouvrage même, ſur lequel il a été fait. On peut encore ajoûter

cette autre différence ; c'eſt que les Mémoires de M. *Aſtruc* ſont manuſcrits, & que les Obſervations du P. *Planque* viennent d'être imprimées.

Voilà l'expoſition du fait : ſur quoi l'on demande, quel eſt le véritable Auteur de ces *Obſervations*, &c. Eſt-ce M. *Aſtruc*, ou le P. *Planque* ? Lequel des deux a imité, ou copié, ou adopté les découvertes de l'autre ? Et tel eſt le point précis de la diſpute, que l'Auteur de cette Lettre examine & diſpute avec beaucoup d'art. Il convient d'abord que M. *Aſtruc* eſt à couvert de tout reproche de ce côté-là, & que les préjugés ſont tout entiers contre le P. *Planque*. Mais ajoûte-t'il, les préjugés ne ſuffiſent pas pour décider la queſtion. Que le P. Planque ait pû copier cette Diſſertation d'après un autre ; que cela ſoit même très-vrai-ſemblable, il ne s'enſuit pas qu'il l'ait fait. Car, „ ce qui „ prouve préciſément qu'une choſe „ peut être, prouve auſſi par là-même, qu'elle peut n'être pas ; & ce „ qui n'eſt que vraiſemblable, peut „ abſolument être faux „. L'Auteur

commence ici à découvrir ſon deſſein, & l'on voit par ce peu de paroles, qu'il prétend juſtifier le P. *Planque*, du vol littéraire, dont il eſt accuſé. Il a, dit-il, „ des raiſons convain-„ cantes, pour prouver que ce R. Pé-„ re n'eſt pas un vil copiſte, qui ne ſe „ pare que des dépoüilles d'autrui, & „ que c'eſt à bon droit qu'il prend le „ tître d'Auteur „. Sans prendre parti dans cette diſpute, nous allons expoſer les raiſons de l'anonyme en faveur du P. *Planque*, afin de mettre le Public en état de porter ſon jugement.

1ere. *Raiſon.* Le P. *Planque*, dit nôtre Auteur, „ eſt d'une Congré-„ gation lettrée, & fait profeſſion de „ morale ſévére: donc il connoît l'in-„ juſtice d'un vol littéraire; donc il „ n'aura pas voulu l'autoriſer par ſon „ exemple „.

2e. *Raiſon.* Le Pére *Planque* „ eſt „ plein de ſentimens d'honneur, en-„ nemi des équivoques & des reſtric-„ tions mentales; à plus forte raiſon „ des menſonges: donc il ne ſe ſera „ pas donné pour Auteur d'un ſyſté-„ me qu'il auroit copié „.

3^e^. *Raiſon.* „ Les Obſervations ra-„ portées par M. *Aſtruc*, ſont conci-„ ſes & néanmoins fort détaillées ; el-„ les ont été faites à ſa priére par une „ perſonne intelligente, qui étoit ac-„ tuellement ſur les lieux, &c. . . . . „ Or celles du P. *Planque* ne ſont pas „ de ce caractére : donc il n'eſt pas „ un copiſte de M. *Aſtruc* „.

4^e^. *Raiſon.* „ Le ſtile de M. *Aſtruc* „ eſt peu orné, mais judicieux & ſans „ faſte ; il ne craint pas d'avoüer, que „ l'idée qu'il a ſur la cauſe des mer-„ veilles de cette Fontaine, *n'eſt pas* „ *nouvelle* ; & que *dans l'application* „ *qu'il en fait, il n'y a de lui que le* „ *détail, ou l'explication des cas particu-* „ *liers*. . . Le ſtile du P. *Planque* eſt au „ contraire un ſtile leger, poli, mais „ qui ne cherche pas les ornemens de „ la modeſtie. Par-tout il donne ſes „ idées pour toutes neuves. . . . Il an-„ nonce ſon explication comme une „ découverte, qu'on n'avoit pas oſé „ eſperer : donc le P. *Planque* n'a pas „ imité M. *Aſtruc*, bien loin d'avoir „ été ſon copiſte „.

5^e^. *Raiſon.* „ Le P. *Planque* donne

„ la deſcription d'une machine ingé-
„ nieuſe, qui imite tout ce qu'il y a
„ de plus ſingulier dans la Fontaine
„ de *Fonteſtorbe*. M. *Aſtruc* ſe conten-
„ te de donner une figure, qui repré-
„ ſente l'intérieur de la Fontaine. On
„ y voit à la vérité toutes les parties
„ principales de la machine du P.
„ *Planque* ; mais elles n'y ſont pas diſ-
„ poſées en forme de machine. Donc
„ le P. *Planque* a beaucoup ajoûté à
„ l'explication de M. *Aſtruc* „.

6ᵉ. *Raiſon*. M. *Aſtruc* avoit ajoûté à ſes Obſervarions ſon calcul, „ ſur „ la quantité d'eau que donne la Fon- „ taine, & ſur le calibre des tuyaux „ qui la verſent. . . . Il avoit recher- „ ché la cauſe de l'égalité, du moins „ apparente, du cours de cette Fon- „ taine, tant dans les mois qu'il eſt al- „ ternatif, que dans ceux où il ne „ ſouffre point d'interruption „. Or le Pére *Planque* n'a rien calculé ni recherché : donc, &c.

Si ces raiſons ne perſuadent pas également tout le monde, ou ne ſont pas ſuffiſantes pour fermer la bouche à la malignité ; on peut attendre, &

l'Auteur nous y renvoye, les raiſons que le P. *Planque* ne manquera pas de donner lui-même pour ſa juſtification, & qui ſeront ſans doute les meilleures.

Article XVI.

LES ORAISONS DE CICERON *traduites en François ſar la nouvelle édition de Hollande de* 1724. *avec des remarques par* M. de Villefore. *A Paris, chés Pierre* Gandouin, *Quai des Auguſtins* 1731. 8. *Vol. in* 12. *Tome* 1. *pp.* 404. *Tom.* 2. *pp.* 446. *Tom.* 3. *pp.* 398. *Tom.* 4. *pp.* 382. *Tom.* 5. *pp.* 359. *Tom.* 6. *pp.* 397. *Tom.* 7. *pp.* 403. *Tom.* 8. *pp.* 450.

IL n'eſt peut-être point d'homme illuſtre, dont on parle tant que de Ciceron : mais peut-être auſſi n'en eſt-il point qui ſoit moins connu. Le bruit qu'ont fait ſes Œuvres, l'étude néceſſaire & ſouvent ſuperficielle qu'on en fait dans la jeuneſſe, une réputation de près de deux mille ans, les

diſputes mêmes des Ecrivains qui l'élévent ou le dépriment ſuivant leur goût, laiſſent dans tous les eſprits je ne ſçais quelle impreſſion, qu'on n'efface pas aiſément; mais auſſi qu'on ne peut bien développer. Ce n'eſt pas que pluſieurs ſçavans hommes n'aïent travaillé à nous en donner une idée moins confuſe. Tous les Hiſtoriens de Rome contemporains ou poſtérieurs, ont fait du Conſulat de *Ciceron* un morceau conſidérable de leurs Annales. *Quintilien* & ceux qui ont traité de l'éloquence, nous l'ont peint comme le modéle des Orateurs. *Plutarque* a rédigé en un corps, les traits qu'il a recüeilli des Ecrivains qui l'ont précédé. Enfin pour ne pas entrer dans un détail ennuyeux, Sebaſtien *Corrade*, & François *Fabrice*, ont écrit la vie de *Ciceron*, d'une maniére plus circonſtanciée & plus exacte que *Plutarque.* Il ſemble même que ces Commentateurs hiſtoriques ſe ſeroient accordés à faire revivre *Ciceron* d'âge en âge, pour en tranſmettre le tableau à la poſtérité la plus reculée. Avant eux ſon affranchi *Tiron* avoit

fait un assemblage de diverses particularités de cette Histoire, Ouvrage que l'injure des tems nous a malheureusement ravi. Mais de tous ces Peintres, *Ciceron* est celui qui s'est le mieux peint ; ses Œuvres, surtout ses Oraisons, sont en quelque sorte l'histoire de son esprit & de son tems, histoire vivante où l'on le voit penser, parler, agir & renaître éternellement. Toutefois ce tableau devenoit presque inutile pour le grand nombre, & pour le dire sans détour, il manquoit une traduction totale en François des harangues de Ciceron, dans un siécle où la traduction des bons Livres anciens commence à devenir aussi nécessaire, qu'elle est préjudiciable à l'antiquité, si ce n'est qu'elle conserve le goût de revenir un jour aux sources mêmes.

Comme personne n'avoit eû jusqu'ici le courage & la constance d'exécuter cette laborieuse entreprise, on peut regarder la traduction de M. *Villefore* comme un Ouvrage unique en son espéce. Cet Auteur à qui le Public doit, outre d'autres Ouvrages,

le fruit d'un travail qui avoit effraïé les plus constans Traducteurs, expose dans une *Préface* fort bien tournée l'étenduë de son entreprise, & les principes qu'il a crû devoir suivre pour l'exécution.

Il distingue deux sortes de Discours qui forment son Recüeil, sçavoir des harangues sur les affaires d'Etat, & des causes particulieres; cette derniére espéce est celle où Ciceron s'exerça d'abord assés long-tems, parcequ'il ne pouvoit, suivant les Loix, parler sur les affaires d'Etat, avant que d'être entré en Magistrature. Il s'en faut bien que nous aïons toutes les Oraisons des deux sortes. Les cinquante-neuf qui nous restent, & qu'on a traduites, en sont devenuës d'autant plus précieuses, non seulement à cause des beautés de l'éloquence Latine, qui y sont étalées & qu'elles nous conservent; mais encore parcequ'elles contiennent des traits circonstanciés de tout ce qui s'est passé de plus mémorable durant la vie de Ciceron.

M. de *Villefore* développe ensuite avec beaucoup de discernement, les

difficultés presqu'insurmontables d'une traduction universelle de ces Ouvrages. Les Anciens se faisoient entendre à demi-mot à leurs Contemporains. Ce n'est plus aujourd'hui cela : & malheureusement c'est aux interprétes, que le Lecteur a l'injustice de s'en prendre, lorsqu'il n'entre pas tout d'un coup dans la pensée d'un ancien. Outre l'embarras du choix dans la diversité des leçons, il faut encore rendre non seulement la pensée, mais l'esprit & le tour de l'original : „ on „ sçait par expérience que tout ce que „ nous lisons, nous présente à la fois „ deux différentes idées ; celle de la „ pensée de l'Auteur, & celle de son „ caractére personnel ; & si ces deux „ idées ne se démêlent pas toûjours „ avec précision, elles ne manquent „ pourtant jamais de faire leur im„ pression séparément. Ce n'est pas „ ici le lieu d'étendre cette remarque: „ mais quoiqu'il en soit, quand il s'a„ git de lectures où la forme intéresse „ plus que la matiére, on doit être „ moins curieux de sçavoir à fonds les „ choses qui sont traitées, que de

„ bien connoître celui qui les traite ; „ parceque c'eſt dans l'étude de ſes „ talens que l'on s'inſtruit. Il nous eſt „ aujourd'hui fort indifférent, qu'au-„ tre fois *Verrés* ait été un grand Con-„ cuſſionnaire, que l'on ait fait *Mu-„ rena*, Conſul, que *Balbus* ait été re-„ connu Citoïen Romain ; mais c'eſt „ pour nous un plaiſir ſolide de ſui-„ vre l'Orateur dans toutes les ſitua-„ tions de ſes Diſcours, de nous éle-„ ver avec lui quand il s'éléve, de „ voir ſe retracer dans nos eſprits les „ images de toutes ces paſſions nobles, „ qui l'animoient quand il parloit „ pour la défenſe de ſes amis, ou „ pour l'intérêt de ſa patrie. Or, tout „ cela nous eſt ſouſtrait, quand les „ mêmes tours & les mêmes figures „ de l'original ne reparoiſſent point „ dans la traduction. Plus elle s'éloi-„ gne de cette imitation dont je parle, „ plus elle eſt froide & inſipide ; & „ quelque correction, quelqu'agré-„ ment qu'elle ait d'ailleurs, c'eſt de „ l'elégance en pure perte „.

L'Auteur ajoûte encore avec une modeſtie bien rare, que toutes ces

maximes ſont autant de Loix qu'il s'impoſe à lui-même, & qu'ainſi il ſe reconnoît répréhenſible autant de fois qu'il ne les aura pas ſuivies. On ne ſçauroit trop loüer un procédé ſi franc dans un Ecrivain. Il ne manque pas de ſe conformer à la lettre à ces régles : ſes expreſſions & ſes tours rendent les expreſſions & les tours de Ciceron. Mais ne pourroit-on point objecter, qu'une attention ſi exacte à repréſenter littéralement l'original, met quelquefois le Traducteur en danger de faire parler Ciceron un peu trop Latin en François ? Ce ſeroit à Ciceron lui-même à en juger, s'il revenoit au monde. En général on peut croire qu'il vaut mieux, excès pour excès, pécher un peu de ce côté-là que de l'autre : & c'eſt ce que l'Auteur confirme par des exemples, qui vont à autoriſer la ſévérité de ſes maximes ; ou du moins la néceſſité de ne pas s'écarter beaucoup de leurs bornes étroites. Car il fait voir des fautes réelles dans des Traducteurs illuſtres, qui ſe ſont fort éloignés de ces bornes dans la traduction de quelques Orai-

sons de Ciceron. Les méprises de M. d'*Ablancourt* entr'autres, sont très-bien relevées; mais ce qu'il y a de plus frappant dans quelques-uns de ces Ouvrages, d'ailleurs si estimables; c'est que Ciceron y parle autant de sortes de langages, qu'il a de Traducteurs différens, & qu'il parle plûtôt celui des interprétes que le sien.

Calprenede & Juba parlent du même ton.

C'est ainsi que M. de *Toureil* avec des talens supérieurs, avoit d'abord déguisé *Demosthéne* au point que M. *Racine* s'écrioit en l'écoutant : *ah ! le bourreau ! je gage qu'il va donner de l'esprit à Demosthéne.* Ce n'est pas que M. de V. en relevant les fautes de ses Devanciers, ne rende justice à leur mérite. Il proteste même qu'il auroit souhaité que Mrs. de *Maucroix* & d'*Olivet* eussent fait l'Ouvrage qu'il donne aujourd'hui; mais il est entré parfaitement dans les vûës de ce dernier; en bannissant toute affectation, & en s'efforçant d'entrer dans la vraïe maniére de son original. Nous en donnerons quelques morceaux pour essai.

après que nous aurons rendû compte de la conduite du Traducteur. Il s'est servi de la derniére édition de Hollande, parcequ'elle renferme les variantes & les gloses. Il a traduit à la lettre certaines expressions qui sont purement Latines, comme *Péres conscripts*, *Tribuns*, *Questeurs*, &c. Cela a plus de noblesse, & d'ailleurs ces termes sont consacrés par le bel usage. A l'égard des injures il en a usé de même : ce qui peut sembler hardi. Car, il paroît bien dur d'entendre Ciceron traiter en François *Verrés*, *Pison* & *Antoine*, de brutaux, de bêtes féroces, de bourreaux, &c., & cela dans le noble usage du Barreau. La raison de M. de V. c'est que, „ si à la place „ de ces violentes invectives, il avoit „ substitué des équivalens plus mesu„ rés, il auroit eû des égards pour „ nôtre délicatesse, mais qu'il n'au„ roit pas traduit son original. Il „ ajoûte que, si quelqu'un sçait des „ termes plus moderés, pour expri„ mer en François, *helluo*, *bellua*, „ *carnifex*, il déclare franchement „ qu'il n'en sçait pas „. Cette raison

ne feroit-elle point plus éblouïſſante que ſolide ? N'en feroit-il point des injures comme des modes ? Et ne pourroit-on pas dire qu'en tous les ſiécles polis & dans l'uſage noble, le ſens commun ayant été le même, les injures ont eû le même rapport avec les oreilles délicates, malgré la diverſité des termes ? En effet prenons nos bons Auteurs François de cinquante à cinquante ans, nous trouverons les modes des injures changées, ſans qu'aſſûrément les oreilles de demi-ſiécle en demi-ſiécle en ayent été offenſées. On écoutoit ſans en être bleſſé, les termes d'*impudent* & d'*éffronté* que *Rotrou* met ſi ſouvent dans la bouche de ſes Princeſſes. *Corneille* en a ſubſtitué d'autres, & *Racine* d'autres auſſi, ſans que *le ſentiment public* en ait été plus ou moins offenſé dans un tems que dans l'autre. Or, en remontant ainſi de ſiécle en ſiécle juſqu'à Ciceron, ou même juſqu'à Homére, ne pourroit-on pas faire entrevoir que ce *ſentiment public* a toûjours été le même par rapport aux injures : qu'elles n'ont parû groſſiéres qu'à meſure quelles ont été proſtituées,

pour ainsi dire, par la lie du peuple; que celles qu'on a substituées ont fait la même impression sur les esprits, que celles qu'on avoit proscrites; parcequ'elles devenoient trop triviales; qu'au fonds c'étoient les mêmes idées & les mêmes impressions causées par différens termes; qu'enfin le changement de ces termes injurieux n'en faisoit pas plus dans l'esprit, que la substitution de quelques expressions nouvelles à des mots surannés. Homére deviendroit par là excusable avec ses injures de *visage de Chien*, de *cœur de Cerf* & *d'yvrogne:* & Ciceron ne le seroit pas moins avec ses *helluo*, *bellua*, *carnifex*, &c.; parceque leur langue ne sçauroit vieillir à nôtre égard. Mais il n'en seroit pas moins vrai, qu'on leur feroit tort de traduire leurs injures par des injures qui ont vieilli pour nous. Bien plus, injures pour injures, ne peut-on point dire que les nôtres (j'entens celles de la belle espéce) valent bien celles des siécles passés? Certainement celles que le Théatre a ennoblies, comme *monstre*, *lâche*, *perfide*, *barbare*, *cruël*, *parjure*, *ingrat*, &c. à les bien-

peſer, à les comparer poids pour poids avec les anciennes, & à les prendre dans toute l'étenduë de leur ſignification, formeroient une idée fort mépriſable du ſujet à qui elles s'adreſſent, ſi l'on ne diſoit que ce ſont des termes reçûs, que la paſſion enfante, & que les Auditeurs ſçavent évaluer : en un mot, que c'eſt un ſtile de nation qui s'entend par la nation, un ſtile qu'un étranger n'entendroit pas de même, parce qu'il l'entendroit trop littéralement, & que par conſéquent il ne pourroit le rendre dans ſa langue que par des équivalens : mais ce doute qu'on propoſe ici, nous a déja mené trop loin ; & il en réſulte plûtôt un éloge de l'attention ſcrupuleuſe de M. de V. à bien rendre ſon Auteur, qu'une critique de ſa conduite ; & puiſque l'idée de la traduction en général n'eſt pas encore bien éclaircie, à plus forte raiſon celle de la traduction des injures ne ſçauroit l'être. Tout ce qu'on peut conclure, c'eſt que celui-là approche le plus du vrai, qui donne à ſon Auteur (comme M. de V. a eſſaïé de le faire) un air plus appro-

chant du ſiécle & du toür d'eſprit de l'original.

M. de *Villefore* a même balancé, s'il ne ſeroit pas mieux de faire tutaïer Ciceron dans quelques endroits plus pathétiques. Mais il n'a pas crû que cela pût réuſſir en proſe ; & il a mieux aimé abandonner en cela quelques Traducteurs, qui lui ont parû l'avoir fait aſſés heureuſement, que de ſuivre une pratique qui lui a ſemblé „ trop étrangére aux uſages du Bar„ reau ; & même avoir je ne ſçais „ quoi de bas, qui dégrade un peu „ celui qui s'en ſert „. Qui ſçait ſi un jour le tutaïement ne s'ennoblira pas, & ne deviendra pas à la mode dans la proſe noble, comme il l'eſt dans la Poëſie héroïque ?

Pour l'évaluation des Seſterces, & pour la maniére de compter par Calendes, Ides, Nones, &c. l'Auteur a pris le bon parti, qui eſt de ſuivre, la méthode la plus ordinaire d'une part, & de l'autre la plus capable de rendre ſon Orateur bien intelligible, en variant le texte & les notes, ſelon ce qui lui a paru plus convenable

à la clarté & à l'éloquence, sans chercher à rendre épineux dans des harangues, ce qui ne l'est que trop par soi-même. Il a aussi assorti les notes au texte pour l'explication des autres usages anciens, en sorte qu'on pût lire Ciceron sans être arrêté ; & c'est tout ce qu'on peut exiger d'un Traducteur, qui a du goût, & qui ne veut pas surcharger son Ouvrage d'inutilités.

De là, l'Auteur passe à la justification des défauts, qu'on reproche à Ciceron : 1^{mt}. d'être trop diffus, c'est le stile Asiatique. Il y répond par un passage de Pline le jeune (*Lett.* 20. *à Tacite*) „ il seroit ridicule de prendre „ pour régle la délicatesse de ceux, qui „ lisent plûtôt pour s'amuser que pour „ s'instruire. L'un est frappé d'une „ raison, l'autre d'une autre. Il faut „ contenter les différentes dispositions „ des hommes. La plus belle Oraison de Ciceron est la plus longue „. Ce seroit encore ici le lieu d'un autre doute ou probléme non décidé, qui est de sçavoir, lequel vaut mieux d'un stile concis, où jamais une pensée ne

s'offre une seconde fois sous un autre jour, ou bien du stile un peu Asiatique dans lequel l'Ecrivain échafaude, (comme dit *Montagne*) s'étend, se replie sur lui-même, & reproduit plusieurs fois la même idée déguisée, afin de l'inculquer dans les esprits. Le succès de l'éloquence paroît décider en faveur du second. Il semble que le cœur humain veüille être importuné, afin d'être persuadé, & non pas simplement amusé, semblable à ces Grands de difficile accès dont on n'arrache les graces que par l'importunité. Si cela est; on reviendra toûjours à la maniére de Ciceron & de Demosthéne, pour le grand usage de l'éloquence utile: & l'on s'en tiendra à la maniére méthodique & composée pour l'éloquence de parade & de montre.

2mt. L'Auteur n'insiste pas beaucoup sur la défense de Ciceron comme Poëte. Il est pourtant certain que la Poësie fit d'abord ses délices; qu'il composa étant fort jeune un petit Poëme *de Glaucus*, qui s'est conservé jusqu'au tems de Plutarque, puis un autre sur *Marius* (*l.* 1. *de divinat. ini-*

tio) dont *Mutius Scævola* l'Augure avoit prédit qu'il ſeroit immortel, (fauſſe prophétie ;) qu'enfin il s'acquit beaucoup de réputation en ce genre, où peu de gens réüſſiſſoient alors ; & que s'il ne devint pas excellent Poëte, il fit du moins ſervir la poëſie à l'éloquence, & contraignit pour ainſi dire, les Muſes à rendre un Orateur inimitable.

3me. M. V. s'efforce de faire l'Apologie de Ciceron, ſur les défauts perſonnels qu'on lui reproche. Sur la poltronnerie il le diſculpe parfaitement ; & quels traits en effet de grandeur d'ame & de bravoure héroïque, ne remarque-t'on pas dans Ciceron ? Il eſt vrai pourtant qu'il faut diſtinguer cette bravoure. Ce n'eſt point une valeur guerriére ; il paroît que le *cedant arma Togæ* étoit une maxime innée dans Ciceron. Il vivoit en Philoſophe dans un camp, & il étoit plus fait pour tonner au Barreau, ou pour méditer dans le ſecret, que pour commander les armées : mais auſſi en fait de valeur conſulaire, & de bravoure de cabinet, il en donne tant de preu-

ves qu'il faudroit être de bien mauvaise humeur, ou le connoître bien peu, pour le traiter de poltron.

4mt. En revanche de cette apologie M. de V. pour marquer son peu de partialité à l'égard de Ciceron, ne lui fait pas trop de grace sur un fait dont on ne l'accuse pas communément, & qui vaut la peine d'être rappellé aux Lecteurs. „ Tout le monde, „ dit-il, l'a regardé comme le meilleur „ & le plus ardent Citoyen, que sa „ Patrie ait jamais eû. Cependant peu „ s'en faut que je ne lui attribuë la „ ruïne entiére de la République ; & „ voici comme j'en juge : il haïssoit „ avec assés de justice *Pison* & *Gabi-* „ *nius*, qui devant leur Consulat à „ l'instigation de *Clodius*, l'avoient „ persécuté violemment, & contraint „ même d'aller en exil ; à son retour „ les voïant devenus Gouverneurs de „ Provinces en Syrie & en Macédoine, „ il le souffrit impatiemment & ne „ manqua pas l'occasion qui s'offrit „ à sa vengeance. Le Sénat ayant deux „ Provinces à décerner pour les deux „ Consuls, qui devoient sortir d'exer-

„ cice après leur année ; on délibe-
„ ra ſur celle qu'il leur faudroit aſſi-
„ gner : quand ce fut à Ciceron d'o-
„ piner, il prononça ſon Oraiſon *des*
„ *Provinces Conſulaires*, dans laquel-
„ le il ne conclut pas ſeulement à ré-
„ voquer Piſon & Gabinius ; mais à
„ continuer Céſar dans le Gouverne-
„ ment des Gaules. Car ne s'agiſſant
„ que des deux Provinces, dés que la
„ Syrie & la Macédoine étoient va-
„ cantes, les deux Conſuls ſortant de
„ charge étoient pourvûs ; & les deux
„ Gaules étoient toûjours ſous le Gou-
„ vernement de Céſar. Ciceron prou-
„ va ſi fortement qu'il étoit néceſſai-
„ re de l'y continuer, & de révoquer
„ les deux autres, que conformément
„ à ſon avis le Sénat donna ſon Dé-
„ cret. Or, de ſçavoir ſi dans cette oc-
„ caſion, Ciceron en opinant ſe con-
„ duiſit par des vûës déſintereſſées,
„ ou par ſon reſſentiment perſonnel ;
„ c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé à démê-
„ ler. Toûjours il eſt bien certain,
„ que Céſar demeurant dans ſon
„ Gouvernement, devint ſi puiſſant,
„ que Rome ne fut plus en état de

„ s'oppoſer à tous ſes projets. Voilà „ par où Ciceron ſeroit l'Auteur de „ tous les malheurs de la République, „ non pour y avoir contribué de deſ- „ ſein prémédité ; mais pour avoir „ plus écouté ſa paſſion que l'intérêt „ de l'Etat ; & je ne vois pas trop com- „ ment le juſtifier. Car un Politique „ auſſi pénétrant que lui, devoit pré- „ voir ce qu'un homme du caractére „ de Céſar, que dès ſa jeuneſſe Sylla „ qualifioit un ſecond Marius, étoit „ capable de vouloir & de faire avec „ une grande armée entiérement dé- „ voüée à ſes deſirs ; ſur-tout ſe voïant „ au delà & en deçà des Alpes, maître „ abſolu dans les deux Provinces les „ plus propres à ſervir ſon ambition „ & les plus fatales aux Romains „.

5^mt^. A l'égard de la vanité qu'on attribuë à Ciceron, l'Auteur eſt moins heureux à l'en défendre, qu'il ne l'a été à l'attaquer ſur le fait précédent. Car l'Orateur a beau dire „ on ne „ m'entend parler de moi que quand „ on m'y contraint ; & ce que j'en dis, „ eſt moins pour me glorifier de ce „ que j'ai fait, que pour deſavoüer

» ce que faussement on m'impute.
» Peut-on répondre à des calomnies
» sans faire son éloge » ? Ces raisons & plusieurs autres que l'Auteur allégue ingénieusement, ne justifieront jamais la lettre de Ciceron à Luceïus, où il le prie si bassement de faire bien l'éloge de son Consulat. Aussi M. de V. ajoûte-t'il, qu'il craint fort de ne point réussir davantage dans cette justification que M. l'Abbé de Saint Réal, & qu'il ne l'a entreprise que pour combattre un sentiment, qui prévenant trop plusieurs personnes, leur ôte le goût de quantité de beaux endroits des Oraisons de Ciceron. Véritablement ce seroit une injustice de se prévaloir contre l'Orateur des défauts de l'homme, surtout l'Orateur étant tel au sentiment de Quintilien, qu'on ne doit se croire avancé dans l'étude du bon goût, qu'à mesure qu'on se plaît à le lire.

L'Auteur n'a point entrepris de parallele entre Demosthéne & Ciceron, parcequ'il croit cette matiére trop rebattuë : en récompense il nous donne un morceau curieux de la vie de Cice-

ron, dans ſon Avertiſſement à l'entrée du 5^e^. Tome, pour ſervir de clef à l'intelligence de pluſieurs diſcours ſur des affaires d'Etat. Ces deux préfaces ſont bien capables de faire honneur à l'Auteur. Il eſt tems de donner quelque idée de ſa traduction, & nous ne pouvons faire mieux que d'en produire quelques morceaux.

En voici un qui ſe préſente au hazard, tiré de l'Oraiſon pour Milon *T.* 7. *p.* 207. „ Mais avant que de com-
„ mencer à parler de ce qui eſt pro-
„ prement l'état de la queſtion, il faut,
„ ce me ſemble, réfuter ce que ſouvent
„ ont fait valoir les adverſaires dans
„ le Sénat, & les mal intentionnés
„ dans les aſſemblées, & les accuſa-
„ teurs un peu auparavant, afin que
„ tout ſujet de ſurpriſe étant levé,
„ vous puiſſiés voir évidemment le
„ point eſſentiel que vous avés à juger.
„ Ils ſoûtiennent qu'un homme qui
„ confeſſe d'en avoir tué un autre, il
„ ne lui eſt plus permis de voir le
„ jour : mais dans quelle ville ces in-
„ ſenſés avancent-ils une pareille ma-
„ xime ? C'eſt dans celle où l'on a vû

„ rendre le premier jugement, tou-
„ chant le ſort de ce vaillant Horace,
„ qui dans les Comices du Peuple Ro-
„ main, lors même que Rome n'étoit
„ pas encore libre, fut délivré du ſup-
„ plice, quoiqu'il confeſſât que de ſa
„ propre main il avoit tué ſa ſœur.
„ Eſt-il un homme qui ne ſçache que
„ lorſque l'on informe ſur le meurtre
„ de quelqu'un, ou l'accuſé nie abſo-
„ lument de l'avoir fait, ou il ſoû-
„ tient qu'il a eû raiſon de le faire?
„ Autrement vous devriés regarder
„ comme fou Scipion l'Africain, qui
„ dans une harangue étant ſéditieu-
„ ſement interrogé par C. Carbon,
„ Tribun du Peuple, ſur ce qu'il pen-
„ ſoit de la mort de l'aîné Gracchus,
„ répondit qu'il lui paroiſſoit avoir été
„ tué légitimement. Car s'il y avoit
„ du crime à donner la mort à des
„ Citoïens ſcélerats, il faudroit croi-
„ re criminels, & *Servilius*, & *Naſica*,
„ & *Opinius*, & *Marius*, & tout le
„ Sénat avec moi quand j'étois Con-
„ ſul. Auſſi M. ce n'eſt pas ſans ſu-
„ jets, que d'habiles gens ont inſtruit
„ la poſtérité ſur cela, même dans des

„ récits fabuleux, où l'on voit un fils „ qui pour venger la mort de son pé- „ re, ayant tué sa mere qui l'avoit fait „ mourir, fut dans le partage des opi- „ nions délivré de la mort, par une „ Sentence, non seulement divine, „ mais renduë par la plus sage de tou- „ tes les Déesses „.

Autre endroit tiré de la seconde Philippique. *Tom.* 8. *p.* 6. „ Remar- „ qués la stupidité du personnage, ou „ pour mieux dire sa bêtise; car voici „ ses paroles. *Brutus que je nomme par* „ *honneur, tenant son poignard ensan-* „ *glanté, nomma Ciceron d'une voix* „ *haute, d'où l'on doit comprendre qu'-* „ *il étoit complice.* Vous m'appellés „ donc un scélerat, moi que vous „ soupçonnés de n'avoir pas ignoré „ la chose, & celui qui montre & „ fait briller son poignard, vous le „ nommés par honneur! s'il y a tant „ d'extravagance dans les termes, com- „ bien plus y en a-t'il dans la pensée? „ Etablissés donc pour une bonne fois, „ merveilleux Consul, comment vous „ voulés qualifier l'action de *Brutus*, „ de *Domitius*, de *Trebonius*, & des

» autres. Cuvés vôtre vin, dissipés
» en toutes les vapeurs : faut-il ap-
» procher des flambeaux pour vous
» réveiller, & vous tirer de l'assou-
» pissement où vous êtes sur une af-
» faire de cette importance ? Et ne
» comprendrés-vous jamais que vous
» avés à régler, si les Auteurs de cet
» évenement sont des assassins ou des
» défenseurs de la liberté ? Faites un
» moment d'attention, & raisonnés
» pour un instant comme un homme
» qui n'est pas yvre. Moi qui suis l'a-
» mi des Citoïens comme je l'avoüe,
» & leur complice comme vous m'en
» accusés, je n'y vois point de milieu ;
» je déclare hautement que s'ils ne
» sont pas libérateurs du Peuple Ro-
» main, & les conservateurs de la Re-
» publique, ils sont pires que des
» meurtriers, que des assassins, & mê-
» me que des parricides, puisqu'il est
» plus atroce de tuer le pére de la Pa-
» trie que son propre pére. Eh bien,
» homme sage & prudent, que dites-
» vous ? Si ce sont des parricides,
» pourquoi devant le Sénat & devant
» tout le Peuple, les nommés-vous

,, toûjours par honneur ? Pourquoi
,, Brutus ſelon vôtre rapport eſt-il af-
,, franchi de la Loi, s'il eſt plus de
,, dix jours abſent ? Pourquoi les jeux
,, d'Appollon ont-ils été célébrés ſi
,, honorablement pour lui ? Pourquoi
,, a-t'on aſſigné des Provinces à Brutus
,, & Caſſius ? Pourquoi a-t'on augmen-
,, té le nombre de leurs Queſteurs ?
,, Pourquoi celui de leurs Lieutenans ?
,, Tout cela pourtant, c'eſt vôtre ou-
,, vrage ; ils ne ſont donc point des
,, aſſaſſins : ils ſont donc des libéra-
,, teurs, même ſelon vous ; puiſqu'il
,, n'y a point de milieu. Qu'eſt-ce
,, que c'eſt ? Vous trouvés-vous em-
,, barraſſé ? Peut-être n'entendés-vous
,, pas trop bien ce qu'on éclaircit le
,, mieux ? Voilà néanmoins à quoi ſe
,, réduit mon raiſonnement : puiſque
,, vous ne leur imputés point de cri-
,, me, vous les avés donc jugé dignes
,, de récompenſe ; ainſi je me rétrac-
,, te de ce que je diſois, & je leur
,, écrirai qu'en cas qu'on leur deman-
,, de, ſi ce que vous me reprochés eſt
,, vrai, ils ne le nient à perſonne. Je
,, craindrois ou qu'il ne fût malhon-

„ nête pour eux de m'avoir caché leur „ dessein, ou qu'il ne fût honteux „ pour moi d'avoir refusé d'y prendre „ part. Car, que s'est-il jamais fait de „ plus grand, Dieux immortels ! non „ seulement dans Rome, mais sur la „ terre ! Quelle action plus glorieuse „ & plus digne d'une éternelle mé- „ moire ! C'est donc avec ces vaillans „ hommes que vous me renfermés „ dans la confédération de ce grand „ projet, comme dans le cheval de „ Troye, je ne m'y oppose pas „.

On voit par ce peu de traits, que M. de Villefore a suivi les principes de la traduction, qu'il s'est formés pour rendre non seulement les pensées, mais le tour & les expressions mêmes de Ciceron : & c'est la justice que lui rend le Public.

ARTICLE XVII.

MEDITATIONS SUR l'Evangile, Ouvrage posthume de Messire Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, &c. In 12. 4. Volumes. 1731. A Paris, chés P. J. Mariette, *ruë S^t. Jacques.*

Lettre ſur cet Ouvrage addreſſée aux Auteurs des Mémoires de Trevoux.

MM.

Je vous ſuis bien obligé de l'honneur que vous m'avés fait d'inſérer dans vos *Mémoires* du mois de Juin 1731. mes Remarques ſur les *Elévations par feu M. Boſſuet, &c.* Comme elles ont été aſſés bien reçûës du Public, j'oſe me flatter que vous voudrés bien me permettre de vous communiquer celles, que je viens de faire ſur un autre Ouvrage, qui paroît depuis peu ſous le nom du même Prélat, & qui a pour tître : *Méditations ſur l'Evangile, &c.*

En oppoſant les propoſitions du Livre des *Elévations* à la doctrine & aux propoſitions des Ouvrages certains de feu M. *Boſſuet*, j'ai fait voir que cet Ouvrage ne peut être attribué à ce Prélat, ſans le mettre en contradiction avec lui-même ; en ſuivant le même plan je vais montrer que les *Médita-*

tions sur l'Evangile ne peuvent être regardées comme son pur Ouvrage. Cette maniére de procéder est aussi propre à convaincre, qu'elle est simple & naturelle.

I.

Je commence par l'endroit qui m'a le plus frappé; dont je mettrai ici l'extrait tout simple, tiré du 4e. Tome pag. 427. & *suiv.* L'Auteur fait dire à l'ame Chrêtienne : „ faites moi „ trouver cet acte, ô mon Dieu ! . . . „ C'est l'acte d'abandon. Car cet acte livre tout l'homme à Dieu . . . . „ p. 428. Tout vous est abandonné, „ ô Seigneur ! Faites-en ce que vous „ voulés, ô mon Dieu ! Je vous abandonne ma vie, & non seulement „ celle que je méne en captivité & en „ exil sur la terre ; mais encore ma „ vie dans l'*éternité*. Je vous abandonne *mon salut* . . . p. 429. Je m'abandonne à vous, ô mon Dieu . . . „ à vos *décrets* éternels connus & *inconnus* pour m'y conformer . . . p. „ 430. Il n'y a qu'à cette justice qui

„ punit les crimes que je ne veux pas „ m'abandonner ; car ce seroit *m'a-* „ *bandonner à la damnation* que je mé- „ rite : & néanmoins, Seigneur, elle „ est sainte cette justice . . . & ne doit „ pas être privée de son *Sacrifice*. Il „ faut donc aussi m'y abandonner „.

Remarque. Ceux qui ont lû les Ecrits de feu M. *Bossuet* contre le Quiétisme, reconnoîtront sans peine qu'il n'y a rien de moins conforme à ses véritables sentimens, que cet endroit de l'Ouvrage posthume. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'ouvrir son Instruction sur les états d'Oraison, on y trouve des sentimens tout opposés à ce qu'on vient de lire. „ C'est „ ici, dit-il, (*Instr. sur les états d'O-* „ *rais. pagg.* 98. 99. *Edit.* 1697. *chés* „ *Anisson*) que l'on tombe manifes- „ tement dans ce déréglement étrange „ & si justement reproché aux nou- „ veaux mystiques, qui est sous pré- „ texte de *s'abandonner aux volontés* „ *inconnuës de Dieu*, de mépriser cel- „ les qu'il nous a révélées . . . Ils font „ sur ces volontés *inconnuës* de Dieu „ des *actes* qu'il ne leur demande pas,

„ comme *sur leur réprobation* ... Il n'y „ a rien de *moins conforme* à la volonté de Dieu que *cet abandon à sa damnation éternelle* „. Et encore (*Ibid. pagg.* 113. 114.) „ Dieu n'exige des „ hommes aucun consentement à leur „ perte, quoique *justement* résoluë par „ un irrévocable Décret ; au contraire il *nous défend* expressément d'exercer sur ce sujet là aucun acte de „ volonté . . . mais nos mystiques méprisent ces régles invariables de la „ sagesse divine , & nous avons oüi de „ leur bouche cette *étonnante* parole : „ *elle entre* (cette ame prétenduë parfaite) dans les intérêts de la *justice* „ de Dieu , consentant de tout son „ cœur à tout ce qu'elle fera d'elle , „ soit pour le tems , soit pour l'*éternité* „. Et encore (*Ibid. pag.* 442.) „ Dieu ne nous demande *aucuns actes* „ de résignation aux *Décrets* qui regarderoient la réprobation ; mais „ plûtôt ; . . Il *nous le défend* „.

On trouve les mêmes sentimens dans un autre Ouvrage de ce Prélat sur la même matiére , où il dit (*Préface sur l'Instr. Past. donnée à Cambrai*

„ *le 15. Septemb. 1697. pagg. XXIX.*
„ *& XXX. dans un Recüeil intitulé :*
„ *Divers Ecrits, &c. Edit. de 1697.*
„ *chés Anisson.*) „ Il ne falloit pas se
„ servir de cet exemple pour me faire
„ admettre avec l'Auteur le sacrifice
„ absolu, & le simple *acquiescement*
„ *à sa juste réprobation* & condamna-
„ tion, dont *je n'ai jamais parlé qu'*-
„ *avec horreur*. Après cela, sans exa-
„ miner davantage, si l'Auteur est
„ bien d'accord avec lui-même dans
„ ses Articles vrais ou faux, il ne
„ peut plus excuser *ses desirs généraux*
„ *sur toutes les volontés de Dieu que*
„ *nous ne connoissons pas*. Il se trompe
„ s'il croit se sauver en disant, *que la*
„ *volonté de permission n'est jamais nôtre*
„ *régle*. Car le Décret de la damna-
„ tion des particuliers, qui est positif
„ après la prévision de l'impénitence
„ finale, n'en sera pas moins compris
„ parmi les *volontés inconnuës*, pour
„ lesquelles on nous inspire des desirs.
„ Et sans examiner davantage tou-
„ tes les excuses qu'apporte l'Auteur
„ à une proposition *si étrange & si in-*
„ *oüie*, il suffit qu'elles soient détrui-

„ tes par les effets, puiſqu'on voit les „ ames prétenduës parfaites acquieſ- „ cer effectivement à leur damnation „ & ſacrifier leur ſalut: ce qui ne „ peut avoir d'autre fondement qu'- „ *une fauſſe conformité* à la volonté de „ Dieu, & *un zéle auſſi faux pour ſa* „ *juſtice* „.

Je ne puis m'empêcher de rapporter encore ici, ce que dit ce Prélat dans un autre Ecrit ſur quelques paſſages tirés des Ecrits de ſaint *François* de *Sales*, qu'on lui objectoit en faveur des nouveaux myſtiques. „ La grande „ faute eſt, dit-il, (3^e. *Ecrit ou Mém.* „ *de M. l'Ev. de Meaux ſur les paſſa-* „ *ges de S. F. de Sales pag.* 78.) de „ faire introduire la réſignation à ce „ Saint par rapport au ſalut éternel, „ en ſorte qu'on ſe réſigne à être dam- „ né; ce qui ſeroit *une erreur dans la* „ *Foi*.... Quand donc on fait dire au „ Saint, par rapport à la béatitude & „ au ſalut éternel, que la *réſignation* „ *a des deſirs mais ſoûmis*, pour inſi- „ nuer qu'on ſe ſoumette & qu'on ſe „ réſigne à la perte de ſon ſalut, on „ impoſe au Saint; & la réſignation

„ qu'on lui fait introduire contre ſa „ penſée, ne peut être excuſée d'*er-* „ *reur en la Foi* „.

Je laiſſe au Lecteur à faire là deſſus ſes réflexions, & je paſſe au ſecond Article qui ſera encore ſur la même matiére.

II.

Après que l'ame a fait cet acte d'abandon, l'Auteur lui dit pagg. 434. & 435. du même Tome: „ avec cet „ acte .... ne ſoyés en peine de rien ... „ le dirai-je? oui je le dirai: ne ſoyés „ point en peine de vos pechés mê- „ mes; parceque cet acte, s'il eſt bien „ fait, les emporte tous . . . p. 441. „ Te voila donc, ame chrêtienne! „ rappellée *à ton origine*, c'eſt-à-dire, „ à ton Baptême . . . p. 442. Il n'y a „ donc plus rien à craindre pour ceux „ qui feront cet acte avec toute la „ perfection que Dieu y demande: il „ n'y a plus rien à craindre, ni pé- „ chés paſſés, ni ſupplice, ni puni- „ tion. Tout diſparoit devant cet „ acte; qui enferme par conſéquent „ toute la vertu de la contrition, &

„ celle du Sacrement de Pénitence, „ dont elle emporte le vœu „.

Remarque. Si feu M. *Boſſuet* avoit été dans les ſentimens, qu'on lui attribuë dans cet Ouvrage poſthume; comment auroit-il pû dire aux myſtiques qu'il combattoit : (*Inſtr. ſur les Etats d'Oraiſ. pagg.* 170. 171.) „ On „ ne peut donner de bon ſens à tous „ ces excès, qui obligent à répéter „ cent & cent fois, *que toute proprié-* „ *té*, & avec la propriété *toute la ma-* „ *lignité de l'homme* . . . eſt détruite; „ en ſorte que l'ame épurée comme ſi „ elle avoit paſſé par le Purgatoire, „ eſt conduite *à la pureté de la créa-* „ *tion*, ou, comme l'on dit ailleurs, „ *elle parvient* .. *à la ſimplicité & unité* „ *en laquelle elle a été créée*, qui eſt pré- „ ciſément la même doctrine, avec „ preſque la même expreſſion de *Mo-* „ *linos*, lorſqu'il a dit aux endroits „ déja cités, qu'on revient *à ſa pre-* „ *miére origine*, *& à l'heureuſe inno-* „ *cence que nos premiers Péres ont per-* „ *duë* „.

Comment M. *Boſſuet* auroit-il pû leur reprocher, que leur abandon di-

minuoit l'horreur du péché ? „ De tel-
„ les ames, dit ce Prélat, (*Ibid. pag.*
„ 115.) en approchant du confes-
„ sional, *au lieu du regret & d'un ac-*
„ *te de contrition qu'elles avoient ac-*
„ *coûtumé de faire*, n'ont plus à ce
„ qu'elles disent, *qu'un amour doux*
„ *& tranquille qui s'empare de leur*
„ *cœur* ; & toute la vivacité de la
„ componction, avec les douces lar-
„ mes de la pénitence, demeure à ja-
„ mais éteinte „.

Comment enfin, en parlant du Livre qui a pour tître : *Explication des maximes des Saints, &c.* auroit-il pû dire : (*Préf. sur l'Instr. Past. donnée à Cambrai le 15. Septemb. 1697. pag. ccxxvi.*) „ Je ne puis m'empêcher
„ de relever ce qui regarde le sacrifice
„ du salut, parceque *cette erreur* en-
„ traîne la condamnation de tout le
„ Livre qui aboutit là „. Et ne doit-on pas conclure de ce dernier passage, que tout ce que feu M. *Bossuet* a écrit contre ce Livre, aboutit à prouver que cet endroit de l'ouvrage posthume, où la même erreur est établie, n'est pas de lui.

III.

On trouve dans ces Méditations, des passages de la Sainte Ecriture, dont la traduction ne peut être attribuée à feu M. *Bossuet* ; par exemple, ce passage de S. Luc, ch. 21. v. 36 : *vigilate itaque omni tempore orantes ut digni habeamini fugere ista omnia*, est ainsi traduit : *veillés donc, & priés en tout tems, afin d'être rendus dignes d'éviter ces choses.* Tom. 2. pag. 149.

Remarque. M. *Bossuet* dans sa seconde Instruction contre la traduction du Nouveau Testament par M. *Simon*, reprend cet Auteur d'avoir traduit ces mots : *ut digni habeamini fugere*, par ceux-ci : *afin que vous puissiés éviter*, & soûtient que le Grec porte comme la vulgate : *afin que vous soyés jugés dignes* ; il falloit donc, continuë ce Prélat, (2^e. *Instruct. pagg.* 64. *&* 65.) „ mettre dans le texte „ comme dans la note, *afin que vous* „ *soyés jugés dignes* ; autrement, afin „ que vous méritiés : & non pas déci- „ der que ce mot signifie simplement

„ en ce lieu-ci, *vous puissiés* „. Et il ajoûte : „ l'Auteur ôte à l'Eglise un „ passage formel de l'Evangile pour „ établir le mérite „. Feu M. *Bossuet* qui n'a pû contrevenir à la Loi qu'il a imposée à M. *Simon*, convient qu'il n'y a point de différence entre le texte Grec & la version vulgate ; or la vulgate porte : *ut digni habeamini*, & non pas : *ut digni efficiamini* ; & en traduisant : *afin d'être rendus dignes*, c'est traduire comme s'il y avoit dans la vulgate *efficiamini*. Si par cette traduction l'on n'ôte pas à l'*Eglise un passage formel de l'Evangile pour établir le mérite*, du moins on l'affoiblit ; c'est ce que feu M. *Bossuet* étoit bien éloigné de faire.

IV.

Ces paroles de l'Epître de S. Paul aux Hébreux c. 13. v. 4. : *honorabile connubium in omnibus*, sont ainsi traduites : *Le mariage est saint, & honorable entre tous*. Tom. 2. pag. 447.

Remarque. Il y a dans le texte Grec τίμιος ὁ γάμος ἐν πᾶσι, ce qui est con-

forme à la verſion vulgate ; mais *Beze* a mis dans ſa traduction Latine : *honorabile eſt inter quoſvis conjugium* ; ce que Genéve a traduit : *honorable eſt le mariage entre tous.* On ſçait pourquoi ces Hérétiques ont ainſi traduit ce paſſage, & *Beze* s'en explique fort clairement dans ſa note où il dit : „ Quelques efforts que faſſent ces dé„fenſeurs du célibat, ils ne réüſſiront „ jamais à tourner ce paſſage de fa„çon, qu'on n'y apperçoive pas la „ tirannie diabolique de la Loi du cé„libat. *Quocumque ſe vertant iſti cœ„libatûs defenſores, nunquam hunc lo„cum ita torquere poterunt, ut non „ appareat diabolica legis cœlibatûs ti„rannis* „. Feu M. *Boſſuet* n'avoit garde d'adopter une traduction ſi favorable au mariage des Prêtres & des Religieux, lui qui reproche aux Proteſtans (*Hiſt. des Var. Tom. 1. L. 2. pagg. 55. & 56. Edit. de* 1717.) que „ c'étoit une des maximes de la nou„velle Réforme, que les vœux étoient „ une pratique judaïque, & qu'il n'y „ en avoit point qui obligeât moins „ que celui de la chaſteté. L'Electeur

„ *Frederic*, continuë ce Prélat, laif-
„ foit dire ces chofes à Luther, mais
„ il n'eût pû digerer qu'il en fût venu
„ à l'effet. Il n'avoit que du mépris
„ pour les Prêtres & les Religieux,
„ qui fe marioient au préjudice des
„ Canons, & d'une difcipline révérée
„ dans tous les fiécles „. Ce Prélat
pour montrer la caufe du progrès fou-
dain de la prétenduë Réforme dit,
(*Ibid. L. 7. pag.* 382.) „ les Prêtres
„ font déchargés de la continence;
„ les Moines de tous leurs vœux . . .
„ on prêchoit une doctrine plus libre,
„ & *qui*, comme dit M. Burnet, *tra-*
„ *çoit un chemin fimple & aifé pour al-*
„ *ler au Ciel.* Des Loix fi commodes
„ trouvoient une facile exécution.
„ De *feize mille* Eccléfiaftiques dont
„ le Clergé d'Angleterre étoit compo-
„ fé; M. Burnet nous raconte que *les*
„ *trois quarts* renoncérent à leur céli-
„ bat du tems d'Edoüard, c'eft-à-di-
„ re, en cinq ou fix ans; & on fai-
„ foit de bons réformés de ces mau-
„ vais Eccléfiaftiques, qui renon-
„ çoient à leurs vœux „. Si feu M.
Boffuet avoit eu befoin de guides pour

traduire ce passage de l'Ecriture, il auroit, sans doute, préféré à *Beze* & à Genéve le Pére *Amelote*, & le Pére *Bouhours*, dont les traductions ont mérité son éloge, & passent en effet pour les plus exactes. Le premier a traduit : *Que le mariage soit honorable en toutes choses.* Le second : *Qu'en toutes choses on se comporte avec honnêteté dans le mariage.*

V

Ce passage de S. Marc c. 14. v. 7. *Semper enim pauperes habetis vobiscum, & cùm volueritis, potestis illis benefacere, me autem non semper habetis*, est ainsi traduit, Tom. 1[er]. pagg. 228.& 229. „*Vous aurés toûjours des* „*pauvres avec vous*, dit Jesus... on „pouvoit toûjours faire ces sortes de „biens aux pauvres, disoit le Sau„veur : *mais pour lui on n'auroit pas* „*toûjours son Corps présent.*

Remarque. Il n'y a point de texte de l'Ecriture, sur lequel les Calvinistes ayent plus insisté que sur celui-ci, pour nier la présence réelle du Corps

de JESUS-CHRIT dans l'Euchariſtie; mais voyant que ce texte conſideré, ſoit dans l'original qui porte ἔχετε, ſoit dans la vulgate qui traduit à la lettre *habetis*, ne leur étoit pas favorable, ils ont pris le parti, pour en impoſer aux ſimples & aux ignorans, de le falſifier en mettant *habebitis* au futur, au lieu de *habetis*, qui eſt le mot de la vulgate. C'eſt pourquoi *Beze* a traduit: *Semper enim pauperes* habebitis *vobiſcum, me autem non ſemper* habebitis. Les Réformés de Genéve l'ont ſuivi, & ont mis: *Vous aurés toûjours les pauvres avec vous, mais vous ne m'aurés pas toûjours.* Ces traducteurs de Genéve, pour faire connoître quel étoit leur but, ont mis à la marge: *JESUS-CHRIT n'eſt plus avec nous pour l'honorer par pompe extérieure.* Peut-on plus viſiblement favoriſer l'erreur des Calviniſtes, qu'en faiſant dire à Nôtre Seigneur *que pour lui on n'auroit pas toûjours ſon Corps préſent*. Cette traduction n'eſt donc point de feu M. de Meaux, qui a fait des Livres entiers pour réfuter l'erreur des Calviniſtes contre la préſence rélle.

Fevrier 1732.

V I.

Chaque Méditation a un tître; mais il y a plusieurs de ces tîtres qui ne quadrent pas avec le corps de la Méditation. J'en citerai seulement pour exemple, quatre tirés du 4^e^. Tome.

I. Celui de la Méditation du CXXXIX. jour pag. 187 : *Les élûs sont tirés du monde par le Pére.* Joan. XVII. 6.

Dans le corps de cette Méditation pagg. 189. & 190. on dit : „ Il est „ vrai qu'il parle ici des Apôtres, que „ le Pére a donnés au fils par cette „ grace singuliére de l'Apostolat; mais „ cela est vrai, de tous ceux que le „ Pére a donnés au fils en qualité de „ de fidéles „.

II. Celui de la Méditation du CXLIII^e^. jour pag. 202 : *Jesus prie pour eux* (les XI. Apôtres) *& pour les élus. Joan. XVII.* 9. 10.

Dans le corps de la Méditation pp. 203.& 204. il est dit que Jesus-Chrît „ priant ici principalement pour la „ formation de son corps mystique,

„ qui eſt ſon Egliſe, il commence par „ prier pour ceux qui en devoient être „ après lui les fondateurs par la pré- „ dication : & il prie enſuite, *pour* „ *ceux, qui devoient croire par leur* „ *parole* „.

III. Celui de la Méditation du CLVI^e^. jour p. 266. : *Jeſus prie pour tous les élûs qu'ils ſoient un.* Joan. XVII. 20.

Cette Méditation commence par les paroles de l'Evangile de S. Jean, ch. 17. v. 20. *Je ne prie pas ſeulement pour eux : mais pour ceux qui croiront en moi, par leur parole.* A quoi l'Auteur de la Méditation ajoûte : „ heureux Chrétiens ! Jeſus-Chrît vous a *tous* en vûë dans cette priére „.

IV. Celui de la Méditation du CLXI^e^. jour pag. 294. : *Gloire de Jeſus. Il veut que les élûs y ſoient avec lui.* Joan. XVII. 24.

Cette Méditation commence par ce verſet 24. du 17^e^. chapitre de S^t^. Jean : *Mon Pére, je veux que là où je ſuis, ceux que vous m'avés donnés, y ſoient auſſi avec moi : afin qu'ils voyent la gloire que vous m'avés donnée ;*

 parce

parceque vous m'avés aimé, avant l'établissement du monde. Sur quoi l'Auteur fait cette réflexion pag. 296. „ *Je veux* : & c'est une chose admi- „ rable, que ce soit en faisant pour „ *nous* la demande la plus importan- „ te, que J. C. aie parlé de cette sor- „ te. *Je veux, mon Pére, que là où* „ *je suis*, dans vôtre gloire éternelle : „ *ceux que vous m'avés donnés* : les „ Apôtres dont il a dit : *ils étoient à* „ *vous, & vous me les avés donnés* : & „ *ceux qui devoient croire par leurs pa-* „ *roles* : qui n'auroient pas crû, si son „ Pére ne les lui avoit aussi donnés : „ *Je veux*, dis-je, *que tous ceux-là*, „ *soient là, où je suis* „.

Remarque. D'où vient dans ces tîtres cette restriction aux *élûs*, d'un bienfait que dans les Méditations Jesus-Chrît étend à *tous les fidéles* selon l'Ecriture ? N'est-ce pas une preuve évidente que ces tîtres sont d'une main, & les Méditations d'une autre ; & que feu M. Bossuet n'est pas l'Auteur de tout son Livre posthume ?

V I I.

On lit à la page 187. du 1er. Tom. „ ô Chrêtien . . . tu es le Diſciple de „ de celui qui . . . a mis ſa gloire à „ racheter *ſet élûs*, par la perte de ſa „ vie „.

Remarque. On ne peut donner à cette propoſition un autre ſens qu'à la 32e. du P. Queſnel : *aſſujétiſſement volontaire & médicinal de Jeſus-Chrît... de ſe livrer à la mort afin de délivrer pour jamais par ſon Sang les aînés, c'eſt-à-dire, les élûs, de la main de l'Ange exterminateur.* Et par conſéquent elle inſinuë, comme celle du P. *Queſnel*, que Jeſus-Chrît n'eſt mort pour le ſalut éternel d'aucun des réprouvés.

Ceux qui regardent l'Ecrit intitulé fauſſement, *Juſtification des Réflexions ſur le nouveau Teſtament, &c.* comme un Ecrit qui ſoit ſans altération de feu M. *Boſſuet*, ne ſçauroient le concilier avec cet endroit des *Méditations*; car dans cet Ecrit on dit, §. 25. pag. 100. „ il n'y a bien aſſû-

„ rément aucun des fidéles, qui ne „ doive croire avec une ferme foi que „ Dieu veut le sauver, & que Jesus-„ Chrît a versé *tout son Sang pour son* „ *salut.* C'est la foi expressément dé-„ terminée par la Constitution d'In-„ nocent X. „. Et encore p. 101. Ces „ deux grands Saints (S. Cyprien & „ S. Augustin) d'un commun accord „ nous ont laissé pour constant, que „ Jesus-Christ a donné son Sang pour „ rendre le Paradis, c'est-à-dire, le „ *salut éternel* à cette partie de sa fa-„ mille, qui est damnée avec Satan „ & avec ses Anges „.

Ce Prélat répondant au Ministre Paul *Ferry*, qui accusoit les Catholiques de n'avoir point de confiance aux mérites de Jesus-Chrît, dit, (*Réfut. des erreurs contenuës dans le Catéchisme du S*r*. Paul Ferry, Edit. de 1729. pag. 84. & suivantes.*) „ En „ consolant les malades, après leur „ avoir administré les Saints Sacre-„ mens, la pieuse tradition de l'Egli-„ se ordonne qu'on leur mette la croix „ à la main ... & afin de leur rele-„ ver le courage, nous animons la

„ cérémonie par cette pieuſe exhorta-
„ tion : mon ami . . . il ne reſte plus
„ qu'à vous réſigner du tout entre les
„ bras de ſa bonté & miſéricorde,
„ (de Dieu) ſans plus penſer à au-
„ tre choſe qu'à la mort & paſſion de
„ *Nôtre* Sauveur & Redempteur Je-
„ ſus-Chriſt, de laquelle je vous pré-
„ ſente la figure . . . afin qu'en vo-
„ yant ce vénérable ſignal, il vous
„ ſouvienne de ce qu'il a ſouffert à
„ l'arbre de la croix *pour vous*, & de
„ la charité immenſe qu'il *vous* a por-
„ té j'uſqu'à l'effuſion de la derniére
„ goûte de ſon très-précieux ſang :
„ élevés donc les yeux de l'eſprit, &
„ méditès ici *vôtre* Sauveur ayant . . .
„ le Corps & les Membres du tout en-
„ ſanglantés *pour vous racheter & ſau-*
„ *ver* „.

Si feu M. *Boſſuet* avoit été dans les ſentimens, qu'on lui prête dans cet endroit des *Méditations*, il auroit dû changer cette exhortation & dire à ſon malade *pour lui relever le courage*, & le bien conſoler : *mon ami, élevés donc les yeux de l'eſprit & méditès ici le Sauveur* des élûs *ayant le Corps &*

les Membres du tout ensanglantés pour les *racheter & sauver.* On verra encore dans la remarque suivante l'opposition de cette proposition à la doctrine constante de ce Prélat.

Voyés l'Article suivant.

ARTICLE XVIII.

MEDITATIONS SUR l'Evangile, &c.

Suite de l'Article précédent.

VIII.

A La page 356. du 4e. Tome l'Auteur dit : „ tous ceux pour „ qui il (Jesus-Chrît) a demandé „ certains effets, les recevront. Ils au-„ ront, dis-je, la foi, la persévéran-„ ce dans le bien, & la parfaite dé-„ livrance du mal, si Jesus-Chrît le „ demande „.

Remarque. Dire que tous ceux-là recevront la foi, la persévérance dans le bien, & la parfaite délivrance du mal, si Jesus-Chrît le demande, c'est

dire d'après Jansénius (***Lib. 3. de grat. Christ. c.*** 21.) que „ c'est une „ nécessité que le Sang & la mort de „ Jesus-Chrît soient profitables à celui, pour lequel il a répandu son „ sang & offert sa mort . . . , qu'on „ parvient à la foi, ou à la justification, ou à la persévérance finale & „ au salut, selon que Jesus-Chrît a „ offert sa mort, pour nous procurer ou la foi, ou la justification, „ ou la persévérance finale & le salut „. C'est dire avec le même Auteur que „ Jesus-Chrît n'a non plus „ prié son Pére pour le salut éternel „ des réprouvés que pour celui des „ démons „. C'est donc tout ce qu'il y a de plus impie dans la doctrine de Jansénius, qu'on veut faire adopter à feu M. *Bossuet*; on ne fera que des efforts inutiles. Ce Prélat est si éloigné de soûtenir cette erreur, qu'en parlant de Jesus-Chrît mourant, il dit (*Politiq; de l'Ecriture Part.* 1. *pagg.* 43. *&* 44. *Edit. de* 1709. *in* 12.) „ Il fut fidéle & affectionné jusqu'à la fin à sa patrie quoiqu'ingrate, & à ses cruels Citoyens qui ne

„ ſongeoient qu'à ſe raſſaſier de ſon
„ ſang . . . il ſçavoit que ſa mort de-
„ voit être le ſalut de ces ingrats Ci-
„ toyens, s'ils euſſent fait pénitence ;
„ c'eſt pourquoi *il pria pour eux en*
„ *particulier*, juſque ſur la croix où
„ ils l'avoient attaché . . . ainſi il ver-
„ ſa ſon Sang avec *un regard particu-*
„ *lier pour ſa nation*, & en offrant ce
„ grand ſacrifice qui devoit faire l'ex-
„ piation de tout l'Univers, il voulut
„ que l'amour de la patrie y trouvât
„ ſa place „.

On ne peut voir une oppoſition plus marquée, que celle qui ſe trouve entre ces deux Ouvrages attribués au même Prélat. Dans l'un on dit que *tous ceux pour qui Jeſus-Chrît a demandé certains effets, les recevront, qu'ils auront la foi, la perſévérance dans le bien, & la parfaite délivrance du mal ſi Jeſus-Chrît le demande.* Dans l'autre on dit que Jeſus-Chriſt *offrant ce grand ſacrifice qui devoit faire l'expiation de tout l'Univers*, a verſé *ſon ſang avec un regard particulier pour ſa nation*; qu'il a prié *en particulier pour* les *cruels Citoyens* de ſon *in-*

grate patrie. Cependant combien de ces ingrats Citoyens, qui n'ont jamais reçû ni la parfaite délivrance du mal, ni la perſévérance dans le bien, ni même la foi ?

Mais quand on n'auroit pas cet Ouvrage, qui n'a parû que quelques années après la mort de M. *Boſſuet*; ce Prélat dans les Ecrits qu'il nous a donnés lui-même, ne dit-il pas clairement (*Etats d'Oraiſ. pag.* 95.) que *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés* ? Que (*Ib. pp.* 210.211.) *Caſſien en expliquant cette demande de l'Oraiſon Dominicale : vôtre volonté ſoit faite, remarque que la volonté de Dieu eſt que tous les hommes ſoient ſauvés* ? Il s'explique encore dans le même Ouvrage d'une maniére à ne laiſſer aucun lieu à la plus ſubtile chicane : *veila donc*, dit-il (*Ibid.* p. 281.) *deux vérités conſtantes ; l'une, que Dieu veut que nous ſoyons tous ſauvés ; & l'autre, qu'il le veut d'une vraie volonté.*

Pour ſe convaincre que la propoſition des *Méditations* eſt ſuppoſée à feu M. *Boſſuet*, il ſuffit de faire ſur

ces derniers textes, qui ſont certainement de lui, ce raiſonnement court & ſimple : Jeſus-Chrît a demandé le ſalut de tous ceux, pour la rédemption deſquels il a répandu ſon Sang, cela eſt clair & avoüé des Proteſtans mêmes ; Jeſus-Chrît a répandu ſon Sang pour le ſalut de tous ceux que Dieu veut ſauver d'une vraïe volonté, cela eſt encore inconteſtable : or M. *Boſſuet* dit que Dieu veut d'une vraïe volonté que tous les hommes ſoient ſauvés : donc Jeſus-Chrît a demandé le ſalut de tous les hommes ; c'eſt encore une conſéquence néceſſaire ; cependant tous les hommes ne ſeront pas ſauvés. Il reſte à conclure que la propoſition des *Méditations*, qui dit que *tous ceux pour qui Jeſus-Chrît a demandé de certains effets, les recevront*, & qu'*ils auront la foi, la perſévérance dans le bien, & la parfaite délivrance du mal, ſi Jeſus-Chrît le demande*, n'eſt pas de feu M. *Boſſuet*.

IX.

On lit dans le 3[e]. Tome pag. 320.

„ Vous *ſeul* (Seigneur) pouvés ache-
„ ver en nous ce que vous *ſeul* vous y
„ pouvés commencer de bien „.

Remarque. On n'a pas manqué de faire valoir cet endroit dans l'Ecrit préliminaire pag. 37, où l'on dit: *lui ſeul* (Jeſus-Chrît) *peut achever en vous ce que lui ſeul peut y commencer de bien.*

Dire que Dieu *ſeul*, Jeſus-Chrît *ſeul*, ou la grace *ſeule* peut achever & commencer le bien en nous, c'eſt exclure des bonnes œuvres, par des expreſſions ſynonimes, la libre coopération de l'homme avec la grace, c'eſt nier le mérite & faire parler feu M. *Boſſuet* le langage des Hérétiques, qu'il a combattus avec tant de ſuccès & de gloire; c'eſt donner pour un Diſciple de Luther & de Calvin le vainqueur des Luthériens & des Calviniſtes. Un ſeul paſſage pris au hazard entre pluſieurs de la même force, d'un Ouvrage de ce Prélat, qui a pour tître: *réfutation des erreurs contenuës dans le Catéchiſme du S^r. Paul Ferri*, &c. ſuffira pour montrer combien il eſt éloigné de ſoûtenir cette

erreur tant de fois frappée d'anathéme. Feu M. de Meaux, après avoir solidement établi contre ce Ministre la Doctrine du libre arbitre, conclut ainsi, *pag.* 233. „ de cette doctrine „ du libre arbitre suit nôtre coopéra- „ tion avec la grace, suivant cette pa- „ role du S. Apôtre: *opérés vôtre sa- „ lut avec crainte & tremblement. Car „ Dieu opére en vous le vouloir & le „ faire :* où S. Paul ordonne que nous „ fassions ce qu'il dit que Dieu fait „ en nous: & c'est pourquoi il parle „ ainsi de lui-même, *non pas moi, „ mais la grace de Dieu avec moi*; c'est- „ à-dire, selon l'interprétation de „ saint Augustin, ce n'est pas la gra- „ ce de Dieu *toute seule*, ce n'est pas „ aussi lui tout seul, mais la *grace de „ Dieu avec lui* „. Il n'est besoin ici d'aucune réflexion pour faire sentir la contradiction des deux textes, ni par conséquent pour montrer que l'un ou l'autre est supposé à feu M. *Bossuet*, qui certainement ne se sera pas contredit.

X.

L'Auteur, après avoir rapporté p.

126. Tom. 2d. ce passage de S. Mathieu : *les élûs, s'il se peut, seront induits à erreur*, fait cette réflexion : „ *s'il se peut* : cela donc ne se peut „ pas . . . ô conduite miséricordieuse „ & toute-puissante, qui empêchés „ vos élûs de *pouvoir* périr „.

Remarque. Dans l'Ecrit préliminaire pagg. 58. & 59. en faisant allusion à cet endroit des *Méditations*, on dit : „ ce tout que le Pére a donné „ au Fils . ... que le Fils tire à lui par „ la vertu de sa croix, & dont aucun „ ne peut périr ; parceque la main „ toute-puissante qui les a donnés les „ soutient, & les empêche de *pou-* „ *voir* périr „.

En disant que les élûs ne peuvent périr parceque la *conduite miséricordieuse & toute-puissante de Dieu les empêche de pouvoir périr*, on établit, que les élûs sont sauvés nécessairement & par des moïens nécessaires, ausquels ne pouvant pas résister, ils n'ont point le pouvoir de périr. Ce principe renverse deux dogmes de foi, dont le premier est que l'homme est libre & ses actions morales exemptes de

ſimple néceſſité ; le 2[d]. que la gloire eſt donnée à tître de juſtice & de récompenſe. Montrer donc que ces deux points ſont clairement établis dans les Ecrits,qui ſont conſtamment de feu M. *Boſſuet* , c'eſt faire voir que cet endroit des *Méditations* n'eſt pas de lui. Or , jamais perſonne ne s'eſt expliqué ſur la liberté de l'homme plus clairement que feu M. *Boſſuet* : „ nous croïons en l'homme , dit ce „ ſçavant Prélat *dans la Réfut. de Fer-* „ *ry pp.* 231. & 232 ,le libre arbitre de „ la volonté , par lequel il peut choi- „ ſir le bien & le mal. Nôtre foi eſt „ ſi clairement fondée ſur les Ecritu- „ res , qu'il eſt impoſſible de la con- „ tredire : *j'appelle à témoin le Ciel, &* „ *la terre* , diſoit Moïſe aux Iſraëlites, „ *que je vous ai propoſé la vie & la* „ *mort , la bénédiction & la malédic-* „ *tion. Choiſiſſés donc la vie afin que* „ *vous viviés.* De là vient que l'anti- „ quité Chrêtienne a crû d'un conſen- „ tement unanime le libre arbitre de „ nos volontés , ſans que perſonne s'y „ ſoit oppoſé que les Hérétiques „. Et encore *p.* 243. „ Il eſt véritable

„ que la doctrine du libre arbitre est
„ un des articles de nôtre créance „.
Peut-on rien voir de plus clair & de plus décisif en faveur de la liberté de l'homme ?

Il n'est pas plus difficile de faire voir, que feu M. *Bossuet* enseigne qu'il est de foi, que la gloire est donnée à tître de justice & de récompense. „ Les Calvinistes, dit-il p. 218.
„ ne peuvent souffrir que nous enseignions, que la vie éternelle est renduë au mérite des bonnes œuvres ;
„ & c'est pour cela principalement
„ que le Ministre que nous combattons, accuse le sacré Concile de
„ Trente de ruïner la confiance en
„ Nôtre Sauveur ... sous le nom des
„ Péres de Trente il condamne l'antiquité Chrêtienne, qui prononce
„ nettement en nôtre faveur ... p.
„ 219. Le seul témoignage de S. Augustin est capable de convaincre les
„ plus obstinés ... p. 222. Ce grand
„ homme employe contre les ennemis
„ de la grace (les Pélagiens) ce passage de l'Epître aux Romains : *le*
„ *payement du péché, c'est la mort ; la*

„ *grace & le don de Dieu, c'est la vie*
„ *éternelle.* Nos adverſaires . . . eſti-
„ ment que le mot de grace ne ſe peut
„ accorder avec le mérite ; mais l'ex-
„ cellent Prédicateur de la grace rai-
„ ſonne par des principes bien oppo-
„ ſés ; il enſeigne que la vie éternelle
„ eſt donnée aux mérites des Saints,
„ il confeſſe que l'Apôtre S. Paul pou-
„ voit dire qu'elle eſt le payement des
„ bonnes œuvres, comme la mort eſt
„ le payement du péché ; *& il eſt ain-*
„ *ſi,* dit S. Auguſtin, *parceque de*
„ *même que la mort eſt renduë au mé-*
„ *rite du péché comme ſon véritable lo-*
„ *yer, auſſi la vie éternelle eſt renduë*
„ *comme payement au mérite de la juſ-*
„ *tice* ... p. 223. Ce grand Docteur ...
„ reconnoît qu'il y a en l'homme une
„ *véritable juſtice, à laquelle il ne*
„ *craint pas d'aſſûrer que la vie éter-*
„ *nelle eſt dûë* „. Peut-on dire plus
clairement que le fait ici M. *Boſſuet*,
qu'il eſt de foi que la gloire eſt don-
née à tître de juſtice & de récompen-
ſe ? Il faut donc conclure que cet en-
droit des *Méditations*, où l'on dit
que les élûs ne peuvent périr parce-

que la *conduite miséricordieuse & toute-puissante* qui les soûtient, les empêche *de pouvoir périr*, est supposé à feu M. *Bossuet*; car si les élûs n'ont point le pouvoir de périr, ils n'ont pas celui de résister à la grace, & par conséquent il n'y a point en eux de liberté; or où il n'y a point de liberté, il n'y a point de mérite, & où il n'y a point de mérite, il n'y a point de récompense.

Il est vrai que dans *Jansénius* on trouve des passages assés conformes à cet endroit des Méditations, par exemple *Tom. 3. L. 9. Ch. 25. Quis non videt voluntatem Dei efficacissimam de assequendo intento fine causam esse cur talia ad convertendas voluntates eligat instrumenta, ut* non possint *resistere*? Et ailleurs (*comment. sur le v. 27. du ch. 10. de S. Jean*) *Oves meæ, id est, prædestinati, & mihi ad salvandum dati . . . non peribunt in æternum . . . sic enim eis dabitur vita æterna ut* ne quidem *per proprium velle ab eâ excidere* possint. Mais, de cette conformité des deux textes, je conclus que cet endroit des Médi-

tations n'eſt pas de feu M. *Boſſuet*, parcequ'il eſt certain que ce Prélat ne copioit pas *Janſénius*.

X I.

On lit au 3^{e}. Tom. pp. 316. 317. & 318. „ Qu'eſt-ce qui fait croire à „ ſaint Pierre, qu'il pouvoit ce qu'il „ ne pouvoit pas : ſi ce n'eſt qu'il le „ vouloit, . . . en effet : en cette oc- „ caſion qu'étoit-ce que pouvoir, ſi- „ non vouloir ? Il aimoit Jeſus-Chriſt „ juſqu'à vouloir mourir avec lui, s'il „ étoit beſoin, & il croïoit qu'il le „ pouvoit, parcequ'il le vouloit de cet- „ te ſorte ... quand il s'agit de prendre „ la réſolution de marcher après Je- „ ſus-Chrît, de l'imiter, de le ſuivre ; „ pouvoir, c'eſt vouloir : mais c'eſt „ vouloir *fortement*, c'eſt vouloir *in-* „ *vinciblement*, . . . la volonté de S. „ Pierre n'en étoit pas encore à ce de- „ gré : & c'eſt pourquoi Jeſus-Chriſt „ lui dit, qu'il ne pouvoit pas ce qu'- „ il ne vouloit pas encore aſſés : & lui, „ au lieu de ſentir qu'*une volonté foi-* „ *ble ne peut rien*, & qu'elle ceſſe, „ pour ainſi parler, d'être volonté

» dans une tentation qui la passe : di-
» soit hardiment, qu'il pouvoit, tout
» ce qu'il sentoit qu'il vouloit, &
» qu'il vouloit *avec force* jusqu'à un
» certain point ; mais non pas jusqu'-
» au point qu'il falloit pour accom-
» plir sa promesse. C'est pourquoi Je-
» sus-Chrît lui disoit non pas simple-
» ment *vous ne pouvés pas* : mais *vous*
» *ne pouvés pas me suivre* maintenant :
» & il ajoûtoit : *vous me suivrés un*
» *jour* qui étoit lui dire, ... vous ne
» le pouvés pas *encore*, parceque vô-
» tre volonté est *foible* : mais vous le
» pourrés, quand vous aurés reçû une
» volonté *assés forte*. S. Pierre étoit
» juste ».

Remarque. Si, *quand il s'agit de prendre la résolution de marcher après Jesus-Chrît*, de l'imiter, de le suivre, & par conséquent quand il s'agit de le confesser, *pouvoir c'est vouloir*, & vouloir *fortement*, vouloir *invinciblement* ; saint Pierre, qui n'a pas voulu *invinciblement* confesser Jesus-Chrît, puisqu'en effet il l'a renié, n'avoit pas le pouvoir de le confesser, cela est clair. Si S. Pierre ne pouvoit pas,

parceque *sa volonté n'étoit pas encore à ce degré*, c'est-à-dire, au point de *vouloir invinciblement*; si, quoiqu'il voulût *avec force*, il ne pouvoit pas encore, parcequ'il n'avoit pas *reçû une volonté assés forte*; si enfin, il ne pouvoit pas, parceque sa volonté étoit *foible* & qu'*une volonté foible ne peut rien*, S. Pierre qui *aimoit Jesus-Chrît jusqu'à vouloir mourir avec lui s'il étoit besoin*; S. Pierre qui *étoit juste*, étoit dans une impuissance réelle & actuelle de confesser Jesus-Chrît, cela est encore évident; on établit donc en cet endroit des *Méditations* que (1) *quelques Commandemens de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent & s'efforcent de les accomplir, selon les forces qu'ils ont présentes, & que la grace leur manque par laquelle ils soient rendus possibles.* On établit qu'on voit (2) *un juste en la personne de S. Pierre, à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, a manqué*

(1) 1re. Prop. de Jansénius. (2) 2de. Prop. de Mr. Arnauld condamnée par la Sorbonne.

dans une occasion, où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché.

On ne reconnoît point ici la doctrine de feu M. *Bossuet*; car ce Prélat non seulement dit (*Etats d'Oraison p.* 86.) que c'est une erreur de dire que Dieu commande des choses impossibles; mais encore que *cette erreur est directement condamnée dans cette détermination du Concile de Trente, tirée de S. Augustin & de la tradition de tous les Saints* : „ Dieu ne commande rien „ d'impossible; mais en commandant „ il nous avertit de faire ce que nous „ pouvons, & de demander ce que „ nous ne pouvons pas, & il nous aide à le pouvoir „. Il dit ailleurs: (*Divers Ecrits* 3^e^. *Ecrit pag.* 96.) „ C'est encore une autre Hérésie de „ croire *invinciblement, que Dieu nous* „ *laisse tenter au dessus de nos forces*; ce „ qui est expressément, selon la paro„le de l'Apôtre, *contre la fidélité de* „ *Dieu*. C'est encore une Hérésie ana„thématizée par tous les Conciles, „ que Dieu commande des choses im„possibles „.

Il est donc aussi certain que la doc-

ctrine contenuë dans ce long extrait des *Méditations* n'eſt point de feu M. de Meaux, qu'il eſt certain qu'elle eſt de Janſénius, dont voici le texte Latin (1) „ hæc igitur omnia pleniſſimè planiſſiméque demonſtrant, „ nihil eſſe in ſancti Aug. doctrina „ certius ac fundatius, quàm eſſe præcepta quædam, quæ hominibus non „ tantùm infidelibus, excœcatis, obduratis, ſed fidelibus quoque & „ juſtis volentibus, conantibus ſecundùm præſentes quas habent vires, „ ſunt impoſſibilia ; deeſſe quoque „ gratiam, quâ fiant poſſibilia : hoc „ enim *ſancti Petri* exemplo aliiſque „ multis quotidiè manifeſtum eſſe, „ qui *tentantur ultra quam poſſint ſuſtinere* : nec illam implendi talia præcepta difficultatem indè proficiſci, „ quòd actus implendi debeat eſſe ſupernaturalis vel meritorius, . . . ſed „ ex eo quod *vires voluntatis infirmæ ſunt*, propter concupiſcentiam à volendo bono retrahentem ; cujus reniſu fit, ut vires voluntatis diſtrahantur, atque ita homo non *plenè*

(1) Janſ. L. 3. de Grat. Chr. Salv. c. 13.

„ velit, non *integrè* velit, non *totâ* „ *voluntate* velit. Talem autem voluntatem *non esse idoneam* ut superet alteram vetustate roboratam, quia „ per illam *nondùm potest homo tantùm* „ *velle quantùm sufficit ut volendo faciat : poterit autem cùm habuerit magnam & robustam* „. Et un peu plus bas : „ quamvis & fidelis esset & bonus (S. Petrus) quando non solùm „ jam *volebat pro Christo mori*, sed „ etiam de sua fortitudine multa pro„ mittebat . . . gratiâ desertus *implere* „ *non potuit quod se velle sentiebat* „.

Je me dispenserai de traduire ce long texte, d'autant plus volontiers que l'Auteur des *Méditations* ne l'a pas mal traduit.

XII.

Je finis par une proposition que je trouve au 3^e^. Tome p. 309. : „ qui „ renonce à la charité, renonce à „ la Foi, abjure le Christianisme, „ sort . . . de l'Eglise „.

Remarque. Cette proposition renferme deux erreurs :

La premiére, qu'en perdant la cha-

rité on perd la Foi, & l'on ceſſe d'être Chrêtien.

La ſeconde, que l'Egliſe n'eſt compoſée que de juſtes, puiſqu'on en ſort en perdant la charité, & que par conſéquent l'Egliſe eſt inviſible.

J'ai fait voir dans mes remarques ſur les *Elévations*, que la premiére de ces erreurs eſt attribuée par feu M. *Boſſuet* aux Proteſtans ; voici ſes termes (*Hiſt. des var. Tom.* 2. *L.* 14. *p.* 308. *Edition de* 1717.) „ Dans la „ nouvelle Réforme la vraïe Foi eſt „ inſéparable de l'amour de Dieu & „ des bonnes œuvres, qui en ſont le „ fruit néceſſaire ; c'eſt le dogme le „ plus conſtant de cette Religion „. J'y ai fait voir auſſi qu'elle eſt condamnée par le ſaint Concile de Trente Seſſ. 6. Can. 28. : *ſi quelqu'un dit que la grace étant perduë par le péché, la Foi ſe perd auſſi ... ou que celui qui a la Foi ſans la charité n'eſt pas Chrêtien, qu'il ſoit anathéme.* Je ne comprens pas comment on a pû ſe flatter de faire paſſer ſous le nom de feu M. *Boſſuet* une erreur ſi palpable.

Je comprens encore moins, com-

ment on pourroit attribüer la seconde erreur à ce sçavant Prélat, qui a fait des Livres entiers pour prouver contre les Calvinistes la visibilité de l'Eglise, & qui soûtient (*Instr. Past. sur les prom. de J. C. à son Eglise p. 17.*) que Jesus-Chrît *loin de promettre qu'il n'y auroit que des Saints dans son Eglise, a prédit au contraire qu'il y auroit des scandales dans son Roïaume & de l'yvraïe dans son champ, & même qu'elle y croîtroit mêlée avec le bon grain jusqu'à la moisson.* On peut lire le passage entier dans le Livre même. Je crois qu'il seroit fort inutile d'accumuler ici passage sur passage, pour prouver ce que personne ne révoque en doute, que le grand Bossuet n'étoit point Hérétique, & qu'il n'a pas pû dire qu'on cesse d'être Chrêtien, & qu'on sort de l'Eglise en perdant la charité.

Je crois pouvoir m'arrêter ici; & j'ai suffisamment rempli mon dessein; puisque j'ai fait voir entre la doctrine répanduë dans les *Méditations* & les sentimens avérés de feu M. de Meaux, l'opposition la plus marquée. A des preuves de cette nature on est

forcé de se rendre; & il n'y a personne au monde, que je sçache, que l'Auteur des *Nouvelles Ecclésiastiques*, qui pût être tenté de me contredire. Mais comme il a lui-même donné au Public une Lettre, (1) dans laquelle il est dit qu'on a fait des additions au Livre posthume dont il s'agit, il est à présumer qu'il aura une grace victorieuse pour ne pas succomber à la tentation.

Je vous prie, MM., de jetter les yeux sur ces Remarques, & de les inserer dans vos *Mémoires*. C'est la grace que vous demande,

MESSIEURS,

Vôtre, &c. FICHANT, *Prêtre du Diocése de Quimper.*

(1) Nouv. Eccl. du 1r. Mai 1731. Art. 8. de Paris.

ARTICLE XIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RELIGION.

DE PARIS. Dans plusieurs Journaux imprimés en Hollande, on

rappelle par des lettres & extraits Critiques, ce qui a été dit en des tems différens touchant quelques miracles : & d'abord on remet sur la scéne un Discours addressé à M. *le Clerc* en 1704, & demeuré sans replique en ce tems-là & depuis : „ addressés-vous „ aux Protestans de Genéve, disoit le „ Catholique dans sa *troisiéme réponse* „ *à M. le Clerc* ; & demandés-leur ce „ qui se passe dans leur voisinage. Je „ veux bien les en croire sur leur pa-„ role. Ils ont auprès d'eux un Mis-„ sionnaire tout miraculeux. Ils ont „ eû la curiosité de l'éprouver. Quel-„ ques-uns de leurs malades sont al-„ lés à lui, avec une ferme résolution „ de renoncer à l'erreur, s'il les gué-„ rissoit. Il les a guéris, & ils se sont „ convertis . . . il n'est pas possible „ qu'un *Seeker* ou un chercheur de „ bonne Foi, tel que je vous suppose „ maintenant, ne se rende à ces preu-„ ves „. Tout Lecteur sent ce que signifie en cette occasion, & ce qu'ajoûte à ce témoignage le silence d'un M. *le Clerc* & des autres, & un silence de 26. ou 27. ans, sur un fait si

intéressant, si facile à constater, si hautement avancé : mais enfin ces Messieurs pour empêcher, disent-ils, la prescription, s'inscrivent présentement en faux, & soutiennent que les miracles allégués dans ce défi, furent examinés par l'Evêque Diocésain, & désapprouvés par un Acte qu'ils ne rapportent pas : & ils le disent sur le rapport de M. *Hoguiné*, Curé, dont ils se mocquent. Ils entreprennent encore le même Curé de saint Julien, voisin de Genéve, sur sa défense du miracle de S. Marguerite en 1725., & ils soutiennent que les Catholiques ne l'ont point reconnu, & que la Religion même des Médecins lui a réfusé les suffrages nécessaires. Que ne disent-ils point d'avance des miracles alors projettés, du Faux-bourg S. Marceau de Paris ? Et que n'en diront-ils point lorsqu'ils auront vû les *trois lettres* sur ce sujet, la déclaration de l'Abbé le Franc, & sur-tout l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris & l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi ? Mais que concluront de tout cela les Protestans sensés, si-non que

dans l'Eglise Catholique on n'est pas disposé à reconnoître des miracles pour véritables, s'ils n'ont été examinés avec rigueur & juridiquement constatés ; d'où il suit que l'on ne peut judicieusement révoquer en doute les miracles, que l'Eglise Catholique déclare certains & avérés, tels que sont ceux sur lesquels, entre les autres preuves, elle béatifie ou canonise les Saints? Si donc Messieurs les aggresseurs veulent toucher utilement & solidement la question des miracles, le point qu'ils ont à éclaircir par l'Ecriture qui attache à la vraïe Eglise la possession des miracles, est celui-ci. Comment se peut-il faire que l'Eglise Catholique, dont ils se sont séparés, soit en possession depuis Jesus-Chrît de faire des miracles, & soit encore actuellement la seule où il s'en fasse, si elle n'est pas seule la véritable & unique Eglise de Jesus-Chrît?

De Rome. Mgr. Fontanini a publié un Recüeil des Décrets ou Constitutions des Papes pour des canonisations de Saints. Les premiéres sont de 993. sous Jean XV., & les

dernières de 1729. *Codex Constitutionum quas summi Pontifices ediderunt in solemni canonizatione Sanctorum.*

DE PARIS. Deux Traités écrits par S. Jean-Chrysostome dans le lieu de son exil, & addressés à la Veuve *Olympiade*; ensemble, les Lettres de ce Saint, sont traduites du Grec en François. 2. voll. in 8°. chés *Gandoüin.*

Dissertation Critique & Théologique sur le Concile de Rimini. M. CORGNE pourvû par M. l'Archevêque de Sens, auquel il dédie son Livre, d'un Canonicat de Soissons; où ce Prélat étoit alors Evêque, entreprend d'enlever à ceux qui combattent l'autorité de l'Eglise, l'argument qu'ils prétendoient tirer du Concile de Rimini, comme si sa chûte eût été celle de toute l'Eglise, ou l'eût entraînée. Nôtre Auteur leur fait voir que ce Concile, loin d'être œcuménique; ne fut légitime, ni dans sa convocation, ni en sa tenuë; qu'il n'erra point; que joint même à celui de Seleucie, il ne contenoit pas le plus grand nombre des Evêques du monde; & que les

Evêques alors diſperſés dans les Siéges de l'Egliſe, étoient fermes pour la vraïe Foi. On loüe la Critique judicieuſe & ſçavante de ce Livre.

De Berlin. On attend de M. *Frideric* Murelius, Profeſſeur au grand Collége de *Joachim Skall*, un Dictionnaire philologique & critique ſur le Nouveau Teſtament.

De Halle. Le Traité de Grotius ſur la ſatisfaction de J. C. réimprimé par le Docteur M. Lange avec la Vie de l'Auteur, eſt accompagné d'une réfutation du Syſtéme de M. Dippel, qui s'étoit déguiſé ſous le nom de *Chriſtianus Democritus*.

De Leipsig. Le Supplément à *l'Hiſtoire Littéraire de la Théologie* de M. Buddeus, ſe débite chés les héritiers de *Fritſch*.

De Iene. M. Wucherer, Profeſſeur extraordinaire en Théologie, a préludé par une Brochure ſur la mort d'*Arius*, au Traité qu'il prépare contre M. *Whiſton* touchant l'Arianiſme.

M. Walch, auſſi Profeſſeur en Théologie, a éclairci par une Diſſer-

tation académique, le point des *Samoſatemens*, dont il eſt fait mention dans la Confeſſion d'Auſbourg. C'eſt l'Auteur du Dictionnaire philoſophique annonçé ſous ſon nom mal imprimé en ces *Mémoires* pages 2299. de 1726., & 754. de 1727.

De Francfort ſur l'Oder. Dans le tems que l'on a ici ſolemniſé avec magnificence le Jubilé de la Préſentation de la Confeſſion d'Auſbourg, M. Hoffmann a publié fort à propos un plan des principales matiéres, que l'on devroit traiter pour bien expliquer l'hiſtoire de cette Confeſſion d'Auſbourg. Toutes les Egliſes, Univerſités, Colléges Réformés, tant Allemands que François des Etats du Roi de Pruſſe, ont célébré ce Jubilé avec les Luthériens.

De Gotha. M. le Docteur Cypriau, Conſeiller Eccléſiaſtique de cette Cour, (de M. le Duc de Saxe-Gotha) a donné l'hiſtoire de la Confeſſion d'Auſbourg.

De Halle. M. Salig, Conrecteur à Wolfenbuttel, a composé en Allemand & fait imprimer une

histoire de la Confession d'Ausbourg.

De Kiel. M. Hane, Professeur en l'histoire, publiera en quelques Dissertations Académiques séparées, l'histoire Critique de la Confession d'Ausbourg, de ses Editions, & de ses Versions.

D'Altenbourg. On trouvera diverses choses propres à éclaircir l'histoire de la Confession d'Ausbourg, dans la Vie Latine de Grégoire *Pontanus*, qui fut consécutivement Chancelier de trois Electeurs de Saxe. Cette Vie a été nouvellement écrite en Latin par un Ministre des environs de cette Ville, M. Jean-Abraham Wimmer.

De Leipsig. On a les Tomes V. VI. VII. VIII. de la nouvelle Edition des Œuvres de Luther.

De Londres. Recherches touchant l'évidence de la Religion Chrêtienne. In 8°. pp. 143. l'Auteur anonyme procéde par voye de Définitions & de Raisonnemens. Après avoir demandé qu'on lui accorde que le plaisir est préférable à la douleur, il re-

nonce à prouver l'existence de Dieu *à priori.*

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

D'AMSTERDAM. On parle d'un nouveau Journal de Londres intitulé, *Historia Litteraria*, auquel on assûre que plusieurs Auteurs travaillent avec succès.

D'ERFORT. M. *André-Elie* BRUCHNER, Docteur & Professeur en Médecine, & Membre de l'Académie *des Curieux*, rétablit le Recüeil périodique Allemand, commencé en 1717. par M. *Kanold* sous ce tître, *Mémoires sur la nature & sur les Arts*; & depuis interrompu par la mort de l'Auteur arrivée le 15. Novembre 1729. Il étoit Docteur en Médecine à Breslau.

DE LUBECK. M. DE SEELEN, Auteur de *Selecta Litteraria*, doit les continuer par la réimpression de plusieurs Piéces ensemble. Il y en a sur les citations des Poëtes dans le Nouveau Testament, sur le tître d'Orthodoxe, & pour montrer que la langue

du Dragon *Apocal. XIII. 11.* n'est pas la langue Latine.

De Greifswalde. M. Nettelbladt continuë son Journal Allemand (*Bibliotéque Suedoise* :) il y en a déja plus de cinq parties. Il poursuit aussi en Latin *Themis Romano-Suecica*, *Memoria virorum in Suecia eruditorum*, *fasciculi rerum Curlandicarum* : & il est prêt d'imprimer *Scriptores rerum Lapponicarum*.

D'Amsterdam. Chaque année l'on imprime ici des *Tablettes de tous les Ministres publics des Cours Souveraines de l'Europe*. Le premier volume, qui se rapporte à l'année 1728., contenoit des éclaircissemens, que l'on suppose dans les Volumes suivans.

De la Haye. De six en six mois on publiera ici en François, en 90. feüilles in 4°., l'Histoire Universelle que l'on distribuë en Angleterre dans la langue du Païs, par petits volumes de 20. feüilles in *folio*, & qui est composée par une Société de Gens de Lettres. On voit le plan de tout l'Ouvrage à la fin d'une introduction de

233. pages in 12., que les Libraires de ce Livre périodique viennent de préſenter au Public. C'eſt un eſſai, dans lequel les ſentimens de tous les Philoſophes ſont, dit-on, mieux éclaircis que dans aucun autre Ecrit.

DE NUREMBERG. Des Curieux de la nature ſe ſont déterminés à entretenir le Public en Latin tant par des *feüilles hebdomadaires* que par des *Mémoires*, qui paroîtront tous les ſix mois, ſur des ſujets capables d'intéreſſer les Gens de Lettres. Ils donneront en abregé des extraits de Livres, ou de Diſſertations manuſcrites, ou de Vies des Sçavans. Ils s'étendront davantage dans les *Mémoires* de chaque ſemeſtre ; & ils s'y permettront la Critique des Livres & des ſentimens qui s'éléveront. Les Auteurs ne ſe déclarent pas ; il eſt dit ſeulement que les étrangers pouront addreſſer leurs piéces à MM. *Jean-Chriſtophle* GOETZE ; *Chriſtophle-Jacques* TREW, & *Chriſtophle* HOMANN, Docteurs en Médecine en cette Ville ; ou bien à M. le Docteur SCHULTZ, Profeſſeur en Médecine à Altorf.

De Londres. Tous les mois M. Lortin publie un volume in 8°. de Piéces critiques, historiques, chronologiques, contenant les observations de ses amis sur les Auteurs anciens & modernes. *Miscellaneous observations upon Authors antient and modern.*

De Paris. Deux Livres périodiques tirent leur nom du Parnasse: l'un est le *Nouvelliste du Parnasse*; l'autre, le *Chifonnier du Parnasse*. Celui-ci est en Vers, & s'imprime à Amsterdam: celui-là est écrit en Prose, & se propose en vente à Paris. Le *Chiffonier* ne fait que commencer; le *Nouvelliste* paroît prêt à finir; on s'y étoit proposé de parler en stile leger & superficiellement, des petits Ouvrages qui restent, quand les Journaux des Sçavans sont remplis de ce qu'il y a de solide. On le distribuoit comme l'ancien Journal des Sçavans le lundi de chaque semaine, chés le Libraire du Journal des Sçavans; & l'un des deux Auteurs du *Nouvelliste* a été admis un tems à la composition de ce Journal.

Extrait d'une Lettre écrite par M. D... sur quelques curiosités trouvées en Bretagne.

Dans la Paroisse de *Lanrivoaré*, à cinq lieües & demie ou six lieües de Brest, est un *palu*, ou un marais, qui séche en partie l'été, & qui tient à plusieurs rochers fort escarpés, au travers desquels coulent différens petits ruisseaux. On juge que ce marais a été autre fois un grand étang. Des Païsans de *Lanrivoaré* ayant besoin de pierres plattes pour asseoir des ruches à miel, en virent dans ce marais : mais sous la premiére qu'ils s'efforcérent de tirer, ils trouvérent plusieurs coins de fonte, semblables à ceux que j'ai l'honneur de vous envoïer. Leur curiosité étant piquée par cette découverte, ils fouillérent dans le reste du marais & en tirérent plus de deux mille. Le village entier fut occupé à ce travail pendant sept à huit jours.

Tous ces coins sont de fonte & creux, avec un petit anneau à la base. Il ne s'en est trouvé que des deux

moules ci-joints, beaucoup plus de grands cependant que des autres. La fonte en est aigre, mais assés particuliére par son mêlange, & presque aussi dure que de l'acier.

Il y a deux questions à faire au sujet de ces coins. La premiére, à quoi ont-ils servi? La seconde, à quel dessein un si grand nombre se trouve-t'il rassemblé en même lieu? Car ce ne peut-être l'effet du hazard. Il me semble d'abord évident que ces coins étant creux, ils ont servi à mettre au bout de quelques bâtons ou de quelques hampes, moins comme arme offensive que comme arme défensive. On attachoit à l'anneau qui est près de la base, quelque banderolle par forme d'ornement, ou plûtôt de reconnoissance dans un combat : ce que l'on sçait avoir été d'usage parmi les Celtes & les Gaulois, qui mettoient d'ordinaire de ces sortes de banderolles au bout de leurs lances, près du fer.

Ce qui m'a donné lieu de former cette conjecture, c'est que la tradition du Païs porte qu'il s'est donné

autrefois dans la Paroisse de *Lanrivoaré* une grande bataille, mais on ne sçait ni en quel tems, ni entre qui. On voit seulement dans cette Paroisse un cimetiére fort singuliér, & dont on raconte des choses extraordinaires. Il se nomme le cimetiére des Saints, ou le cimetiére des sept mille. Au reste, *Lanrivoaré* n'est guéres qu'à une lieüe de la mer, & plus près encore du Château de *Tremuzen*, autrefois très-considerable & le Chef-lieu de la terre du *Châtel*; mais entiérement ruïné pendant que la maison de *Brissac* possedoit cette terre. Quelques monumens échapés du Château de *Tremuzen*, font connoître que le fameux *Tannegui* y avoit pris naissance : ce qui n'a point été remarqué, ce me semble, par aucun Historien de Bretagne.

Il y a apparence que des étrangers encore Païens, soit Allemands, soit Bretons de l'Isle, soit Hybernois, ayant fait descente en Basse Bretagne, tuérent un grand nombre de gens du Païs qui voulurent s'y opposer. Je soupçonne que les autres prirent la

fuite, & de peur que leurs armes ne tombassent entre les mains des Vainqueurs, ils les jettérent dans le marais ou l'étang de *Lanrivoaré*. Les morts furent enterrés dans le cimetiére de cette Paroisse, auquel on donna le nom de cimetiére des Saints, parcequ'anciennement ceux qui étoient tués combattans contre des Idolâtres, & ensuite contre des Mahometans, portoient le même nom. Il y en a plusieurs exemples dans nôtre Histoire pendant le tems de Croisades : je ne rappellerai point ici tout ce qui se dit de surprenant de ce cimetiére ; vous sçavés, Monsieur, que c'est une suite ordinaire de l'ignorance : elle ne manque guéres de répandre le merveilleux, & de nourrir la superstition par tout où elle est la plus forte.

Une autre pensée me vient, Monsieur, dans le tems que j'ai l'honneur de vous écrire : ces coins de fonte n'ont-ils point servi à terminer des bâtons d'Etendarts ? Or les Etendarts des anciens, soit le *Labarum* des Romains, soit les Banniéres des Gaulois, n'étoient qu'un leger & petit Drapeau,

qui étant ſuſpendu à une lance, formoit une croix à peu près comme les Banniéres de nôtre tems affectées aux Egliſes. Cela poſé, nos coins de fonte avec leur petit anneau pouvoient aiſément ſervir à cet uſage, & tenir les Banniéres dans la ſituation qui leur convenoit; mais le nombre de 2000. me paroît exorbitant. Comment réünir tant de Drapeaux enſemble? Quel en pouvoit être l'uſage? A peine trouveroit-on cette quantité dans une armée; mais cette difficulté pourroit ſe lever, en diſant qu'il y avoit autant de Drapeaux que de Bourgs & de Villages; ce qui ſe remarque encore aujourd'hui en Bretagne parmi les Milices Gardes-côtes. Quand elles ſont raſſemblées, on voit une grande confuſion de Drapeaux, y en ayant autant que de Paroiſſes & de Villages ſujets à la Garde des côtes, & exempts par là de beaucoup d'autres corvées. Au reſte, M. tout cet amas de conjectures eſt ſoûmis à vôtre judicieuſe critique. Je crains ſeulement que vous ne trouviés, que je me ſois mis en trop

grands frais, pour expliquer une chose déja connuë des Antiquaires.

MÉDECINE.

DE HALLE. M. HOFFMAN, a publié, il y a quelque tems le, 4e. Tome de son Systéme de Médecine.

DE LEYDE. M. BOERHAAVE donne une nouvelle édition des Œuvres d'Aretée : il ajoûte à celle de M. MAITTAIRE publiée à Oxford en 1723., des Augmentations considérables. *Aretæi Cappadocis de causis & signis acutorum & diuturnorum morborum Libri IV.* In fol.

D'AUSBOURG. En annonçant la mort de M. Luc SCHROECK, Comte Palatin, Noble de l'Empire, Médecin de l'Empereur & de cette Ville, arrivée en 1730. le 3. Janvier en la 84e. année de son âge, on a rappellé les titres de ses Œuvres imprimées, qui sont : *Pharmacopœa Augustana restituta* 1673.; & avec des additions considérables en 1684. *Defensio Pharmacopœæ Augustanæ* en 1674. *Memoria Welschiana* 1676. *Methodus medendi*

Walæo-Welschiana 1679. *Observationes Physico-Medicæ Helvvigianæ notis auctæ* 1680. *Decades decem curationum & observationum Welschianarum* 1681. *Historia Moschi* 1688. *Memoria sæcularis Collegii Medici Augustani* 1688.

DE BERLIN. M. le Docteur GOHL, qui compose les *Acta Medica*, que l'on imprime en cette Ville, a donné un Traité *de insufficientia cerebri ad sensum & motum animalis*, contre M. BURGRAVE le jeune, Médecin de Francfort sur le Mein, & un autre Traité contre M. BURCHARDI, pour la défense de M. STAHZ.

DE BRESLAU. M. Jean KANOLD, Docteur en Médecine, mort le 15. Novembre 1729. en sa 50e. année, a laissé en manuscrit un Ouvrage considérable, intitulé: *Annales de Ortu, progressu & exitu magnæ hominum pestilentiæ ab anno 1701. ad annum 1716.* On sçait qu'il a publié des Ouvrages en Allemand sur *la peste*, sur diverses maladies contagieuses du bétail, & sur d'autres sujets.

DE MONTPELIER. M. Hugues COURTRAIENE, Docteur en

Médecine a publié ici deux *Diſſertations* Medico-Chirurgiques, ſuivant les Loix de la circulation. In 8°. pp. 41. Elles ſont Latines : dans la premiére il traite des tumeurs qui ſont contre nature, c'eſt-à-dire de celles qui ſont étrangéres au corps, & qui dérangent conſidérablement ſa conſtitution ; il ſe borne aux humorales, il en expoſe la nature & les différences, les cauſes, les ſignes, la curation, puis les abſcès, & l'ouverture. Dans la ſeconde *Diſſertation* il traite des tumeurs chaudes en général ; puis du phlegmon, des l'éryſipelle ; enfin des tumeurs froides en général, & en particulier de l'œdeme & du ſchirre. Quantité de bonnes réflexions ſur la théorie & ſur la pratique, rendent ce petit Ouvrage utile aux jeunes Médecins.

De Stettin. M. de Superville dans un Programe, *de Anatome à multis calumniis & falſis imputationibus vindicanda*, ayant blâmé l'uſage de quelques Médecins, de juger des maladies par la ſeule inſpection des urines, ſans s'informer de l'é-

tat des malades, a eu occaſion par diverſes attaques qu'il y a eſſuyées, de donner un écrit de 32. pages in 4°. dans lequel il fixe & réduit à peu de choſe, l'uſage que l'on peut faire en Médecine de l'inſpection des urines.

De Paris. M. Winslow de l'Académie Roïale des Sciences, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, ancien Profeſſeur en Anatomie & en Chirurgie, Interpréte du Roi en langue Teutonique; & de la Société Roïale de Berlin, vient de publier: *Expoſition Anatomique de la ſtructure du corps humain.* In 4°. pages 738.; à deux colonnes. L'Ouvrage eſt Méthodique; le ſtile clair & concis; & quant au fonds, il répond à la réputation de l'Auteur.

De Iene. Il paroît un court Traité Latin ſur *l'utilité de la ſaignée dans les maladies aiguës des enfans.*

De Dresde. M. Martin Schurig a donné depuis aſſés peu de tems trois Ouvrages; *Muliebria Hiſtorico-Medica: Parthonólogia Hiſtorico-Medica; Gynæcologia.*

ELOQUENCE. POËSIE.

D'AMSTERDAM. On a annoncé l'édition des *Avantures de Telemaque*, la plus autentique & la plus magnifique qui ait paru, ou que l'on puisse esperer. Elle est in 4°. ornée de 24. planches en taille douce, dessinées & gravées par M. *Picart* & d'autres maîtres les plus habiles, & du portrait de l'Auteur gravé & dessiné par MM. *Drevet* pére & fils, sur le *Pastel* reconnû pour l'unique portrait autentique du célébre Archevêque. M. DE RAMSAY a augmenté son discours, qui est à la tête, sur le Poëme épique; il ajoûte aussi des notes.

DE LEIPSIG. Le Recüeil des Poëtes Polonois par M. Michel-Abraham TROTZ, premiére & seconde partie. La *premiére* contient la traduction de l'*Argenis* en Polonois par *Waclavv Poloeck*. La 2^e^. *Bibliotheca Polono-Poëtica* est remplie des fables de M. le Waivode de Russie.

TABLE
DES ARTICLES.

Article XI. Vita abſcondita. . . . . *Vie de J. C. cachée, ou voilée ſous les Eſpéces Euchariſtiques, &c.* p. 191

Art. XII. *Quatriéme Lettre du Pére* Caſtel *ſur la véritable cauſe primitive & inſenſible de la peſanteur, &c.* p. 221

Art. XIII. *Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux, &c.* p. 240

Art. XIV. *La ſuite de l'Article précedent.* p. 255

Art. XV. *Lettre ſur le véritable Auteur de l'explication de la Fontaine de Fonteſtorbe, &c.* p. 281

Art. XVI. *Les Oraiſons de Ciceron traduites en François, &c.* p. 288

Art. XVII. *Méditations ſur l'Evangile, &c.* p. 313

Art. XVIII. *La ſuite de l'Article précedent.* p. 335

Lettre ſur quelques curioſités trouvées en Bretagne. p. 367

Art. XIX. *Nouvelles Littéraires.* p. 355

D'ITALIE. *De Rome.* p. 358

D'ALLEMAGNE. *De Lubeck.* p. 363

De Berlin. pp. 360. 373

De Halle. pp. 360. 361. 372

Fevrier 1732.

De Leipsig. pp. 360. 361. 376
De Iene. pp. 360. 375
De Francfort sur l'Oder. p. 361
De Gotha. *Ibid.*
De Kiel. p. 362
D'Altenbourg. *Ibid.*
D'Erfort. p. 363
De Greifsvvalde. p. 364
De Nuremberg. p. 365
D'Ausbourg. p. 372
De Breslau. p. 373
De Stettin. p. 374
De Dresde. p. 375
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 363. 364
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 363 364. 376
De la Haye. p. 364
De Leyde. p. 372
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 355. 359. 366. 375
De Montpelier. p. 373

FIN DE LA TABLE.

Fevrier 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1732.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime, Monſeigneur le DUC DU MAINE.

Mars 1732.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or

M. D. CC. XXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

LES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	3. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1732.

ARTICLE XX.

ABREGE' DE LA VIE DU célébre Pierre Danes, *Ambassadeur du Roi* François I. *au Concile de* Trente, *Evêque de* Lavaur, &c. *Avec deux Mémoires sur les principales Actions de* Jacques Danes... *Evêque de* Toulon, &c. *On a joint un Recüeil contenant deux parties; dans la premiere on rapporte les textes de tous les Ecrivains qui ont parlé de l'Evêque de* Lavaur, &c. *La seconde partie.... contient les Opuscules de* Pierre Danes, &c. *A Paris*,

chez Quillau, *rüe* Galande, &c.
M. DCCXXXI. *In* 4o. *Pages* 184.

NOus ſuivrons, en rendant compte de ce Recüeil, l'ordre & le partage annoncé dans le tître, & nous donnerons une idée ſuffiſante de chacune des parties qui le compoſent.

Abregé de la Vie de Pierre Danes.

Pierre Danes naquit à Paris l'an 1497. d'une famille illuſtre, & très ancienne, laquelle ſubſiſte encore avec diſtinction. L'Auteur de cet Abregé, très inſtruit de ce qui regarde une maiſon dont il ſoutient l'honneur, par ſon rang, & par ſes qualités perſonnelles, remarque, comme une preuve de ſon ancienneté, que l'E de ce nom, quoiqu'il ſoit ouvert, s'écrit néanmoins ſans accent. *Danes* fut mis fort jeune au Collége de *Navarre*, qui joüiſſoit alors du premier éclat de ſon origine royale. En peu de tems il y fit de ſi grands progrès, qu'on ne fit point difficulté de l'égaler dès-lors aux plus Sçavans hommes de ſon ſiécle, au grand *Budé* même, pour la connoiſſance de la langue Gréque.

Ce n'étoit pas au reste un simple Grammairien ; il étoit *Réal*, dit *Genebrard*, dans l'Oraison Funébre de ce Prélat, qu'il prononça peu de jours après sa mort, en 1577. il *s'adonnoit aux choses sérieuses, & connoissance d'icelles, voulant savoir les langues, non pour les vocables, mais pour la substance & énergie du sens.* Et, pour ce qui est de l'Hébreu, on avoit une telle idée de sa capacité, qu'*Arias Montanus*, & *Guillaume Lindan*, étant en dispute, au sujet de l'autenticité du texte hébreu, ils priérent *Genebrard*, de savoir quel étoit sur cela le sentiment de *Danes*, *chacun estimant que c'étoit un grand avantage pour sa cause, d'avoir ce sçavant de son parti.*

¶ S'il eut été jaloux des tîtres destinés à couronner la doctrine, on n'eut pù les lui refuser ; il ne se mit point en peine de les obtenir, il se contenta de les mériter : *Non Magisterio quidem, sed merito, Parisiensis Theologus fuit.* ; c'est le témoignage que lui rend le célébre Controversiste *Claude* de *Xaintes*. *Genebrard* ajoute que *Danes étoit grand Orateur, grand Philosophe, bon*

Mathématicien, bien versé en Médecine & en Théologie. De si grands talens pouvoient-ils manquer d'être reconnus & employés, sous un Prince tel que François I? Dans cette premiére ferveur du rétablissement des belles Lettres, les personnes les plus distinguées se faisoient un plaisir d'y contribuer en les enseignant publiquement, & *Lascaris*, Prince du sang des Empepereurs Grecs, avoit bien voulu honorer cette profession par son exemple. *Danes*, qu'il comptoit au nombre de ses plus illustres disciples, accepta donc la premiére chaire de Professeur en langue Gréque, que le Roi lui donna en 1530. Il ne la garda qu'environ cinq ans, & dans ce peu de tems, il eut pour disciples, ce que ce siécle vit de plus distingué parmi les Sçavans.

Depuis long-tems *Danes* avoit résolu d'aller en *Italie* visiter les Sçavans & les Bibliothéques d'un pays, où le bon gout s'étoit rétabli plûtôt qu'en aucune autre partie de l'*Europe*. En 1535. *Georges* de *Selve*, Evêque de *Lavaur*, fils du célébre *Jean* de *Selve*,

premier Préſident du Parlement de *Paris*, fut nommé Ambaſſadeur à *Veniſe*. *Danes* obtint du Roi la permiſſion d'y aller joindre ſon ami, & ſon ancien diſciple. Durant ce voyage il travailla à divers Ouvrages, dont on parlera dans la ſuite. Le P. *Hilarion* de *Coſte* aſſure qu'il fut chargé de la part de François I. de pluſieurs commiſſions auprès du Souverain Pontife, & des autres Princes d'*Italie*, pour les affaires générales de l'Egliſe, *où il fit paroître & ſa probité, & ſa profonde doctrine, au grand honneur du nom François*.

A ſon retour d'*Italie* ces qualités parurent avec éclat, dans une affaire qui fut alors regardée comme importante, & que le Roi jugea digne de ſon attention. Nous parlons de la fameuſe diſpute entre *Antoine* de *Govea* & *Ramus*, au ſujet de l'autorité & de la doctrine d'*Ariſtote* que *Ramus* s'efforçoit de décréditer, & d'anéantir, pour s'élever, s'il étoit poſſible, à la place & aux dépens de ce célébre Philoſophe. Sa Majeſté ordonna que cette conteſtation fût miſe en régle,

& que l'affaire fût traitée dans les formes. On nous en donne ici en abregé une hiſtoire exacte & fidéle, avec des réflexions très judicieuſes. *Govea* choiſit *Danes* pour Juge, avec l'agrément du Roi, & lui joignit *Vicomercato*. *Ramus* de ſon côté prit pour Arbitres *Jean Quentin*, Docteur en Droit, & *Jean* de *Baumont*, Docteur en Médecine : Le Roi y ajouta *Jean Salignac*, Docteur en Théologie, comme ſur-Arbitre. Après quelques incidens, *Ramus* ſe ſoumit, & les Juges libellérent ainſi leur avis : *Que ledit* Ramus *avoit été téméraire, arrogant & impudent d'avoir réprouvé & condamné le train & art de Logique receu de toutes les Nations, que lui même ignoroit : & que par ce qu'en ſon Livre des* Animadverſions, *il reprenoit* Ariſtote, *étoit évidemment connüe & manifeſte ſon ignorance.. Voire qu'il avoit mauvaiſe voulonté, de tant qu'il blaſmoit pluſieurs choſes à quoi il ne penſa onques. Et en ſomme ne contenoit ſon dit Livre d'A*nimadverſions, *que tous menſonges & une maniére de médits ; tellement qu'il ſembloit être le grand bien & profit des*

Lettres & Sciences, que ledit Livre fust du tout ſupprimé. Semblablement l'autre deſſus dit, intitulé Dialecticæ Inſtitutiones, *comme contenant auſſi pluſieurs choſes fauſſes & étranges ?*

Juſques ici, dit nôtre Auteur, *Danes* n'avoit brillé que par la connoiſſance des Langues, & de la Philoſophie. En 1545. *François* I. l'honora d'une commiſſion également glorieuſe & importante, Sa M. l'ayant envoyé au Concile de *Trente*, en qualité de ſon Ambaſſadeur, avec *Claude d'Urfé* Sénéchal de *Forêts*, & *Jean Deſligneris*, Préſident aux Enquêtes. Dans les Lettres Patentes, qui ſont du premier Avril, le Roi loüe les Ambaſſadeurs, *à cauſe de leur probité, leur ſolide piété, leur grande expérience dans les affaires, leur zéle extrême pour le ſervice de Dieu & de l'Etat. Danes* & ſes Collégues arrivérent à *Trente* le 26. Juin 1546. Il y prononça un diſcours qui fut reçû avec beaucoup d'applaudiſſement & que le Roi ordonna qu'on imprimât auſſitôt. Il aſſiſta à cette auguſte aſſemblée durant toute la troiſiéme convocation, & les Auteurs conviennent

qu'il y ſoutint dignement l'honneur de la Nation. On a remarqué ſurtout, & l'on a bien fait valoir un bon mot qu'il dit dans une des Scéances. *Nicolas Pſeaume*, Evêque de *Verdun* ſe plaignoit de certains abus, qui ſe commettoient à *Rome* au ſujet des proviſions des Bénéfices : un Evêque Italien qui l'écoutoit impatiemment, dit par une raillerie piquante, & d'un air de mépris, ces mots équivoques en Latin : *Gallus cantat. Danes* le prenant ſur un ton plus ſérieux, & continuant la même équivoque, repartit ſur le champ : *Utinam ad hujus Galli cantum Petrus ad pœnitentiam adducatur* ! *Pallavicin* avoüe que ce mot ſervit comme d'aiguillon, pour engager le Concile à travailler à la réformation de la Diſcipline Eccléſiaſtique.

Peu de tems après que *Danes* eut prononcé au Concile de *Trente* la harangue dont nous venons de parler, il fut choiſi par *Henri II.* pour être Précepteur du Dauphin, qui fut Roi, ſous le nom de *François II.* Ce Prince prit en lui tant de confiance, qu'il le fit dans la ſuite ſon Confeſſeur ; &

c'eſt le ſeul exemple que l'Hiſtoire nous fourniſſe d'un Précepteur choiſi par le même Prince, pour être ſon Confeſſeur. D'ailleurs, comme *François II.* a été ſurnommé *Roi ſans vice*, cet éloge fait preſque autant d'honneur au maître & au Directeur, qu'à ſon éléve & à ſon Pénitent.

En 1557. *Danes* fut nommé à l'Evêché de *Lavaur*, après la mort de *Georges* de *Selve*; & depuis ce tems là il renonça preſque entiérement aux ſciences profanes, pour ne s'appliquer plus qu'aux devoirs de ſon miniſtére. Les Proteſtans s'étoient flattés qu'il ne leur étoit pas fort oppoſé : mais il effaça bientôt cette fauſſe idée, il ſoutint la Religion avec tant de zéle & de fermeté, que l'Hiſtorien latin des Egliſes Réformées du ſeiziéme ſiécle, traite ce Prélat de petit génie, & de cruel perſécuteur; *infirmi judicii, & acerbus vexator Epiſcopus.* Son déſintereſſément étoit parfait; ſes aumônes immenſes. La meilleure partie de ſon revenu étoit employée au ſoulagement des pauvres : *il entretenoit*, dit *Thevet*, *certains Ecoliers en cette ville de* Paris,

où les aumônes se continuoient, ayant toûjours laissé 600. septiers de bled pour les faire. Il étoit bienfaisant, & prenoit avec courage le parti de ceux qui étoient injustement accusés ou persécutés. Le Pere *Polanc* dans un Abregé de l'Histoire de sa Compagnie, qui n'a point été imprimé, raconte que *Danes* s'étant trouvé avec le Cardinal de *Mâcon* (*Charles Hemard d'Enonville*) lequel étoit fort prévenu contre les *Jésuites*, lui fit un grand éloge de la Société naissante, disant, *qu'il en avoit connu au Concile de* Trente *les principaux chefs, sçavoir les Peres* Laynés, le Jay *&* Salmeron, *qui étoient des Ecclésiastiques d'un véritable mérite, distingués par leur science & par leur piété; que la sainteté de leur Institut avoit déja engagé plusieurs Nations à leur bâtir des maisons, comme à* Venise, en *Portugal*, en *Espagne*.

Danes se voyant avancé en âge, voulut pourvoir au bien de son Eglise après sa mort. Il demanda à *Henri* III. pour son successeur *Genebrard*, dont il connoissoit les grandes qualités, & qui n'avoit encore rien témoigné de

ſa fureur pour la Ligue. Le Roi le lui accorda ; mais aucun Sécretaire d'Etat ne voulut ſigner le Brévet. *Danes* préſenta ſa Requête aux Etats de Blois, en 1576. Le Clergé & la Nobleſſe promirent de l'appuyer : le Tiers Etat refuſa de ſe joindre aux deux autres, & le Prélat ne put obtenir ce qu'il ſouhaitoit. Depuis ce tems-là, il ne fit plus que languir, & mourut le 23. d'Avril 1577. Il fut enterré à S. *Germain* des Près, où il s'étoit retiré ſur la fin de ſes jours. *Genebrard* ſon ami, & autre fois ſon diſciple, lui fit une Epitaphe Latine, rapportée par nôtre Auteur. Elle contient un éloge aſsès complet du célébre *Pierre Danes*, c'èſt-à-dire, un abregé de ſa Vie. Il y eſt marqué qu'il avoit été Précepteur, non ſeulement du Roi *François II.* mais auſſi du Prince *Charles* de *Lorraine* ; ce que d'autres Auteurs nous apprennent auſſi.

Mémoire ſur les Principales Actions de Jacques Danes, *Evêque de* Toulon, *Maître de l'Oratoire du Roi.*

Jacques Danes naquit à *Paris* en Mars 1732.

1601. Il étoit petit neveu à la mode de *Bretagne*, de l'Evêque de *Lavaur* dont nous venons de parler. Son pere, aussi nommé *Jacques*, exerça plusieurs grandes charges avec distinction. Il avoit épousé *Anne Hennéquin*, fille du Seigneur de *Bermainville*, & de *Madelaine Seguier*, tante du Chancelier de ce nom, dont il eut trois filles, & le fils qui fait le sujet de cet Article. Celui-ci, dit M. l'A. ** D. *dans ses premiéres années, suivit le train ordinaire de grand monde. Il fut Présideńt des Comptes, & Intendant en Languedoc*. En 1625. il épousa *Madelaine de Thou*, fille de *Jacques-Auguste de Thou*, Président à Mortier au Parlement de *Paris*. Il en eut un fils nommé *Henri*, qui se noya à l'âge de seize ans. Peu d'années auparavant, *Jacques Danes* ayant perdu son Epouse, résolut d'embrasser l'Etat Ecclésiastique. Il fut presque aussitôt fait Maître de l'Oratoire du Roi, Conseiller d'Etat Ordinaire; & nommé à l'Evêché de *Toulon*. Il fut sacré le 6. de Mai 1640. par *Nicolas Sanguin*, Evêque de *Senlis*. Depuis ce

tems-là il eut part à toutes les grandes affaires de l'Eglise, tandis qu'il conserva son Siége Episcopal. Il assista aux Assemblées du Clergé de 1641. 1645. 1650. 1656. & donna toujours des marques d'une fermeté & d'une intégrité vraiment Episcopale. Dans l'Assemblée tenüe à *Mante* en 1641. il fut un des Prélats qui s'opposérent à l'augmentation du subside que l'on exigeoit, au-delà de ce que le Clergé avoit déja accordé aux besoins de l'Etat; & il fut, comme les autres, chassé de l'Assemblée avec ignominie, & renvoyé dans son Diocése. Mais le Public lui rendit justice; les Puissances mêmes reconnurent dans la suite la droiture de ses intentions, & lui témoignerent qu'on étoit content des services qu'il avoit rendus à l'Eglise, & de la conduite qu'il avoit tenüe. Il fut même invité en 1645. à venir prendre part aux délibérations de l'Assemblée du Clergé, dont il n'étoit pas: *honneur qui n'est pas ordinaire*; ainsi que le remarque l'Auteur de ce *Mémoire*. Quoiqu'il se soit déclaré dans toutes les occasions contre la

doctrine & les Partisans de *Jansenius*, leurs Ecrivains néanmoins n'ont osé attaquer sa réputation, & ils ont respecté sa vertu.

En 1656. *Danes* se voyant infirme, donna la démission de son Evêché, & de la charge de Maître de l'Oratoire du Roi. Dépouillé de tout le faste de sa grandeur passée, il ne voulut plus avoir d'autre qualité que celle de *Pere & de serviteur des pauvres*. Comme il possédoit de grands biens de patrimoine, il les employa à soulager leurs miséres, avec tant de libéralité, qu'on fait monter ses aumônes à plus de cent mille écus. On peut en voir le détail, dans l'Ouvrage dont nous donnons l'extrait. Le reste de sa vie ne fut plus qu'un exercice constant des plus sublimes vertus, dont il alla recevoir la récompense, étant mort en odeur de sainteté le 5. de Juin, de l'année 1662. A cet Abrégé on a joint l'Eloge de ce Prélat, qu'on peut voir dans le *Gallia Christiana*, de l'Edition de 1715. Tom. 1. pag. 756.

Mémoire de ce que l'on a retenu des vertus & bonnes Oeuvres du ſaint Evêque de Toulon, Monſeigneur Jacques Danes.

Ce Mémoire a été envoyé le 21. de Mars 1731. par Monſeigneur l'Evêque de *Toulon*, qui s'intéreſſe à la gloire d'un ſaint prédéceſſeur, dont il imite ſi bien les exemples. Nous en rapporterons quelques traits, bien propres à confirmer la haute idée de la ſainteté de *Danes*, dont la mémoire ſera toûjours en bénédiction dans un Diocéſe édifié par ſes vertus, & comblé de ſes bienfaits. Il en faiſoit la viſite à pied, & à ſes dépens, ſe contentant d'impoſer une aumône de 40. ou 50. livres dans chaque Paroiſſe. Dans les voyages il cachoit ſa croix, & paſſoit pour un ſimple Prêtre, fuyant tous les honneurs qu'on auroit rendus à ſon caractére & à ſa dignité. La cellule qu'il occupoit une bonne partie de l'année dans la Chartreuſe de *Mont-rieu*, eſt regardée comme un lieu ſaint; & l'on a obſervé que dans une inondation, les eaux ayant gagné

tous les environs, semblérent la respecter. Il passoit fort secrétement une grande partie de la nuit à genoux en priére, devant la Chapelle de sa Cathédrale où reposoit le saint Sacrement. Aux grands repas où il étoit obligé de se trouver, il ne mangeoit que d'une sorte de viande, & la plus commune; disant plusieurs fois, pour cacher sa sobriété : *que cela est bon* ! On sçait d'ailleurs qu'il pratiquoit de grandes & de continuelles austérités, surtout les derniéres années de sa vie, jeunant presque tous les jours, & d'une maniére très-rigoureuse, ne mangeant que des légumes insipides, & sans apprêt, ne bûvant que de l'eau. Il couchoit sur la dure, ne donnoit que deux ou trois heures à son repos, & ne quittoit jamais la haire ni le cilice. Sa récréation consistoit à secourir les pauvres, & à leur rendre les services les plus dégoutans. Si on lui portoit des plaintes contre quelque Prêtre, il ne manquoit jamais de l'excuser, & de dire : *Il est meilleur que moi.* Il le reprenoit ensuite avec une douceur à laquelle il n'étoit pas pos-

ſible de réſiſter. Mais rien n'a paru avec plus d'éclat dans ſa conduite, que ſes immenſes libéralités, & les aumônes qu'il a perpétuées par les pieuſes fondations qu'il fit pour le ſoulagement des Pauvres, & l'inſtruction de ſes Diocéſains. Ayant appris la mort de ſon fils, il ſe retira pendant une demie heure, puis étant venu rejoindre la Compagnie, il dit d'un air tranquille : *Je viens de recevoir la nouvelle de la mort de mon fils ; les pauvres ont gagné leur procès.* Le *Gallia Chriſtiana,* aſſure qu'il ſe publioit des miracles faits à ſon tombeau, à ſainte *Geneviéve* des Ardens.

RECUEIL.

Ce Recüeil contient deux parties ; dans la premiére on rapporte divers Extraits des Auteurs qui ont parlé de *Pierre Danes.* Dans la ſeconde on a ramaſſé ce qu'on a pû recouvrer de ſes Ouvrages, ou manuſcrits, ou imprimés, qui ſont devenus rares.

Premiere Partie.

La premiére Piéce eſt un extrait

d'une Lettre d'*Erasme* à *Danes*, où ce Sçavant lui témoigne beaucoup d'estime, & une grande amitié, quoiqu'il ne l'eut jamais vû. Elle est datée de *Bâle*, au mois de Septembre 1528.

En 1523. *Pierre Widon*, imprima à *Paris* la Paraphrase d'*Erasme*, sur les Epîtres de S. *Paul*, & la dédia à *Danes*. Il marque dans son Epître Dédicatoire, que *Danes* s'appliquoit beaucoup à l'étude des saintes Lettres: *Sacris Litteris cùm sis omninò addictus*. Cet Imprimeur loüe *Danes* de ce qu'il n'a pas suivi dans cette étude, la méthode des Sorbonistes, dont il parle avec beaucoup de mépris. Ainsi devoit penser & parler l'Imprimeur & l'admirateur d'*Erasme*.

Victor Trincavel imprima à *Venise* en 1536. un Recüeil de Commentateurs Grecs d'*Aristote*. Il dit dans l'Epître à *Danes*, qu'il lui avoit beaucoup servi, pour rétablir le texte d'*Alexandre Aphrodisée*; & mettre les autres en état de paroître. Ces témoignages sont suivis de plusieurs autres en prose & en vers, où les Poëtes contemporains de *Danes*, & les Sça-

vans des deux derniers ſiécles, en font de grands éloges, & loüent ſur-tout ſon érudition. Comme ces Auteurs diſent preſque tous les mêmes choſes, nous ne nous arrêterons qu'à ceux qui méritent quelque attention.

L'Auteur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des Egliſes Réformées de *France*, raconte que *Danes, autres fois des premiers à condamner les abus de la Papauté, & depuis ayant été, & très mal profité en Italie, devenu Précepteur du Roi François II. ayant ſuccédé en cet Evêché de Lavaur, à l'Evêque Selva, ſon Mœcenas : étant finalement devenu très grand ennemi de ceux de la Religion, ſe délibera d'éxécuter par fineſſe, ce que par force il n'avoit pû empêcher.* Cette conformité prétenduë des ſentimens de *Danes* avec ceux des Religionnaires, eſt démentie par toute la ſuite de ſa vie, par la confiance que nos Rois eurent en lui, & par les emplois dont ils l'honorérent. Le projet qu'on lui prête, n'eſt pas moins ridiculement imaginé. On ſuppoſe qu'ayant adroitement engagé les Huguenots de ſa ville Epiſcopale, à ſe

défaire de la Garde qui les défendoit, il alla, ſous prétexte d'une Proceſſion de tous les Prêtres de ſon Diocéſe, cachant des armes, pour les ſurprendre, & les accabler dans leur Prêche.

M. de *Thou* ſe trompe, quand il dit que *Danes* mourut chès les Bernardins. Le P. *Hilarion de Coſte*, dit qu'il enſeigna le Grec *pendant huit années*, au College Royal : il ne garda ſa Chaire, qu'environ cinq ans.

L'Oraiſon Funébre de l'Evêque de *Lavaur*, prononcée par *Genebrard*, le 27. d'Avril 1577. dans l'Egliſe de S. *Germain* des Près, étant devenüe fort rare, on a jugé à propos de la faire réimprimer dans ce *Recüeil*, non comme un chef d'œuvre d'éloquence, mais comme un éloge complet & fidéle de nôtre Prélat. Elle eſt ſuivie de ſon Epitaphe en Hébreu, & en Vers hendécaſyllabes par le même *Genebrard*, & de pluſieurs autres de divers Auteurs, en Grec, en Latin, & en François.

Diſcours ſur la famille de Pierre Danes.

On prouve premiérement dans ce

 diſcours,

diſcours, que *Danes* étoit d'une famille noble & ancienne. Tous les Auteurs qui ont parlé de lui, le témoignent, & cela ne peut être conteſté. On fait voir en ſecond lieu, que *Jacques Danes*, Evêque de *Toulon*, étoit parent de l'Evêque de *Lavaur*. En effet il étoit ſon couſin au troiſiéme degré: ce qui paroît par la généalogie de cette famille, que l'on établit ici. Elle commence à *Guillaume Danes*, qui mourut en 1476. & qui eut vingt enfans; entre autres, *Robert*, lequel en eut vingt-huit. Cette nombreuſe poſtérité a illuſtré la famille des *Danes*, par de grandes alliances, avec les maiſons de la *Trimouille*, de *Briçonnet*, de *Spifame*, de *Barillon*, de *Morangis*, de *l'Hopital*, de *Marquemont*, &c. *Samuel Spifame* de *Biſſeaux*, Doyen des Conſeillers d'Etat, & Ambaſſadeur du Roi en *Angleterre*, en rapporta un Arbre généalogique d'une Maiſon d'Angleterre, originaire d'*Allemagne*, qui portoit le nom de *Danes*. Il prétendoit que ſa femme, *Françoiſe Danes*, petite Niéce de l'Evêque de *Lavaur* en deſcendoit. Ce qui eſt cer-

tain, c'est qu'il y a une famille de *Danes*, établie en *Italie*, laquelle a possédé, & posséde encore des Charges honorables dans le Royaume de *Naples*.

Dissertation sur l'Auteur du Livre, De Ritibus Ecclesiæ Catholicæ, *attribué à* Duranti.

En 1702. M. *du Pin* soutint dans le Journal des Sçavans, contre le Pere *Martenne*, que le Livre *de Ritibus Ecclesiæ*, étoit véritablement du Président *Duranti*, qu'il appelle toûjours *Durand*, & non de *Pierre Danes*, Evêque de *Lavaur*. Un Auteur, qui crut avoir sujet de se plaindre de M. *du Pin*, composa, pour le réfuter, cette *Dissertation*, qui fut imprimée à la hâte. On la redonne ici plus correcte qu'elle n'avoit paru la premiére fois, parce qu'il semble nécessaire, pour la gloire du Prélat qu'on a entrepris de faire connoître, de lui assûrer un Ouvrage, le plus considérable qui nous reste de lui. On convient d'abord que le Président *Duranti* n'a rien omis pour persuader qu'il étoit le véritable Auteur du Traité *de Ritibus* : Mais on prouve que c'est à tort qu'il se l'at-

tribüe; premiérement, parce qu'il eſt rempli d'une érudition Latine, Gréque, Hébraïque, qui ne convient nullement à ce Magiſtrat. Il avoit paſſé ſa vie dans l'étude du Droit, & dans l'exercice des plus grandes Charges. Il avoit eu des affaires très difficiles, ayant à défendre les intérêts du Roi, contre le formidable parti de la Ligue. De ſemblables occupations ne lui avoient laiſſé ni le tems, ni les moyens de compoſer un tel Ouvrage. On ajoute en ſecond lieu, que la différence du ſtyle, de la méthode, des tours de phraſes, & des mots favoris, font connoître évidemment que le Livre en queſtion n'eſt pas de la même main, que ceux qu'on ne diſpute point au Préſident *Duranti*. On apporte encore des raiſons de convenance, & des vraiſemblances, en faveur de *Pierre Danes*; on répond aux conjectures qui appuyent l'opinion contraire: enfin une preuve qui paroît déciſive, c'eſt le témoignage de *Jean Bertier*, Evêque de *Rieux*, contemporain de *Danes*, qui aſſuroit que l'Ouvrage eſt de ce ſçavant Prélat.

Si toutes les raiſons alléguées dans la Diſſertation, étoient ſeulement de la force de celle-ci, elle ſeroit plus propre à éclaircir le fait dont il s'agit.

Seconde Partie du Recüeil, où l'on rapporte les Ouvrages de Pierre Danes.

Les Auteurs qui ont parlé de *Pierre Danes*, conviennent que ce Sçavant a laiſſé peu d'Ouvrages. Auſſi avoit-il ſouvent à la bouche la maxime d'*Horace* : *Nonumque prematur in annum*; ne voulant rien donner qui ne fût digne de la réputation qu'il s'étoit acquiſe. Il paroît que durant ſon ſéjour en *Italie*, il avoit travaillé à corriger pluſieurs anciens Auteurs concernant la Philoſophie qui étoit alors à la mode, & pour laquelle il avoit un goût particulier. Ce fut encore en ce tems-là qu'il compoſa la Lettre Apologétique en faveur de *François* I. pour répondre aux invectives que Charles V. fit contre ce Prince, en préſence du Pape & des Cardinaux aſſemblés en Conſiſtoire. On aſſure qu'en 1533. *Danes* donna une Edition fort exacte de l'Hiſtoire Natu-

relle de *Pline*, ſous le nom de *Bellocirius*, c'eſt-à-dire, *Belletiere*, l'un de ſes domeſtiques qu'il aimoit fort. La Préface de cette Edition eſt rapportée dans ce *Recüeil*, avec quelques Lettres du même Auteur, & une Piéce en Vers, à la loüange de *Nicolas Menuel* ſon Précepteur. Tous ces Ouvrages marquent le bon goût de *Danes*, & ſont d'une latinité pure & élégante. Voici le jugement que l'Editeur de ce *Recüeil* porte de l'Apologie de François I. *Cette Apologie*, dit-il, *eſt fort latine, bien tournée, ſolide & ſçavante. Elle eſt une preuve que* Danes *n'étoit pas ſi fort adonné à la connoiſſance de l'antiquité, qu'il ignorât les affaires de ſon tems; comme cela eſt ordinaire aux Sçavans Antiquaires.* Dans la harangue prononcée au Concile de *Trente*, l'Orateur après avoir relevé fort au long l'attachement de la Nation Françoiſe à l'Egliſe, & à l'Egliſe Romaine, & les bienfaits dont nos Rois l'ont comblée, elle & ſes Pontifes, expoſe en peu de mots les ordres dont lui & ſes Collégues ſont chargés. Il prie donc les Peres du Concile, au nom du Roi,

premiérement de concourir tous à l'unanimité des Décisions sur le Dogme; secondement à travailler sérieusement à la réforme du Clergé ; les assurant que le Roi appuyera leurs Décrets de toute son autorité. Enfin il demande que les Priviléges accordés aux Rois & aux Eglises de *France* , soient conservés en leur entier.

On a délibéré si l'on donneroit ici un petit Opuscule de Philosophie Péripatéticienne, depuis long-tems si décréditée , qu'on prend le parti de la mépriser , sans se donner la peine de l'examiner : enfin on s'est déterminé à le faire imprimer avec les autres. Il a pour titre : *De substantia & modis ejus*. Ce n'est qu'une ébauche , & un fragment trouvé parmi les papiers de *Danes*. On peut aisément juger du goût & du mérite de cet Opuscule, en faisant réflexion sur le zéle de l'Auteur, pour l'ancienne Philosophie.

Le dernier Ouvrage de ce *Recüeil*, est le Traité de l'*Ambassadeur*. On le croît composé à *Venise*, à la priére de l'Evêque de *Lavaur Georges de Selve*, quoique le Manuscrit autentique, sur

lequel on l'a fait imprimer, soit daté du premier de Janvier 1561. & qu'il ait pour titre : *Instruction de* Pierre Danes, *Evêque de* Lavaur, *pour Messieurs de* Lausac *&* *de* Lisle, *Ambassadeurs à* Rome, *& au Concile, années* 1561. *&* 1562. Quoiqu'il en soit, il convient également à tous les Ambassadeurs, & contient toutes les instructions nécessaires, pour s'acquiter dignement d'un si important Ministére. Depuis peu on en a imprimé la plus grande partie.

Article XXI.

DISCOURS SUR LA COMEDIE : ou traité Historique & Dogmatique des jeux de Théatre, & des autres divertissemens comiques, &c. Seconde édition. Par le R.P.Pierre le Brun, *Prêtre de l'Oratoire, In* 12. *pp.*360, *sans l'Epître dédicatoire, une table des matiéres assés ample, & deux Préfaces, une de l'Editeur, & l'autre de l'Auteur. A Paris* 1731.

UN Recüeil de Comédies de M. *Boursault*, à la tête duquel étoit

une lettre ſous le nom d'un *Théologien illuſtre par ſa qualité & par ſon mérite*, lettre trop favorable à la Comédie & aux Comédiens, donna naiſſance à cet Ouvrage, qui parut anonyme, en 1694. ſous un tître un peu différent de celui-ci.

L'Editeur a raiſon de dire que cette édition eſt augmentée de plus de la moitié: ce n'étoient d'abord que deux diſcours prononcés par le P. *le Brun*, au Seminaire de S. Magloire : ici on en trouve trois, dont le ſecond eſt conſiderablement augmenté, & le troiſiéme paroît pour la premiére fois. Ils ſont précédés d'une *Preface*, dont le but eſt de juſtifier la pratique de l'Egliſe, qui excommunie les Comédiens en tolérant ceux qui vont aux ſpectacles. „ Ne faudroit-il pas, dit le „P. *le Brun*, fermer les Théatres, ou „prononcer moins ſévérement contre „ceux qui les fréquentent„ ? A cela il répond, que l'Ecriture, la raiſon, & l'expérience nous apprennent que l'Egliſe ne peut ſe diſpenſer de tolérer des maux ; parceque dans le champ du Seigneur il y aura toûjours de

l'yvraïe mêlée avec le froment, & que la crainte d'arracher l'un, empêche d'arracher l'autre. C'est ainsi qu'au douziéme siécle les Papes & les Evêques commencérent à interdire sous peine d'excommunication les Tournois, qui pourtant ne cessérent que près de 500. ans après, lorsque *Henri* II. y eût été blessé à mort. C'est ainsi encore que malgré les loix de l'Eglise & des plus sages Empereurs, l'usage des bains communs aux hommes & aux femmes ne fut aboli qu'après trois siécles.

Les exemples cités par le P. *le Brun*, prouvent-ils tout-à-fait ce qu'il veut prouver? L'Eglise, dit-on, toléroit les Tournois, les bains publics, l'yvrognerie, & certains autres vices qu'on cite ici, comme elle tolére les Comédiens; c'est-à-dire, qu'elle n'avoit pas la force en main pour les abolir : mais elle les défendoit clairement & expressément. On avoit donc raison de *prononcer sévérement* contre ceux qui étoient coupables de désobéïssance : mais quoique l'Eglise excommunie les Comédiens, condamne-t'elle ex-

preſſément ceux qui fréquentent les ſpectacles ? Ne les tolére-t'elle que comme elle a toléré les Tournois, & les bains publics d'hommes & de femmes ? Et ſi on le ne le prouve pas clairement, pourquoi prononcer auſſi ſévérement contr'eux ? Voila l'objection à laquelle on ne répond pas, quoiqu'on eût ce ſemble entrepris de le faire. Nous aurons quelquefois occaſion de remarquer, que les ſentimens du P. *le Brun* ſont meilleurs que ſes preuves. Donnons maintenant quelque idée des trois diſcours, qui partagent tout cet Ouvrage.

Le premier tend à montrer, que l'Egliſe ne s'eſt pas préciſément élevée contre les ſpectacles, à cauſe des impiétés & de la licence qui regnoient dans ceux des Payens; puiſqu'elle n'a point ceſſé de fulminer de la même maniére, depuis la deſtruction de l'idolatrie dans l'Empire. L'Auteur de la Lettre favorable aux piéces de Théatre, avoit reconnu que les Religieux & les Eccléſiaſtiques conſtitués en dignité ne peuvent aller à la Comédie ſans péché mortel, & à cauſe

du ſcandale, & parce qu'étant conſacrés à Dieu ils doivent ſe priver des divertiſſemens du ſiécle. De ces principes le P. *le Brun* conclut : 1°. Que la Comédie n'eſt donc pas indifférente de ſa nature ; puiſque les divertiſſemens du ſiécle, quand ils ſont honnêtes, ne ſont pas interdits aux Ecléſiaſtiques: 2o. Que ſelon l'idée du monde même, la Comédie ne peut donc s'accorder avec la ſainteté de la Religion Chrêtienne ; puiſque les perſonnes conſtituées en dignité Ecléſiaſtique n'y peuvent aller ſans ſcandale. 3o. Que puiſque les Ecléſiaſtiques commettent un péché de ſcandale, en allant à la Comédie, auſſi les Laïques qui font profeſſion de piété & ſur qui la Comédie ne fait aucune mauvaiſe impreſſion, ſont coupables lorſqu'ils y vont, parceque pluſieurs eſprits foibles, pour qui la Comédie eſt un poiſon mortel, ſe déterminent à ſuivre l'exemple des perſonnes qui paroiſſent pieuſes. Tout cela eſt ſuivi de quelques Canons & de l'authorité de S. *Charles Borromée*, qui ordonnent aux Ecléſiaſtiques de détourner les

Chrêtiens de ces ſortes de ſpectacles. On cite entre autres ce Canon neuviéme du Concile de *Châlons* ſous Charlemagne ; *hiſtrionum ſive ſcurronum, & turpium ſeu obſcœnorum jocorum, non ſolùm ipſi reſpuant, verùm etiam fidelibus reſpuenda percenſcant.* L'adverſaire du P. *le Brun* pourroit lui repliquer, que par les paroles mêmes de ce Canon il ne s'agit que de jeux obſcénes, ou de bouffonneries indécentes. Quand on conteſte ſur un point, il faut citer des authorités préciſes.

Une des choſes qui a le plus choqué dans la *Lettre* de l'Anonyme dont on a parlé, c'eſt qu'il a oſé avancer, que la Comédie eſt *moins l'école du vice que de la vertu :* le P. *le Brun* craint de citer des vers, « où les artifices de l'amour déréglé, & les démarches d'une ambition demeſurée ſe montrent avec l'appareil le plus capable de ſéduire les cœurs ». Mais il y ſupplée par la peinture que *Deſpréaux* & M. *Racine* le fils ont faite, l'un de l'Opéra dans ſa dixiéme *ſatyre*, l'autre du Théatre en général dans

une Epître en vers à M. *de Valincour.* Il montre enſuite, que *Corneille* & *Racine*, malgré le ſoin qu'ils ont pris de donner des piéces plus chaſtes que les autres, ont encore été plus applaudis par les perſonnes mêmes du monde, pour avoir enfin regardé leurs travaux comme des pechés de jeuneſſe : & que *Moliére*, au jugement même de l'Auteur de la Republique des Lettres, a fait beaucoup de mal par ſes Comédies.

Juſqu'ici on n'a pas fait voir auſſi clairement qu'on ſe l'étoit propoſé; que la tolérance de l'Egliſe, à l'égard de ceux qui vont aux ſpectacles profanes en general, ſoit la tolérance d'un mal qu'elle réprouve poſitivement. On entreprend de le montrer dans le ſecond Diſcours, où l'on fait l'Hiſtoire des jeux de Théatre & des autres divertiſſemens comiques, & des ſentimens des Docteurs de l'Egliſe ſur cette matiére. La défaite la plus ordinaire des partiſans de la Comédie, c'eſt que l'Egliſe n'a condamné les ſpectacles, qu'à cauſe des ſuperſtitions & des infamies que les Payens

y mêloient autrefois : c'est dans ce retranchement que le P. *le Brun* prétend les forcer en rapportant le sentiment des Conciles & des Péres postérieurs aux siécles idolâtres. En un mot il veut prouver, que presque toutes les mêmes raisons qui ont autrefois fait condamner la Comédie, doivent encore la faire condamner telle qu'elle est aujourd'hui. Il divise son discours en six parties, dont nous allons rendre compte.

La premiére contient l'Histoire des jeux de Théatre depuis *Auguste* jusqu'à la conversion de Constantin. Nous ne nous arrêterons pas à décrire avec l'Auteur les différens Théatres élevés à Rome & à Antioche, ville la plus passionnée qui fût au monde pour les spectacles ; ni à parcourir tous les Empereurs payens, soit favorables, soit contraires aux jeux de Théatre. Tout ce détail est plus propre à relever l'érudition du P. *le Brun* déja suffisamment connüe, qu'à terminer la question qu'il traite. Les remarques qu'il y ajoûte vont mieux au but. C'est, 1^{me}, que jusques

à Constantin l'art des Comédiens a été censé infâme : 2^{mt}, que tous les jeux de Théatre ne se faisoient pas en l'honneur des Idôles, ce qu'on prouve très-bien par l'authorité de *Tacite*, d'*Appien*, de *Macrobe*, & de *Pline* le jeune : 3^{mt}, que pendant le regne du Paganisme les Tragédies & les Comédies n'étoient pas aussi infâmes que quelques-uns veulent se l'imaginer, pour éluder la censure des Péres : car enfin, si à Rome on eût aimé ou souffert des impuretés sur le Théatre, on en auroit eu une belle occasion au tems de *Neron*, de *Commode*, & d'*Heliogabale* ; & pourtant on ne trouve rien qui fasse juger que les spectacles ayent été soüillés par les indécences qu'on se figure. Il est vrai qu'à Rome aux jeux de Flore, & en quelques endroits de Syrie à la Fête de *Majume*, quelques femmes prostituées paroissoient toutes nuës : mais ces abominations ne se faisoient qu'une fois l'an. Les gens d'honneur abhorroient de pareils spectacles; il n'y avoit que la canaille qui assistât à ces jeux ; & nulle part nous ne voyons

que les Acteurs se soient présentés nûs dans les Tragédies & dans les Comédies.

Pour établir plus solidement ce dernier point, sçavoir que les piéces de Théatre étoient souvent plus honnêtes que celles d'aujourd'hui, on nous renvoye & aux Régles dressées depuis *Auguste*, & aux piéces mêmes qui nous restent de ces tems là. Quant aux Régles, on les peut lire dans l'art Poëtique d'*Horace*. „ La Tragé-„die, dit-il, a un air de majesté qui „ne s'accommode point du burlesque: „semblable à une Dame chaste & „modeste, qui seroit contrainte de „danser par Religion à certains jours „de fête, au milieu même de la li-„cence des satyres elle gardera toû-„jours la pudeur,,.

> Effutire leves indigna Tragœdia versus,
> Ut festis Matrona moveri jussa diebus,
> Intererit satyris paulùm pudibunda protervis.

Quant aux piéces mêmes, on en peut

juger par les Tragédies qui nous restent de l'antiquité : & en géneral les connoisseurs ont remarqué ; " que les
„Tragédies des Anciens n'avoient
„point d'autre but , que d'exciter
„des sentimens de terreur & de com-
„passion ; & qu'on a changé le vrai
„caractére de la Tragédie , en y
„faisant entrer l'amour„. Si des Tragédies on passe aux Comédies , on montre que malgré les libertés de *Plaute*, il y a moins d'obscénités dans toutes ses piéces que dans telle Comédie de nos jours. Il falloit bien qu'alors on exigeât de la modestie sur le Théatre , puisque dans le Prologue des *captifs* , *Plaute* pour se concilier l'attention des spectateurs dit , que cette piéce n'est pas écrite d'un stile lascif , comme les autres comédies ; & qu'on n'y trouve point de vers qui blessent la pudeur. Cela paroît encore mieux par les Comédies de *Ménandre* & de *Térence* , les plus estimées dans l'ancienne Rome. Que si on n'entend point dans nos Comédies des mots aussi grossiers que dans les anciennes, on fait remarquer , qu'autrefois on

s'énonçoit d'une maniére aſſés ouverte dans la converſation, dans les écrits,& dans les livres mêmes de piété: de ſorte que certaines expreſſions qui nous bleſſent chés les Anciens, faiſoient bien moins d'inpreſſion alors, que n'en font aujourd'hui ces mots à double ſens, ces tours ingénieuſement équivoques avec leſquels on expoſe une intrigue d'amour, & cette maniére dangereuſe dont on s'énonce, en ôtant adroitement tout ce qui donnoit quelque horreur du mal, pour ne laiſſer que ce qui flatte la paſſion. Toutes ces reflexions ſont belles & vraies; mais la preuve eût été bien plus complette, ſi on eût établi auſſi ſolidement deux autres points: 1^{mt}, que dans les jeux qui ne ſe faiſoient pas en l'honneur des idôles, on ne mêloit ni cérémonies idolatriques, ni certaines invocations Payennes que les Chrêtiens n'auroient pû authoriſer ſans ſcandale: 2^{mt}, que ces Tragédies & ces Comédies, qui paroiſſent plus modeſtes que les nôtres, n'étoient point mêlées de piéces, de danſes, ou d'autres divertiſſemens indécens: car en-

fin le dernier des vers d'Horace qu'on vient de citer, ſemble prouver que la Tragédie étoit accompagnée de ſatyres un peu licentieux, pour ne rien dire de plus.

La ſeconde partie embraſſe le tems depuis Conſtantin juſqu'à Honorius. On y fait voir, que quoiqu'on eût aboli certains jeux, les ſpectacles ſubſiſtoient pourtant dans l'Empire: mais que les Chrêtiens n'y alloient pas; & que *Julien* lui-même vouloit faire imiter leur conduite aux Prêtres des Idôles, perſuadé du ridicule & de *l'indécence* des ſpectacles. Il y avoit donc de l'indécence : comment accorder le P. le *Brun* avec lui même ? Les différentes loix des Empereurs Chrêtiens qu'il rapporte enſuite, prouvent bien, que la profeſſion d'Acteur de Théatre étoit regardée comme baſſe & peu honorable au caractére de Chrêtien; parce que ces Acteurs étoient ordinairement de mauvaiſe vie : mais elles ne prouvent rien de plus. On en pourra juger par la lecture même. L'Auteur ſoutient quelquefois mal une très bonne cauſe; puiſqu'il ap-

plique toûjours au Théatre en général, ce qui dans ſes propres citations, ne convient qu'aux ſpectacles, où tout ne ſe paſſe pas dans l'ordre.

Après cela il eſt aſſés inutile de parcourir dans la troiſiéme partie toutes les loix faites ſur ce point depuis *Honorius* juſqu'à *Juſtinien*. *Arcadius*, dit-on, abolit ſeulement les jeux *Majuma* : *Honorius* permit les ſpectacles publics, à condition qu'on n'y feroit ni ſacrifice, ni ſuperſtition: ce qui n'empêcha pas S. Chryſoſtome de déclamer contre l'Impératrice *Eudoxia*, pour avoir fait celebrer des jeux *dans un lieu qu'on pouvoit voir de l'Egliſe*. C'étoit donc plûtôt l'abus que la choſe même qui excitoit tant de troubles ; & la requête des Evêques d'Afrique aux Empereurs vers l'an 400. ne paroît pas ſur ce point favorable au P. *le Brun*, qui pourtant la fait beaucoup valoir. On y demande trois choſes. „ 1mt, de ne pas ſouffrir aux jours de fêtes les anciennes „réjouiſſances venües du Paganiſme ; „parce qu'on y danſoit impudemment „dans les places & dans les ruës, &

„que les femmes pieuſes ne pouvoient „aller à l'Egliſe, ſans ſouffrir des in„ſultes & des railleries ſur le chemin: „2^mt^, qu'on ne ſouffrît pas non plus „les ſpectacles du Théatre les Diman„ches & les jours ſolemnels: 3^mt^, „qu'on n'obligeât aucun Chrêtien à „ces ſpectacles„. En finiſſant cette partie, on fait ſentir la vengeance Divine contre les amateurs de ces ſortes de jeux: car ils ceſſérent à Carthage par une irruption des Vandales, qui firent paſſer les Habitans au fil de l'épée, dans les Gaules par une voie à peu près ſemblable, & à Rome par la déſolation totale de la Ville par *Totila* ſous *Juſtinien*. Ils durérent plus long-tems à Antioche & à Conſtantinople: & *Juſtinien* content de faire obſerver les Canons qui défendoient aux Eccléſiaſtiques d'y aſſiſter, laiſſa toute liberté aux autres.

Preſque tout ceci eſt hiſtorique. Mais quel jugement les Auteurs tant profanes que ſacrés depuis *Auguſte* juſqu'à *Juſtinien*, ont-ils porté ſur les ſpectacles? C'eſt ce que contient la quatriéme partie. Après *Ovide*, *Sené-*

que, *Tacite*, *Juvenal*, qui tous avoüent que les jeux & les Théatres sont une source de corruption, viennent plusieurs endroits du nouveau Testament, où les Comédies sont clairement défenduës. S. Paul recommande fort la modestie aux filles. „ Qu'on „n'entende jamais parmi vous, dit-il „ailleurs, des paroles deshonnêtes, „des extravagances, ni des bouffon„neries„. S. Jean inspire aux Chrêtiens de l'horreur pour tout ce qui peut exciter la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux, & l'orgüeil de la vie. Voila donc le Théatre généralement condamné. De là on passe au second siécle, & on y trouve S. *Justin*, *Athenagore*, *Tatien*, *Minutius Felix*, *Clement* d'Alexandrie, qui reprouvent les spectacles : mais nul Pére de ce tems-là n'a parlé avec plus de force contre eux que *Tertullien*. Les raisons pour lesquelles il les interdit, sont, l'idolatrie qui s'y trouve presque toûjours ; le danger d'y allumer des passions qui font perdre l'esprit saint, l'obligation où sont les Chrêtiens d'éviter tout ce qui peut

porter à l'impureté, le compte qu'ils doivent rendre de toutes les paroles vaines & bouffonnes, le concours des hommes & des femmes qui s'y fait d'une maniére ſcandaleuſe. Pourquoi encore le Théatre eſt-il défendu? „parce qu'il eſt incompatible avec la „priére toûjours ordonnée aux Chrê-„tiens, parcequ'on ne peut offrir à „Dieu tout ce qui s'y fait, parceque „les Chrêtiens ne doivent rechercher „que des joyes toutes ſpirituelles...... „parceque la Religion nous préſente „des ſpectacles bien différens de ceux „du Théatre, &c. „. Dans les ſiécles ſuivans, *Arnobe*, *Lactance*, & les SS. *Ephrem, Baſile, Gregoire* de Nazianze, *Ambroiſe, Chryſoſtome, Jerôme, Auguſtin*, diſent la même choſe à peu près pour les mêmes raiſons. Toutes ces raiſons, comme l'on voit, ne ſont pas de la même force; & puiſqu'il y en a qui prouveroient que les plus innocens divertiſſemens ſeroient illicites, le P. *le Brun* devoit bien diſtinguer ici ce qui eſt d'obligation étroite d'avec ce qui n'eſt que de perfection ou de décence; ce qui eſt anathématiſé

comme mal, d'avec ce qu'on veut précisément retrancher comme moins bien. Car en vérité peut-on croire que *Salvien*, qui parle comme les autres Docteurs, ait voulu faire aux Chrêtiens un peché mortel de rire, parce qu'il dit. „ Vous cherchés à rire, & „vous êtes Disciples de J. C. dont „personne n'a jamais écrit qu'on l'ait „vû rire, au lieu que nous sçavons „qu'il a pleuré„.

Dans la cinquiéme partie on reprend l'Histoire des jeux de Théatre depuis l'extinction de l'idolatrie dans l'Empire, jusqu'à la naissance des Scholastiques. En Orient ils subsistérent long-tems, surtout sous les Empereurs Iconoclastes: en Occident ils ne se renouvellérent depuis l'irruption des Goths & des Vandales, que sous *Charlemagne*. Mais dans l'un & dans l'autre les Conciles particuliers, & les Canons en parlérent comme on avoit fait dans les siécles précédens: & on remarque surtout, que *Philippe Auguste* chassa de sa Cour les Comédiens, jongleurs, & farceurs.

La sixiéme & derniére partie contient

tient le jugement qu'on a porté ſur les jeux de Théatre, depuis les Scholaſtiques juſques à nos jours. Ici le P. *le Brun* commence à ſaiſir l'état de la queſtion, en ſe voyant forcé d'avoüer, que dans certains cas, & dans certaines ſuppoſitions on ne peut condamner ce qu'on condamne pourtant dans la pratique commune : c'eſt à-dire, en bon François, que ce ne ſont pas les jeux du Théatre en général, mais les abus qui s'y trouvent que les Scholaſtiques condamnent. Tenons-nous en à S. *Thomas* ſur lequel l'Auteur inſiſte davantage. Ce grand Docteur * demande trois conditions, pour que les jeux, où l'on ne cherche qu'une delectation animale, *in quibus non quæritur niſi delectatio animalis*, ne ſoient pas des pechés. Il ne croyoit donc pas que tout ce qui n'eſt pas fait directement par un principe & pour un motif ſurnaturel, fût un crime. Il demande, dis-je, trois conditions; & il faut remarquer, qu'un peu plus bas il parle à peu près de la même maniére au ſujet des *Hiſtrions*,

* 2. 2. q. 87, art. 3. ad 2.

qui ſont faits pour divertir les autres; 1^mt^, qu'il ne s'y rencontre rien d'indécent ou de nuiſible: 2^mt^, que la gravité de l'ame n'en ſoit pas totalement alterée: 3^mt^, qu'ils conviennent à la perſonne, au tems, & au lieu. Or le P. *le Brun* donne ici un libre eſſor à ſon zéle & à ſon éloquence, pour montrer que ces trois conditions manquent à la Comédie de nos jours. Il a raiſon: auſſi ceux qui voudroient tolérer le Théatre, ſous-entendent toûjours qu'on en doit réformer les abus. Mais parmi bien des abus viſibles qu'il rapporte, ce qu'il ajoute eſt-il bien concluant? « Tout exercice qui „ne peut être fait *par J. C.* & pour J. „C. eſt indigne d'un Chrêtien... Or „ne ſeroit-ce pas ſe moquer de Dieu „& des hommes, que de dire, que „l'on va à la Comédie pour l'amour „de J. C. „? Par ce raiſonnement la courſe, la chaſſe, la paume ſera interdite. Il eſt bien vrai qu'il ne faut prendre aucun plaiſir contraire au Chriſtianiſme, qu'il faut que celui que l'on prend, puiſſe être, du moins indirectement, rapporté à Dieu: mais eſt-il néceſſaire qu'actuellement il

parte d'un principe ſurnaturel, il ait une fin ſurnaturelle, & que J.C. pût le prendre avec bienſéance ? N'y auroit-il point ici une de ces morales outrées, qui ont été cenſurées dans les Bulles des Papes contre les derniéres Héréſies?

Des ſentimens des Scholaſtiques, on revient à une Hiſtoire abregée de la différence des Piéces Comiques du tems de S. *Loüis*, d'avec celles de nos jours, & du progrès que le Théatre a fait pendant tout cet intervalle. On montre que depuis le douziéme ſiécle juſqu'au dix-ſeptiéme, l'Egliſe n'a pas ceſſé de fulminer contre les ſpectacles, par ſes Conciles, ſes Rituels, ſes Docteurs & ſes Prélats. Mais il en eſt des authorités qu'on rapporte, comme de celles des ſiécles antérieurs : la plûpart ne regardent que les Clercs, & preſque toutes ſuppoſent de l'indécence, de l'infamie, ou d'autres abus dans les ſpectacles. Les uns ſe faiſoient dans les cimetiéres, ou même dans les Egliſes: les autres étoient repréſentés par des Eccléſiaſtiques; dans ceux-ci il y avoit des ſuperſtitions;

dans ceux-là nos plus reſpectables myſtéres étoient deshonorés. La bonté de cet Ouvrage conſiſte plus dans la juſtice de la cauſe, que dans la juſteſſe du raiſonnement ; il faut pourtant l'avoüer, le P. *le Brun* prouve bien ſon ſentiment par l'authorité de pluſieurs Evêques de nos jours, qui ont condamné le Théatre ſans miſericorde & ſans reſtriction : ce ſont MM. *Godeau* Evêque de Graſſe, de *Vialard* Evêque de Châlons ſur Marne, *Mallier* Evêque de Troyes, *Pavillon* Evêque d'Alet, le *Tellier* Archevêque de Rheims, le Cardinal *le Camus* Evêque de Grenoble, *de Clermont Tennerre* Evêque de Noyon, de *Séve de Rochechouart* Evêque d'Arras, le Cardinal *de Noailles* dont on fait l'éloge, *Fléchier* Evêque de Nimes dont le mandement donné en 1708. eſt inſeré en entier à la fin du troiſiéme diſcours. On y joint l'Univerſité de Paris ſous le Rectorat de M. *Hermant*. Tous ces Prélats n'ont pas cependant parlé d'une maniére également forte : mais que penſer de ces paroles de M. *de Chalucet* Evêque de

Toulon, dans ses Ordonnances Synodales ? « Tous les Chrêtiens ensemble
„ne sont qu'un Corps dont J. C. est
„le Chef, & le S. Esprit l'Ame : vou-
„loir donc que les Comédies puissent
„être *l'occupation* des Chrêtiens, c'est
„vouloir que J. C. s'y plaise, & que
„le S. Esprit les y conduise „. La conséquence est-elle juste? Outre qu'il y a de la différence entre un divertissement, & *une occupation*, aimer la chasse ou la paume, est-ce vouloir que J. C. s'exerce à l'une ou à l'autre ? Quelquefois le zéle emporte, & malheureusement les Partisans du Théatre renfermé dans de justes bornes, en ont pris occasion d'interpréter aussi les paroles des Péres dans leurs Sermons.

Au reste les Evêques & les Casuistes d'Espagne ont parlé du Théatre comme en France : c'est ce qu'on montre par le témoignage du Docteur *Gonzalés*, du Cardinal d'*Aguirre*, & de *Didacus de Tapia*. Il ne faut pas non plus s'authoriser des paroles de S. *François de Sales* ; sur le Bal & sur la Comédie : car on s'applique à fai-

re sentir qu'il a pensé là dessus comme les Péres. Voila en abregé ce que contient ce second discours qui est fort étendu. Il est suivi d'une lettre où l'Auteur répond à quelques difficultés qu'on lui avoit proposées. La plûpart de ces difficultés ont déja été résoluës dans le corps de l'Ouvrage : ainsi nous ne nous y arrêterons pas.

Le troisiéme & dernier discours est un vraye harangue, où l'on examine, si on peut tirer de l'Ecriture Sainte des sujets de Piéces de Théatre? On établit que non, pour deux raisons: 1^{mt}, parceque l'Ecriture ne peut paroître sur le Théatre, sans y être alterée & corrompuë: 2^{mt}, parceque quand même on ne la corromproit pas, elle est par sa sainteté incompatible avec le Théatre.

Preuves de la premiére Partie. 1^{mt}, le Parlement de Paris, S. *Charles*, & *Mariana*, ont condamné les Piéces de Théatre tirées de l'Ecriture : le Concile de *Trente* défend de faire entrer l'Ecriture dans les choses profanes. Donc on ne peut tirer un sujet de l'Ecriture, sans la corrompre.

2^mt^, l'esprit de l'Ecriture est d'établir le renoncement à soi-même, le mépris des richesses, la crainte & l'amour de Dieu seul, la charité pour le prochain. Or ce n'est pas là ce qu'on cherche à la Comédie. Aimeroit-on à entendre parler au Théatre de la fin derniére, du jugement général, de l'obligation de rapporter toutes ses actions à J. C.? non sans doute. Donc on ne peut tirer un sujet de l'Ecriture sans la corrompre. 3^mt^, on choisira infailliblement des sujets, „qui donneront lieu aux spectateurs „d'altérer l'Ecriture dans leur esprit „& dans leur cœur„. La Tragédie de *Judith* qui paroissoit depuis peu, est une preuve claire de ce fait. Donc on ne peut tirer un sujet de l'Ecriture, sans la corrompre. 4^mt^, „ on mêlera „toûjours de la galanterie dans les „sujets, tels qu'ils soient, qui paroi„tront sur le Théatre„. L'impossibilité de faire autrement se prouve encore ici par les galanteries, qui sont dans la Tragédie de *Judith*. Donc on ne peut tirer un sujet de l'Ecriture, sans la corrompre. 5^mt^, enfin

ceux qui travaillent pour le Théatre ſont incapables de manier l'Ecriture : ont-ils les lumiéres d'un S. *Auguſtin* par exemple? Ces ſortes d'Auteurs *ne peuvent donc être appellés que des interprêtes comiques*. Donc, &c. Ceux qui liront cette premiére partie, jugeront ſi nous en avons alteré les preuves.

Preuves de la ſeconde Partie. Les Péres en parlant de l'Ecriture, ſe ſervent des mêmes expreſſions qu'ils employent au ſujet du Corps de J.C., ils la comparent à l'Euchariſtie ; chaque partie de l'Ecriture exige nos reſpects & nos hommages; les paroles en ſont ſaintes & ſacrées. *Origéne* entre autres a dit ; que comme l'Agneau paſchal ne pouvoit être mangé que dans le lieu ſaint ; on ne doit auſſi ſe nourrir des Ecritures ſaintes, que dans un lieu ſaint : or cela ne peut ſe trouver parmi les Comédiens, ou dans leurs aſſemblées. „ Sera-t'il dit, reprend-on „avec autant d'éloquence que de ju„ſtice, que les adorables paroles ſoient „le ſujet d'un divertiſſement ſi pro„fane? qu'on joüe indifféremment, ou

„Moliére, ou l'Ecriture? que des „bouches si souvent profanées par des „chansons & des paroles lascives prononcent les oracles de Dieu? & que „les actions des Saints soient représentées par des Acteurs de Sganarelle? . . . Qui ne seroit touché, ou „plûtôt qui ne seroit indigné de voir, „que pour empêcher qu'on ne parle „contre la Comédie, on croit qu'on „n'a qu'à faire représenter de tems „en tems des sujets saints? Saints „dans le lieu d'où on les prend, & „profânes par le changement qu'on y „fait.... quoi qu'ils fassent (les défenseurs du Théatre) la Comédie „sera toûjours regardée par les vrais „Chrêtiens, comme un lieu contagieux, où la plûpart des jeunes gens „vont puiser la corruption du cœur„. Certainement il prouve très-bien, que la sainteté de l'Ecriture est incompatible avec le Théatre tel qu'il paroît à nos Comédies & à nos Opéra; mais ne s'attendoit-on pas que sa proposition, qui est générale, seroit prouvée par rapport à tout Théatre? On a dû remarquer plusieurs fois, que l'Auteur

n'eſt pas toûjours exact, ni dans ſon ſtile, ni dans ſes expreſſions, ni dans ſes ſentimens, ni dans ſes preuves.

ARTICLE XXII.

HISTOIRE DE L'EGLISE DE Meaux, avec des Notes ou Diſſertations, & les Piéces juſtificatives. Par Dom Touſſaint du Pleſſis, *Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. In 4°. 3. vol. A Paris chés Julien Michel* Gandoüin, *Quai de Conty; & Pierre François* Giffart, *rüe S. Jacques. MDCCXXXI.*

Voyés Articles XIII. & XIV. au mois précédent.

APrès la mort de l'Evêque *Anſeau*, les Chanoines de Meaux aſſemblés, ſe partagérent entre le Chantre de la même Egliſe, & l'Abbé de Sainte Geneviéve de Paris. Cette eſpéce de Schiſme alla loin. Le Pape qui en fut informé, caſſa l'élection de l'un & de l'autre, par ce ſeul motif que l'oppoſition des parties pouvoit avoir des ſuites dangereuſes.

Il donna commission aux Evêques de Senlis & d'Arras, & à l'Abbé de Lagni, de procéder à une nouvelle élection, avec pouvoir de confirmer l'Evêque élû, & au cas que les Chanoines ne pussent s'accorder, d'en élire un eux-mêmes. Le rescrit est du 27. Novembre 1207. *L'affaire traîna en longueur* jusqu'aux premiers mois de l'année suivante; & Geoffroi de *Tressi*, Chanoine & Trésorier de l'Eglise de Meaux, qui fut élû, ne se pressa pas de se faire sacrer. L'Abbesse de *Joüarre* s'en plaignit au Pape, parcequ'elle n'étoit pas elle-même bénie, & que le retardement de sa bénédiction causoit du préjudice à son Monastére. Le Pape écrivit à l'Evêque *Geoffroi* au mois d'Avril 1208, de se faire sacrer incessamment, & de bénir l'Abbesse quinze jours au plus tard après son Sacre; sinon qu'il donnoit pouvoir à l'Evêque de Troye de faire cette fonction pour lui. Malgré tout cela, *Geoffroi* n'étoit point encore sacré au mois d'Août de l'an 1209.

En ce tems l'Abbaye de *Rebais*

devint opulente : grand nombre de Prieurés furent érigés ſous ſa dépendance : l'Abbé & les Religieux ſe virent en état de tenir tête à leurs propres Evêques. L'Hiſtorien Bénédictin avoüe de bonne foi, que ces Religieux portérent quelquefois leur veuë trop haut. Ils ſe prétendirent exempts de la Juriſdiction ſpirituelle de l'Evêque, ils s'arrogérent le droit de cette Juriſdiction dans leur propre territoire, comme l'Evêque dans ſon Diocéſe. L'Evêque au contraire ſoutenoit que l'Abbé, les Religieux, le Clergé & le peuple de *Rebais*, comme Diocéſains, lui devoient obéïſſance. Cette grande conteſtation prit naiſſance ſur la fin du XI^e^ ſiécle, fut agitée avec chaleur pendant tout le douziéme, & enfin terminée à l'avantage des Religieux au commencement du treiziéme, ſous l'Epiſcopat de Geoffroi de *Treſſi.* Elle fut renouvellée, il y a 40. ans ou environ par feu M. *Boſſuet*, & décidée en faveur des Evêques de Meaux : ſur quoi nôtre Hiſtorien fait des réflexions pacifiques. Entre les titres, que l'Abbé & les Religieux de *Rebais*

produisirent ,,'deux l'un du Pape *Jean* IV. & l'autre de *Martin* I. qui sont venus jusqu'à nous, sont de l'aveu du nouvel Historien, manifestement faux, ou du moins extraordinairement alterés,,. Ce vice, ajoûte D. *Toussaint*, ,,n'étoit pas particulier à l'Abbaïe de ,,*Rebais*. On ne disconvient plus que ,,le mal ait été universel, & que non ,,seulement les Monastéres d'hommes ,,& de filles, mais encore les Commu-,,nautés Séculiéres, les Corps de Vil-,,le, les Eglises Collégiales & les ,,Cathédrales mêmes, n'ayent suc-,,combé à la tentation de contrefaire ,,des actes favorables à tout ce qu'el-,,les osoient prétendre. Ceux de l'Ab-,,baïe de *Rebais* furent apparemment ,,fabriqués pendant le cours du on-,,ziéme siécle, par quelque Religieux ,,trop zélé pour la gloire de son Mo-,,nastére ; mais en même tems trop ,,habile pour ne pas surprendre la ,,Religion des siécles postérieurs, où ,,l'on ne s'avisoit pas de s'inscrire en ,,faux contre des titres anciens, par-,,cequ'on ne se méfioit pas encore de ,,la fourberie des hommes,,.

On voit à la fin de cette Histoire une lettre écrite à l'Auteur par un Académicien célébre, dans laquelle celui-ci reléve la proposition un peu trop générale, qu'on avance ici sur la falsification ou supposition des titres anciens, qu'on dit avoir été un vice presque universel. L'Académicien ne disconvient pas qu'il n'y ait eû des faussaires, que chaque siécle a eû les siens, & que nous en avons veu de nos jours. Le P. *Mabillon*, dit-il, qu'on cite ici, étoit trop éclairé & d'une sincérité trop exacte pour n'en pas convenir, de même que tous les autres Auteurs qui ont eû occasion de parler de Diplomatique : mais de ce qu'il y a eû de tems en tems des gens, qui ont voulu imposer à la crédulité publique, faut-il en conclure que toutes les Archives du monde connu, ont été en butte à leur mauvaise foi ; & que tous les titres qui sont venus jusqu'à nous, sont faux ou du moins suspects. On lui fait voir les dangereuses conséquences d'une proposition si générale ; & que les critiques mal-intentionnés ne

manqueroient pas d'en conclure, que tout ce qui nous reſte de titres anciens ont été fabriqués par des fauſſaires. D. *Touſſaint* répond à cette lettre avec beaucoup de politeſſe : & loin de ſe plaindre des refléxions de ſon critique ; il lui en rend des actions de grace, & déclare qu'il y ſouſcrit avec la plus grande ſincérité; en un mot, il déſavoüe toutes les conſéquences qu'on pourroit malignement tirer de ſes paroles.

Mais reprenons le fil de cette Hiſtoire. Comme l'amour de l'indépendance eſt commun aux deux ſexes ; environ l'an 1224. ſous l'Epiſcopat de Pierre *de Cuiſy*, l'Abbeſſe de *Joüarre* voulut à l'exemple de l'Abbé de *Rebais* ſe ſouſtraire à la Juriſdiction de l'Evêque de Meaux ; ſur cela, grand procès ; l'Abbeſſe enfin ſe ſoumet à l'Evêque, bientôt après elle renouvelle la querelle ; elle eſt excommuniée : elle trouve de l'appui en Cour de Rome ; l'excommunication eſt levée ; la poſſeſſion eſt ajugée en partie à l'Evêque : nouveaux incidens ; les Parties tranſigent, & la

Jurisdiction demeure à l'Abbesse. Cependant on verra dans la suite, que comme la prétention des Religieuses de *Joüarre* n'étoit pas plus légitime que celle des Religieux de *Rebais*, & que l'un & l'autre partoit du même principe, M. *Talon*, Avocat général au Parlement de Paris, avoüa au siécle passé, en concluant pour M. *Bossuet*, que l'Abbaïe de *Joüarre* avoit anciennement quelques priviléges, qui ne l'empêchoient pas à la vérité d'être soumise à l'Evêque de Meaux; mais néanmoins avec quelque limitation de cette dépendance. On verra dans la suite que M. *Bossuet* attaque de nouveau l'Abbaïe de *Joüarre* sur la Jurisdiction; l'Abbesse allégue sa longue possession du 15. 16. & 17. siécle: enfin, après bien des objections & des repliques fort vives de part & d'autre, l'Abbesse perd son procès, l'Arrêt étant intervenu le 26. Janvier 1690.

On voit ici sous le même Evêque Pierre de *Cuisy*, la fondation de l'Abbaïe *de Pont-auxdames*, de l'Ordre de Citeaux, par Hugues *de Chatillon*

Comte de Blois, & Marie d'*Avenes* sa 2e femme. Cette Abbaïe a toûjours eû des Abbesses d'une maison & d'un rang distingué ; surtout depuis le concordat, on y a veu une Isabelle de *Chabannes*, ensuite Madame Claude de *Beauvilliers* de *S. Aignan* sous le regne d'Henri IV: celle-ci cloîtra ses Religieuses, qui ne l'étoient plus depuis longtems ; cette Dame avoit deux autres sœurs Abbesses, l'une de *Montmartre*, & l'autre de S. Pierre de Lyon. Dans la suite on a vû à la tête de cette Abbaye, deux Dames de la Maison de Lorraine, & deux de celle de la Trémoille, &c. Deplus, on remarque ici un grand nombre d'Abbesses tirées de ce Monastére dans le dernier siécle, pour aller gouverner divers autres Monastéres de leur Ordre. On en compte jusqu'à 15. & 16; mais la principale gloire de cette maison, dit le nouvel Historien, consiste moins dans cet éclat temporel, que dans la grande régularité, qui y a toûjours été observée, & dans cet esprit de ferveur & de piété, qui n'y a souffert aucun affoiblissement de-

puis ſa premiére inſtitution.

L'Evêque Pierre de *Cuiſy*, ſous le Pontificat duquel ſe fit cet établiſſement, aſſiſta l'an 1227. à la dédicace de l'Egliſe de *Longpont*, & fit lui-même en 1233. celle de l'Abbaye de S. *Antoine des champs* à Paris, avec les Evêques de Paris & de Cambrai, en préſence du Roi S. *Loüis*, de la Reine ſon Epouſe, de la Reine *Blanche* ſa mere, d'un grand nombre de Prélats, & de toute la Cour. Ce même Prélat, l'un des plus illuſtres qui ait gouverné l'Egliſe de Meaux, aſſiſta auſſi en 1229. au ſixiéme Concile tenu à Meaux, où ſe fit en préſence du Cardinal Romain, de l'Archevêque de Narbonne & de tous ſes Suffragans, la reconciliation du Comte de Toulouſe, autres fois Chef des Hérétiques Albigeois. Ce fut, dit un aucien Auteur, un ſpectacle bien touchant de voir ce Prince, qui juſques-là avoit réſiſté ſi long-tems aux puiſſances du Ciel & de la terre, humilié aux pieds des Autels, & nud en chemiſe demander pardon à Dieu & à l'Egliſe de tous les troubles ſcan-

daleux, dont il avoit été l'Auteur. Dom *Toussaint* renvoie aux sçavans Ecrivains de la nouvelle histoire du Languedoc ses confreres, le détail de cet événement célébre.

Le Pontificat de Robert de *Gireme* élû Evêque de Meaux le 17. Décemb. 1418, fut un tems de trouble & de désolation pour toute la France, par la cruelle domination des Anglois qui en possédoient alors la meilleure partie. La Ville de Meaux, que l'exemple de Paris n'avoit pû corrompre, étoit demeurée fidéle à son Roi Charles VII. & inébranlable dans l'obéïssance qu'elle lui devoit; souvent même on voioit ses habitans sortir par bandes hors de leur enceinte, & brûler dans leurs courses tout le païs ennemi jusque sous les murs de la Capitale. Les Parisiens en portérent leurs plaintes en 1420. au Roi d'Angleterre, & ce Prince resolut enfin de les vanger à quelque prix que ce fût: il s'avança donc sur la fin de Septembre, vers la Ville de Meaux, avec un corps d'armée considérable; & après l'avoir investie de tous côtés,

il l'assiégea dans les formes. Le Bâtard de *Wauru* en qualité de Capitaine Général de la Place, la défendoit avec le grand Bailli Loüis *Gast*, le Gouverneur *Perron de Luppel*, Sinador de *Gireme*, & d'autres brâves qu'on nomme ici, entre lesquels un Religieux de S. Denis en France, nommé Philippe de *Gamache*, signala sa valeur. La garnison étoit composée de mille hommes d'élite, sans compter les Bourgeois qui tous avoient pris les armes, resolus de ne se rendre qu'à la derniére extrémité. On soutint le siége pendant cinq mois, sans perdre un poulce de terrain; mais enfin les vivres venant à manquer, on fut contraint d'abandonner la Ville; & après s'être encore défendu pendant deux mois dans le Château, il fallut se rendre à discrétion. Le Bailli fut mené à Paris, où il eut la tête tranchée; & la plûpart des autres prisonniers, au nombre de 7. ou 8. cens, moururent de faim & de misére dans diverses prisons. On respecta le caractére de l'Evêque Robert de *Gireme*, & l'on se contenta de l'emmener

prisonnier à Londres, d'où il revint ensuite mourir paisiblement dans sa Ville Episcopale en 1426.

Pour ce qui est du Bâtard de *Wauru*, dit l'Historien de l'Eglise de Meaux, c'étoit moins un homme qu'une bête féroce. Entre les horribles cruautés qu'il exerça sur les païsans, on raconte un trait singulier qui ne se peut lire sans horreur : un tel homme ne méritoit que de périr. Le Roi d'Angleterre le nomma expressément parmi ceux, qui devoient lui être livrés pieds & poings liés ; & dés qu'il fut entre ses mains, il le fit d'abord trainer ignominieusement au derriére d'une charrette, sur le pavé de la Ville de Meaux ; ensuite on lui coupa la tête, qui fut attachée au bout d'une pique, & que l'on suspendit aux branches du même arbre, où il avoit fait pendre près de cent personnes en divers tems, & entre autres une jeune femme enceinte, qu'il fit suspendre par dessous les bras, & à qui des loups affamés déchirérent le ventre, & dévorérent son enfant dans ses entrailles. L'arbre fatal que

le nom & le ſupplice de cet homme ſanguinaire a rendu célébre, étoit planté ſur le grand chemin entre Meaux & Paris.

Jean de *Briou*, Docteur en Théologie, ſuccéda à Robert de *Gireme* ſur le Siége de Meaux. Il fit de vains efforts pour réformer ſes Chanoines, dont les mœurs étoient fort déréglées, & le furent encore long-tems depuis. On marque ſa mort en 1435. *Paſquier de Vaux* lui ſuccéda: il fut élû le 31. Octobre de la même année; mais il diſputa long-tems la Chaire Epiſcopale contre Philippe de *Rally*, fils d'un Préſident au Parlement de Paris, qui fut élû le même jour par une autre partie des Chanoines. Cependant par la faveur des Anglois, qui étoient toûjours Maîtres de Meaux, *Paſquier* l'emporta ſur ſon compétiteur; & malgré les proteſtations de celui-ci, il prit poſſeſſion de l'Evêché par Procureur le 7. Décemb. ſuivant.

Paſquier étoit à Paris en 1436. lorſque cette Ville rentra ſous l'obéïſſance de Charles VII. il prit auſſi-tôt

la fuite & se retira à Meaux. Deux ans après le 12. Août, cette Ville fut reprise d'assaut par le Connétable de *Richemont*; Pasquier abandonna alors son Eglise plûtôt que de renoncer au Parti Anglois ; il se refugia en Normandie, & fut fait Evêque d'Evreux, puis de Lizieux, & parvint à la dignité de Chancelier d'Angleterre. Il laissa en mourant cent pistoles à l'Eglise de Meaux ; elles sont encore dûës.

Dans une révolution pareille à celle, qui pensa assûrer pour toûjours la Couronne de France à une Puissance étrangére, on conçoit aisément, dit nôtre Historien, que si la Monarchie fut ébranlée jusque dans ses fondemens, l'Eglise qui fait elle-même partie de l'Etat, a dû être exposée à tout ce que les guerres intestines, qui précédérent ou qui suivirent cet étrange événement, trainérent de malheurs après elles. Le Diocéze de Meaux fut en partie le théatre de ces troubles funestes, & à peine y resta-t'il une seule Eglise, qui ne fût en proye à l'avarice du soldat impie & sacrilége. De là les incendies, les profanations,

& les pillages dont on fait ici une affreuſe peinture.

Telle étoit la face du Diocéſe de Meaux, lorſque l'Evêque Paſquier *de Vaux* ſe retira vers le Roi d'Angleterre, & que Pierre de *Verſailles* qui lui ſuccéda, en prit en main le gouvernement. Ce Prélat avoit été d'abord Evêque de *Digne*, & ſe trouva en cette qualité en 1439. au Concile de Florence; il devint enſuite le Légat du Pape *Eugene IV.* en France, & aſſiſta au Concile de Bâle ſous le titre d'Ambaſſadeur de Loüis III. Roi de Jeruſalem & de Sicile. Le même Pape s'en ſervit avantageuſement en Gréce pour quelques affaires eccléſiaſtiques, & l'obligea d'accepter une récompenſe de deux cens écus d'or, dont il fit préſent aux Chanoines de Meaux, qui à peine avoient alors de quoi vivre. Il mourut l'onziéme Novembre 1446. Jean *Meuſnier*, Abbé de S. Maur des foſſés lui ſuccéda: ce fut à la recommandation de la Reine, qu'il fut promû à cette Prélature: on ne dit rien de lui qui mérite quelque attention; ſa mort fut ſuivie la même

année de l'Election de Jean du *Drac*, Doyen de la Cathédrale de Meaux. Lorſque ce Prélat prit poſſeſſion de l'Evêché de Meaux, la France commençoit à reſpirer ; & l'Egliſe joüiſſoit d'un aſſés grand calme, pour pouvoir penſer à réparer ſes pertes. Alors les Communautés Religieuſes parurent s'empreſſer à l'envi l'une de l'autre, de relever les ruines de leurs Monaſtéres, & les aumônes des Fidéles ne contribuérent pas peu à les rétablir ; ces divers rétabliſſemens rempliſſent le reſte de ce 3e Livre de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux.

ARTICLE XXIII.

DISSERTATION SUR LES différentes Méthodes d'accompagnement pour le Clavecin, ou pour l'Orgue ; avec le Plan d'une nouvelle Méthode, établie ſur une Mécanique des doigts, que fournit la ſucceſſion fondamentale de l'Harmonie : & à l'aide de laquelle on peut devenir ſçavant compoſiteur, & habile accompagnateur, même ſans ſçavoir

lire la Muſique. Par M. Rameau. In 4°. 63. *pp.* A Paris, *chés* Boivin & le Clerc, 1732.

MOnſieur Rameau, dont nos Mémoires ont annoncé au Public les profondes découvertes Géometriques & Philoſophiques ſur l'Art juſqu'à lui trop mécanique & trop frivole de la Muſique, ne perd point de vûë ſon objet; &, ſoit par de nouvelles découvertes, ſoit par un nouveau développement des premiéres, après s'être élevé juſqu'à la ſcience primitive de l'harmonie dans ſes deux premiers traités, déduit de cette ſcience une méthode extrêmement ſimple & facile pour le double art de l'accompagnement & de la compoſition.

Nous avions bien ſenti dés nos premiers Extraits, que les Principes auxquels cet Auteur étoit arrivé, ceux ſurtout de la réduction de tous les accords à deux, & de toute l'harmonie à ſa Baſſe fondamentale, alloient abreger à peu de mois le travail de pluſieurs années, juſqu'ici aſſés

mal & ſouvent aſſés inutilement employées à apprendre un Art, dont la beauté, quelque grande qu'elle ſoit, ne compenſoit pas, ne valoit preſque pas la trop grande difficulté qu'on trouvoit, le trop long tems qu'on mettoit à en prendre la routine aveugle, tâtonniére & mécanique.

Ce que nous avions ſenti, ce que nous avions annoncé & comme prédit, M. *Rameau* l'exécute avec encore plus d'adreſſe que nous ne pouvions le prévoir. Nous nous fondions uniquement ſur ſa réduction des accords & de l'harmonie. La maniére nouvelle dont il chifre les Baſſes rélativement à la note du ton, & l'enchainement naturel qu'il trouve entre les diverſes ſucceſſions des accords ſous les doigts, double au moins la facilité que nous avions annoncée.

Cela paroit merveilleux & tout-à-fait paradoxe, & n'a pourtant rien que de vrai & de naturel. Du reſte ce n'eſt point ſur la parole d'un Auteur toûjours trop prévenu en faveur de ſon ſyſtême, que nous garantiſſons ce

que nous en diſons ici. Tout Paris voit depuis quelques années l'expérience, que pluſieurs perſonnes ont faite de l'extrême facilité de cette méthode. Et le Précis que nous en allons donner, peut en convaincre tous ceux qui voudront bien ſe donner la peine de s'y rendre attentifs.

M. *Rameau* fait d'abord toucher au doigt les ſources de la grande difficulté, qu'on éprouve juſqu'ici dans l'accompagnement. La premiére ſource vient de la maniére tout-à-fait bizarre, fauſſe & contradictoire de chifrer les Baſſes. On ne le croiroit pas qu'un Art, qui eſt de tous les Arts le plus numérique, le plus géométrique, le plus aſſujéti à la préciſion, ait été traité d'une maniére ſi capricieuſe & ſi peu exacte.

D'abord on a trop multiplié les chifres. Car pour un accord conſonant qu'un ſeul chifre peut exprimer, on a employé trois & même quatre chifres, & pour un diſſonant fauſſement multiplié en vingt-deux, on a juſqu'à 40. ſignes pour l'indiquer ou pour le maſquer, & le rendre tout-à-

fait méconnoiſſable. Cela eſt ſi vrai, que réellement une perſonne à qui on apprend qu'il n'y a que deux accords, ſçait tout d'un coup tout ce qu'il y a à ſçavoir à cet égard : au lieu que celle à qui on montre à grands frais, & à force de tems les 44. prétendus accords, ne ſçait encore preſque rien, quand ce ne ſeroit que parcequ'elle ignore le principal, que ces 44. accords n'en ſont eſſentiellement que deux. C'eſt ce qu'on appelle acheter l'ignorance à un haut prix.

Mais diſtinguant ainſi les accords en un ſi grand nombre, il faudroit au moins les rendre bien diſtincts dans la pratique, en les caractériſant avec préciſion, en ſorte qu'on ne pût les confondre. Or on diſtingue la ſeptiéme majeure de la ſuperfluë dans une eſpéce de théorie ; & dans la pratique, on les chifre du même nombre 7. barré ou diézé.

La *quinte fauſſe* qu'on veut rendre *juſte*, & la *quinte juſte* qu'on veut rendre *ſuperfluë*, ſe chifrent du même 5. auquel on aſſocie un diéze : & c'eſt la

même chose de la plûpart des intervalles simplement majeurs ou superflus.

On barre le 2, le 4, le 6, pour y tenir lieu du diéze; on barre le 5. & le 7. pour le Bémol. Encore même les uns barrent le 7. pour le Bémol & d'autres pour le diéze.

Mais pour le 6, les Compositeurs nous permettront de dire qu'ils en abusent tout-à-fait, que c'est leur selle à tous chevaux, & la vraye qualité occulte de l'Art de la musique, & par conséquent une vraye pierre d'achopement pour les accompagnateurs de bonne foi. On le prodigue, on le jette, & vous en voyés quelquefois des quatre ou cinq de suite, qui semblent tous indiquer le même accord, & dont il n'y en a pas deux qui ne soient différens, l'un consonant, l'autre dissonant, tous accompagnés & assortis de différens intervalles. Celui-ci est *sixte quarte*, celui là *sixte quinte*, l'autre *petite sixte*, & un autre est un accord de *seconde*.

Ce qu'on appelle *la Régle de l'octave*, inventée depuis quelques années,

a paru d'abord une grande découverte, & a tenu lieu effectivement jusqu'ici de quelque chose de meilleur. Elle consiste à fixer l'accord qui convient à chaque note d'un ton, soit en montant, soit en descendant.

Mais elle ne fixe rien, lorsque le ton lui-même n'est pas fixé, & que la modulation est indécise. Or elle n'a fourni par elle-même jusqu'ici aucun moyen, aucun signe, aucun chifre pour fixer le ton & caractériser la modulation. M. *Rameau* s'en étant servi, comme par provision, & pour ne pas trop heurter la routine des régles, nous primes la liberté, dans nos Extraits de son traité d'harmonie, de l'encourager à supprimer tout-à-fait cet immense détail de régles, dont il commençoit tout de bon de nous affranchir, à l'aide de son Principe de réduction d'accords & d'harmonie.

Il fait ici sentir l'insuffisance de toutes ces régles, qui réellement n'ont pû jamais apprendre la môdulation, ni par conséquent l'accompagnement, ni la composition à aucun de ceux qui, par dix ans d'exercice,

n'ont pas eû le ſoin ou le travail d'y rendre leur oreille ſenſible, pour ſuppléer au défaut d'intelligence qu'elles laiſſoient toûjours dans leur eſprit.

L'Auteur vient à ſa réduction d'accords. Il démontre comment d'un ſeul accord de ſeptiéme *ſol*, *ſi*, *re*, *fa*, les muſiciens ont trouvé le moyen d'en faire 75. accords, dont la connoiſſance de l'un n'ôte point la peine d'acquerir la connoiſſance de l'autre.

Car cet accord eſt ſuſceptible de ſix baſſes différentes. Sur la baſſe *ſol*, il fait la *ſeptiéme*, ſur *ſi* c'eſt la *fauſſe quinte*, ſur *re* la *petite ſexte*, ſur *fa* c'eſt le *triton*, ſur *ut* la *ſeptiéme ſuperfluë*, ſur *mi* la *neuviéme*, enfin ſur *mi bémol*, c'eſt la *quinte ſuperfluë*, la main droite touchant ſur toutes ces notes, *ſol*, *ſi*, *re*, *fa*, dans le ton d'*ut*.

Or chés les muſiciens tout cela s'appelle ſept accords qu'ils regardent comme très différens. Ils ſont plus. Car chacun de ces accords touché de la main droite a quatre ou du moins trois faces, *ſol*, *ſi*, *re*, *fa* : *ſi*, *re*, *fa*; *ſol*, &c. Ajoutés que chaque face d'accord a ſa marche différente. Quel la-

byrinthe ! mais quelle ſimplicité de réduire cette multitude d'accords, de faces, & de marches, à un ſeul accord dont toutes les faces ſont indifférentes, & les marches naturellement enchainées ſous les doigts.

Cela ſuppoſé, M. *Rameau* procéde au plan de ſa nouvelle méthode, il commence par remarquer que dans l'accompagnement du Clavecin ou de l'Orgue, il n'eſt queſtion que d'harmonie, & que la Baſſe continuë qu'exécute la main gauche, eſt un hors d'œuvre dont l'accompagnateur pourroit laiſſer le ſoin à la Baſſe de viole, au violoncello ou à tout autre inſtrument.

Cette remarque qui eſt très juſte, mais qui ne paroit rien, eſt pourtant le nœud de tout ce ſyſtême d'accompagnement. Sî les muſiciens s'en fuſſent aviſés plûtôt, peut-être n'auroient-ils jamais multiplié les accords & les régles comme ils l'ont fait, ni par conſéquent multiplié les difficultés innombrables de l'accompagnement. Car c'eſt cette Baſſe, qu'ils ont crû eſſentiel de joindre aux accords, qui

les a ainſi multipliés à leurs yeux ; ne pouvant comprendre que *ſol*, *ſi*, *re*, *fa*, mis ſur des baſſes auſſi différentés que *ſol*, ou *ſi*, ou *re*, ou *fa*, ou *ut*, ou *mi*, fût cependant toûjours un même accord : au lieu qu'en touchant uniquement ces quatre notes, ils ne ſe ſeroient pas ſans doute aviſés d'y trouver de la différence.

Un autre inconvénient où cette Baſſe a jetté les Muſiciens, a été de leur faire confondre le ſimple accompagnement qui ne doit rouler que ſur l'harmonie, avec la compoſition recherchée & figurée, dont les parties ne ſont faites, que pour être exécutées par diverſes voix ou divers inſtrumens. Car alors chaque partie a une marche libre qui peut ſe diverſifier à l'infini, & qu'on peut à ſon gré aſſujétir à toutes ſortes de régles de goût & même de caprice. Au lieu que les parties harmoniques du ſimple accompagnement ont une marche liée, enchainée, & par conſéquent réguliére, mécanique & toute ſimple, que rien ne doit déranger.

C'eſt une loi que les Compoſiteurs

ont voulu s'impoſer pour une plus parfaite diverſité, de ne jamais faire de ſuite deux mêmes conſonances trop parfaites, comme l'octave & la quinte. Trois ou quatre parties ſéparées s'y aſſujétiſſent ſans difficulté. Les accompagnateurs trop eſclaves de la Baſſe que jouë leur main gauche, ont voulu y aſſujétir leur main droite déja trop embarraſſée des 3. ou 4. parties qui occupent tous ſes doigts. Cette ſervitude a jetté cette main dans des mouvemens irréguliers & biſarres, qui empêchent les doigts de ſe former à la ſuite naturelle de l'harmonie pure, qui eſt la ſeule choſe qu'ils doivent ſe mêler d'exécuter.

Enfin, après avoir bien fait entendre les inconveniens de cette Baſſe jointe aux accords, dont pour le moins elle retarde l'habitude dans les commençans, M. *Rameau* conſent qu'on l'y joigne, ſurtout lorſque la main droite eſt routinée à la marche harmonique.

Cette marche étant comme nous venons de le dire, reguliére & enchainée, n'a de difficulté que dans

un changement libre & arbitraire du ton. Car, quoiqu'une piéce entiére de muſique ne ſoit abſolument que dans un ton déterminé, par où elle commence & par où elle finit invariablement, il eſt pourtant vrai qu'entre ces deux extrémités, elle ſe proméne pars divers tons, relatifs à ce ton primitif & final, mais qui à cauſe de l'arbitraire qui y régne plus ou moins, les empêche d'être ſi réguliérement enchainés avec lui & entr'eux.

D'un ton à l'autre au moins il y a un enchainement rigoureux, & pourvû qu'on connoiſſe ces tons, l'enchainement des accords & la ſeule habitude mécanique des doigts donne tout le reſte. Ces tons, que nulle méthode, nul chifre, nul ſigne n'a fait connoître juſqu'ici, M. *Rameau* les marque par une lettre qui n'a rien d'équivoque, & dont la ſignification eſt déja connuë de tous ceux qui ſçavent la ſimple gamme de la muſique. La lettre *A* marque le ton de *la*, la lettre *B* marque *ſi*, la lettre *C* eſt pour *ut*, &c.

Voila donc la modulation tout-à-

fait fixée dans la nouvelle méthode, puiſque tout l'arbitraire y eſt fixé, & que le reſte eſt une affaire d'enchaînement régulier & toûjours à peu près le même ; la régle même de l'octave pouvant alors faire ce reſte. Sur quoi M. *Rameau* nous permettra d'ajoûter une réflexion à toutes celles, qu'il fait fort judicieuſement ſur ſa nouvelle méthode.

Car on lui objecte, qu'il eſt toûjours difficile & peut-être impoſſible, d'introduire une nouvelle méthode, quelque excellente qu'elle ſoit démontrée, qui va à anéantir tout ce qu'on a juſqu'ici de muſique gravée ou imprimée. Il répond à cela, bien & très bien, qu'abſolument on n'auroit qu'à graver ou imprimer les Baſſes, & que la dépenſe même où cela pourroit jetter, ſeroit bien compenſée dans ceux qui ont déja leur proviſion de muſique, par la facilité qu'ils trouveroient à l'exécuter, & dans les commençans par la facilité d'apprendre, & par l'épargne qu'ils feroient même d'un maître, qu'ils ſont obligés de garder 4, 5, 6 ans, & dont ils ſe

passeroient desormais après 6, 8, 10 mois, ou un an de leçons.

Le Public se prête lentement aux nouveautés, & les maîtres de l'Art qui sont en possession de diriger ce Public, s'opposent à ces nouveautés, de toutes leurs forces. Il faut qu'un inventeur se plie lui-même & s'ajuste, ne pouvant plier & ajuster les autres. Pour le moins, sans presqu'aucune nouvelle dépense, on pourroit dans les musiques gravées ou imprimées qu'on a, introduire, proprement même & sans les gâter, introduire un *A*, un *B*, un *C*, &c. aux endroits où il convient.

Ce seroit quelque chose, & même beaucoup. Et peut-être que de ce seul article l'accompagnement en deviendroit tout d'un coup plus facile de la moitié. Si ensuite on se mettoit un peu au fait de la vraye succession des accords, de leur enchainement, de leurs faces, & de la simple mécanique des doigts, le reste de la difficulté seroit bien encore levé à moitié, & il n'en resteroit en tout qu'un quart, provenant des ambiguités &

ſurtout des fauſſetés & des contradictions des chifres déja marqués.

Ne pourroit-on pas même, ſans rien gâter, rectifier un peu ces chifres par quelques ſignes qu'on ajoûteroit, pour le moins aux endroits qui ne péchent que par défaut? On prend la liberté d'exhorter ici M. *Rameau* à ſe prêter tout-à-fait au zéle du bien public, pour ſa propre gloire. Un inventeur doit encore une fois éviter toute ſorte de roideur & d'empire, car autrement c'eſt toûjours lui qui a tort d'être venu trop tard troubler le Public dans la paiſible poſſeſſion de ſon ignorance. Ce Public n'auroit-il pas même plus d'obligation à ce célébre Auteur, s'il trouvoit le moyen d'introduire la perfection d'accompagnement qu'il propoſe, dans la muſique déja gravée, que de le forcer ou à admirer cette perfection ſans pouvoir y atteindre, ou à n'y atteindre qu'en brûlant cette muſique, & en l'achetant ſur nouveaux frais? Le ſiécle de *Deſcartes* lui auroit été bien plus redevable, ſi au lieu d'annoncer ſon ſyſtême comme faiſant main baſſe ſur les qua-

lités occultes, il l'eût ſimplement propoſé avec art, comme ne faiſant que les expliquer.

Après avoir fixé les toniques, qui terminent en quelque ſorte les phraſes harmoniques, dont une piéce, qui eſt comme un diſcours harmonique, eſt compoſée, M. *Rameau* vient à l'enchainement des accords, qui doivent précéder chaque ton, & former comme le tiſſu & les diverſes expreſſions de chaque phraſe. Car, à proprement parler, il n'y a plus d'arbitraire dans les accords qui précédent cette tonique.

Elle doit être réguliérement précédée de ſon accord ſenſible, qui eſt celui de ſa dominante; celui-ci eſt précédé de l'accord de la ſeconde note du ton précédent, & celui-là de ce qu'on appelle l'ajouté, &c. Par exemple le ton d'*ut* eſt réguliérement précédé de l'accord de *ſol*, celui de *ſol* précédé de celui de *re*, celui de *re* de celui de *la*. Et s'il y avoit lieu, celui de *la* ſeroit précédé de l'accord de *mi*.

Tout cela dépend de la longueur

de la phraſe, ou du nombre de notes ou de tems qui ſe trouvent entre deux toniques conſécutives. Par exemple, ſi vous commencés la phraſe par le ton de *mi*, & que vous la finiſſiés par celui d'*ut*, vos notes étant *mi, ut, re, ſi, ut*, & qu'ayant fait ſur la premiére l'accord parfait *mi, ſol, ſi*, vous vouliés faire ſur la derniére l'accord parfait *ut, mi, ſol*, il faut pour la ſeconde note *ut*, faire l'accord *la, ut, mi, ſol*, ſur la troiſiéme *re*, faire *re, fa, la, ut*, ſur la quatriéme, *ſol*, *ſi, re*, *fa*, cela fait une phraſe harmonique enchainée dans toutes les régles.

Si vous aviés *mi, mi, ut, re, ſi, ut*, ayant fait l'accord parfait ſur le prémier *mi*, vous ajouteriés la ſeptiéme *re* ſur le ſecond, & le reſte marcheroit par les dominantes enchainées *la, re, ſol.* Tout conſiſte à retrograder depuis la tonique *ut*, qui termine la phraſe ou la cadence, juſqu'à la premiére *mi*, qui la commence, ou après laquelle elle commence. Car ce premier *mi*, étant tonique & portant un accord parfait & par conſéquent final, eſt plûtôt cenſé finir la phraſe précédente, que commencer la ſui-

vante. Car c'eſt comme ſi après *mi*, il y avoit un point, & qu'il y en eût un auſſi après l'*ut*, & après toute autre tonique ; l'analogie étant parfaite entre le diſcours harmonique & le diſcours ordinaire, comme nous le remarquames dans nos premiers Extraits du Traité de l'harmonie.

Cependant, comme malgré les points & toute la diverſité des phraſes, un diſcours, à moins qu'il ne ſoit tout phraſes & un verbiage pur, a une continuité & une liaiſon de penſées & d'expreſſions qui en rapportent toutes les parties à un but ; & qu'après tout une piéce même de muſique a un ton principal & final auquel tous les tons paſſagers ſe concertent, le ton *mi*, dans l'exemple précédent, en finiſſant la phraſe ou la cadence qui le précéde, ne doit pas être indépendant du ton *ut*, qui le ſuit.

Quelque arbitraires que ces divers tons paſſagers puiſſent être, il n'eſt pas arbitraire de les enchainer ou de ne pas les enchainer. Seulement le choix de tel ou de tel enchainement eſt arbitraire. L'enchainement eſt parfait lorſque le ton précédent domine

le ſuivant ; ſoit immédiatement par lui-même, ſoit médiatement & par un enchainement de dominantes, comme dans l'exemple précédent on paſſe de *mi* à *ut*, par *mi*, *la*, *re*, *ſol*, *ut*.

L'enchainement eſt toûjours parfait, lorſque dans chaque accord on retient au moins deux cordes de l'accord précédent, & l'accompagnement eſt régulier, lorſque d'un accord à l'autre, de quatre doigts il y en a deux qui tiennent ferme, & deux qui deſcendent. Il y a moins de régularité, mais en revanche auſſi moins de ſervitude, & un air de hardieſſe & de licence heureuſe lorſqu'un ſeul doigt tient, & que trois deſcendent : quelquefois il n'y en a qu'un qui deſcend.

La nouvelle méthode de chifrer eſt toute fondée ſur ces Principes d'enchainement & de regularité. Juſqu'ici les chifres ne marquent que des intervalles ou tout au plus des accords. Les chifres de M. *Rameau* marquent ſurtout la modulation. Ils ſe rapportent uniquement au ton, & même au ton qui précéde celui où l'on veut paſſer, afin qu'en courant

après celui-ci on ne perde jamais de vûë celui-là. Tout se réduit donc à un fort petit nombre de chifres, qui étant bien expliqués, & rapportés au vrai but, ne laissent rien à deviner.

Ces chifres ne sont même que pour ôter l'équivoque dans les cas, où il y a de l'arbitraire & un choix d'enchainement. Car dans les cas, d'un enchainement nécessaire & parfait, de simples points posés directement au dessus des notes, indiquent aux doigts leur marche & leur mouvement.

C'est un des beaux endroits du systême de M. *Rameau*, d'avoir poussé l'analyse qu'il fait de la marche des doigts, aussi loin qu'elle peut aller. Il a d'abord observé que dans leur position primitive, les doigts sont toûjours arrangés par tierces, soit dans le consonant *ut, mi, sol*, soit dans le dissonant *sol, si, re, fa*, & que dans leurs diverses faces, le consonant est tantôt *mi, sol, ut*, tantôt *sol, ut, mi*, & le dissonant tantôt *si, re, fa, sol*, tantôt *re, fa*, &c.

Que dans les deux, la fondamentale n'a jamais de tierce au dessous,

d'elle ; mais qu'ayant une note au deſſous, elle eſt à la quarte dans le conſonant, à la ſeconde dans le diſſonant, & que tout le reſte va toûjours par tierces. Il ſuit ainſi la poſition de toutes les notes qui forment un accord, & de tous les doigts qui les touchent. Et c'eſt de là qu'il tire une foule d'obſervations, qu'un Ecolier ne ſauroit faire pendant quelque tems, ſans acquerir une poſſeſſion d'accords dans les doigts, une facilité d'exécution, qu'abſolument aucune routine n'a pû procurer juſqu'ici ni en 6, ni en 10 ans d'un tâtonnement auſſi ingrat qu'il étoit aveugle. Cela s'appelle faire paſſer l'oreille dans les doigts & l'eſprit dans la main; au lieu que juſqu'ici ce n'eſt qu'à force d'oreille qu'on ébranle l'eſprit, & qu'à force de mains qu'on forme l'oreille.

On ne ſauroit croire, combien cette Diſſertation contient, dans ſa petite étenduë, de véritable doctrine ſur le fait de l'accompagnement & même de la compoſition. C'eſt une Récapitulation très compléte de tout ce que M. *Rameau* a

écrit juſqu'ici, dans ſon Traité d'harmonie & ailleurs. C'eſt beaucoup plus que cela. Et il y a ici une extenſion de ſes Principes, & une application à la Pratique qu'on attendoit depuis long-tems.

ARTICLE XXIV.

ADDITION A L'ARTICLE précédent ſur la compoſition de la Muſique.

MOnſieur *Rameau*, dans ſa Diſſertation ſur l'accompagnement du Clavecin, ſans paroître s'étendre beaucoup ſur l'art de la compoſition, fait entendre, dés ſon titre même, que cet art n'eſt pas moins ſon objet que celui de l'accompagnement, dont on pourroit croire qu'il s'agit uniquement dans cet Ouvrage. Ce n'eſt pas par un premier coup d'œil ni par une premiére lecture qu'il en faut juger. L'Ouvrage eſt profond, & a plus d'énergie qu'on ne penſe.

L'Auteur y dit qu'en parlant à l'accompagnateur, il y parle partout

au compoſiteur. Un Auteur comme lui mériteroit d'en être crû ſur ſa parole. Mais il ne dit rien là qu'il n'ait bien prouvé dans ſon Traité d'harmonie, & ceux qui pénétrent ſes principes, voyent bien que l'art de l'accompagnement contient tout le ſecret de l'art de la compoſition ; non dans le ſens qu'on a pû l'entendre juſqu'ici ; ſavoir, que pour être médiocre compoſiteur, il faille être habile accompagnateur, afin de ſuppléer par la ſenſibilité de l'oreille à l'imperfection & au cahos des régles infinies de la compoſition : mais en ce que l'accompagnement donne toutes les véritables régles de l'harmonie, & eſt pour le moins un commencement de compoſition.

On doit rappeller le Principe, que M. *Rameau* a cité de Platon ; que la mélodie eſt fondée ſur l'harmonie. D'où nôtre Auteur a conclu, que pour compoſer à deux & à trois parties, il faloit avant toutes choſes ſavoir compoſer, & compoſer même réellement à quatre. Or l'accompagnement eſt une compoſition à quatre

parties, ou même souvent à cinq & à six, la main droite exécutant toûjours trois & pouvant le plus souvent exécuter quatre parties, tandis que la gauche en exécute au moins une & peut en exécuter deux.

Pour bien entendre ceci, il faut distinguer deux sortes de compositions, l'une purement harmonique, simple, primitive & naturelle, & l'autre mélodieuse, recherchée, artificielle, figurée, chantante & diversifiée. L'accompagnement donne la premiére dans toute son étenduë, & on peut même dire que cet accompagnement exécute tout ce que l'art général de la Musique fournit de régles, de principes, de préceptes sur l'art particulier de la composition: en sorte que le Musicien, entant que Musicien, n'a point d'autres régles à montrer au compositeur, que celles qu'il montre à l'accompagnateur, les régles d'exécution & de *doigter* mises à part.

Il est vrai qu'après ces régles propres de la Musique, qui se tirent de la connoissance des sons & de la natu-

re de l'harmonie & des accords ; il y a des régles de goût que le Musicien peut & doit donner, mais qui lui sont communes avec les Peintres, les Poëtes, les Orateurs, avec tous ceux qui travaillent pour plaire par l'imitation de la nature, qui est le modéle général de tous les arts.

Tous les arts ont ces deux sortes de régles ; les unes propres, tirées du fonds même de leur objet ou de leur sujet ; les autres communes, fondées sur le goût général de la nature & de ceux pour qui ces arts travaillent. La nature même roule sur ces deux espéces de Loix ; les unes mécaniques, conformément à la grossiéreté brute & inanimée des corps ; les autres libres & arbitraires, conformément à l'être spirituel qui a donné à ces corps leurs premiéres formes & leurs premiers mouvemens, conformément même aux divers êtres spirituels qui perpétuent ces mouvemens.

Enfin, il y a deux sortes de compositions en musique. L'une se borne à la pure harmonie, & se contente de la mélodie ou du chant que cette harmo-

nie lui donne naturellement. L'autre, ſans ceſſer d'être harmonique, recherche ſa mélodie & diverſifie ſon chant par toutes les adreſſes que le génie, le goût, la connoiſſance du vrai & du beau peuvent inſpirer.

Par exemple, les régles de préparer & de ſauver les diſſonances, de faire monter la diſſonance majeure, de faire deſcendre la mineure; d'accompagner de la tierce l'accord conſonant de la ſixte, d'accompagner de la ſeconde & de la ſixte l'accord diſſonant du triton, &c. Toutes ces régles, dont l'immenſe détail eſt réduit par M. Rameau à deux principes ſimples, de la compoſition primitive & du progrès naturel de deux accords; l'un conſonant formé de deux tierces, & l'autre diſſonant qui en a trois, toutes ces régles ſont les régles de l'art, les régles propres de la muſique & du muſicien.

Mais les fugues, les imitations, les deſſeins, les caractéres, les expreſſions, les mouvemens, les divers chants, la loi même de diverſifier les conſonances, & de ne jamais faire

deux quintes ni deux octaves de ſuite, les figures, les diverſes tournures de mélodie, tout cela eſt du reſſort du goût & du génie, n'eſt aſſujéti à aucune régle, eſt tout-à-fait au deſſus des régles, tout-à-fait libre, tout-à-fait arbitraire, & ne connoît d'autres principes & d'autres loix que celles de la variété & de l'agrément.

Seulement, comme tout cela a déja été introduit dans la muſique & eſt devenu par conſéquent du reſſort du Muſicien, & une partie de ſon art, il peut en donner quelques ſortes de leçons; mais des leçons fort différentes des premiéres régles: celles-ci étant comme des préceptes fixes & immuables, auſquels on eſt toûjours aſſervi: au lieu que les régles de goût ne ſont, ſi je puis uſer de cette expreſſion, que des conſeils utiles qui développent le génie, tandis que les régles vulgaires l'arrêtent, le repriment, ou pour le moins l'empêchent de s'évaporer ou de donner dans des écarts.

On n'a point aſſés diſtingué juſqu'ici ces deux ſortes de régles, non

ſeulement dans la muſique où tout a été broüillé & confondu, mais même dans d'autres arts plus ſuſceptibles de raiſonnement & de diſcours, comme l'éloquence même, & même la Poëſie. Mais cette diſtinction une fois faite, il n'eſt pas concevable à quelle facilité les découvertes de M. Rameau réduiſent tout l'art de la compoſition, ou du moins ſa premiére Partie qui conſiſte dans les régles de précepte, qui ſont propres de la Muſique & du Muſicien.

Trois opérations en font toute l'affaire. La premiére fait trouver une baſſe fondamentale, ſoit arbitraire, ſoit ſous un chant donné. La ſeconde éléve ſur cette baſſe tout l'édifice de l'harmonie, & donne la compoſition compléte à 4, à 5 & à 6 parties. La troiſiéme enfin diverſifie les parties, & produit la mélodie ou le chant. On a beau tourner & retourner la choſe pour l'embroüiller, on a beau multiplier & entaſſer les régles & les exceptions pour les anéantir. Tout ſe réduit à ces trois opérations bien diſtinctes & bien préciſes. Il n'y en a

pas une de plus, pas une de moins. C'eſt cela, & ce n'eſt que cela.

Quoique nôtre but ne ſoit pas tant de donner un Traité de compoſition, que d'en ébaucher le plan rélativement aux découvertes de M. Rameau; nous ajoûterons un mot ſur chacune de ces trois opérations principales.

La premiére opération nous raméne au principe, & nous donne la clef de l'harmonie. Nous donnâmes cette clef & toute la marche, & par conſéquent la conſtruction de cette baſſe fondamentale dans nos extraits du Traité de l'harmonie. Pour mieux fixer l'objet, nous ajoûterons que la marche ordinaire eſt par quintes en deſcendant, que ſouvent elle marche par quartes, quelquefois par tierces, & de tems en tems par ſecondes.

Qu'on remarque bien cette expreſſion qui dit la choſe avec préciſion. *Preſque toujours* par quintes. *Aſſés ſouvent* par quartes. *Quelquesfois* par tierces. *De tems en tems* par ſecondes. Cela veut dire, que ſur quatre quintes on peut jetter trois quartes, hazarder deux tierces, riſquer une ſeconde.

Nous ne diſons rien de l'octave & de l'uniſſon, qui n'eſt à proprement parler que l'extenſion d'une même corde ſur divers tems de la meſure.

La quinte eſt le premier & comme l'unique objet. Elle ſeule forme l'enchaînement régulier & néceſſaire de l'harmonie. Les autres n'y ſont admiſes que par la loi de la variété & du goût. Une harmonie, un chant, auroient quelque choſe de trop roide, de trop ſervile, de trop monotonique, ſi ſa baſſe fondamentale ne procédoit que par quintes. Toutes les cadences en ſeroient parfaites ; il n'y auroit même au vrai qu'une cadence, ce ſeroit comme un diſcours tout d'une ſeule phraſe, d'une ſeule Période. Rien ne ſeroit plus peſant.

La quarte forme les cadences irrégulières & comme des entrepôts qui ſuſpendent le chant ou l'harmonie, pour laiſſer au muſicien & à l'auditeur le tems de reprendre haleine & de remonter ſon attention. Ce ſont comme les deux points qui partagent une période en deux membres.

La tierce interrompt les cadences &

les porte plus loin, comme le point avec la virgule dans le diſcours. Cela fait l'effet d'un corps qu'une balle rencontre avant que de tomber à terre, & qui la fait rebondir & tomber plus loin. *La ſeconde* forme la cadence rompuë qui eſt comme la virgule dans une phraſe, & fait l'effet d'un corps préſenté de biais à une balle qui tombe, & qui ſans le faire rebondir, le fait ſeulement comme gliſſer un peu plus loin, ſans pouvoir ſe fixer à l'endroit précis où elle eſt tombée.

Et tout cela ſe fonde ſur ce qu'il y a toûjours un mélange de mécanique néceſſaire & enchaîné, & d'arbitraire libre & de goût dans toutes ſortes de régles & de principes : l'art & le génie, le génie & l'art régnant inſéparablement dans toutes ſortes d'opérations qui ont le vrai & le beau pour objet, & le naturel pour modéle.

Quand on a la clef, il n'y a qu'à ouvrir & à prendre. La baſſe fondamentale étant faite, l'édifice harmonique n'eſt l'affaire que du maçon & du ſimple manœuvre. Tout au plus il peut y avoir deux opérations, dont l'u-

ne demande l'œil de l'architecte ou du maître maçon.

1°. Il faut, après avoir reconnu le ton final par où la piéce commence & finit, planter en quelque ſorte les piquets d'eſpace en eſpace, déterminer les tons paſſagers qui doivent terminer les diverſes cadences, les diverſes phraſes, qui ſuſpendent la cadence finale; c'eſt-à-dire, y mettre ſelon la nouvelle méthode de M. Rameau, ici un *A*, là un *B*, ailleurs un *C*, ou un *D*, ou un *E*, pour marquer les divers tons de *la*, de *ſi*, d'*ut*, &c. qui conſtatent la modulation.

2°. Le reſte eſt l'affaire d'un manœuvre, & ſe réduit ayant une baſſe fondamentale *mi*, *mi*, *la*, *re*, *ſol*, *ut*, à mettre *mi*, *ſol*, *ſi*, *mi*, ſur le premier *mi*: enſuite *mi*, *ſol*, *ſi*, *re*, ſur le ſecond: *la*, *ut*, *mi*, *ſol*, ſur *la*: *re*, *fa*, *la ut*, ſur *re*: *ſol*, *ſi*, *re*, *fa*, ſur ſol: & enfin *ut*, *mi*, *ſol*, *ut*, ſur *ut*.

Or ces accords étant exécutés ſur le clavecin ſont le 1^er^. *mi*, *ſol*, *ſi*, *mi*, le ſecond, *mi*, *ſol*, *ſi*, *re*. Le 3^e^. *mi*, *ſol*, *la*, *ut*. Le 4^e^. *re*, *fa*, *la*, *ut*. Le 5^e^. *re*, *fa*, *ſol*, *ſi*, & le dernier, *ut*,

mi, *ſol*, *ut*, ce qui nous donne les 4. parties harmoniques. 1°. *mi*, *re*, *ut*, *ut*, *ſi*, *ut*. 2°. *ſi*, *ſi*, *la*, *la*, *ſol*, *ſol*. 3°. *ſol*, *ſol*, *ſol*, *fa*, *fa*, *mi*. 4°. *mi*, *mi*, *mi*, *re*, *re*, *ut*. Car voila qui tranche toute la difficulté, & fait voir que l'accompagnement contient toutes les régles de la ſimple compoſition harmonique par le ſimple enchaînement des doigts, ou, ce qui va au même, par l'aſſujétiſſement des parties à aller de proche en proche : ce qui ſeul renferme & anéantit toutes les régles : n'y ayant peut-être pas un ſeul mot à ajoûter à celle-là, pour poſſéder à fond tout l'art de cette compoſition harmonique.

Après cette opération ou même ſans avoir beſoin de ſe réduire à cet aſſujétiſſement, on peut, dés qu'on a trouvé les ſimples accords, prendre dans chacun une note à ſon gré pour en compoſer une ou pluſieurs parties mélodieuſes & chantantes, conformément au deſſein de fugue, de caractére, de figure qu'on aura imaginé, ou que cette liberté même de choix peut faire imaginer, plus ou

moins herueusement, selon qu'on aura plus ou moins de génie & d'usage.

Et cela sans être désormais astreint à d'autre régle qu'à celle de la variété, du goût, & du plus grand agrément possible. Par exemple prenant un *mi* dans le premier accord, un *re* dans le second, un *ut* dans le troisiéme, un *re* dans le 4e. ou un *la*, un *si* dans le 5e. & un *ut* dans le dernier, je formerai une phrase chantante *mi*, *re*, *ut*, *re*, *si*, *ut*, ou *mi*, *re*, *ut*, *la*, *si*, *ut*. Et de la même maniére je formerai une basse chantante *mi*, *sol*, *la*, *fa*, *sol*, *ut*, ou *mi*, *si*, *ut*, *fa*, *sol*, *ut*.

Et ce qu'il y a de merveilleux, c'est qu'ayant la liberté de prendre pour une partie, une note qui est déja dans une partie, pourvû que je n'en prenne pas deux de suite dans la même, & que je vise toûjours à la plus grande variété & au plus grand agrément; je puis après avoir épuisé tout mon fonds d'accords dans la construction de quatre parties, former une, deux trois, 4, & 20. nouvelles parties, en glanant ainsi les unes sur les autres par le moyen des octaves, & de mille

industries dont l'usage & le génie peuvent me faire aviser.

Peut-être est-ce ici un Traité de composition assés complet ; telle est l'énergie & la simplicité des principes de M. Rameau, d'après lequel nous venons de l'ébaucher.

ARTICLE XXIV.

RERUM ITALICARUM Scriptores, &c. *Suite du Recueil Latin des Ecrivains qui ont travaillé à l'Histoire d'Italie, &c. Par M.* Muratori *& MM. de la Société Palatine de Milan.* Tome IX. *A* Milan 1726. *pp.* 1358.

UNe Chronique de Genes, conduite depuis la fondation de cette ville jusqu'en l'année 1217. est le premier Ouvrage qui se présente dans ce nouveau Tome. Le nom de l'Auteur, *humble Dominicain*, & *pieux Archevêque*, n'a rien moins que ce qu'il faut de nos jours pour lui concilier des Lecteurs. Quand on apprendra, que c'est le même Jacques

de Voragine, ou plûtôt *de Varagine*, qui a composé le *Miroir des Saints*, autrement la *Legende dorée*; les personnes instruites ne s'en formeront pas une idée plus avantageuse que celle qu'en ont donnée Louis *Vivés*, & Melchior *Cano*; qui l'ont appellé *Hominem oris ferrei, & plumbei cordis.* M. *Muratori*, que le torrent, ou le préjugé public, n'entraîna jamais, a examiné la Chronique par elle même. C'étoit à la vérité un travail bien dégoûtant, que d'essuyer les puérilités, les fables, les digressions, qui s'y offroient souvent sous ses yeux. Mais en perçant ces obstacles, il y découvroit de quoi profiter; & pour en faciliter les moïens dans l'édition qu'il méditoit, il a crû pouvoir hardiment la publier avec les retranchemens convenables, épurée par là de tout ce qu'elle auroit de trop; & qu'il soupçonne avoir empêché jusqu'ici, qu'on ne l'ait encore mise au jour. Telle liberté n'appartient pas à tout Editeur; il en a senti les conséquences; mais outre, qu'à chaque endroit qu'il retranche, il en avertit fidélement; & com-

muniqué ses raisons : la sagacité de son goût est assés connuë pour mériter qu'on s'en repose sur lui.

Ce n'est point à l'Archevêque de Genes, Jacques *de Varagine*, que le Pape Boniface VIII. adressa, un jour des cendres, le fameux mot : *Memento quia Gibellinus es*, &c. Quoique disent là dessus deux Ecrivains graves, M. *Muratori* juge le fait absolument faux ; où s'il falloit y reconnoître quelque vérité : il aimeroit mieux en charger un *Porchetto Spinola*, Successeur de Jacques *de Varagine*, & d'un caractére plus propre à s'attirer une pareille insulte.

Stephanardo de Vicomercato étoit un autre Religieux de saint Dominique, bon Théologien & bon Jurisconsulte, qui avoit avec cela du talent pour la Poësie, & qui l'employa utilement pour se consoler des maux que Milan sa patrie avoit soufferts, par l'animosité des factions, du tems de l'Archevêque Othon *Visconti*. Il s'agit ici, sous le titre de poëme, d'une suite d'événemens, racontés en grands vers, & entrecoupés de mou-

vemens fort vifs, où le cœur & la colére ont encore plus de part que l'anthousiasme. Rien de plus capable en effet d'échauffer l'Auteur, que l'intérêt qu'il prenoit personnellement aux désastres qu'il rapporte; deux de ses fréres consumés de langueur dans l'horreur d'une prison; son pére mort sur un échafaut; sa famille accablée; ses amis proscrits; l'Archevêque sur-tout, son bienfacteur, qui est le Heros du poëme, exposé au feu & à l'insolence d'une rébellion opiniâtre: ce sont là des sujets, qu'il n'avoit garde de traiter foiblement; ne manquant d'ailleurs ni de génie, ni de stile. Semblables à Capanéè, lui & les siens, dit-il, sont devenus célébres par la foudre même qui les a frappés. Le saint institut qu'il embrassa, le mit en place d'acquerir un nom plus solide. Il paroît qu'il joüit le premier d'une chaire de Théologal fondée en faveur de son Ordre, par l'Archevêque Othon *Visconti*, dans la Cathédrale de Milan. Son poëme avoit déja été imprimé au III. Tome d'Anecdotes de M. *Muratori*. La réé-

dition eſt reviſée, & accompagnée de nouvelles notes.

Pendant que l'Italie & l'allemagne concourent à la gloire de réſuſciter les anciens Ecrivains, chacune ſelon ſon plan : il arrive quelquefois que l'une empiéte ſur les prétentions de l'autre ; & lui enléve inopinément le prix du premier ſuccès. Meſſieurs de la Société Palatine viennent de l'éprouver ſur le *Pomarium Ravennatis Eccleſiæ* de *Ricobaldo* de Ferrare : & le *Compilatio Hiſtorica* du même Auteur, ou d'un anonyme. Tout étoit préparé dans les Tablettes de M. Muratori pour les faire paſſer à leur rang ; lorſqu'il reçût de Leipſig les *Scriptores Medii ævi* de M. Jean-George Eccard ; & reconnut qu'il avoit été prévenû. Mais ayant travaillé ſur un Manuſcrit différent, plus exact & plus complet, que celui de M. Eccard, il a jugé qu'avec une addition de remarques échapées au ſçavant Allemand, il pourroit donner à ſon édition un air de nouveauté, qui plairoit toûjours.

Quoique *Ricobaldo*, ſuivant le goût

& la méthode du tems, eût poussé ses recherches jusqu'au commencement du monde ; on n'en trouvera ici que l'espace d'environ six siécles, entre les années 700. de J. C. & 1298. Le reste étoit bon dans le treiziéme siécle, où il écrivoit, & ne seroit à présent d'aucune utilité. Ce retranchement ne regarde pourtant que la partie du *Pomarium*, où il suit l'ordre des Empereurs ; & qui est la plus fournie. L'abrégé de la Vie des Papes ; & le Catalogue des Evêques qui ont rempli les autres principaux Siéges, demeurent entiers. Le manuscrit de Modéne joint à cela quelques descriptions géographiques très-succintes ; mais la *Compilation historique* ou *chronologique* attribuée à *Ricobaldo* y manque : & elle va en effet si loin, qu'il est difficile qu'elle soit de lui ; à moins qu'il ne l'ait fait fort vieux ; à un âge, où la passion de faire des Livres est communément bien amortie. C'est une Chronologie universelle : & ce qu'on y a lié sous le nom de Philippe de *Lignamine*, noble Sicilien, & Imprimeur à Rome, en est

la continuation depuis 1316, jusqu'en 1469.

L'estime, qu'on avoit pour *Ricobaldo*, près de deux cens ans après sa mort, fit que l'on publia, comme la traduction d'un de ses Ouvrages, l'Histoire Italienne des Empereurs; élégamment composée par le Comte de *Scandiano*, *Matteo-Maria Boiardo*, qui la dédia au Duc de Ferrare, Hercule I. Mais sur ce que personne n'en a jamais représenté le texte original, qui n'est pas certainement le *Pomarium*; il y a de forts soupçons que ce pourroit être une supposition du Comte, dans le besoin qu'il avoit de couvrir d'une grande autorité les faits extraordinaires qu'il débite. Sa prétenduë traduction en devient si monstrueuse, que M. *Muratori* a beaucoup hésité, s'il ne la mettroit pas au nombre de quelques productions romanesques, que l'on a en Italien de sa façon. Réflexions faites, il n'a pas osé trancher le mot; n'étant pas impossible, dit-il, que le Comte de *Scandiano* soit le seul à nous transmettre certaines choses, qui ne nous pa-

roiſſent incroyables, que faute d'avoir creuſé aſſés avant pour trouver dans l'antiquité des monumens qui les appuïent. Une preuve même, que ce qui y ſemble quelquefois le plus contradictoire au commun des Hiſtoriens, n'eſt pas abſolument deſtitué de tout moyen de juſtification ; c'eſt l'inſtitution de l'Ordre de la *Jarretiére*, ſelon le récit du Comte. Il la rapporte, non au Grand *Edoüard* après la bataille de Creſſi : mais au Roi *Richard*, cœur de lion, pendant ſon expédition du Levant. M. *Muratori* en avoit bien lû ſur la Vie de *Richard* ; & il ne ſe rappelloit rien qui approchât de cette découverte. Il fut ſurpris d'apprendre, qu'une Hiſtoire d'Angleterre, imprimée à Londres, en l'année 1706. en diſoit autant : il en raiſonna avec de ſçavans Anglois ; qu'il trouva fermes dans l'opinion dominante : & lui-même ne l'a pas abandonnée. On doit néanmoins convenir, que ce qui ſe paſſa au Siége d'Acre dans le camp de *Richard* ; & particuliérement ces rubans noüés ſur la cuiſſe, en ſigne de concorde, peuvent bien faire, qu'on

lui attribuë la premiére idée d'une institution, qu'*Edoüard* III. aura ensuite développée, formée, & érigée en vénérable Chevalerie.

Peu de gens apparemment s'intéressent aujourd'hui aux extravagances, & aux blasphêmes de frére *Doucin* de Novare ; & d'un peloton de faux Apostoliques, Patarins, ou Manichéens, retranchés avec lui dans quelques montagnes du Milanés, d'où ils insultoient & damnoient toute l'Eglise. D'autres erreurs en ont pris la place, &, au sentiment de ceux qu'elles amusent, elles n'ont pas moins le privilége de passer à leur tour pour la seule vraïe Foi. La discution des anciennes est toûjours utile ; ne servît-elle qu'à montrer la liaison des unes avec les autres. C'est à l'égard de frére *Doucin* ce que s'est proposé M. Joseph-Antoine *Sassi*, Garde de la Bibliothéque Ambrosienne, en déterrant de ce riche fond deux manuscrits d'Auteurs contemporains, qu'il n'a pas jugé indignes de ses soins & de ses observations. On nous dispensera de les parcourir, quoique la ma-

tiére ſoit abondante. Le monde eſt rebattu de toutes ces folies : où après bien des injures contre le Pape & contre les Evêques, du mépris de l'autorité qui contient dans l'ordre, ils en venoient les malheureux, au culte arbitraire, & à la dépravation de mœurs la plus effrénée. Nous remarquerons ſeulement que frére *Doucin* diſtinguoit quatre états ou quatre âges dans l'Egliſe. Le premier bon, humble, pauvre & ſujet aux perſécutions ; il a été fort court. Le ſecond, qui n'a pas non plus duré beaucoup : bon, riche, honorable, tel qu'il étoit ſous le Pape S. Silveſtre. Le troiſiéme riche & honorable ; mais avare, ſuperbe, corrompu : il renfermoit pluſieurs ſiécles, & duroit encore du tems de frére *Doucin*. Le quatriéme commençoit heureuſement à en diſſiper les ténébres : c'étoit depuis que *Seguerelli* de Parme, ſon maître, envoyé de Dieu pour remplacer les Apôtres, vivoit, prêchoit, ne tendoit comme eux, qu'à la perfection. Frére *Doucin* écrivoit pluſieurs lettres, pleines d'explications prophétiques,

qu'il ajoûtoit à ſon plan de réforme, & à ce qu'il imaginoit de plus déſavantageux pour le Siége & la Cour de Rome. Dans une de ces lettres, il comptoit plus de quatre mille diſciples affidés, qui ſans aucun lien d'obéïſſance extérieure, lui étoient tous intérieurement unis & ſoûmis. Il en commandoit environ treize cens ſur le Mont S. Bernard, lorſque Regnier *Advocati*, Evêque de Verceil, vint l'y forcer à la tête d'une petite armée de Croiſés, & le prit un Jeudi-Saint 23. de Mars 1307. avec Marguerite de Trente, ſa concubine, & quelques autres. Ils furent livrés au bras ſéculier & exécutés.

La Chronique de Florence écrite en Italien par *Dino Compagno*, prend à peu près l'Hiſtoire Florentine, où *Ricordano Malaſpina*, dont nous avons rendu compte au Tome précédent, l'avoit laiſſée : l'un finit en 1280; l'autre commence en 1280. Outre les qualités, qui touchent plus directement le fond de l'Hiſtoire; *Dino Compagno* eſt pour le langage un de ces grands modéles, qui ſervent à

dreſſer les régles; & que l'on doit connoître de réputation par tout où l'on a quelque uſage du Dictionnaire *della Cruſca*. Quant à ſa perſonne; M. *Muratori* ne le croit pas d'une ancienne famille : il déclare au moins l'ignorer ; mais en tout cas, les charges dont ſa République l'a honoré, l'ont élevé à un aſſés haut rang, pour ſuppléer à la naiſſance. Ainſi la qualité d'Auteur contemporain, toûjours ſi eſtimable, ſeroit encore peu à ſon égard. C'eſt un homme d'état, qui ne raconte ſouvent que les affaires qu'il a maniées lui-même ; conſtamment placé pour le reſte à la ſource des bons mémoires ; & en qui d'ailleurs l'on ne découvre rien, ſur quoi l'on puiſſe craindre, qu'il ait ou trahi, ou altéré, ou défiguré ſes connoiſſances. Il n'avoit pas été toute ſa vie Républicain fort zélé ; c'étoit un écart de jeuneſſe, qu'il avoüe bonnement ; alléguant qu'il ignoroit, comme bien d'autres à cet âge : „ ce qu'il „ en doit coûter pour enfraindre les „ Loix „. *Che per giovanezza non conoſceva le pene delle Leggi.*

On ne pardonne point aux Florentins d'avoir réduit un Ecrivain de cette importance, à n'être connu dans le monde qu'à la faveur de quelques citations, ou d'un très-petit nombre de copies, qui auroient à peine passé l'enceinte de leur ville, sans l'attention & le travail de l'illustre M. *Zeno*, Historiographe & Poëte de sa Majesté Impériale. On avoit seulement imprimé de lui en l'année 1547. une harangue prononcée devant le Pape Jean XXII. *Leo Allatius* en a depuis recouvré quelques vers, qu'il a pareillement mis au jour. La *Chronique* comprend trente-deux ans : & fait regretter, qu'elle n'ait pas été poussée quelques années au-delà : ce qui étoit, ce semble, assés naturel, s'il est vrai que *Dino Compagno* ne soit mort qu'au mois de Février 1323, dix ans plus tard que le terme où il s'arrête. Il s'y est peint sans affectation avec un air de probité, une politique saine, un amour du bien public, qui le rendent cher à ses Lecteurs. Il y est éloquent sur l'esprit mutin, & les divisions éternelles de

ſes compatriotes, qu'il preſſe vivement, quoiqu'en termes moderés, & toûjours dans les bornes d'une ſage indignation. Le Gouvernement du Comte de Valois & la licence de ſes favoris ne devoient pas lui inſpirer beaucoup de bonne volonté pour les François. Il ne le diſſimule pas, mais il n'en ménage pas moins le corps de la nation, & la perſonne du Prince: content de quelques expreſſions fortes par leſquelles il réclame avec douleur la mémoire du bon Roi S. Loüis, & l'honneur de la Roïale Maiſon de France. *O buono Re Luigi, che tanto temaſti Iddio! Ove è la fede della Real Caſa di Francia, caduta per mal conſiglio ... o malvagi conſiglieri*, &c. *Dino Compagno* étoit un des *Prieurs*, ou premiers Adminiſtrateurs de Florence, lorſque le Comte de Valois y fit ſon entrée, ſur la fin de l'année 1301. Il avoit été *Gonfalonier de Juſtice* huit ans auparavant.

On a déja vû que Meſſieurs de la Société Palatine ſçavoient habilement inſérer dans leur collection, juſqu'aux Synodes Provinciaux, & aux

Décrets de discipline ecclésiastique. Ce qu'ils donnent en ce genre, par rapport à la Province de Milan, sous l'année 1322, est encore un précieux fruit des recherches de M. Joseph-Antoine *Sassi*; qui en consultant modestement M. *Muratori* sur l'usage qu'on en pouvoit faire, le lui a lui-même indiqué par une lettre très-curieuse, qu'on trouve à la tête. Il est question d'un Synode tenu à Bergame par l'Archevêque Gaston *de la Tour*, après son exil. Cette disgrace du Prélat procédoit des défenses d'un autre *de la Tour* son parent; mais aussi animé contre lui par ses soupçons, qu'il l'étoit contre son propre rival, *Matteo Visconti*, avec qui il partageoit successivement dans Milan une Souveraineté tyrannique. L'arrivée de l'Empereur Henri VII, en Italie, où il venoit se faire couronner, calma ces troubles, & procura à l'Archevêque la tranquilité nécessaire pour le rétablissement du bon ordre dans son Eglise. Il commença par le Synode dont nous parlons, distingué en trente-quatre *Rubriques*, ou Chapitres. Quelques-uns

des délits & des abus, qu'on y ſpécifie, ſont atroces. Cela ne doit point étonner, à la ſuite d'un brigandage & d'un boulverſement auſſi général qu'il y en avoit eû dans la Province. L'Héréſie à ſon ordinaire, n'en avoit que trop profité pour ſe répandre; & ce fut de ce côté là, que tournérent les premiéres vûës du Synode; de ſorte néanmoins qu'il vouloit qu'on évitât l'éclat & l'appareil des formes judiciaires; vraiſemblablement de peur du tumulte, & des incidens. La réforme des Eccléſiaſtiques venoit après. Voici pour les habits ce qu'on jugeoit contraire à la bienſéance de leur profeſſion; *veſtes* (1) *virgulatas, ſeu de* (2) *catabriato*, (3) *de medietate, vel* (4) *liſtatas, vel* (5) *frixis aut maſpilis argenteis, vel de metallo aliquo; aut veſtem ſuperiorem à ſummo uſque deorſum totaliter ſciſſam ante; ſeu* (6) *inſulam de ſetâ ſive ſerico, more laïcali*, &c. Ce détail eſt ſuivi d'articles

(1) Etofes rayées. (2) Soye couleur de pourpre. (3) Habits courts. (4) Galonnés. (5) Boutons. (6) Bonnet en forme de turban.

plus importans ; mais communs. L'Archevêque prenoit de bonnes mesures, pour éviter doresnavant un traitement pareil à celui qu'on lui avoit fait ; c'étoit au moins les plus honnêtes qu'il pût prendre, si ce n'étoit pas les plus efficaces. Car aux statuts Synodaux succedérent bien vîte les procédures & les foudres contre *Matteo Visconti*, qui devenu maître à Milan, n'en persécuta *Gaston de la Tour* qu'avec plus de fureur. Gaston contraint de quitter son Archevêché, s'alla jetter entre les bras de Jean XXII. & en eut le Patriarchat d'Aquilée.

Une Chronique entiére, telle que le manuscrit s'en est conservé à Modéne, sous le nom de frére François *Pipin*, Dominiquain de Bologne, n'auroit été en plusieurs points qu'une répétition inutile, si M. *Muratori* n'y avoit pourvû. D'environ cinq siécles & demi qu'elle contient, à commencer par Charlemagne, il a d'abord supprimé les 407. années, antérieures à la reconciliation de Venise, entre le Pape Alexandre III, & l'Empereur Frideric I, en 1176. De

là juſqu'à la mort du Pape Clement V, en 1314, il a encore retranché quelques redites, mais en petit nombre ; & de cette partie de l'Ouvrage il a formé en quatre Livres une ſuite de 138 ans, qu'il ne craint pas de donner pour un des excellens monumens, & des plus agréables de ce Recüeil.

C'eſt le même Pipin, Auteur d'une traduction de *Bernard le Tréſorier*, rapportée au Tome VII^e^. ; & qui a auſſi traduit d'Italien en Latin la célébre Relation de *Marc Paul de Veniſe*, ſur les états & les coûtumes d'Orient. De ſi bons ſervices rendus à la République des Lettres, mais cachés & ignorés, n'avoient pas même pénétré juſqu'aux anciennes Bibliothéques des Ecrivains de ſon ordre ; où M. *Muratori* ſe plaint fort de n'en avoir trouvé aucune mention. Les PP. *Quetif* & *Echard* en ont mieux uſé dans la leur ; mais la *Chronique* n'étoit pas venüe à leur connoiſſance. Elle étoit ſi profondément enſévelie avec les autres Manuſcrits des Ducs de Modéne, que M. *Muratori* l'ayant tirée en 1712. au ſujet des droits de la

Maiſon d'Eſt ſur *Comacchio* ; un Juriſconſulte de Plaiſance l'accuſa hautement de ſuppoſition ; accuſation mortifiante pour M. *Muratori*, qui ne s'attendoit pas que tant d'années d'expérience & de capacité prouvée, en fait de monumens antiques, duſſent aboutir à un affront ſi ſanglant. Il le regarda comme un coup de déſeſperé de la part du Juriſconſulte, qu'il ſçût convaincre depuis de la fidélité du manuſcrit. L'acte conteſté étoit le Teſtament de l'Empereur *Frideric* II. François *Pépin* en a pluſieurs autres de même conſéquence ; qui ajoûtent beaucoup au mérite de la narration ; mais les bruits populaires lui en ont quelquefois impoſé un peu trop facilement dans la narration même. Comme la mémoire de quelques Papes n'y eſt pas toûjours fort ſcrupuleuſement ménagée, M. Muratori prévient le ſcandale ; ne penſant pas, dit-il, qu'entre honnêtes gens il y aït des eſprits, ou aſſés délicats pour s'offenſer de ces endroits ; ou aſſés foibles pour en rien conclure de préjudiciable au S. Siége. Il reſte dans ce volu-

me quelques articles considérables, que nous réservons pour un autre Extrait.

ARTICLE XXV.

PRINCIPES GENERAUX & raisonés de la Grammaire Françoise par demandes & par réponses. A Paris *chés Jean* Dessaint, *ruë St. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége. In* 12. *pp.* 318.

CE Livre a été imprimé, il y a plus d'un an; mais l'Auteur reconnoissant qu'il l'avoit tiré des Grammaires qui ont eû le plus de cours, nous n'avions rien à dire de nouveau; le mémoire suivant qu'on nous a adressé, nous donne occasion d'en parler, afin qu'on juge de son utilité: l'Auteur du mémoire ne se nomme point, nous rapportons ses propres termes.

Il m'est revenu qu'un petit livre intitulé *Principes généraux de la Grammaire* Françoise, qui m'est tombé entre les mains, étoit destiné à l'instruction des Ecoliers de certains Collé-

ges;comme le deſſein m'en parut très-loüable, j'eus envie de voir comment il étoit exécuté : le zéle pour l'éducation de la jeuneſſe méritant bien cette attention, j'ai crû qu'il étoit bon d'examiner le merite de l'Ouvrage, qu'on lui met en main, pour lui donner de juſtes notions de la Grammaire, qui eſt l'entrée aux ſciences.

J'ai été arrêté au premier mot, où l'on définit la Grammaire *l'art de parler.* Avant toute Grammaire ne parloit-on pas ? Toutes les langues n'ont-elles pas été faites indépendamment de la Grammaire qui en a été dreſſée dans la ſuite ? Comment l'Auteur qui a étudié la Grammaire du Pére *Buffier*, comme une des trois qu'il dit avoir pris pour guide & dont il dit avoir tiré ce qu'il avance, n'a-t'il pas aperçû que ſa définition n'étoit pas juſte ? La Grammaire n'eſt donc pas préciſément l'art de parler. Pluſieurs & même pluſieurs Académiciens parlent très-bien françois & l'écrivent dans ſa perfection, ſans avoir jamais ni ſçû ni lû peut-être aucune Grammaire Françoiſe. Il auroit donc

mieux valu, ce ſemble, en demeurer à dire que la Grammaire eſt *un amas de préceptes & de réflexions propres à enſeigner, ou à étudier métodiquement une langue.*

On demande enſuite ce que c'eſt que *parler* ; & l'on répond *c'eſt exprimer* ſes penſées. On peut exprimer & l'on exprime ſouvent ſes penſées par d'autres moyens que celui de parler. Pour rendre la définition juſte, il falloit dire ; c'eſt exprimer ſes penſées *par le ſecours de ſons articulés de la voix humaine & de la parole.*

On dit 3°. que les mots ſont parties du *diſcours* ; il auroit été à propos de dire d'abord ce que c'eſt que le *diſcours* dont les mots ſont parties ; & de marquer en quoi les mots différent des *phraſes*, qui ſont auſſi des *parties du diſcours*. Des définitions ſi exactes ſont difficiles, mais c'eſt pour cela qu'elles méritent davantage l'attention & l'exactitude de ceux qui ſe mêlent de définir.

On demande de *quoi ſont compoſés les mots*, & l'on répond *qu'ils ſont compoſés de lettres* ; mais les lettres n'étant que

des caractéres emploïés pour désigner aux yeux le son des mots ou la parole : il y avoit des mots avant qu'il y eût des lettres, & avant que l'on en eût trouvé ou admis l'usage. Les mots ne sont donc pas composés de *lettres*, puisque les mots subsistoient avant les lettres. D'ailleurs il ne faudroit pas dire absolument que les mots sont composés de lettres : car quelquefois une lettre seule, sans nulle composition, fait un mot ; comme dans le François, *y*, en Latin *ibi*, qui signifie en ce lieu-là ; & *a*, il a, *habet* ; & *i* dans le Latin qui signifie *allés*. Il semble donc qu'on auroit mieux défini le *mot*, en disant que c'est *un son* ou un *amas de sons articulés de la voix humaine pour signifier quelque chose* : après quoi on auroit pû ajoûter qu'un mot se désigne aux yeux par un ou plusieurs caractéres qu'on appelle des *lettres*.

De plus un mot désigné par des *lettres*, quand il est composé de plusieurs sons déterminés & réunis, comme il l'est ordinairement, n'est pas immédiatement composé de lettres,

mais de syllabes ; ces syllabes sont dans un même mot autant de sons déterminés, qui sont désignés par un ou plusieurs caractéres de *lettres*.

On demande ensuite *combien y a-t'il de sortes de lettres*; à quoi l'Auteur répond *qu'il y en a de deux sortes, les voyelles & les consonnes*. Il auroit fallu, pour répondre juste, dire qu'il y a autant de lettres en François que de caractéres différens de lettres, c'est-à-dire vingt-trois : d'ailleurs les voyelles & les consonnes ne sont rien moins que des lettres, mais des sons de la voix humaine qui sont désignés aux yeux par des signes, figures ou caractéres qu'on appelle des *lettres* : une lettre représente un son, mais elle n'est pas un son.

On demande encore combien il *y a de voyelles* : l'Auteur répond qu'il y en a cinq. Il se trouve encore plus d'une méprise en cette réponse : car ou bien il prend ici le mot *voyelles* pour des *sons*, & alors il n'y a pas seulement cinq sons de voyelles différentes en François, puisque M. l'Abbé *de Dangeau* & le P. *Buffier* en

comptent & en marquent pour le moins quatorze, qu'on ne peut méconnoître ſans ignorer les premiers élémens de nôtre Langue. Que ſi l'on prend ici le mot *voyelles* ſimplement pour les caractéres de lettres, employés pour déſigner aux yeux les ſons des voyelles, il en faudroit pour le moins mettre ſix, ſçavoir, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *y*; outre que diverſes combinaiſons de ces ſix caractéres déſignent des voyelles tout-à-fait différentes. En effet les cinq premiéres ſuivies chacune d'une *n*, déſignent cinq voyelles nazales, particuliéres & eſſentielles à nôtre Langue, dont à la vérité, pluſieurs Grammairiens ne parlent point; mais par cet endroit même ce qu'ils diſent ſur nôtre Alphabet demeure confus, défectueux ou abſolument faux.

La même erreur ſe retrouve dans la réponſe à la queſtion. *Qu'entendés-vous par voyelles?* L'Auteur répond, *les voyelles ſont des lettres qui produiſent un ſon d'elles-mêmes.* Les lettres ſont les images ou ſignes des ſons; les ſignes produiſent-ils les choſes dont ils ſont les ſignes? D'ailleurs, comment

les voyelles produiront-elles les ſons, puiſqu'elles ſont elles-mêmes les ſons des langues ? Une même choſe ſe produit-elle, elle-même ? On ne voit donc pas ce que l'Auteur a entendu par là : peut-être aura-t'il voulu dire ce qu'on dit communément, & ce qui eſt vrai, que les voyelles ſe font entendre ſans le ſecours d'aucune conſonne : au lieu que les conſonnes ne ſe peuvent faire entendre ſans le ſecours de quelque voyelle : mais ce n'eſt point là ce qu'il a dit, & ce qu'il dit, n'eſt pas ce qu'il faut pour donner la vraïe notion des voyelles.

Il s'y méprend encore d'une maniére plus ſenſible dans ce qu'il ajoûte ; que *les voyelles produiſent un ſon d'elles-mêmes par la ſimple ouverture de la bouche*. S'il ſuffiſoit d'ouvrir ſimplement la bouche pour former le ſon des voyelles, elles ſeroient toutes des *a* ou des *e* muets ; puiſqu'il n'y a qu'elles qui ſe forment ſimplement par une ouverture de la bouche plus ou moins grande ; mais toutes les autres voyelles, outre l'ouverture de la bouche, demandent différentes modifications ou ſi-

tuations de la bouche, de la langue & des lévres pour différentier leurs ſons ; elles ne ſe forment donc nullement *par une ſimple ouverture de la bouche*, puiſque l'ouverture de la bouche ſe change & ſe modifie en autant de maniéres différentes, que l'on compte de différentes voyelles.

Dans la queſtion ſuivante, *combien y a-t'il de conſonnes?* On a pris encore les caractéres de lettres, qui déſignent aux yeux les *conſonnes*, pour les conſonnes mêmes.

Sur la queſtion : *Qu'entendés-vous par conſonnes?* On répond que ce *ſont des lettres qui ne peuvent ſe prononcer qu'avec le ſecours d'une des cinq voyelles* : il valoit mieux dire *avec quelque voyelle*; car en prononçant le mot *feu*, ou le mot *fou*, ſi je n'emploïe que le ſecours d'une des cinq voyelles indiquées au mot *feu*, je ne prononcerai que *fe* ou *fu* : & au mot *fou* je prononcerai *fo* ou *fu*. C'eſt ce qui fait toucher au doigt l'erreur conſidérable de ceux qui n'admettroient que cinq voyelles dans le François ; comme ſi les ſons *eu* & *ou* ne faiſoient pas des

voyelles & des sons manifestement différens des cinq autres ; car *eu* dans *feu* n'est nullement le son, ni de la voyelle *e*, ni de la voyelle *u*. Pour prononcer *eu*, la bouche prend une conformation différente de celle qu'elle prend dans la voyelle *e* ou dans la voyelle *u*. On n'a donc guére profité de l'explication qu'on trouve à ce sujet dans la Grammaire du Pére *Buffier* qu'on dit avoir étudiée. Il ne paroît pas ici qu'on l'ait lûë. Pour peu qu'on y eût fait attention, on y auroit découvert la différence sensible & naturelle, qui se trouve entre une voyelle & une consonne, la voici : la voyelle est un son permanent de la voix humaine, & la consonne n'est qu'une modification passagére d'un son de la voix humaine. En effet qu'on prononce *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *eu*, *ou*, & les *nazales an*, *en*, *in*, *on*, *un*, le son de chacune dure tant que les poumons peuvent pousser le souffle de la voix : au lieu que le son d'une consonne ne dure qu'un instant, pour ne laisser plus entendre que le son de la voyelle. Par exemple en prononçant *ba*, *fin*, *peu*,

le ſon du *b*, de l'*f*, & du *p*, ne ſçauroit être entendu qu'un inſtant, à moins que de recommencer à le former par un nouveau mouvement de la bouche, au lieu que les ſons *a*, *in*, *eu*, ſe font entendre continuament ſans recommencer à les former & ſans aucun nouveau mouvement de la bouche, tant que les poumons fourniront le ſouffle de la voix qui forme la voyelle.

On ne voit pas comment l'Auteur qui a voulu rendre facile aux enfans les principes du François, a crû qu'ils entendroient la réponſe qu'il fait à la demande. *N'y a-t'il pas quelques obſervations à faire ſur le ſon & la prononciation des voyelles*, il répond, *oui*, *il y en a quatre*, ſçavoir *a*, *i*, *o*, *u*. Eſt-ce qu'*a*, *i*, *o*, *u*, ſont des obſervations. Il auroit dû énoncer qu'il y a quatre obſervations à faire par rapport aux quatre voyelles *a*, *i*, *o*, *u*. Il ajoûte que ces quatre voyelles *gardent toûjours* leur *ſon propre* : il auroit pû apprendre encore dans une des Grammaires qu'il dit avoir étudiées, qu'aucune lettre *n'a de ſon propre*,

puis qu'elle ne déſigne que le ſon qui y eſt attaché par une inſtitution arbitraire, en ſorte que les mêmes caractéres de lettres déſignent en diverſes langues & quelquefois dans une même langue, des ſons différens qui ſont également *propres* : par exemple la lettre *e* déſigne des ſons différens, & qui réſultent de diverſes conformations de la bouche à l'égard de l'*e* muet, de l'*e* ouvert & de l'*e* fermé. Or ces trois ſons ſe trouvent également les ſons propres de la lettre *e*. Ce que l'Auteur ou le copiſte aura voulu dire par *le ſon propre d'une lettre*, eſt le ſon qui eſt le plus communément déſigné dans une langue par cette lettre; mais alors il auroit donc fallu faire connoître quel eſt ce ſon le plus *commun*; & le marquer dans quelque mot connu : diſant, par exemple, le ſon propre de l'*a* eſt celui qui s'entend dans les deux ſyllabes du mot *papa*, le ſon propre de l'*i* eſt celui qu'on entend aux deux ſyllabes du mot *fini*, le ſon propre de l'*o* eſt celui qu'on entend à la premiére ſyllabe du mot *orange*. L'Ecrivain ajoûte encore que

les quatre voyelles *a*, *i*, *o*, *u*, gardent toûjours leurs ſons propres, quand elles ſont 1°. *précédées d'une conſonne*, 2°. *quand elles finiſſent une ſyllabe*, & 3°. *quand elles ne ſont point liées à quelques* lettres ſuivantes. Or ce qu'il ajoûte ainſi eſt défectueux ou faux; car dans le mot *taire*, par exemple, 1°. la voyelle *a* ne *garde pas le ſon propre* de l'*a*; puiſqu'elle prend avec l'*i*, dont elle eſt ſuivie, le ſon d'*e* ouvert, & néanmoins en cette occaſion la voyelle *a* eſt précédée d'une conſonne qui eſt *t*: 2°. elle finit avec l'*i* une même ſyllabe; car la ſyllabe finit à *tai*: 3°. les voyelles *ai* ne ſont point liées avec une lettre ſuivante, puiſque la lettre ſuivante dans *taire* eſt *r*, avec laquelle les voyelles *ai* ne ſont point liées, puiſqu'elles ne font point une même ſyllabe avec *r*. Peut-être aura-t'il voulu mettre ici pour 3^{me}. condition, quand une voyelle n'eſt pas jointe à une autre voyelle pour ne former qu'un ſon, ce qui s'appelle *diphtongue impropre*, mais cela eſt fort différent de ce qu'il a dit. D'ailleurs on demandera qu'eſt-ce

que c'eſt que des voyelles *qui ſont* ou *qui ne ſont pas liées avec une lettre ſuivante* ? Que faut-il pour cette liaiſon & quel moyen donne-t'on pour la reconnoître, à ceux qui n'en ſont pas déja inſtruits ?

On pouroit faire des remarques ſur le reſte de ce livre, comme j'en viens de faire ſur les 12. premiéres queſtions. Il auroit fallu certainement y apporter plus de juſteſſe & de préciſion, pour ne pas rendre défectueuſes les premiéres notions de Grammaire, qu'on veut donner à la jeuneſſe dans un Collége, touchant les principes de la langue Françoiſe. On dira que la choſe eſt difficile, il eſt vrai, & c'eſt pour cela qu'il ne faut pas l'entreprendre quand on n'en a pas ſenti & vaincu les difficultés : mais le moins habile eſt aſſés ſouvent celui qui les apperçoit le moins ; il s'imagine en être quitte pour tranſcrire des endroits de livres qui ont eû quelque réputation, ſans diſtinguer en quoi les uns ſont préferables aux autres, ou même en quoi les uns & les autres ont laiſſé échaper des mépriſes, ce qui arrive

quelquefois aux plus exacts; d'ailleurs un homme qui a la démangeaison de faire un petit livre, veut faire entendre qu'il a profité de ce qu'il a trouvé de meilleur avant lui, mais s'il lui falloit rendre compte de ce *meilleur*, il y seroit embarrassé.

Quoique la dissertation précédente nous ait parû exacte & partir d'une main habile, nous laissons aux intéressés à se débattre là dessus, pour attendre la décision des Grammairiens François, plus familiarisés que nous sur des matiéres qui semblent aisées & qui le sont moins qu'elles ne paroissent. Néanmoins nous croïons pouvoir dire sans nous hazarder, que dans le petit livre sur lequel tombe la critique, il se trouve plusieurs bons endroits & des réflexions utiles, comme l'Auteur le reconnoît lui-même dans sa Préface, les aïant tirés d'Ouvrages déja *reçûs & approuvés du Public.* L'inconvénient est que même parmi ces *Ouvrages reçûs* du Public, il se trouve des notions & des régles opposées, comme quelques-uns l'ont observé de la Grammaire de M. l'Abbé

Regnier & de celle du Pére *Buffier*. En pareil cas est-ce aux Particuliers à juger le Public, ou au Public à se juger soi-même ?

ARTICLE XXVI.

PAUSANIAS OU VOYAGE historique de la Gréce traduit en François avec des remarques. Par Mr. l'Abbé GEDOYN, *Chanoine de la S.e. Chapelle, & Abbé de* Beaugenci, *de l'Académie Françoise, & de l'Académie Roïale des Inscriptions & Belles-Lettres.* 2. *Tom. in* 4°. 1er. *Tom.* pp. 478. *sans compter l'Epître dédicatoire & la Préface.* 2e. *Tom.* pp. 408. *sans la Table. A* Paris 1731.

POur bien connoître tout le prix, & toute l'utilité d'un pareil Ouvrage; il faut connoître le mérite de l'Auteur qu'on s'est proposé de traduire, la difficulté de le traduire, & la maniére dont on l'a traduit. Or qu'est-ce que *Pausanias* que l'on met ici sous les yeux de tous les François?

Nous ne pouvons mieux le peindre que par les traits mêmes, dont M. l'Abbé *Gedoyn* s'eſt ſervi dans ſa Préface qui eſt d'une beauté achevée ; dans ce Livre, dit-il, on remarque tout à la fois un Voyageur curieux, & un Ecrivain profond parfaitement inſtruit de tout ce qui regardoit les divers Peuples dont il parle ; il en poſſédoit la langue ; c'étoit la ſienne propre ; il connoiſſoit leurs Dieux, leur Religion, leurs Cérémonies, leurs Loix, leurs Coûtumes, leurs Mœurs, &c. De là cette quantité prodigieuſe de faits, d'évenémens, de particularités qui ne ſe rencontrent plus que dans cet Auteur, & qui le rendent précieux à tous ceux qui aiment l'étude des tems & de l'antiquité. Non ſeulement il décrit l'état préſent des Païs où il avoit voyagé ; mais il recherche l'origine des Peuples qui les habitoient. Il nous donne la ſuite des Rois qui y ont régné, la Généalogie des grands perſonnages qui y ont vêcu, un détail exact de tous les monumens qui s'y étoient conſervés juſqu'à ſon tems ; c'eſt-à-dire, juſqu'au

tems de l'Empereur *Adrien.* Ainſi il embraſſe le plus vaſte deſſein qu'un Auteur profane pût ſe propoſer : à quoi l'on peut dire qu'il met autant d'art que d'érudition. Car ayant à décrire le Païs le plus orné & le plus fécond en merveilles qu'il y eût au monde ; il ne s'eſt pas contenté de toûjours parler d'Edifices publics, de Temples, de Portiques, de Tombeaux, de Statuës, de Trophées & de Théatres, ce qui auroit bientôt ennuyé ſon Lecteur : mais il entreprend de lier avec l'hiſtoire tout ce qu'il voit de curieux & tout ce qu'il raconte, liaiſon ſi naturelle que l'un ſemble être la ſuite de l'autre.

Le Traducteur a donc eû raiſon de donner à ſon Livre le tître de *Voyage hiſtorique de la Gréce*, parcequ'en effet *Pauſanias* n'eſt rien autre choſe. Mais ce qui doit le rendre plus intéreſſant & plus curieux ; ce n'eſt point la Gréce d'aujourd'hui qu'on expoſe à nos yeux, cette Gréce pauvre, miſerable, dépeuplée, gémiſſante dans une eſpéce d'eſclavage, & qui n'offre plus aux yeux des Voyageurs que des

ruïnes ſuperbes, au milieu deſquelles on la cherche ſans la trouver. C'eſt de la Gréce floriſſante que *Pauſanias* nous donne la deſcription; de la Gréce, lorſqu'elle étoit le ſéjour des muſes, le domicile des ſciences, le centre du bon goût, le Théatre d'une infinité de merveilles, enfin le Païs le plus renommé de l'Univers. Toutes ces expreſſions ſont preſque mot pour mot celles de M. l'Abbé *Gedoyn*, que nous ne faiſons que copier ici.

Or dans une matiére ſi abondante, ſi riche & ſi variée, continuë-t'il, l'ordre que *Pauſanias* obſerve eſt tel. Premiérement, il n'embraſſe dans ſa Relation qu'une partie de la Gréce & les Villes que ſes Colonies occupoient dans l'Aſie mineure. Il diviſe cette Partie en dix Etats, qui étoient autrefois indépendans les uns des autres, ſçavoir, l'Attique, la Corinthie, l'Argolide, la Laconie, la Meſſenie, l'Elide, l'Achaïe, l'Arcadie, la Béotie & la Phocide, avec quelques autres petits Etats, qui après s'être maintenus plus ou moins de tems, furent enfin réunis à d'autres plus conſidérables,

& se trouvent compris dans ceux où ils étoient fondus : en second lieu il divise pareillement son Ouvrage en dix Livres, de sorte que chacun est le voyage & la description de chacun de ces dix Etats de la Gréce ; à la réserve du cinquiéme & du sixiéme Livre, qui tous deux ne traitent que de l'Elide, comme le second lui seul comprend Corinthe & Argos. Tout cela est traité avec le détail d'un Historien exact & profond : car comme nous l'avons déja dit, il va chercher l'origine de ces Peuples dans les tems les plus reculés ; il les suit d'âge en âge depuis leur établissement dans la Gréce jusques à son tems ; il nous instruit de leur gouvernement, de leurs guerres, de leurs Colonies ; il parcourt leurs Villes & leurs Bourgades ; il marque leur position, & leur distance entre elles ; enfin il n'omet rien de ce qu'il a vû, & qui lui a parû digne de curiosité.

Voila le trésor qui jusqu'ici n'avoit été ouvert qu'à un petit nombre de Sçavans ; & que l'on entreprend d'ouvrir à tout le monde en le faisant pa-

roître en la langue vulgaire, en une langue presque aussi répanduë que l'étoit autrefois la langue Grecque. C'en seroit déja beaucoup pour rendre cette traduction estimable : mais que sera-ce, si on fait attention aux difficultés qu'il a fallu surmonter dans l'exécution de ce dessein ? En effet, comme le dit très-bien M. l'Abbé *Gedoyn*, le stile de cet Auteur est un peu singulier, & si serré, que souvent la clarté en souffre : ce que j'attribuë, ajoût'il, à „ deux causes ; l'une, qu'écri„ vant pour les gens de son tems, qui „ étoient au fait de ce qu'il racontoit „ & qu'ils entendoient à demi mot, „ il ne s'est pas crû obligé de s'expli„ quer plus au long ; l'autre, que son „ texte par la négligence ou l'ignoran„ ce des copistes, est si corompu, si „ rempli de fautes, qu'il seroit sou„ vent inintelligible sans le secours du „ grand nombre de Sçavans, qui ont „ travaillé comme à l'envi, les uns „ à le corriger, les autres à l'éclair„ cir ; & ce qui m'en fait juger ainsi, „ c'est que l'on y trouve beaucoup „ d'endroits, où l'Auteur ne le céde ni à

„ *Herodote*, ni à *Thucidide* „. On pourroit encore apporter bien d'autres raiſons, qui augmentoient la difficulté d'une belle traduction Françoiſe.

Mais, comment Mr. l'Abbé Gédoyn a-t'il exécuté ſon projet, malgré tant d'obſtacles ? C'eſt la troiſiéme choſe qui reléve infiniment le prix de cet Ouvrage. Pour ce qui eſt du ſtile & du langage, on y ſent un Académicien, digne membre de l'Académie Françoiſe dans ſes plus beaux jours ; cette ſimplicité majeſtueuſe & cette noble élégance, qui a rendu le ſiécle de Loüis le Grand, le ſiécle du bon goût ; rien de précieux, rien d'affecté, aucune trace de cette démangeaiſon de parler autrement que les autres, qui à force d'eſprit introduit peu à peu la barbarie dans les Lettres. D'ailleurs un Ouvrage qui traite de tems ſi éloignés, & qui renferme tout ce que l'Hiſtoire Grecque & la Mythologie ont de plus profond, demandoit beaucoup de remarques, ſans quoi l'on auroit été arrêté preſque à chaque mot. Il convenoit donc encore à un membre de l'Académie des Inſcriptions & des Belles-Lettres,

de ſatisfaire le Public ſur cet article, comment l'a-t'il fait ? Ecoutons-le lui-même. „ L'embarras, dit-il, étoit „ de prendre un juſte milieu entre le „ trop & le trop peu. En effet, qui „ voudroit appliquer à chaque en„ droit du texte tout ce que la con„ noiſſance des Médailles, la Fable, „ la Géographie, l'Hiſtoire, la Chro„ nologie, peuvent ſuggérer, multi„ plieroit les volumes preſque à l'infi„ ni. Je me flatte de l'avoir pris ce „ milieu qui étoit ſi néceſſaire ; car „ d'un côté je n'ai rien laiſſé paſſer „ d'obſcur ſans l'éclaircir autant qu'„ il a été poſſible ; & de l'autre j'ai „ évité ces longues remarques, qui „ tiennent de la diſſertation, & où le „ texte ſe trouve comme noyé „.

Ce n'eſt point injuſtement que M. l'Abbé *Gedoyn* ſe flatte d'avoir réüſſi en ce point. Ses notes ſont effectivement curieuſes & conciſes : curieuſes, elles donnent une notice exacte des Païs, des Villes, des Dieux, des Héros, des Grands hommes, & d'une infinité d'autres choſes dont *Pauſanias* a parlé, & qu'il n'a pas dû expliquer

plus au long : concises, elles ne tiennent pour la plûpart que quelques lignes, qui disent ce qu'il faut dire à des Lecteurs, qui ne sont pas tout-à-fait ignorans. Elles ont été puisées pour la plûpart dans de très-sçavans modernes, tels que *Casaubon*, *Meursius*, Kuhnius, & surtout *Meziriac & Paulmier* de Grante-Mesnil, deux des meilleurs critiques du dernier siécle : mais il faut dire aussi que quand l'autorité de ces grands critiques lui manque, soit qu'ils aïent mal pris le sens du texte, soit que le texte lui-même ait été si corrompu qu'il est devenu inintelligible ; le sçavant Traducteur prend la liberté de le corriger lui-même, & cela d'une maniére si naturelle, que si *Pausanias* n'a pas dit ce qu'on lui fait dire, il a dû le dire. Il supplée même quelquefois certains mots au texte : mais outre qu'il ne le fait jamais, que quand le Grec tel qu'il est ne fait aucun sens ; il se sert ordinairement de l'autorité de quelque Auteur ancien, qui lui fournit la chose même qu'il ajoûte. Quand tout cela ne suffit pas, ce qui arrive

dans quelques endroits en petit nombre ; il a la bonne foi de marquer que le texte est si corrompu, qu'il n'est pas possible de le rendre exactement ; mais il avertit en même tems que tous les interprêtes & les traducteurs y ont été pour le moins aussi embarrassés que lui. Celui de tous qui a fait le plus de fautes en ce genre, c'est *Amasée* qui a traduit *Pausanias* en Latin. Aussi le traducteur François ne manque-t'il pas d'y marquer tous les endroits où *Amaisée* & les autres se sont trompés. Il est vrai que le Lecteur souhaiteroit qu'on raportât le sens que ceux-ci ont donné au texte, & qu'on fît voir pourquoi il est mauvais ; ce que n'a guéres fait M. l'Abbé *Gedoyn* ; car il s'est contenté pour l'ordinaire de dire, *un tel n'a pas entendu, a mal rendu cet endroit* : mais, outre que cela auroit trop allongé les notes, défaut qu'on vouloit éviter ; le traducteur toûjours plein de modestie, n'a pas voulu faire un étalage d'érudition affectée que bien des gens auroient trouvée ici hors de saison. Il n'y a peut-être qu'un seul défaut à lui.

reprocher ſur cet article, & encore eſt-il bien leger, c'eſt que quelques notes ſe trouvent répétées deux fois, & que dans les derniers Livres on en trouve quelques autres, qui auroient dû être miſes dans les Livres précédens où ſe trouvent les mêmes termes.

Pour donner quelque idée de ces remarques, il ſuffira de dire, qu'outre une explication fort nette des choſes dont on traite, & une critique modeſte des interprétes qui ſe ſont trompés, quelquefois on concilie *Pauſanias* avec d'autres Auteurs qui paroiſſent dire le contraire. Souvent on le reléve lui-même dans les fautes qui lui ſont échapées, ſur l'Hiſtoire, la Généalogie, la Chronologie, & certaines merveilles de la nature qui ſe trouvent dans ſon Ouvrage; nous en rapporterons des deux eſpéces.

Pauſanias dans ſon voïage d'Attique parle de quelques Autels conſacrés aux *Dieux inconnus*. Sur cela voici la réflexion du Traducteur. „ Dans „ les Actes des Apôtres ch. 17. ſaint „ *Paul* parlant aux Athéniens, leur „ dit, qu'il avoit vû chés eux un Au-

„ tel dédié *ignoto Deo*, au *Dieu incon-*
„ *nu.* Cependant S^t^. *Jerôme* dans son
„ Commentaire sur l'Epître à Tite,
„ ch. 1. prétend que S^t^. *Paul* n'a pas
„ rapporté plus fidélement l'Inscri-
„ ption dont il s'agit, que quelques
„ Vers Grecs qu'il cite par fois dans
„ ses Epîtres. Suivant ce Pére, l'In-
„ scription dont parle S^t^. Paul, étoit
„ conçûë en ces termes : *aux Dieux de*
„ *l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique,*
„ *à tous les Dieux inconnus & étran-*
„ *gers.* Pour moi, par respect pour
„ le témoignage de l'Apôtre, j'aime
„ mieux croire qu'il y avoit à Athénes
„ un Autel consacré *ignoto Deo*, au
„ *Dieu inconnu*: ce qui n'empêche pas
„ que les Athéniens n'eussent aussi des
„ Autels dédiés en général *aux Dieux*
„ *inconnus* „. Rien de plus sensé que
cette explication ; on y apperçoit autant de religion que de justesse d'esprit. De même encore l'Auteur grec dit, qu'il n'y a qu'une fontaine à Athénes. „ Cependant reprend l'Ab-
„ bé Gedoyn, *Platon, Thucidide, Vi-*
„ *truve, Pline*, &c. parlent de plusieurs
„ fontaines qui étoient à Athénes.

„ Comment accorder leur témoigna-„ ge avec celui de *Pausanias* ? Rien „ de si aisé ; il n'y avoit qu'une seule „ fontaine , c'est-à-dire , une seule „ source: mais elle étoit si abondante, „ que par neuf canaux souterrains „ elle distribuoit de l'eau dans plu-„ sieurs quartiers de la Ville „. Effectivement *Pausanias* avoit parlé plus haut de ces neuf canaux , sans dire quelle étoit leur situation. Voila comment il tâche de concilier ou de justifier son Auteur ; voici comment ailleurs il le reléve.

En parlant d'une Galére de Delos à neuf rangs de rameurs , *Pausanias* dit , que c'est la plus grande qu'il connoisse. „ Il est surprenant , ajoûte-t'on dans la remarque sur cet endroit, „ que *Pausanias* n'ait pas ici fait men-„ tion des Galéres de Demetrius Po-„ lyorcete , qui avoit seize rangs de „ rameurs , ni de cette prodigieuse „ Galére de Ptolomée Philopator , „ qui en avoit quarante. Ces rangs de „ rameurs si multipliés ont donné la „ torture à tout ce qu'il y a eû de cri-„ tiques modernes : & en effet il n'est

„ pas possible de concevoir comment
„ dans une Galére, il pourroit y avoir
„ neuf & dix rangs de rameurs les
„ uns sur les autres, qui agissent en
„ même-tems ; mais comme il n'est
„ pas possible d'éclaircir cette difficul-
„ té dans une simple note, je renvoie
„ le Lecteur à une dissertation de
„ *Paulmier*, qui se trouve dans ses
„ observations sur le fragment de
„ *Memnon*, n'aïant rien vû de plus
„ solide & de plus sçavant en ce gen-
„ re „. Il faut tout dire, quelque connoissance qui paroisse dans cette réflexion, peut-être la critique ne paroîtra-t'elle pas tout-à-fait juste à quelques-uns : car *Pausanias* ne parle que des Galéres qu'il connoit, c'est-à-dire, qu'il a vûës ; & il n'avoit jamais vû celles qu'on objecte ici. Il n'en est pas ainsi des autres points sur lesquels il fait voir que *Pausanias* s'est trompé. Par exemple, cet Auteur dit au Livre 5e. *la corne, soit de bœuf, soit d'élephant,* (car il faut remarquer qu'il prétend que l'yvoire est une corne & non pas une dent de cet animal) *amollie par le feu, obéit à l'ouvrier qui*

la tourne comme il lui plaît. „ *Pausanias* „ se trompe, dit M. *Gedoyn*, l'yvoi„ re se durcit au feu, bien loin de s'a„ mollir „, & plus bas, *il est vray que les défenses des sangliers sortent de leurs machoires d'en bas.* „ Les princi„ pales défenses du sanglier sont à la „ machoire supérieure, & non à celle „ d'en bas, comme le dit *Pausanias* „: & encore quelques pages après; *il semble au reste que l'ambre n'est autre chose qu'un mêlange de l'or & de l'argent*, „ autre erreur, dit-on. La Phy„ sique des Anciens étoit fort courte, „ aujourd'hui l'on est plus éclairé sur „ les effets de la nature, les natura„ listes modernes disent que l'ambre „ est une espéce de poix fossile ou de „ bitume, qu'on trouve sur les bords „ de la mer de Prusse. D'autres disent „ qu'en Suede comme en Prusse, on „ en trouve dans des endroits fort „ éloignés de la mer „. Il y a plusieurs autres méprises dans le *Voïage de la Gréce.* Nous nous contentons d'observer celles-ci, afin que les Lecteurs peu instruits par eux-mêmes ne se laissent pas surprendre à l'autorité

de *Pausanias*. C'est une preuve incontestable que la traduction avoit besoin de Notes. Du reste on peut encore ajoûter qu'on n'a rien épargné pour rendre cette Edition digne de l'attention du Public & de la beauté de la traduction. Outre que le papier & le caractére en sont très-beaux ; au commencent de chaque volume on voit une carte de la Gréce & des Païs quelle occupoit autrefois dans l'Asie mineure : ces deux cartes plus exactes qu'aucunes que l'on ait vûës jusqu'ici, servent à l'intelligence des livres qui composent chaque volume : elles sont dressées sur les mémoires de M. de l'*Isle*, par M. *Buache* son gendre & l'héritier de ses talens ; on a mis encore le plan de la barriére d'Olimpie & l'ordre de quelques batailles décrites par l'Auteur, & l'on avertit que ces divers plans sont de l'invention de M. le Chevalier *de Follard*, dont on connoit le génie & la sagacité *en cette matiére* : c'est pourquoi l'on a ajoûté à tout l'Ouvrage trois dissertations du même Chevalier. Dans les deux premiéres qui sont

à la fin du premier Tome, on prend occasion des batailles de Messenie & du mont Ithome, dont il est parlé au 4e. Livre de *Pausanias*, pour traiter de l'usage de la Cavalerie dans les batailles, & surtout de la Phalange grecque; & dans la 3e. qui finit le 2e. Tome, on parle de la bataille de Mantinée, rapportée au 8e. Livre; on explique le stratagême d'*Aratus*, Général des Siconiens & des Achéens, contre *Agis* Roi des Lacédémoniens; & on le compare avec celui dont *Annibal* s'étoit servi à Cannes peu d'années auparavant. Enfin on a pris la peine de mettre à la fin du 2e. Livre une Table alphabetique très-ample & très-exacte, de ce qui est contenu non seulement dans le Texte de *Pausanias*, mais même dans les remarques; ce qui est d'une commodité infinie. Car, lorsqu'on voudra s'instruire de quelques points de Mythologie ou de l'Histoire grecque, en cherchant à la Table, on trouvera tout aussitôt tous les endroits où il en est parlé, avec l'explication qu'en donne l'Auteur même, ou le Traducteur. » Le

„ Public, ajoûte M. l'Abbé *Gedoyn*, „ jugera peut-être qu'un voïage de la „ Gréce, comme celui de *Pausanias*, „ demandoit plus de planches que „ l'on n'y en a mis, & véritablement „ la plûpart de celles qui sont dans les „ les antiquités grecques de Dom B. „ *de Montfaucon*, seroient fort à leur „ place dans la relation de l'Auteur „ grec ; mais on a voulu épargner „ (aux achepteurs sans doute,) les „ frais de la gravûre, & le recüeil du „ sçavant Bénédictin peut suppléer à „ ce défaut „.

Avant que de finir cet extrait, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici les deux buts principaux, que s'est proposé le Traducteur dans cet Ouvrage, parcequ'ils serviront à faire connoître également & la droiture de son cœur, & la solidité de sa Religion. Le premier a été d'exciter ses concitoïens à la vertu par la vûë de tout ce qu'ont fait les Héros de la Gréce. Ecoutons-le lui-même. Nous ne pourrions parler plus purement & plus éloquemment que lui. „ Quels „ exemples de courage, dit-il, de

„ grandeur d'ame, d'amour du bien
„ public, de zéle pour la Patrie, de
„ moderation & de justice, ces grands
„ hommes ne nous ont-ils point laissés ? On leur reproche que la vaine gloire étoit l'ame de leurs belles actions, & sous ce prétexte on obscurcit leurs vertus comme s'il n'étoit donné qu'à nous d'en avoir: je sçai ce qu'un Chrêtien doit penser de la vertu des Païens, & je crois qu'il est plus dangereux de l'estimer trop que de ne l'estimer pas assés : mais sans vouloir l'apprécier au juste. . . . Quand les hommes font bien, quel qu'en puisse être le motif, n'est-il pas vrai que la société y gagne toûjours infiniment ? Ne seroit-il pas à souhaiter que les femmes, du moins par un noble orgueil, fussent sages & inaccessibles à la galanterie, & que tout Général d'armée, tout Ministre, par ce plaisir sécret qu'il y a à bien faire, au défaut d'un motif plus pur, fît toûjours ce qui dépend de lui pour l'avantage de l'Etat ? . . . Me sera-t'il permis de dire ce que je

„ penſe ? Il me ſemble qu'on a trop
„ affoibli dans nous ce deſir de gloire
„ qui nous eſt ſi naturel, à force de
„ rebattre que la reputation n'eſt que
„ l'écho de mille voix confuſes for-
„ mées au hazard, & que cette eſpé-
„ ce d'immortalité dont on joüit après
„ la mort, n'eſt qu'une chimére ; on
„ a preſque étouffé en nous je ne ſçai
„ quel ſentiment d'élévation, qui
„ pour ſe ſoûtenir a beſoin d'étai ; &
„ à l'amour de la gloire on a fait ſuc-
„ céder la ſimple crainte du deshon-
„ neur. . . Seroit-il donc impoſſible,
„ ajoûte-t'on, aux Princes de l'Europe,
„ d'allumer dans le cœur de leurs Su-
„ jets le même deſir de la gloire qui ré-
„ gnoit chés les Grecs, & s'ils y réuſſiſ-
„ ſoient, quel avantage n'en retire-
„ roient-ils pas : déchargés des re-
„ compenſes onereuſes dont eux &
„ leurs Peuples ſentent le poids, ils
„ n'auroient plus beſoin de tant de
„ ſubſides. . . . On feroit avec peu de
„ bien ce que l'on ne peut faire avec
„ beaucoup; & libres des ſoins domeſ-
„ tiques, les Peuples tourneroient in-
„ ſenſiblement leurs penſées du côté

„ de l'honneur. . . Cette belle passion „ venant à se communiquer de la „ Cour à la Capitale, & des Grands „ aux Petits, embraseroit toutes les „ professions. Dans l'épée, dans l'E- „ glise & dans la robbe, ce seroit à „ qui mériteroit l'honneur d'une sta- „ tuë, d'une inscription, d'une cou- „ ronne, d'un tombeau ordonné par „ un Décret public & élevé aux dé- „ pens de l'Etat. Le luxe, la molles- „ se, la rapine, la fraude, l'usure, „ tous ces vices si honteux à l'huma- „ nité, tomberoient dans le décri & „ dans le mépris; & bientôt nous au- „ rions une image de la Gréce dans „ un Païs qui me paroît assés fait „ pour lui ressembler „.

Jusqu'ici l'honnête homme a parlé, voici, comme s'explique le Chrêtien. „ A l'égard de ces fables, de „ ces superstitions Païennes, qui nous „ font pitié dans les Ecrivains grecs, „ les premiers Docteurs du Christia- „ nisme ne les ont-ils pas recueïllis „ avec soin? Et quel avantage n'en „ ont-ils pas tiré contre l'Idolatrie? „ Aujourd'hui il ne s'agit pas d'ex-

» horter les Gentils à embrasser la Re-
» ligion Chrêtienne, il s'agit de nous
» y affermir nous-mêmes. Qu'on lise
» avec réflexion l'Ouvrage de Pausa-
» nias, on y trouvera presque à cha-
» que page un témoignage non sus-
» pect de l'égarement des plus grands
» hommes du Paganisme sur le cha-
» pitre de la Religion, d'où l'on peut
» tirer une conséquence en faveur du
» Christianisme, par un raisonnement
» bien simple & bien naturel. Les Peuples les plus éclairés de l'Univers, ces Grecs si vantés, leurs Sages même, & leurs Philosophes, ont pensé pitoyablement de la Divinité, ont adoré l'ouvrage de leurs mains, ont rendu les honneurs divins à des hommes dont ils avoient fait eux-mêmes l'apothéose, & qu'ils avoient vûs sujets à toutes les foiblesses humaines: donc l'homme par lui-même est incapable de penser comme il faut du souverain Être : donc il avoit besoin de la révélation : donc la vraïe Religion est un don de Dieu : donc la Religion Chrêtienne est la seule véritable; puisque c'est la seule révélée, la seule

qui ait des idées nobles & justes de la Divinité. . . . Voila le fruit que l'on peut tirer de la lecture de *Pausanias*, toute profane qu'elle est ; & c'est celui que j'ai principalement envisagé, lorsque j'ai entrepris de traduire cet Auteur ».

Rien n'est plus digne du rang qu'occupe le sçavant Traducteur & du caractére qu'il porte ; & c'est ce qui le rend encore plus estimable que son érudition & ses talens. Comme il n'a pas fait consister le vrai esprit dans ce goût prétendu ingénieux, qui défigure tant d'ouvrages d'ailleurs si estimables ; aussi n'a-t'il pas crû devoir mettre sa sagesse & sa gloire, dans cette prétenduë force d'esprit, qui sert aujourd'hui de voile à l'impiété, & qui n'est que trop commune parmi ceux qui se piquent de sçavoir plus que les autres.

ARTICLE XXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RELIGION.

DE LONDRES. M. *Archibald* CAMPBELL, Docteur en Théologie, a prouvé par un Diſcours Anglois qui eſt imprimé, que les Apôtres ne furent point des Enthouſiaſtes: il explique la nature & les effets de ce qu'il appelle Enthouſiaſme religieux. Dans la Préface il reflêchit ſur le livre fait pour prouver, que *la Religion Chrétienne eſt auſſi ancienne que la création*; & ſur les penſées de M. *Woolſton* touchant la reſurrection de nôtre Seigneur J. C.

DE GENÉVE. M. VERNET, Paſteur eſtimé, donne par morceaux la traduction françoiſe d'un *Traité de la vérité de la Religion*, que feu M. *Jean Alphonſe* TURRETIN avoit diſtribüé par Théſes, qui devoient être ſoûtenuës en divers tems. Les deux premiéres ſections ont parû : celles que

l'on publiera desormais, les premiéres ont pour objet *la vérité de la Religion Judaïque*; ensuite allant toûjours en remontant, & s'éloignant de plus en plus de l'occasion d'examiner la vérité de la *Religion Protestante*, il achévera de donner la Théologie naturelle, dont M. TURRETIN a publié des commencemens.

DE WEYDA. On peut esperer une nouvelle édition fort augmentée, de l'Ouvrage de feu M. *Daniel* FRANCKE, Sur-Intendant des *Eglises* du Duché de Zeitz, *de Papistarum indicibus librorum prohibitorum & expurgandorum.* Il a laissé de quoi le grossir.

DE COLOGNE. Le P. *Matthieu* VOGEL a fait ici imprimer un livre intitulé: *Præparatio menstrua ad mortem sanctam.* In 8°. pagg. 1142. Ce livre a un grand cours & beaucoup de succès: l'onction s'y fait partout sentir; il abonde en exercices & en pratiques d'un bon goût; l'on ne doute pas que pour l'utilité des Peuples, on ne le traduise ici & ailleurs en langues vulgaires. L'Auteur, qui s'occupe à *Manheim* dans les bonnes

œuvres, avoit déja donné avec fruit & applaudissement, *Præparatio annua ad sanctam mortem.*

De Genéve. Le Traité de *la paix de l'ame & du contentement de l'esprit*, composé en François par *Pierre* Dumoulin, fils du célébre Auteur de ce même nom, & depuis long-tems mis en Allemand, reparoît de nouveau en ces deux langues. L'Auteur de la nouvelle édition Françoise, M. Sartoris, en a corrigé le langage suranné, & renvoyé du texte à la marge beaucoup de sentimens ou de pensées, trop peu conformes au bon goût d'aujourd'hui. Cette réforme a plû & déplû selon les dispositions différentes : mais l'Editeur peut se flatter que les Lecteurs sentiront encore, autant que M. *Bayle*, l'onction dont ce dernier disoit que ce Traité étoit rempli.

De Londres. M. le Courayer traduit de l'Anglois en François les 12. ou 15. volumes des Sermons de M. Clark. Ils sont remplis de Méthaphysique.

M. *Archibald* Campbell a revendiqué publiquement un Ouvrage sur

les fondemens de la vertu morale, qui est de lui, & que le D. M. INNES s'est donné dans la premiére édition; & dont il a tiré un bénéfice considerable. *An enquiry into the original of moral virtue.* Le véritable Auteur l'imprime avec des augmentations, & supprimera la longue Préface du Docteur, qui a si publiquement marqué une haute estime pour l'Ouvrage.

D'AMSTERDAM. Les Méditations du Docteur M. BEVERIDGE, Evêque de S. Asaph, c'est-à-dire, les Réflexions sur la Religion avec des resolutions pratiques, & les Réflexions sur la vie d'un Chrêtien, ont été traduites de l'Anglois en deux volumes in 12. Il s'en est fait en peu de tems onze éditions chés les *Westheins* & *Smith.*

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

DE PARIS. Le continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé *Fleuri*, vient de publier deux nouveaux tomes, qui en comptant ceux de l'Auteur, font le XXIX^e^. & le

XXX^e. Chacun des deux comprend cinq années, depuis l'an 1545.

DE BERLIN. M. JABLONSKI a donné l'Hiſtoire du *Conſenſus* de Sendomir, & prépare celle des *Egliſes* Eſclavonnes. Il ſçait les langues uſitées dans les lieux, où ces Egliſes ſont ſituées.

DE COLOGNE. M. RODERIQUE a répondu à la *Diſſertation* du P. HARTZEIM, ſur l'origine de nôtre Egliſe en qualité de Métropole. Le tître de cette *réponſe*, pour laquelle il n'a pas eû l'attention d'obtenir l'approbation néceſſaire, eſt celui-ci : *Sanctæ Colonienſis Eccleſiæ de ſuæ Metropoleos origine traditio vindicata ab impugnationibus Diſquiſitoris anonymi. Autore Ignatio* RODERIQUE. Cette défenſe a été ſuivie de fort près d'une replique du P. HARTZEIM.

DE VENISE. La traduction Latine du *Traité des Etudes Monaſtiques*, imprimée en 1705. chés *Golleti*, eſt accompagnée dans une édition nouvelle, qui ſe débite chés le même Libraire, 11 m^t. des remarques que le P. MABILLON, Aûteur du Traité, avoit

faites ſur la réponſe de M. l'Abbé de la Trappe ; 2^{me}. de l'Hiſtoire de cette diſpute, compoſée par Dom *Vincent* THUILLIER ; 3^{me}. de pluſieurs *Lettres* ſur ce ſujet, imprimées parmi les Œuvres poſthumes de D. MABILLON.

DE IENE. La deſcription de l'Abbaïe de *Burgelin* autrefois célébre, compoſée en Allemand par M. *Jean Baſile* DE GLEICHENSTEIN, Conſeiller de la Cour du Duc de Saxe-Weimar, eſt imprimée. In 8°.

DE PARIS. „ Procès verbal de „ pluſieurs Médecins & Chirurgiens „ dreſſé par ordre de ſa Majeſté, au „ ſujet de quelques perſonnes ſoi-di- „ ſantes agitées de convulſions „. In 4°. pagg. 17. chés la Veuve *Mazieres*. Tout ce qui regarde les opinions du tems, dogme, fait dogmatique, partiſans, étant ou décidé par les jugemens de l'Egliſe dûëment reçûs, ou vérifié & conſtaté par les écrits des prétendus diſciples de S. Auguſtin ; ou déclaré par leurs liſtes, ils ont eu recours pour faire valoir leur cauſe, à l'art déja pratiqué en pareilles oc-

 caſions,

casions, de contrefaire des miracles en faveur de leur doctrine. Ils les ont fait consister en des contorsions & des agitations extraordinaires, qu'ils faisoient regarder comme des pronostics de guérisons, qui devoient arriver par l'intercession d'un mort, qu'ils disent avoir persévéré jusqu'au dernier soupir inclusivement dans leurs sentimens, & sur le tombeau duquel ils donnoient journellement à certaines heures ce spectacle lucratif. Les circonstances ayant enfin rendu la supercherie sensible, & dessillé les yeux du Peuple, il s'est fait par autorité un examen sérieux & juridique, dont cet Imprimé rend compte. On y voit attesté par un bon nombre des plus éclairés Docteurs dans la science de Medécine, & des plus habiles Maîtres dans l'art de Chirurgie, que ces mouvemens extraordinaires, qui par leur vivacité, rapidité, irrégularité, violence, auroient pû en imposer pour des mouvemens convulsifs, étoient purement volontaires; puisque ces hommes & femmes les ont recommencés, suf-

pendus, moderés, & cessés, toutes les fois qu'on les en a requis.

De Leipsig. M. Zeltner, Professeur d'Altorf, a donné in 4°. un Ouvrage historique sur le Socinianisme, dont l'utilité se fait sentir par ce titre : *Historia crypta-Socinismi Altorfinæ quondam Academiæ infesti, arcana, ex documentis maximam partem manuscriptis ita adornata, ut quum historiæ illorum hominum illustrandæ, tum dogmatibus in universum illustrandis inservire possit. Accesserunt præter alia, Valentini* Smalcii *Diarium, vitæ ex autographo, & Martini* Ruari *Epistolarum centuriæ duæ notis illustratæ.* Chés *Gleditsch*.

De Venise. La *Bibliotéque Ecclésiastique* du P. Dom. Ceillier Bénédictin, dont deux tomes, sur seize, ont déja parû en France, se traduit ici en Latin. Le premier volume fut distribué aux souscripteurs le premier de Février, chés *Golleti* entrepreneur de cette traduction.

De Paris. Les Antiquités Ecclésiastiques de Bingham, traduites en Latin par M. Griskow, occupent

présentement un traducteur François, aux frais d'un Libraire à qui l'on a conseillé cette entreprise.

De Hambourg. M. Hubner le fils a publié une relation du miracle arrivé sur une Hostie en 1492. *Historia de Hostia Sternbergensi à Judæis anno 1492. confossa & cruenta.*

De Magdebourg. M. Kettner a mis au jour l'Histoire du Clergé de *l'Eglise du S. Esprit* depuis la réformation (prétenduë.)

De Lauban. On anonnce comme fort prochaine la publication de l'Ouvrage de M. *Gott. Frid.* Gude, *de Statu Ecclesiæ Ephesinæ ævo Apostolico.*

Histoire Naturelle, Civile, &c.

De Cologne. On a depuis peu découvert près d'un Village appellé *Siglar*, une veine d'un fort beau marbre varié à quatre couleurs. Il est noir, jaune, d'un blanc cendré & rougeâtre. *Siglar* est de cet Archevêché, & situé sur la petite riviére de *Sig* au Duché de Berg. Cette riviére se décharge dans le Rhin, une lieuë au dessus de

Bonne. On a pareillement rencontré une veine de charbon fort abondante, à 4. lieuës d'*Andernack*, dans le haut Archevêché de Cologne.

De Londres. M. Medley a traduit en raccourci, d'Allemand en Anglois, „ l'état préſent du Cap de „ Bonne-Eſperance, ou Relation des „ différentes nations des Hottentots „. On y parle ſelon le dénombrement compris dans le tître, de „ leur Reli- „ gion, leur Gouvernement, leurs „ Loix, coûtumes, céremonies & „ opinions : de leur maniére de faire „ la guerre, leurs profeſſions, langa- „ ge, génie „. L'Auteur y a joint „ une Hiſtoire abregée de l'établiſſe- „ ment des Hollandois à ce Cap „. Le traducteur s'eſt donné carriére dans la Préface en parlant des Auteurs ; il ſe plaît à montrer, combien leur tempérament influë dans les Hiſtoires qu'ils écrivent ; & il ne doute pas que *Pierre* Colben, qu'il traduit, n'ait été phlegmatique : auſſi l'abrége-t'il conſidérablement. Le II^e^. volume qui a auſſi parû, traite des Plantes, des Animaux, & des Mineraux qui

se rencontrent au Cap.

De Wolfenbuttel. M. le Docteur Bruckmann, Auteur du *Magnalia Dei in locis subterraneis*, qui paroît, publie ses *Lettres itinéraires sur diverses curiosités naturelles*.

De Leyde. L'Histoire diverse du Sophiste *Claude* Ælien est réimprimée en Grec & en Latin par les soins de M. *Abraham* Gronovius en 2. volumes in 4°. l'Editeur a suivi pour le Texte Grec la meilleure des Editions précédentes, qui est celle de Jacques Perizonius de 1701. en 2. tomes in 8°. Il l'a pourtant revûë sur les manuscrits de la Bibliotéque de *Medicis* & de *Sluysken*. La version Latine est celle de *Vultejus* beaucoup réformée. Les Notes imprimées au dessous du Texte & en deux colomnes sont celles de *Gesner*, tant les anciennes de l'Edition qu'il fit à Zurich in *folio* en 1556, que les posthumes qu'on a trouvées écrites de sa main, & que M. *Hagenbuk* a communiquées ; celles de *Tannegui Lefévre*, qui accompagnérent l'Edition de Saumur, in 8°. en 1668. ; celles de Jean *Schef-*

fer & de Joachim *Kuhnius*, imprimées en 1713. à Strasbourg in 8°. : celles de *Perizonius*, celles de *Koenig* & celles de M. *Gronovius*. Il n'y manque que celles de *Gebhard*, qui ont disparu. Les fragmens d'*Elien* recuëillis par M. *Kuhnius* entrent dans cette Edition, soutenus des Notes de *Kuhnius* même, de celles de *Perizonius* & de celles de nôtre Editeur. La premiére des quatre Tables dressées par *Scheffer* & *Kuhnius*, est une espéce de Concordance des mots & des phrases Grecques d'*Elien* rangées dans un ordre alphabétique. Toutes les Préfaces & toutes les Dédicaces des précédentes Editions sont au commencement de celle-ci. M. *Gronovius* prépare une nouvelle Edition de l'Histoire des Animaux d'*Elien*, dans laquelle il achévera de décider, entre combien d'*Eliens* il faut partager les trois Ouvrages, que l'on a long-tems attribués à un seul ; la *Tactique*, l'*Histoire diverse*, & l'*Histoire des Animaux* ; sur quoi il prie les Sçavans de l'aider, & d'examiner une difficulté qu'il expose.

De la Haye. Les huit volumes *in folio* du *Corps diplomatique du Droit des Gens*, qui avoient été promis, étant en pleine vente, les Libraires qui ont rempli avec honneur ce fort engagement, repréſentent auſſi-tôt au Public, que cet Ouvrage emporte encore ſix volumes *in folio*, qui doivent contenir, outre le ſupplément aux huit précédens, un *Corps cérémonial diplomatique*, conformément au projet de feu M. Dumont, & à leur traité avec cet utile compilateur. Ce ſecond threſor comprendra une infinité de Diplomes, Priviléges, Traités, Réglemens, & Actes publics, dont l'objet ſont les prééminences des Rois & des Princes, les uſages des Cours à l'égard des Ambaſſadeurs, Envoyés, & autres Miniſtres publics; leurs immunités, les différens ſurvenus entre eux pour le cérémonial, & la concluſion de ces difficultés; les érections des Dignités titulaires, celles des Ordres de Chevalerie & leurs Statuts, les diſputes & accords des Puiſſances touchant les ſaluts de mer, & tout ce qui concerne les affaires

d'honneur, de dignité & de cérémonie. Là par exemple trouvera ſa place naturellement un Traité du Cérémonial de France, dreſſé par feu M. DE SAINCTOT, Introducteur des Ambaſſadeurs, qui n'a pas encore vû le jour.

Les volumes deſtinés à ces Piéces de Cérémonial, ſeront précédés de l'*Introduction & Supplément au Corps diplomatique du droit des Gens.* M. BARBEYRAC y parlera d'abord de *l'antiquité & de l'origine des Traités publics*, de leurs ſortes differentes, de la maniére dont ils ſe faiſoient, de leur néceſſité, uſage, interprétation, obſervation, &c. Il donne enſuite un recüeil de tous les Traités antiques, rapportés dans les livres & monumens, ſoit en entiers ou par fragmens; & cette ſuite diſpoſée par ordre chronologique, s'étendra depuis les premiers tems juſqu'à celui de *Charlemagne*, où commencent les huit tomes déja donnés du *Corps diplomatique du droit des Gens.* Ces Traités ſeront traduits en François, & le tître de l'article qui améne chacun d'eux, préviendra le Lecteur ſur le

contenu, par une notice suffisante. Enfin M. BARBEYRAC donnera en 3^e. lieu, tous les éclaircissemens nécessaires, pour l'intelligence de toutes les Piéces de ces 14. volumes, lesquels seront couronnés par une riche Table des matiéres, qui y seront renfermées. L'impression s'avance sous l'inspection de M. ROUSSET, qui travaillant dans le goût de MM. DUMONT & LAMBERTI, a donné un *Recüeil historique d'Actes, négociations mémoires & Traités.* Le 5^e. volume in 12. qui vient de paroître, contient en quatre parties, les affaires de la Compagnie d'*Altena*, le Congrès de Soissons, la suite des affaires d'Oost-Frise; enfin le Traité de Seville & les négociations qui l'ont suivi.

DE LONDRES. Le *Moreri* qui s'imprime à Amsterdam sous le nom de M. PLATEL, ci-devant Maître d'Ecole, n'en sera pas moins sçavant, ni moins intéressant, moyennant la part qu'y contribuë M. l'Abbé PETITPIED.

DE LA HAYE. On réimprime à Amsterdam la *Théodicée* de M.

LEIBNITZ pour la 3^e. fois. Le volume sera augmenté d'une Vie de l'Auteur par M. CAMUSAT: ce sera un grand in 12. d'environ dix feüilles d'impression.

DE PARIS. *Mémorial de Paris & de ses environs, à l'usage des Voyageurs; par M. l'Abbé* ANTONINI. *A* Paris *chés* Musier, *à l'entrée du Quay des Augustins.* In 12. pp. 164. C'est une instruction sur les principales curiosités de la Ville de Paris, pour servir de guide aux Etrangers. Tout ce qu'il y a de digne d'être vû & connu, est rangé en différens chapitres, sous son tître spécial d'Eglises, Hôtels, Bibliotéques, &c. Une seconde Table distribuée par quartiers, & qui marqueroit au curieux ce qu'il doit chercher dans chacun, augmenteroit la commodité de ce Livre. Les fréquens changemens, qui le rendoient nécessaire après tant d'autres, en rendroient d'autres nécessaires après celui-ci, si M. l'Abbé ANTONINI n'avoit soin de le renouveller, ou par des éditions ménagées de tems en tems, ou par des supplémens &

additions en feüilles volantes ; & c'eſt à quoi il paroit s'engager.

DE MILAN. La Société Palatine a mis au jour le 20ᵉ. Tome de ſon excellent Recüeil, *Scriptores rerum Italicarum.* Il eſt compoſé de Piéces, qui n'avoient point été imprimées : ſçavoir, I. *Chronicon Regienſe ab anno* 1272. *uſque ad* 1338. *Autoribus* Sagacio *& Petro* de Gazata Regienſibus.

II. *Memoriale hiſtoricum rerum Bononienſium ab anno* 1109. *uſque ad* 1428. *Autore Matthæo* de Griffonibus.

III. *Hiſtoria miſcella Bononienſis ab anno* 1104. *uſque ad annum* 1394. *Auctore præſertim Fratre Bartholomæo* della Pugliola *Ordinis Minorum.*

IV. *Ejuſdem continuatio ad annum* 1471. *ab aliis Auctoribus Synchronis.*

V. *Joannis* Ser-Cambii *Auctoris Synchroni* Chronicon *de rebus geſtis Lucenſium ab anno* 1400. *uſque ad annum* 1409.

VI. *Annales Eſtenſes Jacobi* de Delayto *Cancellarii D. Nicolai Eſtenſis Marchionis Ferrariæ, Auctoris Synchroni de geſtis ipſius Marchionis, ab anno* 1393. *uſque ad annum* 1409.

VII. *Monumenta historica de rebus Florentinorum, Auctore* Gino Capponio, *ab anno* 1378. *usque ad annum* 1419. *cum continuatione* Nerii *ipsius filii usque ad annum* 1456.

Les Tomes 21. & 22. paroîtront incessamment.

D'AUSBOURG. M. LOTTER a fait imprimer la traduction, qu'il a faite en Latin, de la Dissertation Italienne de M. le Marquis MAFFEI, sur les plus anciens habitans de l'Italie. Le tître est : *Scipionis* MAFFEI *Origines Etruscæ & latinæ, sive de priscis ac primis ante Urbem conditam Italiæ incolis Commentatio.* Il s'y trouve beaucoup de recherches intéressantes, touchant la langue & le commencement de ces deux Peuples.

DE LEIPSIG. M. J. MENKEN a donné dans un troisiéme volume de son Recüeil, *Scriptores rerum Germanicarum præcipuè Saxonicarum*, dixsept Ecrits historiques, qui à un seul près n'avoient point encore été imprimés, & sont tirés de Manuscrits originaux. Ils répandent une grande lu-

miére sur l'Histoire générale d'Allemagne & des Etats particuliers.

D'AMSTERDAM. L'*Iconografia*, &c. Les Images des Héros ou des Grand-hommes de l'Antiquité, dessinées sur des Médailles, Pierres antitiques & autres anciens monumens par Jean CANINI; publiées à Rome en 1669. chés *Lazzeri*, avec les annotations de Marc-Antoine CANINI, paroissent de nouveau au nombre de 115. gravées par *Picart* le Romain, avec la traduction de l'Italien en François par M. DE CHEVRIERES.

DE DUBLIN. L'Edition qui s'est faite ici des Œuvres de *Tacite* en 3. voll. in 8°. est très-belle. Les Notes de RICKIUS, qui dans l'Edition de Leyde font un volume à part, accompagnent ici le texte. On a joint la traduction en Latin un peu foible de la vie de *Sejan* écrite en Anglois par M. le Chevalier SAVILE.

DE DRESDE. L'*Histoire des Empereurs & de l'Empire* par M. DE BUNAU Ministre d'Etat; second tome. On a traduit déja en Latin cet Ouvrage.

DE HELMSTADT. On a im-

primé un Ouvrage de feu M. l'Abbé SCHMIDT. C'est l'Histoire *de l'Interim*.

TABLE

DES AUTEURS,

Pour les mois de Janvier, Février, & Mars, 1732.

CLaude Ælien. 545
M. l'*Abbé* Antonini. 550
M. Argelati. 87
M. *Jean-Frideric* Bachstrohm. 190
Le *Chevalier* Bacon. 172
M Barbeyrac. 548
M. Belidor. 186
M. Beveridge. 538
M. Boerhaave. 372
M. Bossuet, *Evêque de Meaux.* 313
M. *André-Elie* Bruchner. 363
M. Bruckmann. 545
Le P. le Brun. 403
M. Buddeus. 360
M. de Bunau. 553
M. *Archibald* Campbell. 535. 537
Jean Canini. 553
Marc-Antoine Canini. *Ibid.*
Le P. Castel. * 57. 221
Le P. Dom. Ceillier. 542

M. de Chevrieres. 553

Mgr. le Card. Cienfuegos. * 192

M. Clark. 537

M. Corgne. 359

M. le Courayer. 537

M. *Hugues* Coutraïene. 373

M. Cypriau. 361

Jacques Danes. 387. 391

Pierre Danes. 378. 400

Le P. Dentrecolles. * 158

M. Deslandes. 367

Dino Compágno. 489

M. Dippel. 360

Frere Doucin *de Novare.* 487

M. Duguet. 175

M. Dumont. 547

M. *Pierre* Dumoulin. 537

M. Duranti. 398

M. Fichant *Prêtre.* 314. 335

M. l'*Abbé* Fleuri. 538

Mgr. Fontanini. 358

M. *Daniel* Francke. 536

M. l'*Abbé* Gedoyn. 512

Antoine de Godis. 84

M. Gohl. 373

M. *Jean-Basile* de Gleichenstein. 540

M Griskovv. 542

M. Grivel *de Perigny.* 173

M. *Abraham* Gronovius. 545

Grotius. 360

M. *Gott. Frid.* Gude. 543

Le P. du Halde. * 154

M. Hane. 362

Le P. Hartzeim. * 142. 539

M. *Benjamin* Hederich. 188

M. Hoffmann. 361. 372
M. *le Marquis* de l'Hopital. 103
M. Hubner. 543
M. Jablonſki. 539
Nicolas de Jamſilla. 91
Pierre Janvier. 244
S. Jean-Chryſoſtome. 359
M. Innes. 538
M. *Jean* Kanold. 363. 373
M. Kettner. 543
M. Kirch. 189
M. Lange. 360
M. le Dieu. 247
M. Leibnitz. 550
Nicolas Lenfant. 244
M. Long. 189
M. Lorrin. 366
M. Lotter. 552
Luther. 362
Dom Mabillon. 539
M. *le Marquis* Maffei. 552
Malaſpina. 91. 95
Ricardano Malaſpini. 97
Gerard Mauriſio. 80
M. Medley. 544
M. J. Menken. 552
Merlin. 102
Laurent de Monacis. 86
M. de Monteney. 173
Morery. 549
M. Muratori. 80. 479
M. *Frideric* Murelius. 360
M. Nettelbladt. 364
Le P. Parennin. * 157
Pariſio *de Cereta*. 92

M. l'*Abbé* Pascoli. 188
Pausanias. 512
M. l'*Abbé* Petitpied. 549
Jean Phelipeaux. 249
Frére *François* Pipin. 495
Le P. Planque. 281
M. Platel. 549
Dom *Toussaint* du Plessis. 240. 255. 430
M. Pfeffinger. 188
M. Rameau. 187. 446. 466.
M. de Ramsay. 376
M. de la Richardiere. 179
Rickius. 553
Ricobaldo *de Ferrare.* 483
M. Roderique. 539
Rolandino. 86
M. Rousset. 549
M. Royllet. 188
M. l'*Abbé* de Saint-Real. 128
M. Salig. 361
M. *le Marquis* de Santa-Cruz. 114
M. Sartoris. 537
M. Sassi. 84. 487
M. *le Chevalier* Savile. 553
Le Comte de Scandiano. 485
M. Scheuchzer. 190
M. l'Abbé Schmidt. 554
M. *Luc* Schroeck. 372
M. *Martin* Schurig. 375
M. de Seelen. 363
Nicolas Smarego. 485
MM. de la Société Palatine de Milan. 79. 479. 551
M. Stone. 103
M. de Superville. 374

Mars 1732.

Dom *Vincent* Thuillier. 540
M. Trevifar. 190
M. *Michel-Abraham* Trotz. 376
M. *Jean-Alphonſe* Turretin. 535
M. Vernet. 535
Stephanardo de Vicomercato. 481
M. de Villefore. 288
Le P. *Matthieu* Vogel. * 536
Jacques de Voragine. 480
M. Walch. 360
M. *Jean-Abraham* Wimmer. 362
M. Winſlow. 375
M. Wriſt. 187
M. Wucherer. 360
M. Zeltner. 542
M. Zeno. 491

TABLE

DES MATIERES,

Pour les mois de Janvier, Février, & Mars, 1732.

B.

M. *Boſſuet*, Evêque de Meaux. V. *Méditations.*

C

Caroſſe. Défauts des Caroſſes ordinaires, train de Caroſſe inverſable. 174. à 179

Chirurgie. Institution d'une Académie de Chirurgie à Paris. 181

Ciceron. Justification des défauts qu'on lui reproche : 1^{mt}. d'être trop diffus, 301. 2^{mt}. mauvais poëte, 302. 3^{mt}. poltron. 303. On lui attribuë la ruïne entiére de la République. 304

Cologne. Preuves que cette ville commença d'être Métropole Ecclésiastique, du tems de S. *Marténe* son premier Evêque ; avec la réponse aux objections. 143. *& suiv.*

D

Pierre Danes. Abrégé de sa Vie. 378. à 387. Extraits de divers Auteurs qui en ont parlé. 393. à 396. Discours sur sa famille. 396. On lui assûre le Livre, *de Ritibus Ecclesiæ Catholicæ*, attribué à *Duranti* par M. *Dupin.* 398. Ses autres Ouvrages. 400

Jacques Danes, Evêque de Toulon. Mémoire sur les principales actions de sa vie. 387. à 390. Autre Mémoire de ce que l'on a retenu des vertus & bonnes œuvres du S^{t}. Evêque. 391

E.

Esprit. Définition du véritable esprit, qu'est-ce qu'un esprit faux ; en quoi consiste le bel esptit ? 123. Qu'est-ce que le bon esprit consideré dans son idée métaphorique, ou comme une vertu civile ? 124. Quel est l'esprit superficiel ? 125

Eucharistie. Que J. C. y vit actuellement d'une vie réelle *in actu secundo.* 9. On le prouve par l'Ecriture, 10. par les Péres, 13. par des raisonnemens solides. 15. On répond aux objections. 20. à 25. Que J. C.

en tant que présent sacramentellement sur l'Autel, y exerce par lui-même d'une maniére immédiate & active, les fonctions de Grand-Prêtre, aussi réellement qu'il y fait passivement l'office de victime non sanglante : Preuves. 26. *& suiv.* Quelle est, & en quoi consiste l'union qui se fait par l'Eucharistie entre J. C. & celui qui le reçoit dignement ? Sentimens des Théologiens. 193. 194. Opinion de S. E. Mgr. le Cardinal *Cienfuegos* ; preuves, réponse aux objections, 195 à 209. Qualités & effets de cette union. 209. *& suiv.*

F.

S. *Felix* de Valois. Quelques traits de sa vie. 273. *& suiv.*

S. *Fiacre.* Abregé de sa vie. 265

Fleurs artificielles de la Chine. Leur éclat, leur matiére. 159. 160

Fontestorbe Eclaircissemens sur le véritable Auteur des Observations publiées sur cette fontaine. 281

G.

Grammaire. Sa définition. 499. Remarques critiques sur divers points, qui concernent cet art. 500. *& suiv.*

I.

Pierre *Janvier.* Son portrait, caractére de ses Ouvrages. 245. Son Epitaphe. 246

Jarretiére. Institution de l'Ordre qui porte ce nom. 486

Joüarre, Abbaïe. Sa fondation. 263. Entreprises de l'Abbesse pour se soustraire à la jurisdiction de l'Evêque de Meaux. 435

Juilli, Abbaïe. Sa fondation, elle a été

unie à la Congrégation des Péres de l'Oratoire ; conditions de cette union. 271

L.

M. le Dieu. Caractére de cet Ecrivain. 247. Cause de sa mort. 248

Nicolas *Lenfant.* Portrait de cet Auteur, idée de ses Ouvrages. 244

M.

S. Jean *de Matha.* Quelques traits de sa vie. 273. *& suiv.*

Matiére. Sa division. 60. *& suiv.*

Meaux. Histoire de ce Diocése, sa situation, son étenduë. 255. Epoque de l'établissement de la Religion dans le territoire de Meaux. 256. Suite de cette Histoire. 430. Ce qui se passa au sixiéme Concile de Meaux. 438. Siége de Meaux par les Anglois. 439

Méditations sur l'Evangile. Ouvrage faussement attribué à feu M. *Bossuet*, Evêque de Meaux : on le démontre par l'opposition de plusieurs propositions de ce Livre à la doctrine des Ouvrages certains de ce Prélat. 315. à 355.

Musique. Ce qui a rendu difficile jusqu'ici l'accompagnement. 448. à 451. Réduction des accords, son utilité. 452. Nouvelle méthode d'accompagnement. 453. *& suiv.* Régles pour la composition de la Musique. 467. *& suiv.*

P.

Pausanias. Caractére de cet Auteur, causes de son obscurité par rapport à nous. 517

Pendule. Inventions qui les perfectionnent. 179

Pont-aux-Dames, Abbaïe. Sa fondation,

436. Abbesses distinguées qu'elle a eûës. 437

R.

Rebais, Abbaïe. Sa fondation. 264. Son opulence dans le XI^e. siécle, prétentions des Religieux, faux Tîtres qu'ils produisent. 431

S.

Spectacles. Que l'Eglise ne les défend pas précisément à cause des impiétés & de la licence, qui régnoient dans ceux des Payens : preuves. 406. à 425

M. Stone. Histoire de ses études. 109

T.

Théatre. Qu'on ne peut pas tirer de l'Ecriture Sainte des sujets de Piéces de Théatre. 426. à 429.

V.

Petite-vérole. Usage de son insertion ou inoculation chés les Chinois. 163. *& suiv.*

S. Vvalbert. Qu'il n'a jamais été Evêque de Meaux. 259

Le bâtard *de Vvauru*. Ses cruautés, sa fin funeste. 441

TABLE

DES ARTICLES.

Article XX. *Abrégé de la Vie du célébre Pierre* Danes, &c. *avec deux Mémoires sur les principales actions de Jacques* Danes, &c. p. 377

Art. XXI. *Discours sur la Comédie, &c.* p. 403

Art. XXII. *Histoire de l'Eglise de Meaux, &c.* p. 430

Art. XXIII. *Dissertation sur les différentes Méthodes d'accompagnement, pour le Clavecin ou pour l'Orgue, &c.* p. 445

Art. XXIV. *Addition à l'Article précédent sur la composition de la Musique.* p. 466

Art. XXV. Rerum Italicarum Scriptores... *Suite du Recueil des Ecrivains qui ont travaillé à l'Histoire d'Italie, &c.* p. 479

Art. XXVI. *Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Françoise, &c.* p. 498

Art. XXVII. Pausanias, ou, Voyage Historique de la Gréce, traduit en François, &c. p. 512

Art. XXVIIII. *Nouvelles Littéraires.* p. 535

D'ITALIE. *De Venise.* pp. 539. 542

De Milan. p. 551

D'ALLEMAGNE. *De Cologne.* pp. 536. 539. 543

De Berlin. p. 539

De Magdebourg. p. 543

De Lauban. *Ibid.*

De Hambourg. *Ibid.*

De Iene. p. 540

De Leipsig. pp. 542. 552

De Dresde. p. 553

D'Helmstadt. *Ibid.*

D'Ausbourg. p. 552

De Vveyda. p. 536

De Vvolfenbuttel. p. 545

Mars 1732.

D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 535. 537. 544. 549
De Dublin. p. 5 3
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 538. 553
De la Haye. pp. 546. 549
De Leyde. p. 545
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 538. 540. 542. 550
DE GENÉVE. pp. 535. 537

FIN DE LA TABLE.

FAUTES *à corriger.*

Page 403. *ligne* 24. *à Paris*, ajoûtés, *chés la Veuve de* Laulne, *ruë* S. Jacques, à l'Empereur 1731.

Page 479. Article XXIV. *lisés*, XXV. *& corrigés de même le chiffre des Articles suivans, qui est mal marqué dans le reste de ce volume.*

Mars 1732.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4031